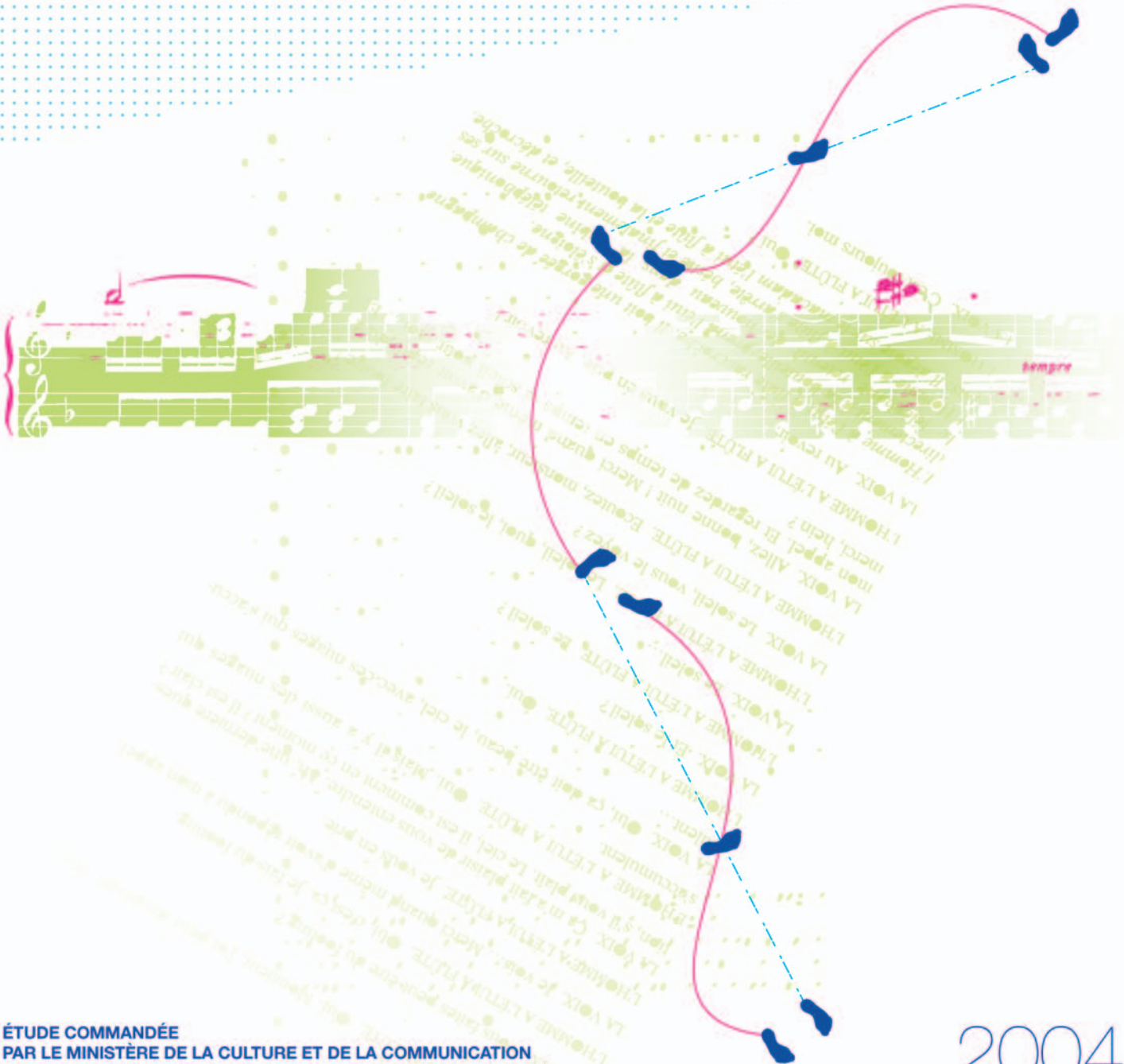


mission d'étude de l'enseignement spécialisé
musique, danse, théâtre et cirque
en Haute-Normandie



**La mission d'étude sur l'enseignement
de la musique, de la danse, du théâtre
et du cirque a été commandée
en décembre 2003
par le ministère de la Culture
et de la Communication
et la Direction régionale des affaires
culturelles de Haute-Normandie.**

L'équipe de la mission d'étude :

Responsable de la mission : Yves Testu

Assisté de : Pierre Quenehen

Et de : Sidonie Dève pour la mission spécifique
sur les enseignements privés de la danse et du cirque

Étude financée par :

Le ministère de la Culture et de la Communication

En collaboration et avec le soutien logistique et financier :

Du Conseil régional de Haute-Normandie

Avec la contribution :

Du Conseil général de l'Eure

Et du Conseil général de la Seine-Maritime

Avec le soutien administratif et logistique :

Du CeFEDeM de Normandie et de Région Musique

Prestataires associés :

Graphisme : Frédéric Capouillez

Graphiques : Virgile Dupuis, www.easycheese.org

Cartographie : Frédéric Chevalier,


service cartographique du Conseil régional

Cartes et données intermédiaires : Philippe Lacoïnte,

Région Musique

Saisie et conseil informatique : Didier Jeanne, Owl Fly

Outil statistique : Kynos



Les enseignements artistiques participent au développement de la personnalité de chacun. Comme toute discipline artistique, la musique, la danse et le théâtre, que l'on parle du patrimoine ou de la création dans toute sa diversité, sont des arts de partage et de communication qui suscitent un engagement fort, aussi bien de la part de ceux qui produisent que de ceux qui écoutent et regardent. Ces enseignements s'inscrivent dans une perspective d'éducation et de formation, qui se doit de placer les élèves au centre de l'enseignement qui leur est proposé. Il s'agit par conséquent d'un enjeu de société majeur. Conçus dans l'esprit du service public (ouverture à tous, égalité d'accès, homogénéité qualitative et quantitative sur l'ensemble du territoire, pérennité des structures) ils permettent la rencontre des publics les plus divers sur le plan des âges, des origines sociales, des goûts et des aptitudes.

La région Haute-Normandie représente un réseau d'établissements parmi les tous premiers de France, avec un tissu dense de structures d'enseignement artistique composé de 116 écoles de musique, de danse et de théâtre, accueillant 25 000 élèves encadrés par 1000 enseignants.

La loi du 13 août 2004 institue un partage des responsabilités des différents niveaux de collectivités publiques vis-à-vis de ce secteur majeur de la vie artistique et culturelle. Dans ce contexte, il était nécessaire de disposer d'un état des lieux le plus précis possible, capable d'alimenter la réflexion et les décisions des collectivités : villes, nouveaux territoires intercommunaux, départements, région, services de l'État. Ce réseau exceptionnel devrait permettre dans un contexte de dépenses publiques maîtrisées d'encore mieux répondre aux objectifs que l'on attend de lui.

Former, avec la plus grande ouverture possible, des amateurs aussi bien spectateurs actifs que praticiens cultivés, donner les moyens aux futurs professionnels (interprètes, créateurs, enseignants) de poursuivre leur formation dans des structures adaptées, et enfin participer à l'amélioration de la qualité de la vie par l'animation de la vie culturelle constituent les enjeux de demain.

Valérie Fourneyron
Vice-présidente du Conseil Régional
de Haute-Normandie en charge de la culture

Véronique Chatenay-Dolto
Directrice de la Direction régionale
des affaires culturelles

LE COMITÉ DE SUIVI

DRAC HAUTE-NORMANDIE

M^{me} Véronique Chatenay-Dolto, Directrice

M. Marc Le Bourhis, Conseiller musique et danse

M. Jean-Christophe Baudet, Conseiller théâtre

DMDTS BUREAU DES ENSEIGNEMENTS

M^{me} Laetitia De Monicault puis Mme Sylvie Escande, Chef du bureau des enseignements

M^{me} Danuta Dubois, Inspectrice générale

M^{me} Marie-Madeleine Krynen, Inspectrice générale

CONSEIL RÉGIONAL HAUTE-NORMANDIE

M^{me} Valérie Fourneyron, Vice-présidente en charge de la culture

M^{me} Elyssa Kraiem, Conseillère régionale, déléguée au spectacle vivant

M^{me} Solange Claquin, Directrice du service qualité de la vie

M^{me} Catherine Coppalle, Chef du service culturel

M^{me} Anne Parrad, Responsable de l'action culturelle

CONSEIL GÉNÉRAL EURE

M. Francis Courel, Elu à la culture

M. Christian Chermeux, Directeur des affaires culturelles

M^{me} Sophie Sérafin, Responsable de l'action culturelle

CONSEIL GÉNÉRAL SEINE-MARITIME

M. Jean-Yves Merle, Vice-président en charge de la culture

M^{me} Catherine Scelles, Chef du service culture

VILLE D'EVREUX

M^{me} Anne-Marie Contet, Adjointe au Maire en charge de la culture

M. Jérôme Tisserand, Directeur des affaires culturelles

VILLE DU HAVRE

M^{me} Chantal Ernoult, Adjointe au Maire chargée de la culture

M. Jean-Pierre Niot, Directeur général adjoint en charge de la culture

VILLE DE PONT AUDEMER

M. Gaston Lecureur, Maire de Pont-Audemer

VILLE DE ROUEN

M^{me} Catherine Morin Dessailly, Adjointe au Maire chargée de la culture

M^{me} Christel Martin-Leverbe, Directrice générale adjointe en charge de la culture

SYNDICAT DU VAL DE SEINE

M. Jean-Louis Claudet, Président du syndicat et maire de Yainville

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE

M. Jean-Luc Récher, Président

M. Jean-Louis Pazat, Vice-président à la culture

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES PORTES DE L'EURE

M. Jean-Luc Miraux, Président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROUEN

M. Jean-Yves Merle, Vice-président à la culture

M. Serge Martin-Desgranges, Directeur adjoint à la culture

LE COMITÉ TECHNIQUE

Le directeur de l'**Office de Diffusion et d'Information Artistique**, M. Jean-Pierre Lacoste
Le directeur du **Pôle Régional des Musiques Actuelles**, M. Frank Rolland
Le directeur de **Région Musique**, M. Benoit Grenêche

Le président de l'**ADCEM**, M. Thierry Muller
Le porteur du projet de **réunion des établissements associatifs**, M. Eric Bligny
Un représentant de **Conservatoires de France**, M. Daniel Lefèvre puis M. Jean-Louis Maes

Le directeur du **CeFEDeM**, M. Philippe Tailleux
Le directeur délégué à la danse au **CeFEDeM**, M. Bernard Kesch

Le directeur du **CNR**, M. Jean-Louis Maes
Trois directeurs **d'ENMDT**, M. John Craven, M. Jean-Marie Gibellini et M. Philippe Ribour

Le directeur d'**un établissement agréé**, M. Thierry Patel pour l'EMDA Eure Madrie Seine
Le directeur d'**un établissement municipal**, M. Laurent Meunier pour l'EMD Val-de-Reuil
Le responsable pédagogique d'**un établissement associatif**, M. Lamy pour le CEM du Havre

Le conseiller **DRAC musique et danse**, M. Marc Le Bourhis ;
Le conseiller **DRAC théâtre**, M. Jean-Christophe. Baudet.

L'équipe de la mission :

Yves Testu, responsable
Pierre Quenehen, assistant
Sidonie Dève, assistante enseignement privé de la danse et du cirque

Yves Testu est actuellement responsable de formation au Centre de Formation des Musiciens Intervenants de l'Université Paris sud 11, à Orsay.

Membre de la commission d'experts en musique de la DRAC Ile de France.

Titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement, il a successivement dirigé les Ecoles Nationales de Musique et de Danse de Niort et d'Argenteuil.

A Niort, il a développé l'école en la transformant en un véritable établissement culturel. Il a institué une étroite collaboration avec la Scène nationale et élaboré de nombreuses co-productions. Il a mené dans cette école une politique de résidences d'artistes et de commandes à des compositeurs.

À Argenteuil, très attaché aux nouvelles missions des établissements, il a développé une maîtrise d'enfants à l'école élémentaire et au collège dans une Zone d'Education Prioritaire.

Il a mis en œuvre, en accord avec la DRAC Ile de France, un Diplôme d'Etudes Musicales de musiques actuelles amplifiées.

Par ailleurs, en tant que directeur artistique et instrumentiste, il a participé pendant plusieurs années à l'ensemble baroque Mensa Sonora. En tant que chef d'orchestre, il a dirigé des concerts et des productions lyriques, tout particulièrement dans le répertoire contemporain. Sa discographie comporte entre autres les œuvres pour chalumeaux de Graupner chez Pierre Verany et, en tant que chef, l'opéra *La Porte du paradis* (création) de Costin Mioreanu chez ADDA.

Il a été pendant 3 ans Conseiller pédagogique de l'orchestre Poitou-Charentes.

Il a été chargé d'inspections d'écoles et formateur pour le CNFPT (formation initiale, formation continue).

Pierre Quenehen est diplômé, depuis juin 2002, de l'école des Hautes Études Commerciales avec une spécialisation dans le management des arts et de la culture. Il s'était, bien avant cette date, tourné vers les différents terrains de la politique culturelle (structuration de la production, développement de la création, communication, aménagement du territoire, décloisonnement des pratiques, mise en réseau).

Ainsi, de l'Association Française d'Action Artistique au Mécénat de solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations, en passant par Canal+ et le Museum of Television & Radio, l'Institut Français d'Athènes, le Bureau Export de la Musique Française, l'espace de création le Pot au Noir (38), les écoles du Pays de Bray aux côtés de Denis Charolles ou l'inauguration du festival de Pierrefonds avec le Manacuba, grand orchestre franco cubain de Luc Le Masne, il a pu appréhender une pluralité d'enjeux artistiques, économiques et institutionnels sous les angles de la mise en œuvre, du développement et de l'évaluation de politiques et d'actions culturelles.

Musicien improvisateur et récitant, formé entre autres par Bruno Chevillon, Michel Massot, Laurent Dehors, Claude Tchamitchian et Guillaume Orti, il a cofondé le collectif des Vibrants défricheurs (76) et dirige le festival d'échange et de création Mens Alors ! (38).

REMERCIEMENTS

A l'ensemble des directeurs des conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre ainsi qu'aux présidents et responsables d'associations d'enseignement musical, de danse, de théâtre qui ont répondu avec rigueur et précision au "questionnaire établissement". A tous les professeurs qui ont aimablement répondu au "questionnaire profil des enseignants". Aux membres du comité de suivi et du comité technique.

A celles et ceux que nous avons consultés dans le cadre de cette étude et qui se sont toujours montrés disponibles et motivés pour nous apporter de manière constructive leur connaissance du terrain et plus particulièrement, par ordre alphabétique à :

M. Jean Paul Addari,
directeur général des services de la ville de Malaunay
M. Didier Auger, CPEM en Seine-Maritime
M. Jean-Christophe Baudet, conseiller théâtre à la DRAC
M^{me} Marie Josèphe Bour, directrice de l'ARDMD Bourgogne
M. Daniel Bréquigny, IEN en Seine-Maritime
M. Didier Brière, CPEM en Seine-Maritime
M. Philippe Chandor, CPEM en Seine-Maritime
M^{me} Véronique Chatenay-Dolto,
directrice de la DRAC Haute-Normandie
M. Christian Chermeux,
directeur des affaires culturelles du Conseil général de l'Eure
M^{me} Solange Claquin,
directrice du service qualité de la vie au Conseil régional
M. Jean-Louis Claudet,
maire de Yainville et Président du SIVU Val de Seine
M. Joël Collet, CPEM dans l'Eure
M^{me} Catherine Coppalle,
chef du service culture au Conseil régional
M^{me} Marie-Laure Delpuech, conseillère éducation artistique DRAC
M^{me} Laetitia De Monicault,
ancien chef du bureau des enseignements à la DMDTS
M^{me} Anne Dianie-Bulteau, du CNR de Caen,
étude de la danse en Haute-Normandie en 1998
M^{me} Danuta Dubois, inspectrice générale de la musique DMDTS
M^{me} Duréault-Thoméré, directrice de l'ADDM 22
M^{me} Sylvie Escande,
chef du bureau des enseignements à la DMDTS
M^{me} Colette Fauchet, CPEM dans l'Eure
M^{me} Véronique Flageollet, directrice de l'ADIAM 95
M^{me} Valérie Fourneyron, Vice-présidente du Conseil régional
M. Benoit Grenèche, directeur "Région musique"
M. Huchet, ancien Inspecteur d'Académie de la Seine-Maritime
M. Bernard Kesch,
directeur délégué à la danse au CeFEDeM de Normandie
M^{me} Marie-Madeleine Krynen,
inspectrice générale de la musique DMDTS
M. Johann Lachèvre, responsable de l'association le Baron Perché
M. Philippe Lacoite, Région musique
M. Jean-Pierre Lacoste, directeur ODIA
M. Pierre Lacroix, Inspecteur d'Académie de la Seine-Maritime
M. Jérôme Landry, administrateur du CeFEDeM de Normandie
M. Antoine Laurent-Figuières, ancien conseiller théâtre à la DRAC

M^{me} Catherine Lemoine, IEN, pilote de l'action culturelle,
Inspection Académique de Seine-Maritime
M. Jacques Lescuyer, directeur du Cirque-théâtre d'Elbeuf
M. Erik Louis, Inspecteur d'Académie de l'Eure
M^{me} Marie-France Maraillac, chargée de mission
à la Communauté d'Agglomération de Rouen
M. Serge Martin-Desgranges, directeur des affaires culturelles
à la Communauté d'Agglomération de Rouen
M^{me} Christel Martin Leverbe,
chef du service culturel de la Ville de Rouen
M. Jean-Yves Merle, Vice-président du Conseil général
de Seine-Maritime
M. Jean-Claude Mezière, inspecteur du théâtre DMDTS
M^{me} Anne Minot, sous-direction des pratiques amateurs DMDTS
M^{me} Catherine Morin-Dessailly, élue culture de la Ville de Rouen
M. Thierry Muller, président de l'Association des Directeurs des
Conservatoires et Ecoles de Musique
M. Gérard Nourrichard, CPEM en Seine-Maritime
M. Jean-Christophe Paré, inspecteur de la danse DMDTS
M. Bruno Parmentier-Bernage, CPEM en Seine Maritime
M^{me} Anne Parrad,
responsable de l'action culturelle au Conseil régional
M^{me} Christine Rambaud, élue culture au Conseil régional
M^{me} Danièle Ramousse, conseillère technique de l'Inspection
Académique de Seine-Maritime
M. Frank Rolland,
directeur du Pôle Régional des Musiques Actuelles
M^{me} Chantal Saulnier, conseillère technique de l'Inspection
Académique de Seine-Maritime
M^{me} Catherine Scelles, chef du service culture
au Conseil général de la Seine-Maritime
M^{me} Sophie Sérafin, responsable de l'action culturelle
au Conseil général de l'Eure
M. Patrick Taïeb, directeur du département de Musicologie
à l'Université de Rouen
M. Philippe Tailleux, directeur du CeFEDeM de Normandie
M^{me} Aude Tortuyaux, chargée de la musique à l'ODIA

**Et tout particulièrement un amical merci
à Marc Le Bourhis, conseiller musique et danse à la DRAC,
qui nous a soutenus et accompagnés tout au long
de la mission.**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE p.14

Cadre de la mission
Avertissement

MÉTHODOLOGIE p.14

Genèse du rapport d'étude
Le comité de suivi
Le comité technique

INTRODUCTION p.17

Constat
Problématique
Définitions
Textes de référence
Mise en perspective des enjeux

1^{ÈRE} PARTIE - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Présentation de la région Haute-Normandie

Panorama p.20
Bref rappel historique
Quel dynamisme démographique ?
Brève cartographie de chaque département p.22
Les nombreux atouts de son économie
Les limites du dynamisme démographique et économique
Face à certaines limites : l'enjeu de la reconversion p.24

Analyse synthétique de l'enseignement artistique spécialisé en Haute-Normandie

La place de chaque discipline p.26
Une région particulièrement bien dotée p.28
Des enseignements variés, ouverts et rayonnants
Le défi de l'accès du plus grand nombre à un enseignement de qualité
L'Eure p.30
La Seine-Maritime p.33
Les atouts et les points forts de la région p.37

Première conclusion p.37

2^{ÈME} PARTIE RÉSULTATS DE LA MISSION D'ENQUÊTE

Préambule

Taux de réponse p.42

Photographie régionale

Le paysage de l'enseignement spécialisé p.46
Effectifs des élèves p.47
Intercommunalité p.52

Les élèves

Répartition des élèves par discipline p.58
Origine géographique des élèves p.60
Autres données sur les élèves p.62
Catégories socio-professionnelles des parents d'élèves p.64
L'accueil des adultes amateurs p.65
Répartition des élèves par cycle p.69
Répartition des élèves musiciens par discipline p.74
Les pratiques collectives p.89
La place des musiques actuelles amplifiées p.92
La place de la musique contemporaine p.93
Répartition des élèves danseurs par discipline p.94
Structuration des cours en Théâtre p.96

Organisation et orientations pédagogiques

Direction p.97
Outils de concertation et de vie de l'établissement
Outils pédagogiques en danse et théâtre p.102
Quelles spécificités développer ? p.103

Les ressources humaines

Taux de réponse des enseignants p.106
Nombre d'enseignants p.107
Effectifs des enseignants par discipline p.109
Autres données générales sur les enseignants p.111
Répartition des postes p.112
Statut des enseignants p.113
Les titulaires p.114
Données complémentaires sur l'ensemble des postes p.115
Vie culturelle, artistique et associative p.117
Formation initiale et diplômes des enseignants p.118
Formation continue des enseignants et projet professionnel ... p.120
Autres personnels p.123

Le rayonnement artistique et le rôle ressource des établissements

Liens avec l'Éducation Nationale p.126
Liens avec les pratiques amateurs p.129
Actions en direction de publics spécifiques p.130
La création et la diffusion dans l'établissement p.131
Liens avec les structures et acteurs culturels p.132
Quelle mise en réseau ? p.134

Le parc instrumental et les locaux

Le parc instrumental	p.136
Les locaux	p.138
Le cas particulier des studios de danse	p.142

Les budgets

Budget de fonctionnement	p.144
Budget d'investissement	p.146
Ressources financières	p.147
Coût moyen par élève	p.150
L'évolution du budget	p.151

Les tarifs

Dégressivité des tarifs	p.152
Description des tarifs	p.153

Évolutions anticipées

Évolution du statut de l'établissement	p.156
Évolution des activités	p.157
Évolution des EP dans la couverture du territoire	p.157

Le CeFEDeM de Normandie

En musique	p.158
En danse	p.161

Département de Musicologie. Université de Rouen	p.163
---	-------

Missions des associations régionales	p.164
--	-------

3^{ÈME} PARTIE - ENJEUX ET PROSPECTIVES

La nouvelle loi de décentralisation et la répartition des compétences entre les collectivités territoriales	p.168
---	-------

Enjeux

Les missions des établissements	p.167
Les missions spécifiques des EP	
Les schémas d'orientation pédagogique	p.170
Le projet d'établissement	p.171

Des propositions adaptées à toutes les tranches d'âge

Pour les enfants	p.172
Pour les adolescents	
Pour les amateurs adultes	
Pour ceux qui souhaitent s'orienter vers une carrière professionnelle	p.173
Pour les enseignants du public ou du privé	
Pour un service de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque	

Les arts à l'école : musique, danse, théâtre et cirque

Les interventions en milieu scolaire	p.175
Les classes à horaires aménagés	p.178
Les moyens à mettre en œuvre	p.179

La formation professionnelle

La formation initiale	p.180
La formation diplômante et continue-diplômante	p.184
La formation continue	p.188
Les moyens à mettre en œuvre	p.191

Le développement des pratiques amateurs

Développer une politique cohérente à l'échelle de la région	p.192
Le profil des amateurs	p.193
Les lieux ressource et leur fonctionnement	p.195
Le cadre légal du lien entre amateurs et professionnels	p.197
La reconnaissance d'expériences intermédiaires	
Les moyens à mettre en œuvre	p.198

Vers une politique globale d'aménagement du territoire pour l'enseignement artistique spécialisé

Évaluation des projets d'investissement inscrits dans le cadre des contrats de territoire	p.200
---	-------

Proposition territoriale

Proposition d'une répartition des "grands territoires de projet"	p.203
Définition d'objectifs communs	p.208
Proposition de critères pour qu'un établissement ou un groupe d'établissements soi(en)t intégré(s) à des programmes structurants	p.209
Modalités des plans d'action : à l'échelle de "grands territoires de projet"	p.211

Conclusion	p.214
------------------	-------

ANNEXES

Propositions par "grand territoire de projet"	p.218
Étude complémentaire sur l'enseignement de la danse	p.246
Plan d'urgence pour l'enseignement de la danse	p.259
Étude complémentaire sur l'enseignement du cirque	p.260
Étude complémentaire sur les interventions en milieu scolaire	p.266
Sigles utilisés	p.274
Liste des établissements auxquels un questionnaire a été adressé	p.275
Détail des réponses par établissements	p.278
Liste des établissements visités	p.282
Chronologie des réunions et entretiens individuels	p.283
Bibliographie	p.288
Adresses utiles	p.290

CADRE DE LA MISSION

La mission d'étude et le présent rapport qui en découle ont pour objectif de favoriser le développement du service public de l'enseignement artistique spécialisé tout en clarifiant les missions des établissements et les responsabilités respectives des différents niveaux de collectivités publiques dans le cadre de la loi sur les responsabilités locales.

La Direction régionale des affaires culturelles et la Région Haute-Normandie se sont associées pour lancer une étude sur l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre en Haute-Normandie.

Il s'agit donc de la commande, faite par l'État, d'une photographie de la situation de ce secteur dans la région, réalisée avec l'appui du Conseil régional en particulier, et d'une analyse de ses différents enjeux. La mission doit être placée dans la perspective de l'application de la nouvelle loi de décentralisation. Elle a ainsi pour objectif de nourrir la réflexion concernant la préfiguration des politiques décentralisées, qui seront mises en place dans le cadre du plan régional et des schémas départementaux. Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'orientation des politiques en faveur de ce secteur qui s'est principalement développé grâce au soutien des communes et de leurs regroupements.

Au moment où la quasi-totalité de celles-ci s'associe dans différents cadres d'intercommunalité, les établissements d'enseignement artistique spécialisé apparaissent souvent au centre de débats qui sont eux-mêmes au croisement des enjeux de développement de la vie culturelle et sociale, d'aménagement du territoire et de mutualisation des moyens de la collectivité pour l'accès du plus grand nombre à un enseignement de qualité.

La période actuelle est aussi charnière, dans la mesure où de nombreuses communes témoignent de leurs difficultés à apporter le soutien nécessaire au développement de ces établissements.

A plusieurs titres, il semble légitime de se donner les moyens de mieux cerner les enjeux de ce secteur pour pouvoir bâtir un plan d'action concerté et ambitieux. Il convient dès lors de connaître les moyens qui pourront être ceux de la mise en œuvre des propositions. C'est pourquoi, dans les prospectives, sont rappelées les missions des établissements et la diversité des situations de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre dans la région.

Il faut noter enfin que cette mission a été l'occasion de mener parallèlement trois enquêtes spécifiques sur l'enseignement privé de la danse, sur l'enseignement associatif des arts du cirque et sur les interventions en milieu scolaire.

AVERTISSEMENT

Le ou les sujets abordés ici sont extrêmement sensibles. Les entretiens individuels ont permis de recueillir des points de vue très différents et contrastés. Les différents acteurs de ce secteur ont souvent une opinion très marquée des enjeux de l'enseignement artistique spécialisé, et en particulier des missions d'un établissement.

Certaines représentations semblent contradictoires au premier abord et certaines craintes sont apparues lors des entretiens. Il convient également d'insister sur le fait que l'étude porte sur des objets de nature complexe et difficile à appréhender : l'art, le rapport à l'œuvre, la qualité pédagogique de l'enseignement, la notion de rayonnement, les implications et interdépendances culturelles, sociales, économiques, politiques et symboliques, etc.

Il a été procédé à de nombreux recoupements et à un choix méticuleux des données, mais la difficulté est accrue quand il s'agit de comparer entre eux ces objets de natures différentes, et notamment de comparer les situations régionale et nationale, tant elles sont diverses.

Ceci a pour but d'avertir le lecteur du contexte dans lequel cette étude a été menée et de la perception que peuvent en avoir les différents acteurs. De telles précautions révèlent l'importance des enjeux de clarification et la difficulté de la tâche. C'est pourquoi il convient de préciser soigneusement divers points-clés.

Cette étude a porté sur le réseau des établissements qui dispensent un enseignement spécialisé en musique, danse et théâtre, que ces établissements soient publics ou associatifs. **Les questionnaires ont initialement été adressés à tous les établissements d'au moins 50 élèves et 3 professeurs salariés, proposant un enseignement structuré et clairement repéré.**

L'étude a alors exclu de son champ d'investigation les associations de pratiques amateurs (harmonies, orchestres de chambre, compagnies, etc.) et professionnelles ainsi que les lieux de diffusion.

Ces associations et ces pratiques n'ont été étudiées que dans la mesure où elles étaient rattachées à une structure d'enseignement repérée au moment du lancement de la mission.

Les champs de l'enseignement privé de la danse, de l'enseignement du cirque et de l'intervention en milieu scolaire ont fait l'objet d'un traitement spécifique et seront développés en annexe.

Au cours de l'étude, que ce soit dans les questionnaires "établissement" ou "profil des enseignants", un repérage des passerelles entre la création et la diffusion hors des murs de l'établissement a été privilégié.

Concernant la pratique des musiques actuelles amplifiées, les rencontres avec les directeurs ont été doublées d'entretiens avec les responsables de lieux de pratique (répétition, enregistrement, formation).

L'accent a été mis sur le rôle d'établissement culturel des écoles de musique, de danse et de théâtre, c'est-à-dire des établissements fédérateurs favorisant le développement de la création et de la diffusion en liaison avec les différents partenaires du territoire.

L'étude a en outre permis de sonder les attentes communes ou spécifiques de chacun dans de multiples domaines, et d'interroger les liens de ces acteurs entre eux. Les directeurs de ces établissements ont été étroitement associés à l'élaboration des questionnaires et à l'analyse (voir comité technique). De même, les élus responsables du financement de ces établissements ont été associés à la démarche dès son lancement et, pour une partie significative, à son suivi (voir comité de suivi).

GENÈSE DU RAPPORT D'ÉTUDE

L'étude a débuté en décembre 2003 par une rencontre avec les partenaires afin de leur proposer une méthodologie. Ces rencontres ont associé en particulier les représentants du Conseil régional de Haute-Normandie, des Conseils généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime. Une chronologie détaillée des réunions et entretiens individuels se trouve en annexe.

Les questionnaires, élaborés par le responsable de la mission, ont été présentés et amendés lors de différentes réunions auxquelles étaient respectivement invités les directeurs d'établissements publics et les responsables associatifs de chaque département.

Les questionnaires sont au nombre de quatre :

- un questionnaire général pour les établissements publics
- un questionnaire individuel pour les professeurs de ces établissements
- un questionnaire général pour les associations
- un questionnaire individuel pour les professeurs des associations

Le conseiller musique et danse à la DRAC a piloté, en collaboration avec l'équipe de la mission, une réunion de présentation de l'étude en direction des élus de la région. Ont été invités à cette réunion :

- les Maires de 120 communes, qui avaient sur leur territoire un établissement inscrit dans le champ de l'étude,
- les présidents des 80 regroupements de communes, ayant répondu favorablement à la question de l'adoption par le regroupement de la compétence culturelle ou n'ayant pas encore répondu sur ce point à l'enquête de la Préfecture portant sur l'intercommunalité.

Des rencontres ont été organisées, sous forme d'entretiens individuels, avec les directeurs et dans leur établissement, soit plus de trente rendez-vous d'une durée de 1h30 à 3h par école (listes et dates des écoles visitées en annexe).

Des entretiens complémentaires ont été menés, notamment avec les directeurs des associations régionales, les représentants de fédérations, de syndicats et d'associations.

D'autres entretiens spécifiques ont été menés avec :

- l'Inspecteur d'Académie de l'Eure,
- les responsables de l'action culturelle des Inspections Académiques de chaque département,
- les conseillers pédagogiques pour l'éducation musicale,
- le directeur du département musicologie de l'Université de Rouen,
- les responsables de structures spécialisées en danse ou arts du cirque.

Les questionnaires ont été envoyés, pour la majorité d'entre eux, mi mars pour un retour demandé le 8 avril 2004, à l'ensemble des 120 structures initialement recensées : soient 52 écoles publiques et 69 écoles associatives.

Les retours se sont échelonnés jusqu'à fin juin pour certains, la saisie n'a pu commencer que le 20 juin 2004.

Parallèlement, durant toute cette période, des cartes ont été élaborées, afin de rendre plus lisibles les données disponibles, ainsi qu'un travail d'analyse synthétique des entretiens individuels.

L'étude a été accompagnée par deux comités spécifiques.

LE COMITÉ DE SUIVI

Il est composé d'élus et de responsables de service représentant le Conseil régional, les Conseils généraux, l'État, les grandes villes et des élus de structures intercommunales d'agglomération et de milieu rural. Les missions de ce comité sont les suivantes :

IL : ■ **observe** les travaux de la mission

- **reçoit** de la part de la mission toutes informations, restituées collectivement
- **propose** une information actualisée et partagée
- **synthétise**, capitalise, enrichit les informations
- **débat** et est force de propositions
- **permet** la circulation des informations et le développement partenarial d'une telle étude

LE COMITÉ TECHNIQUE

Il est composé de responsables de structures régionales d'encadrement des pratiques, de responsables associatifs et de directeurs d'établissements publics et associatifs. Ses missions sont les suivantes :

IL : ■ **joue** un rôle de conseil

- **est** source de propositions et de relais sur le terrain
- **reçoit** les informations de la mission et aide à leur circulation
- **permet** le développement de la dimension partenariale d'une telle étude.

Chacun de ces deux comités, dont la composition nominative figure au début du présent rapport, a pu assister à la présentation des premiers résultats de l'enquête en septembre 2004 et participer à la discussion et à l'analyse des données.

Les membres du comité technique ont choisi de se réunir pour quatre réunions thématiques, pour lesquelles des présentations spécifiques ont été préparées : Quelle mise en réseau ? Quels projets de formation ? Quels enseignements de la danse, du théâtre et des musiques actuelles amplifiées ? Quels partenariats avec l'Éducation Nationale ?

Les discussions ont porté aussi bien sur la forme et le choix des graphiques, que sur le fond et l'interprétation des chiffres. La sélection et l'analyse des données statistiques ont donc été confrontées, en plusieurs étapes, aux points de vue des élus, des responsables administratifs et des professionnels membres de ces comités.

INTRODUCTION

CONSTAT

Il convient d'abord de faire le constat d'une grande richesse et d'une grande variété de l'offre d'enseignement dans la région (de la petite association au CNR en passant par les initiatives du milieu scolaire ou les acteurs de la diffusion et de la création). Ainsi, de plus en plus d'enfants et d'adultes ont accès à des enseignements artistiques variés. Cette richesse est particulièrement visible au travers de la diffusion et de différents événements réunissant les enseignants, les élèves, les parents et le public.

Dès lors, quelle place accorder aux critiques récurrentes sur la faible ouverture des établissements à la diversité, l'élitisme des cadres pédagogiques ou à l'opposé, la démagogie de certaines pratiques jugées superficielles ?

La diversité et la singularité des différentes démarches renforcent chez certains acteurs une forme d'isolement ou de repli sur des positions marquées et antagonistes. Afin de dépasser les nombreux conflits que nous avons évoqués dans "l'avertissement" (voir ci-dessus), il faut noter que le secteur de l'enseignement spécialisé est le plus gros employeur du secteur culturel.

Or, dans la société du "loisir", ce secteur fait face à d'importantes difficultés et c'est bien la survie et le développement de ce service public qui est en jeu.

Avant de chercher à déterminer les conditions de sa survie, de son développement et de son rayonnement, il convient donc de se doter d'un outil commun de compréhension en définissant soigneusement le problème posé et les termes de la question.

PROBLÉMATIQUE

La question précisément posée ici est : **“Quel est l'état des lieux de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse, théâtre et cirque dans la Région Haute-Normandie ?”**

DÉFINITIONS

Pour comprendre ce que recouvre exactement cette question, il faut définir chacun des termes :

- **État des lieux** : il s'agit de la réalisation d'une photographie rassemblant l'ensemble des données objectives et pertinentes donnant accès à la connaissance des mécanismes mis en œuvre dans ce secteur.
- **Enseignement** : entre éducation, transmission et activité de loisir, la notion d'enseignement est parfois diluée ; elle doit être réaffirmée comme la transmission d'un savoir, transmission dont le but est de doter l'élève de la capacité à mener une pratique artistique autonome. Savoir et pédagogie existent sous des formes dont il faut reconnaître la diversité. Il faut enfin insister sur la notion de qualité du travail pédagogique incluant un difficile travail d'ouverture et d'apprentissage.
- **Artistique** : la question posée est aussi bien celle de la connaissance et de la transmission de ce qu'est l'œuvre d'art, que de la connaissance et de la transmission de ce qui permet d'être un artiste complet. L'art doit être ici encore appréhendé sous l'angle de la qualité et de la diversité. Qu'il s'agisse d'ouverture esthétique ou de rapprochement des différentes disciplines artistiques entre elles, c'est la force d'une expression du réel par l'imaginaire, de la traduction ou de la transfiguration de ce réel par l'imaginaire, en un langage à la fois singulier et universel, qui est à placer au centre des questions évoquées dans cette étude.
- **Spécialisé** : l'enseignement artistique est spécialisé dans la mesure où il est dispensé dans un établissement de musique, de danse, de théâtre et/ou de cirque et encadré par un cursus, des objectifs pluriannuels de formation et une évaluation régulière.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les enseignements artistiques spécialisés de la musique, de la danse et du théâtre sont encadrés par les textes suivants :

- le texte de loi de 1982 qui définit la responsabilité des communes,
- la loi sur la danse de 1989 et le décret de 1992,
- les schémas d'orientation pédagogique de la musique, de la danse et du théâtre,
- la circulaire sur les Classes à Horaires Aménagés,
- la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre,
- le nouveau Diplôme National d'Orientation Professionnelle (musique, danse, théâtre),
- la loi de décentralisation d'août 2004, dont les décrets d'application devraient être publiés au début de l'année 2005,
- la charte de qualité de l'enseignement des arts du cirque (annexe à la circulaire de 1999).

LES ENJEUX

De nombreuses questions se posent aujourd'hui qui concernent aussi bien la nature que l'évolution du secteur de l'enseignement artistique spécialisé. Voici celles qui semblent être les plus saillantes :

Quelle est la place de l'établissement face aux enjeux politiques, sociaux, économiques, culturels et artistiques ?

Comment articuler ces différents rôles entre eux ?

Comment appréhender l'envergure et la force artistique des projets ? Comment les soutenir et accompagner leur développement ?

Comment appréhender les compétences pédagogiques des acteurs ? De même, comment les soutenir et accompagner leur développement ?

Comment associer au mieux les partenaires de l'enseignement, de la création, de la diffusion, de l'animation, mais aussi et surtout les acteurs et responsables de la politique culturelle ?

Ces enjeux concernent tour à tour :

- La mission des établissements, les compétences et les qualifications des encadrants,
- La mission des enseignants, leurs compétences et leurs qualifications,
- Les outils de coordination, de formation et d'information,
- La place et l'équilibre de chaque discipline artistique par rapport à la demande d'une part et par rapport à la vitalité d'un champ de la création artistique d'autre part,
- La place des pratiques d'ensemble et leur lien avec les pratiques amateurs,
- La distinction entre pratique amateur et professionnelle,
- La cohérence des filières en fonction de la structuration de l'enseignement et des débouchés sur le marché du travail,
- Les liens avec les lieux de diffusion et de création et les mises en réseau,
- La facilité d'accès (tarifs, distances géographiques et culturelles),
- La carte de la région et les nombreuses disparités plus ou moins visibles,
- Les modalités de financement de ce secteur, les budgets et les compétences des collectivités,
- La solidarité entre les communes.

Si la liste des questions liées à la problématique centrale de cette étude n'est pas exhaustive, elle montre néanmoins qu'il ne s'agit pas simplement de faire appliquer des règles : l'enjeu est ici bien plus vaste.

Il s'agit de proposer une photographie à un instant donné et de proposer des pistes de réflexion à l'ensemble des acteurs d'un secteur aux multiples enjeux.

Sa complexité rend souvent la visibilité de ce secteur difficile, malgré sa grande richesse et l'importance de son rôle dans la société contemporaine. Il faut surmonter cette complexité et illustrer cette richesse et ce rôle par une synthèse des différentes données recueillies.

1^{ère} PARTIE
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PRÉSENTATION DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

PANORAMA

Réunissant les deux départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, la région Haute-Normandie s'inscrit sur un territoire de 12 317 km². Cette surface représente 2% du territoire national, pour 3% de la population. En effet, le dernier recensement effectué en mars 1999 révèle que la Haute-Normandie compte aujourd'hui 1 780 192 habitants. La Seine la parcourt d'est en ouest, dessine des méandres et rejoint la Manche au Havre.

Rouen, préfecture de Région, se trouve à une centaine de kilomètres du Havre le long de la Seine. Ces deux villes sont les deux seules métropoles de la région et constituent à elles deux la première façade maritime de France, passage obligé pour remonter la Seine jusqu'à Paris.

BREF RAPPEL HISTORIQUE

Au XIX^{ème} siècle, la Normandie connaît un formidable essor économique. Au cours de ce qu'il est commun d'appeler la révolution industrielle, l'industrie du textile est à son apogée et Rouen est alors le premier centre français pour la filature et le second pour le tissage. C'est à cette époque que les sociétés de batteries fanfares prennent une part importante dans la vie culturelle du territoire. L'État développe un réseau de succursales du conservatoire de Paris.

Au cours de la première guerre mondiale, la Normandie sert de base arrière aux troupes anglaises et, du fait de la densité du trafic entre les deux pays, Rouen devient le premier port français. Dans l'entre-deux guerres, la Normandie devient l'une des premières régions papetières de France et prend une place importante dans l'industrie pétrolière. A la fin de la seconde guerre mondiale, la Normandie est l'une des régions les plus touchées matériellement et humainement par ce conflit. Après-guerre, la forte croissance économique permet à la Haute-Normandie d'accueillir plusieurs entreprises de la région parisienne qui se décentralisent. La région connaît une importante concentration démographique dans la vallée de la Seine et le long de l'autoroute A13. Néanmoins, la crise et les profonds changements qui suivent le choc pétrolier de 1973 vont ébranler fortement cette économie florissante, comme ils vont ébranler l'ensemble de l'économie française.

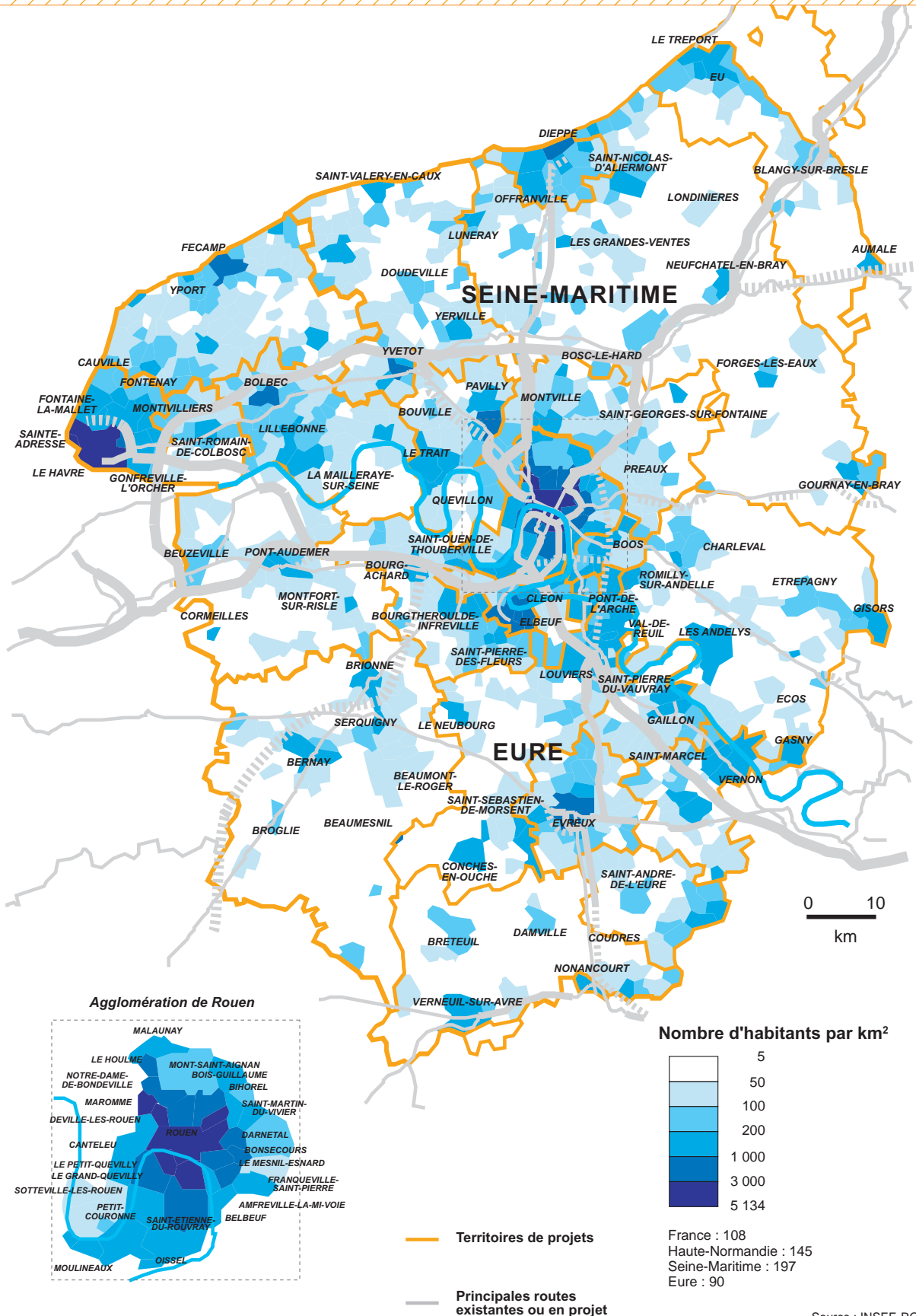
La Haute-Normandie est une région d'une grande richesse en monuments historiques et en jardins. Les nombreuses églises côtoient les maisons à pans de bois, les musées et les nombreuses institutions culturelles comme le Théâtre des Arts à Rouen, les Scènes nationales du Havre, d'Evreux et Louviers, de Dieppe, Petit-Quevilly / Mont-Saint-Aignan, le centre de création artistique de Fécamp et de nombreux autres équipements culturels.

La région compte des bassins de forte tradition agricole, ouvrière, marine, intellectuelle ou religieuse. L'identité régionale est donc plurielle et ces diverses traditions sont aujourd'hui confrontées aux enjeux de la reconversion économique (voir ci-après) et aux transformations culturelles profondes qui accompagnent le développement des services, l'essor des agglomérations ou la rurbanisation.

QUEL DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE ?

Avec 1 780 192 habitants, la densité de population de la Haute-Normandie est de 145 hab/km² et supérieure à la moyenne nationale. Il faut rappeler que le département de l'Eure est nettement moins peuplé que la Seine-Maritime : en effet, 541 054 personnes habitent dans l'Eure (90 hab/km²), et 1 239 138 en Seine-Maritime (197 hab/km²) [Source INSEE Janvier 2000]. Cet écart de densité de peuplement est remarquable et donne une indication précieuse, à superficie équivalente, de la taille des agglomérations et des distances plus ou moins grandes qui séparent les principaux bassins de population d'un département. Nous ne devons pas oublier cependant le fait que ces chiffres d'ensemble masquent une réalité localement plus contrastée.

INFRASTRUCTURES ET DENSITE DE POPULATION



Dans la dernière décennie, l'accroissement de la population de Haute-Normandie, fut, avec 0,3 % par an, moins important qu'entre les deux précédents recensements (0,6 % par an 1982 et 1990). Les habitants de la région sont aujourd'hui 40 000 de plus qu'en 1990. La Haute-Normandie est également la région la plus jeune de France avec 36.5 % de moins de 25 ans. Ce dynamisme démographique constitue là aussi une donnée essentielle. Ce sont les trois principales agglomérations Rouen, Evreux et le Havre, qui regroupent près de 40 % de la population. Mais, pour la première fois, cette dernière a augmenté plus rapidement dans les campagnes que dans les villes : c'est le phénomène dit de rurbanisation.

BRÈVE CARTOGRAPHIE DE CHAQUE DÉPARTEMENT

L'EURE

Le département de l'Eure est frontalier avec les départements de la Seine-Maritime, de l'Oise, du Val-d'Oise, des Yvelines, d'Eure-et-Loir, de l'Orne et du Calvados. Évreux en est la capitale. L'Eure fait partie du Bassin Parisien et consiste essentiellement en plateaux (campagnards ou bocagers) entaillés ou séparés par les vallées de la Seine et de plusieurs de ses affluents. C'est le plus boisé de tous les départements normands.

L'Eure ne dispose pas de côte maritime. Le tourisme qui s'y pratique est plutôt un tourisme de week-end, et ce département est favorisé par sa proximité avec Paris et sa situation sur la route des plages du Calvados. Il est notable qu'une partie significative de ses habitants vont travailler dans la région parisienne ou en Seine-Maritime.

D'ouest en est, les principales agglomérations sont celles de Pont Audemer, reliée à l'autoroute A13 Le Havre-Paris, Bernay, Evreux, une des deux villes, avec Vernon et son agglomération, de plus de 50 000 habitants du département, à la fois centre géographique et capitale, le long de l'A13 au sud-est de Rouen, Louviers, Val de Reuil et Vernon, puis à l'est de l'A13 : Les Andelys et Gisors. A la pointe sud de l'Eure et donc de la région, se trouve la ville de Verneuil-sur-Avre. L'Eure est moins peuplé et plus agricole que la Seine-Maritime.

Ce département au sud de la région a longtemps eu l'impression d'être marginalisé ou d'être considéré comme la couronne urbaine des grandes agglomérations.

Les enjeux économiques et d'aménagement du territoire sont concentrés autour des agglomérations du département mais aussi de la Seine-Maritime, tant la Seine et l'A13 se sont imposées en drainant la majorité des flux de la région.

LA SEINE-MARITIME

Le département de la Seine-Maritime est frontalier avec les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Eure, et est bordé par la Manche de l'estuaire de la Seine jusqu'à l'embouchure de la Bresle. Au nord de la Seine, la côte qui va du Havre au Tréport, à la frontière avec la Picardie, passe par Fécamp, Saint-Valery-en-Caux et Dieppe, 4^{ème} agglomération de la Région. Ce pays, situé sur le littoral calcaire, marqué par ses falaises blanches, est appelé le Pays de Caux et prend également le nom de Pays des Hautes Falaises ou de Côte d'Albâtre. A l'est s'étendent la Vallée de la Bresle et au nord le Pays de Bray autour de Neuchâtel-en-Bray, zones rurales d'agriculture et d'artisanat, à faible densité de population. Nous reviendrons sur ce point essentiel.

En longeant la Seine et le sud du département, nous percevons combien ce fleuve, qui lie Paris à la façade atlantique, a favorisé le développement urbain et l'activité des hommes en faisant de ses berges le poumon démographique et économique de la région. Nous avons évoqué les ports du Havre et de Rouen, nous devons insister sur l'installation d'industries lourdes, électriques, chimiques et pétrochimiques à l'est du Havre, expliquant l'essor de la communauté d'agglomération de Port-Jérôme et de l'agglomération de Rouen. Entre ces deux zones d'activité industrielle, d'autres activités liées à la proximité du fleuve, à ces industries lourdes, à l'agriculture, à différents services ont prospéré dans le Val de Seine, au nord à Yvetot, à Rouen, puis dans les Boucles de la Seine, à Elbeuf, et dans l'Eure.

L'autoroute A13 relie Paris à Caen en passant par Rouen. Il s'agit avec la Seine de l'axe le long duquel gravite une partie essentielle des activités de la région. L'A29 relie Le Havre et l'A13 à Amiens au nord, capitale de la Picardie.

Avec 400 000 habitants, l'agglomération de Rouen est la 12^{ème} agglomération de France. En son centre, Rouen est une capitale de petite taille avec 106 000 habitants. Nous reviendrons également sur ce point. La "ville-centre" est de ce fait étroitement liée à son agglomération et réciproquement tant l'ensemble de l'agglomération est marqué par la reconversion des activités industrielles et le développement plus ou moins rapide des activités tertiaires.

Il est intéressant et remarquable de constater le contraste entre le centre historique et ses très nombreux monuments, les zones portuaires et industrielles confrontées à la reconversion, les zones d'activité tertiaire avec notamment l'implantation d'activités de haute technologie, industries de pointe à forte valeur ajoutée, et les zones rurales et agricoles situées seulement à quelques kilomètres de là.

LES NOMBREUX ATOUTS DE SON ÉCONOMIE

Le port de Rouen est le 1^{er} port exportateur européen pour le blé, le port du Havre étant le 1^{er} port français de conteneurs et le 2^{ème} en tonnage. Le grand projet d'aménagement "Port 2000" devrait, à partir de 2007, renforcer ce dynamisme. La façade maritime de Haute-Normandie, qui est située sur le territoire de la seule Seine-Maritime, tire vers le haut le volume des échanges commerciaux et offre de nombreuses opportunités de développement économique.

La Haute-Normandie est la 4^{ème} région française pour le commerce extérieur, dotée, dans certains domaines spécifiques, d'une production particulièrement performante. Il en est ainsi de cultures agricoles comme la betterave, les céréales, le lin ou encore la production laitière.

Il convient également d'insister sur le dynamisme des industries électriques, des raffineries et autres industries chimiques : les acteurs économiques haut-normands produisent 60 % de la production française des lubrifiants et 50 % des plastiques, mais aussi 30 % des voitures françaises.

Il faut remarquer que la Haute-Normandie accueille les industries particulièrement dynamiques de la chimie-biologie-santé, de l'agroalimentaire, de l'aéronautique et de l'environnement des moteurs, domaines pour lesquels la recherche fondamentale est développée au Pôle du Madrillet, dans l'agglomération rouennaise.

Notons enfin, pour finir ce bref panorama des atouts économiques de la région, l'existence du grand projet de rénovation des infrastructures logistiques en amont et en aval du projet Port 2000, au Havre.

LES LIMITES DU DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

Selon une étude de l'INSEE, Rouen et le Havre connaissent non seulement une désindustrialisation marquée, à Rouen en particulier, mais aussi un développement modeste des services. La balance migratoire est négative dans ces deux bassins de population. Les difficultés structurelles de reconversion expliquent le vaste plan d'investissements lié au grand projet Port 2000 : investissements susceptibles d'avoir un effet d'entraînement ou de levier sur le reste de l'économie locale, voire régionale.

En revanche, les bassins de Pont-Audemer et du Pays de Bray, ruraux et peu peuplés, affichent, après une période de déclin, un renouveau économique, voire démographique. Ils ont en effet enregistré les plus fortes progressions d'emploi entre 1990 et 1999 (presque + 7 % dans les deux cas) et retrouvé un solde migratoire positif sur la même période. Cette attractivité peut s'expliquer par l'amélioration des infrastructures routières et autoroutières.

Trois autres zones se caractérisent par un important dynamisme : "l'Eure parisienne" - proche de l'A13 ou du Val d'Oise - avec Vernon, Gisors et même Évreux. L'arrivée de jeunes ménages de la région francilienne a rajeuni la population et, en matière d'emploi, l'inscription dans le bassin parisien s'est accrue et s'accroît encore. Enfin, certaines zones connaissent un faible développement économique et démographique. D'autres encore traversent une crise économique et démographique après la croissance soutenue des années 1975-1990. L'existence de zones en difficulté fait des solidarités intra et interdépartementales un enjeu de dimension régionale.

FACE À CERTAINES LIMITES : L'ENJEU DE LA RECONVERSION

La région est marquée par la juxtaposition de traditions diverses, d'une forte identité culturelle et d'une vie religieuse ancienne. Cette mixité, ces décalages culturels constituent une donnée essentielle dans une région caractérisée par la richesse de son histoire et de son patrimoine. Cependant, ces traditions culturelles prennent, pour certaines, directement leur source dans les activités économiques, qu'elles soient agricoles, marines, industrielles ou tertiaires. La marque très forte de l'histoire de chacun se trouve ainsi ravivée au moment où l'ensemble des bassins d'emploi est touché par la nécessité d'une reconversion économique.

Les secteurs industriels et agricoles de la région, secteurs qui représentent sa vitalité et sa puissance économique, rencontrent de sérieuses limites à leur développement et font l'objet de vastes mutations qui affectent l'ensemble de l'économie régionale. Cette question de la reconversion est l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire haut-normand pour les prochaines années.

La construction de "l'Europe des régions" dans le cadre d'une Europe élargie, et la politique de décentralisation actuellement relancée par la loi, placent les collectivités territoriales, la région et les départements en particulier, au premier rang des acteurs concernés par ces changements. Les enjeux de solidarité entre des bassins de population dont les densités varient du plein au vide, entre d'importantes agglomérations et des zones urbaines isolées, rejoignent ainsi les interrogations portant sur la reconversion de certaines zones économiques, bassins traditionnels d'emploi, et sur les possibilités de dynamiser ces zones d'activités en lien avec les atouts économiques de la région.

Les partenariats spécifiques et approfondis sont développés dans différents domaines (industriels, technologiques et culturels) avec les régions de Basse Saxe en Allemagne, du West-Sussex en Angleterre et de Poméranie en Pologne.

Dans une réflexion de long terme, la question de la reconversion ne devra pas négliger les enjeux liés à l'environnement et au développement durable.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ EN HAUTE-NORMANDIE

Avant de rentrer dans le détail des résultats de l'enquête statistique, il convient de résumer les premières constatations de la mission sur le paysage de l'enseignement artistique spécialisé en Haute-Normandie.

Le grand nombre d'établissements et d'associations de formation à la musique, à la danse et au théâtre, ainsi qu'une intéressante répartition géographique, font de la région Haute-Normandie une région bien dotée dans ce domaine.

LA PLACE DE CHAQUE DISCIPLINE

LA MUSIQUE est enseignée dans 93% des établissements	21 229 élèves musiciens en Haute-Normandie
LA DANSE est enseignée dans 41% des établissements	2 979 élèves danseurs en Haute-Normandie
LE THÉÂTRE est enseigné dans 17% des établissements	576 élèves comédiens en Haute-Normandie

Comme au plan national, l'enseignement de la musique est le plus structuré et le plus répandu.

L'enseignement de la danse n'est pas toujours rattaché aux écoles de musique. L'enseignement privé de la danse représente d'ailleurs une part remarquable de l'enseignement de cette discipline. C'est pourquoi un volet spécifique de l'étude porte sur les acteurs de l'enseignement privé de la danse (voir annexe).

Que ce soit dans les structures publiques ou privées, les formations ne sont pas ouvertes à toutes les disciplines, la danse contemporaine et la danse jazz étant souvent les parents pauvres.

Les conditions d'accueil ne sont pas toujours satisfaisantes. De nombreux locaux ne correspondent pas aux normes de sécurité. C'est le cas, en particulier, des salles où l'on enseigne la danse. Ces salles sont très rarement équipées d'un plancher sur doubles lambourdes.

L'enseignement du théâtre reste marginal. Il fonctionne souvent sous forme d'ateliers et non avec un enseignement structuré en cursus. Une attention particulière sera donc portée à ce secteur difficile à étudier et, en bien des points, différent de l'enseignement musical.

Enfin, l'enseignement des arts du cirque est en pleine expansion. Un volet spécifique de l'étude a ainsi été mené sur ce secteur.

L'encadrement par la loi des enseignements de la danse et des arts du cirque peut être expliqué en particulier par les conséquences de ces pratiques sur la santé des enfants.

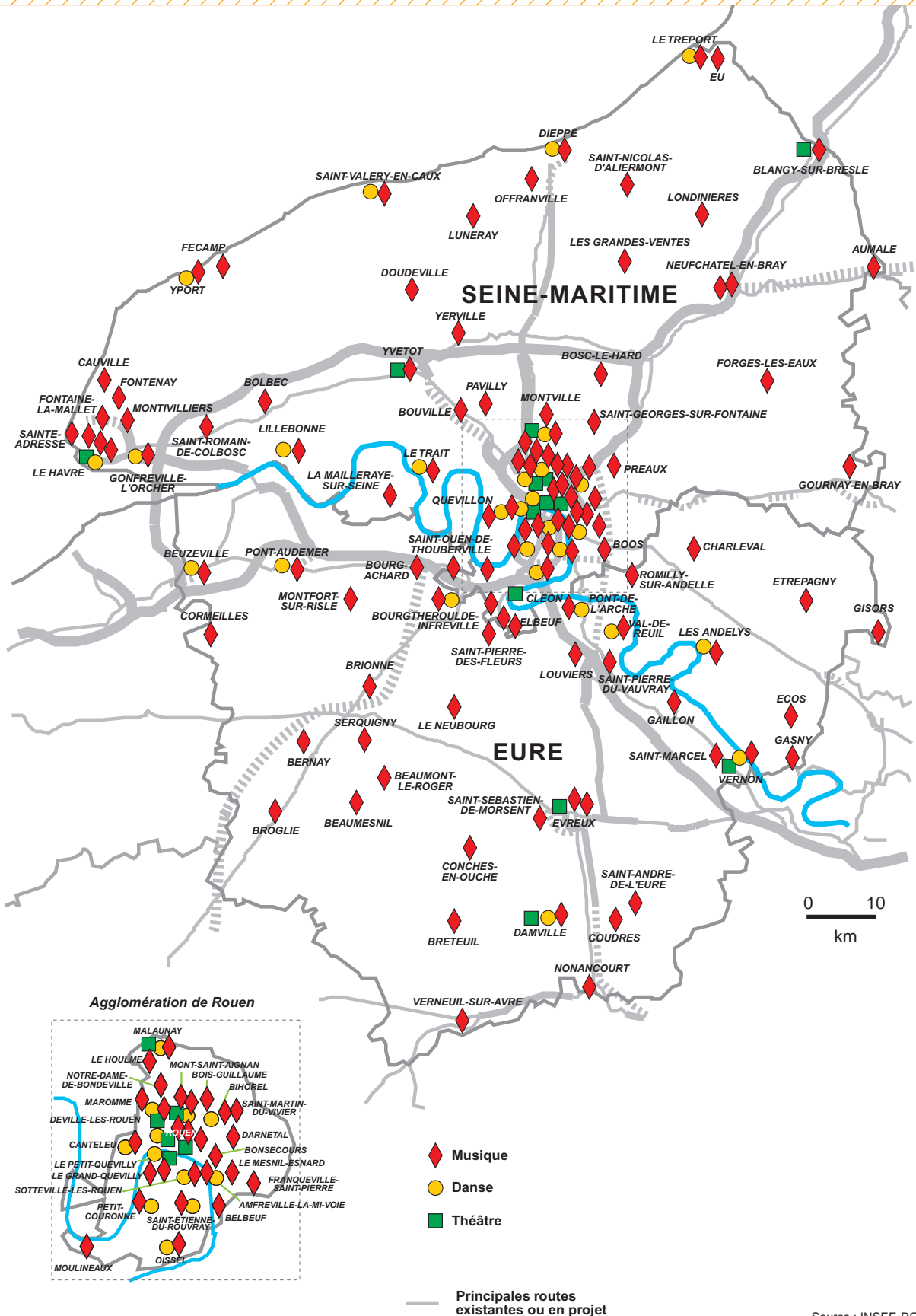
Voir annexes

DÉNOMINATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements sont répertoriés dans l'enquête en fonction de leur statut :

- E1 : Conservatoire national de Région, écoles nationales
- E2 : Établissements municipaux agréés
- E3 : Établissements municipaux
- E4 : Établissements associatifs

DISCIPLINES ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES



HAUTE-NORMANDIE

1 780 000 habitants 145 habitants / km²

L'enseignement spécialisé en Haute-Normandie

116 établissements - 24 784 élèves
1 075 enseignants - 1 741 postes

L'enseignement spécialisé dans les structures publiques

52 établissements - 16 484 élèves
719 enseignants - 1 012 postes

L'enseignement spécialisé dans les structures associatives

64 établissements - 8 300 élèves
356 enseignants - 729 postes

UNE RÉGION PARTICULIÈREMENT BIEN DOTÉE

De nombreux et significatifs efforts budgétaires ont été consentis par les pouvoirs publics pour hisser la région dans le peloton de tête des régions où l'enseignement artistique spécialisé a une place de choix.

En effet la région Haute-Normandie avec ses 6 E1 se situe à la 4^{ème} place des régions et à la première place des régions équivalentes en nombre d'habitants.

Ceci s'explique aussi par la densité d'habitants avec 145 au km², elle est la 4^{ème} région derrière l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace.

DES ENSEIGNEMENTS VARIÉS, OUVERTS ET RAYONNANTS

L'ingéniosité et l'inventivité des directeurs, des professeurs et autres responsables associatifs a permis de développer l'enseignement de musiques bien souvent exclues des établissements : jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques anciennes, et de s'ouvrir à des disciplines et des approches pédagogiques variées.

Ces nombreux efforts expliquent la grande ouverture des établissements étudiés, qui, malgré des tailles, des projets et des missions différentes, accueillent près de 25 000 élèves, emploient plus de 1 000 enseignants et plus de 200 personnes à des postes administratifs. Les élèves des 69 établissements qui ont répondu à l'enquête centrale de la mission sont d'origines sociales très diverses. Les chiffres démentent ainsi l'élitisme souvent reproché à ces structures.

Le rayonnement de ces établissements est souvent mal connu. Le caractère diffus de cette notion ne doit pas cependant cacher l'importante activité artistique de certains établissements et la grande variété des partenariats à l'œuvre sur l'ensemble du champ étudié, que ce soit le travail des établissements entre eux, avec l'Éducation Nationale, les acteurs de la création et de la diffusion ou simplement à travers l'activité artistique des enseignants.

Ce rayonnement est donc concret, même s'il est toujours à développer, comme le sont sans cesse les actions visant à l'élargissement des publics, dites parfois d'action culturelle ou, il n'y a pas si longtemps, d'éducation populaire.

LE DÉFI DE L'ACCÈS DU PLUS GRAND NOMBRE À UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Il faut constater que le service public de l'enseignement artistique spécialisé est plus ou moins développé en fonction des moyens des communes et de la volonté des élus. Le maillage de ces équipements sur le territoire met en évidence le déséquilibre entre les zones urbaines et les zones rurales, entre l'Eure et la Seine-Maritime.

Ce déséquilibre est lié à de nombreux facteurs démographiques, économiques et culturels. L'implantation de près des trois-quarts de la population dans la vallée de la Seine est une donnée essentielle pour l'aménagement du territoire.

Cependant, comme le montre le chapitre intitulé "Les limites du dynamisme démographique et économique" (voir ci-dessus), ces déséquilibres sont à mettre en perspective avec les plus récentes évolutions. Ainsi l'Eure dispose de forts atouts avec le dynamisme du monde rural, la proximité de Paris qui explique l'implantation de nombreux jeunes ménages travaillant dans la région parisienne ; le développement de l'intercommunalité, progressivement dotée de la compétence culturelle, comme à Bernay, à Gaillon, à Vernon, etc... ouvrant de nouveaux horizons dans la gestion de service public.

L'EURE

541 054 habitants 90 habitants / km²

L'enseignement spécialisé dans l'Eure

39 établissements - 6 540 élèves

267 enseignants - 415 postes

L'Eure est doté d'une école nationale de musique (E1), de quatre écoles agréées (E2), de douze autres écoles municipales (E3) et de vingt deux établissements associatifs (E4) dont une MJC très dynamique qui développe un partenariat avec l'Education Nationale. Ce maillage territorial est plus dense sur le territoire départemental qu'il ne l'est en moyenne en France (voir statistiques au début de la 2^{ème} partie de ce rapport).

AGGLOMÉRATION D'EVREUX

27 COMMUNES / 80 000 HABITANTS 273 habitants/km²

4 % de la population régionale

15% de la population du département

+ 4% de croissance démographique entre 1990 et 1999

dont ÉVREUX / 51 200 HABITANTS 1 936 habitants/km²

64 % de la population de l'agglomération

1 ENM

1 établissement associatif

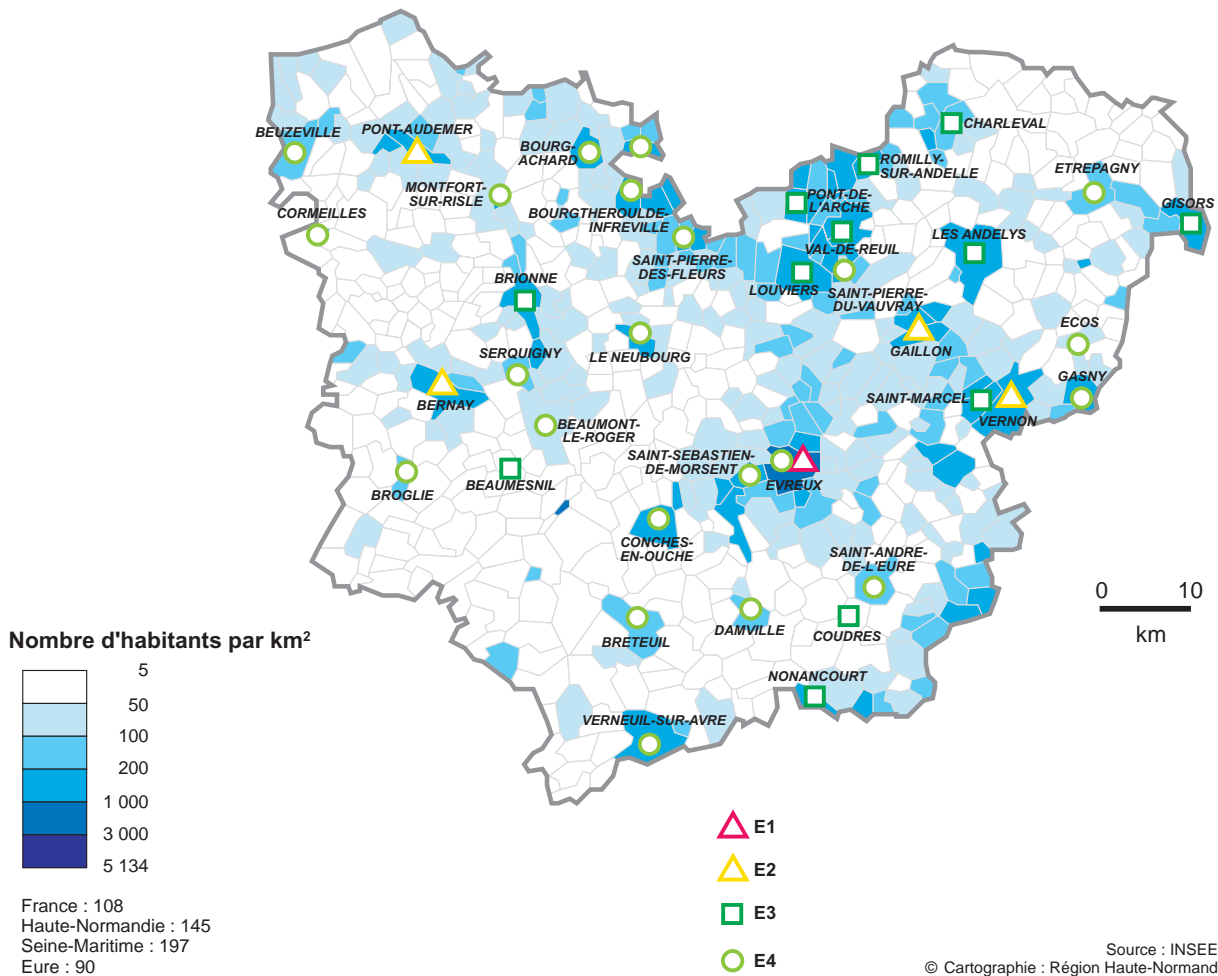
940 ÉLÈVES

4% des effectifs d'élèves de la région

L'E1 d'Évreux accueille 637 élèves, soit 10 % des effectifs du département et moins de 4% des effectifs de la région. Cet établissement emploie 42 enseignants. Il accueille environ 40 % d'élèves extérieurs à la commune et ne dispense pas d'enseignement en danse et en théâtre. Son effectif d'élèves comme son rayonnement départemental sont relativement modestes, au regard de sa situation géographique centrale et symbolique (Évreux est la capitale du département). Cet E1 est le seul dans le département.

Les E2 développent à leur échelle un réel rayonnement sur leur territoire, voire au-delà, et des spécificités remarquables dans le contenu des enseignements comme dans la mise en place de projets. Il faut ainsi constater leur grande ouverture aux pratiques des adultes amateurs.

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS ET DENSITÉ DE POPULATION DANS L'EURE



TERRITOIRE SEINE-EURE / SEINE-BORD / EURE MADRIE SEINE / PORTES DE L'EURE

150 000 HABITANTS

8% de la population régionale

28% de la population du département

dont les deux communautés d'agglomération principales :

SEINE-EURE 25 communes / 56 500 habitants

38% de la population de ce territoire

+ 7% de croissance démographique entre 1990 et 1999

239 habitants/km²

PORTES DE L'EURE 40 communes / 55 500 habitants

37% de la population de ce territoire

+ 6% de croissance démographique entre 1990 et 1999

178 habitants/km²

2 établissements agréés

5 établissements municipaux

2 établissements associatifs

2 170 ÉLÈVES

33% des effectifs d'élèves du département

9% des effectifs d'élèves de la région

Plusieurs secteurs géographiques sont bien couverts. D'est en ouest on trouve en effet : l'E2 de Vernon-Portes de l'Eure, avec 558 élèves et 37 postes d'enseignants ; l'E2 de Eure-Madrie-Seine, avec 470 élèves et 23 postes d'enseignants ; puis les quatre E3 du secteur de Seine-Bord qui, avec Louviers, Val-de-Reuil, Romilly-sur-Andelle et Pont-de-l'Arche, regroupent 1142 élèves et 72 postes d'enseignants.

Ainsi six établissements réunissent sur un territoire situé le long de l'A13, une offre très riche et attractive. Ils regroupent ainsi le tiers des effectifs du département et 9% des effectifs de la région.

D'autres secteurs, dotés d'un établissement de taille importante comme Évreux ou Pont-Audemer, avec 476 élèves et 19 postes d'enseignants, et la communauté de communes de Bernay et ses environs, avec 385 élèves et 26 postes d'enseignants, connaissent une situation un peu différente avec des établissements isolés les uns des autres.

Au total, ces treize établissements regroupent 3 971 élèves, soient 61% des effectifs du département et 18 % des effectifs de la région sur des territoires et dans des agglomérations regroupant 46% de la population de l'Eure.

Si ces établissements sont bien répartis d'est en ouest, la moitié sud du département est moins bien dotée et semble nettement plus isolée, malgré le dynamisme de certains acteurs, notamment à Conches-en-Ouches, Verneuil-sur-Avre, Coudres, Saint-André de l'Eure ou Nonancourt.

L'accès de tous à un enseignement de qualité rejoint la question de la solidarité entre les communes, dont le premier échelon est l'intercommunalité et le second le département.

Il est possible de remarquer le fort rayonnement des établissements d'enseignement artistique spécialisé dans les secteurs où les compétences culturelles de l'intercommunalité sont développées.

LA SEINE MARITIME

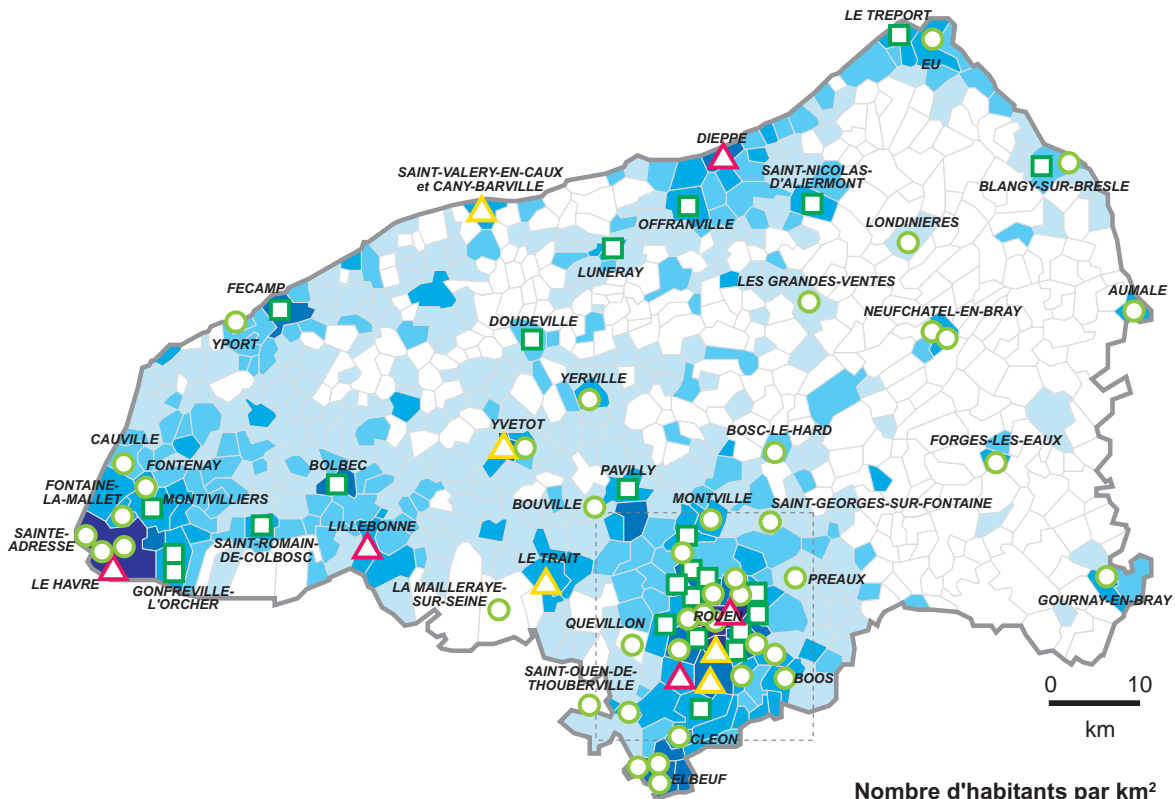
1 239 138 habitants 197 habitants / km²

L'enseignement spécialisé en Seine-Maritime

76 établissements - 18 244 élèves

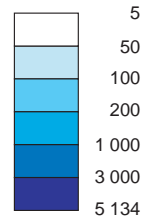
808 enseignants - 1 326 postes

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS ET DENSITÉ DE POPULATION EN SEINE-MARITIME



0 10
km

Nombre d'habitants par km²



- △ E1
- △ E2
- E3
- E4

France : 108
Haute-Normandie : 145
Seine-Maritime : 197
Eure : 90

Source : INSEE-RGP 1999
© Cartographie : Région Haute-Normandie -12/2004

La Seine-Maritime est dotée d'un CNR, de quatre écoles nationales, cinq écoles municipales agréées, vingt cinq autres écoles municipales, et quarante deux établissements associatifs, parmi lesquels on remarque plus particulièrement trois associations spécialisées dans l'enseignement du jazz - l'EIJ, l'EMIJ et le JUPO -, et le CEM au Havre ou l'ADAME à Elbeuf pour les musiques actuelles amplifiées.

AGGLOMÉRATION DE ROUEN

37 COMMUNES / 391 375 HABITANTS 1 228 habitants/km²

22% de la population régionale

32% de la population du département

+ 1% de croissance démographique entre 1990 et 1999

dont ROUEN / 106 500 HABITANTS 4 986 habitants/km²

27% de la population de l'agglomération

1 CNR

1 ENMD

2 établissements agréés

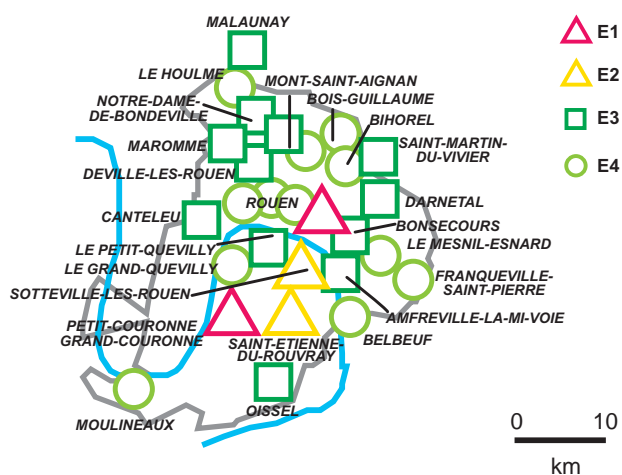
12 établissements municipaux

11 établissements associatifs

8 380 ÉLÈVES

46% des effectifs d'élèves du département

34% des effectifs d'élèves de la région



Le territoire urbain autour de Rouen est une vaste agglomération qui regroupe près de 400 000 habitants. Comme nous l'avons déjà signalé, le poids de la ville-centre est réduit, ce qui ne doit pas masquer une interdépendance considérable entre Rouen et son agglomération.

La préfecture de Région, ville de 106 500 habitants, est dotée d'un CNR qui regroupe 894 élèves musiciens, danseurs et comédiens, et 82 enseignants, ainsi que deux E4, les AGEMUR, qui regroupent 595 élèves musiciens et 34 enseignants, et La canaille, qui regroupe 140 élèves comédiens et 7 enseignants ; l'Université dispose d'un important département de musicologie qui collabore avec le CNR ; le CeFEDeM de Normandie assure la formation supérieure en musique et danse.

On dénombre sur le territoire de l'agglomération de Rouen (autour de Rouen et ses trois établissements) une ENMD avec 634 élèves, 40 enseignants et un département de musiques actuelles amplifiées que n'a pas le CNR ; deux E2 de 510 et 483 élèves avec notamment un enseignement des instruments baroques pour l'un, de la harpe pour l'autre, enseignements que ne dispense pas le CNR. Mais en plus de deux E1 et deux E2, le territoire de la CAR regroupe au moins quatorze E3, dont un qui accueille 637 élèves, un autre 477 ou encore un troisième 453, et huit E4 (certaines petites structures n'ayant pas répondu à notre questionnaire), dont un accueille 457 élèves, un autre 375, un troisième 354... au total, en comptant les effectifs des établissements n'ayant pas répondu à l'enquête, ce sont plus de 8 000 élèves accueillis dans l'agglomération, soit près d'un tiers des effectifs régionaux.

A l'image de son voisin de Sotteville-les-Rouen, l'E2 de Saint-Etienne-de-Rouvray a la particularité d'avoir 510 élèves ce qui est très important pour les 30 000 habitants de la commune avec 25% d'élèves qui sont extérieurs à la commune.

Il s'agit d'un territoire qui regroupe 22% de la population régionale et 32% des effectifs de la région. Il est donc très bien doté en lieux de formation, avec un choix riche, performant et varié.

AGGLOMÉRATION DU HAVRE

17 COMMUNES / 255 000 HABITANTS 1 338 habitants/km²

14% de la population régionale

21% de la population du département

- 1% de croissance démographique entre 1990 et 1999

dont LE HAVRE / 196 000 HABITANTS 4 066 habitants/km² 1 ENMDT

75% de la population de l'agglomération

- 2% de croissance démographique entre 1990 et 1999

3 établissements municipaux

4 établissements associatifs

PLUS DE 2 500 ÉLÈVES

14% des effectifs d'élèves du département

10% des effectifs d'élèves de la région

L'agglomération du Havre est la seconde de par sa taille, avec près de 255 000 habitants au total, soit 14% de la population régionale. Mais à l'inverse de Rouen, le poids de la ville centre y est prépondérant. Autour du Havre, se trouvent notamment les établissements municipaux de Montivilliers et associatifs de Sainte-Adresse. Les établissements de l'agglomération du Havre réunissent plus de 10% des élèves de la région.

La ville du Havre, avec 196 000 habitants, est dotée d'une ENMDT (installée dans de nouveaux locaux très fonctionnels) qui regroupe 1 560 élèves en musique, danse et théâtre, et 65 enseignants, et de deux E4 : le CEM, avec 446 élèves en musiques actuelles amplifiées et 30 enseignants, et le JUPO, avec 243 élèves en jazz et 15 enseignants.

Ces deux associations implantées dans la ville, accueillent un nombre important d'élèves et rayonnent largement sur la ville.

Dieppe et Port-Jérôme, avec leurs ENMD, sont deux autres pôles importants avec la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise et de la communauté de communes de Port-Jérôme. Ces deux pôles regroupent respectivement 35 000 et 29 000 habitants, 1 162 et 706 élèves, 59 enseignants et 58 enseignants. Réunies en syndicats ce sont plus de 50 et 14 communes qui oeuvrent ensemble.

Ces deux écoles rayonnent largement sur leur secteur et plus largement sur l'ensemble du département. Elles ont su développer des spécificités autour des musiques actuelles amplifiées ou des musiques anciennes. Il faut noter que la seule classe d'électro-acoustique de la région est à l'ENMD de Dieppe. Cet établissement développe un large partenariat avec l'Éducation Nationale avec une équipe de sept intervenants en milieu scolaire, titulaires du DUMI. C'est le seul établissement de la région à mener une politique structurée et largement concertée avec l'Éducation Nationale.

Ces quatre pôles (Rouen, le Havre, Dieppe et Port-Jérôme) regroupent les deux tiers des effectifs de Seine-Maritime et la moitié des effectifs de la région.

Comme dans l'Eure, les cinq E2 de Seine-Maritime, et en particulier les trois situés hors de l'agglomération de Rouen, jouent un rôle très important, notamment dans l'aménagement du territoire puisque de Saint-Valéry à Val-de-Seine en passant par Yvetot, elles sont presque situées à égale distance de Rouen, du Havre, de Dieppe, et de Port-Jérôme. Ils équilibrent donc a priori l'offre sur le territoire en dispensant un enseignement dans des secteurs plus ruraux. Ces trois E2 accueillent 1 525 élèves.

Au total, ajoutés aux quatre pôles cités plus haut, ces établissements regroupent les trois quarts des effectifs du département et 57% des effectifs de la région.

Ajoutés aux neuf principaux établissements de l'Eure, on constate que les pôles ainsi décrits regroupent 72% des effectifs de la région. Ils jouent donc un rôle essentiel dans l'offre régionale et ont à relever pleinement le défi du rayonnement sur leur territoire, surtout dans l'Eure où, à surface égale, les équipements sont moins nombreux et donc les distances plus grandes.

L'E2 de Saint-Valéry-en-Caux, situé sur la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, regroupe des élèves originaires de 61 communes. Les 676 élèves sont regroupés sur deux principaux sites, Saint-Valéry-en-Caux et Cany-Barville. Cet établissement rayonne entre Le Havre et Dieppe.

Fécamp, ville située sur la côte entre Saint-Valéry-en-Caux et Le Havre, possède un E3 dont 33% des élèves sont extérieurs à la commune et représente une intercommunalité potentielle avec 50 000 habitants. Elle pourrait finir de couvrir la région côtière.

A l'intérieur des terres, l'E2 d'Yvetot, avec de nouveaux locaux situés juste à côté d'une salle de spectacles dédiée en particulier aux musiques actuelles amplifiées, pratique cependant une politique tarifaire rendant l'accès difficile pour les élèves extérieurs à la commune. L'E2 pourrait s'élargir à d'autres communes et rayonner au-delà pour compléter, avec Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux, la couverture du territoire rural et enclavé du Pays de Caux. Notons que l'E4 du Théâtre en Face développe à Yvetot un travail spécifique sur l'enseignement du théâtre.

L'E2 intercommunal de Val-de-Seine / Le Trait, qui développe un travail en réseau sur plusieurs sites et de nombreux partenariats artistiques ou pédagogiques avec l'ENMD de Port Jérôme, a le potentiel pour élargir encore le groupe des sept communes en SIVU, et notamment aux communautés de communes. Une telle extension en milieu rural pose des questions financières, mais fait l'objet d'un examen attentif de part et d'autre.

AUTOUR DES E1 ET E2 DE SEINE-MARITIME

772 000 habitants
62 % de la population du département

40 ÉTABLISSEMENTS / 14 000 ÉLÈVES
Soit 75 % des effectifs d'élèves de Seine Maritime
Et 66 % des effectifs d'élèves de Haute-Normandie

Elbeuf, enfin, au sud de l'agglomération de Rouen, jouit d'un fort potentiel avec un bassin de population de 56 000 habitants, la constitution d'une intercommunalité puissante, et la diversité de l'offre.

Un large éventail de propositions d'enseignement artistique :

- l'E4 de la Comédie errante à Cléon,
- le cirque-théâtre d'Elbeuf, appelé à jouer un rôle de dimension régionale,
- l'enseignement de la musique avec trois E4, un spécialisé dans l'enseignement des musiques actuelles amplifiées, un autre dans le jazz et un troisième dispensant une formation en musique et en danse.

A la jonction de l'agglomération de Rouen et de l'axe de l'A13 dans l'Eure, Elbeuf bénéficie d'un positionnement géographiquement intéressant.

Le Pays de Bray, dynamique et original avec son conservatoire à l'école, semble un peu en retrait concernant la structuration de l'enseignement spécialisé.

LES ATOUTS ET LES POINTS FORTS DE LA RÉGION

De manière synthétique, voici rassemblés les atouts et points forts de la région :

- le nombre important d'écoles classées CNR, ENM(D,T), agréées et leur répartition sur le territoire ;
- l'ensemble du maillage constitué sur le territoire par les établissements d'enseignement artistique spécialisé ;
- le développement croissant de l'intercommunalité dans la gestion de ces établissements ;
- l'existence d'un DEM régional ;
- les collaborations développées entre les écoles et tout particulièrement dans le domaine de la diffusion ;
- l'investissement des directeurs dans la vie de la cité qui permet aux écoles de rayonner sur leur territoire, voire au-delà ;
- le corps enseignant, assez jeune, qui s'investit lui aussi dans la vie de la cité ;
- l'ouverture de la plupart des écoles à tous : enfants et adultes amateurs d'origines sociales très diverses ;
- un grand nombre d'établissements ouverts également à toutes les esthétiques et particulièrement aux musiques actuelles amplifiées ;
- une pédagogie innovante dans certaines structures associatives ;
- des parcs instrumentaux étoffés dans les établissements ;
- quelques collaborations innovantes avec d'Éducation Nationale ;
- la présence d'un CeFEDeM musique et danse ;
- la présence d'une Université de musicologie qui tisse des liens avec le CNR et le CeFEDeM.

PREMIÈRE CONCLUSION

Bien souvent, les projets d'enseignement artistique spécialisé naissent d'initiatives individuelles et associatives. Ces projets sont ensuite relayés, dans leur développement, à travers les politiques artistiques, culturelles et jeunesse pour les communes et les politiques d'aménagement du territoire pour les regroupements de communes, les départements et la région. Les acteurs de secteurs et l'ensemble des politiques mises en œuvre dans ce domaine sont interdépendants. Ces politiques territoriales sont étroitement liées les unes aux autres, comme elles sont étroitement liées aux facteurs historiques, géographiques, démographiques et économiques d'un territoire et d'une population. Etudier les structures et acteurs du secteur de l'enseignement artistique spécialisé en particulier, c'est aussi interroger l'ensemble des autres acteurs politiques, économiques et culturels de Haute-Normandie.

Dans ce contexte, le secteur de l'enseignement artistique spécialisé a une double carte à jouer : premier employeur culturel, présent sur l'ensemble du territoire, il est confronté à la nécessité d'une certaine remise en question pour assurer les conditions de son développement ; en tant qu'acteur culturel de la transmission au cœur de la cité, il est porteur d'une mission de service public d'éducation, susceptible de véhiculer par ses dimensions artistiques et symboliques une vision forte et fédératrice de la société.

Il y a alors un point commun entre les acteurs du développement économique et ceux de l'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre : la recherche de cohérence, de complémentarité, d'efficacité mais aussi de solidarité sur l'ensemble du territoire régional entre des acteurs, de nature et de taille bien différentes. Le dénominateur commun de telles réflexions, et leur point d'appui, pourrait être la recherche d'une innovation, qu'elle soit politique, économique, artistique ou pédagogique. Le présent rapport illustre une telle recherche. Le fait d'avoir bénéficié du concours de l'ensemble des acteurs de ce secteur témoigne sans doute de ce qu'elle semble à tous nécessaire. Mais cette recherche d'innovation est source de nombreuses craintes.

Le souci du chargé de mission et de son équipe aura été d'observer attentivement la réalité du terrain et de recueillir le plus possible d'informations, tout en cherchant à garantir leur fiabilité. La seconde partie de ce rapport contient les éléments statistiques qui viendront éclairer la réflexion.

Dans l'analyse de ces chiffres, les points forts et les limites actuelles du développement de la région seront mis en regard les uns des autres pour sentir le mouvement qui les lie. Une telle mise en perspective devrait, à travers une vue d'ensemble, permettre de mieux cerner les atouts du territoire, pour inviter les acteurs culturels de la région à en faire les forces motrices de son développement.

2^{ème} PARTIE
**RÉSULTATS
DE LA MISSION
D'ENQUÊTE**

PRÉAMBULE

DÉNOMINATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements sont répertoriés dans l'enquête en fonction de leur statut :

- E1 : Conservatoire national de Région, écoles nationales
- E2 : Établissements municipaux agréés
- E3 : Établissements municipaux
- E4 : Établissements associatif

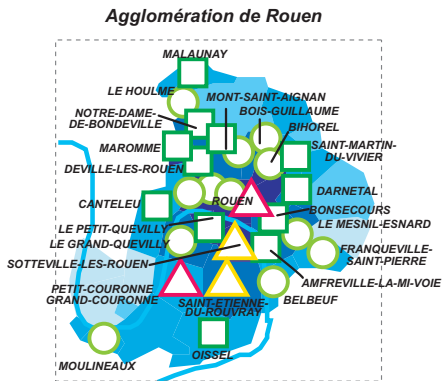
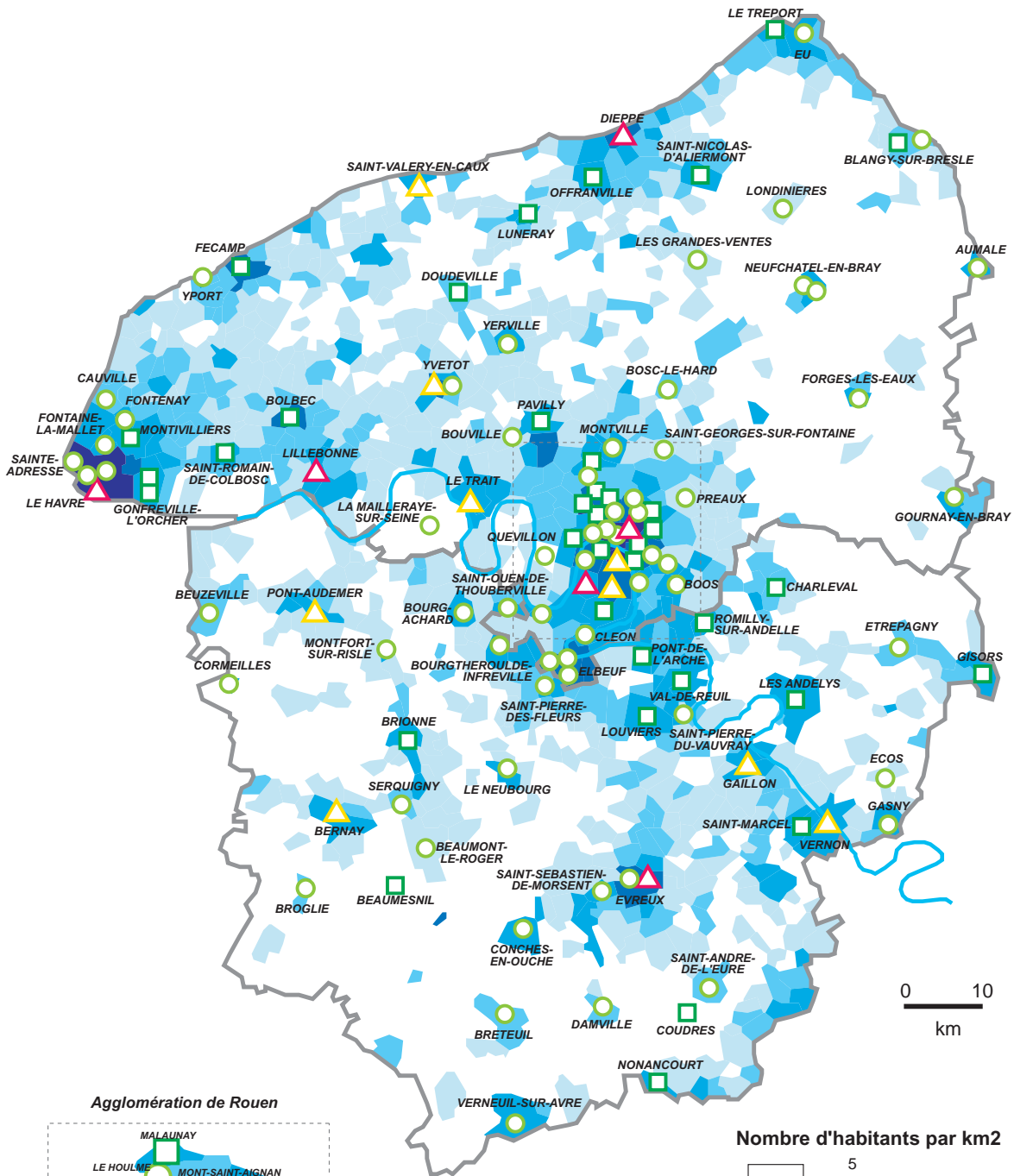
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE

Avec six E1, neuf E2, cinquante deux E3 et soixante quatre E4, la Haute-Normandie est particulièrement bien dotée en établissements d'enseignement artistique spécialisé.

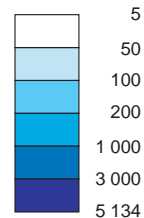
Pour illustrer cette constatation, il est possible de comparer le nombre moyen de E1 et de E2 pour un million d'habitants en Haute-Normandie et à l'échelle nationale (Données respectives de 2001-02 et 2000-01 du DEP).

	E1		E2	
	Haute-Normandie	France	Haute-Normandie	France
Nombre moyen d'établissements pour un million d'habitants	3,3	2,5	5,0	4,5

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS ET DENSITÉ DE POPULATION



Nombre d'habitants par km²



- △ E1
- △ E2
- E3
- E4

France : 108
 Haute-Normandie : 145
 Seine-Maritime : 197
 Eure : 90

DESCRIPTION DU PANEL

À partir d'un ensemble de 121 établissements destinataires des questionnaires (répartis entre cinquante deux EP et soixante neuf E4), la mission d'étude a pu s'appuyer sur un retour de 70 questionnaires "établissement" : soit trente huit EP et trente deux E4. Parmi les établissements qui ont répondu, et malgré un rapprochement administratif avec leurs structures : cinq d'entre eux n'ont pas transmis le questionnaire "établissement" mais une série de questionnaires "enseignants" ; trois autres ont pu, lors des relances, être interrogés par téléphone. Deux établissements qui conservent des spécificités ont choisi de remplir chacun un questionnaire. Ainsi le total du nombre d'établissements, en tant qu'entité pédagogique, ayant participé à l'étude est de 77.

Par ailleurs, cinq établissements sont sortis du champ de l'étude. Soit parce qu'ils ne correspondaient pas aux critères (trois enseignants rémunérés, cinquante élèves et un enseignement structuré), soit parce qu'ils n'existaient plus, soit parce qu'ils n'ont pu être joints au téléphone. Il s'agit des établissements initialement connus d'Isneauville, Yquebeuf, Houlbec-Cocherel, Le Thuit-Simer et Le Thuit-Signol. Ces deux derniers ont fusionné en septembre 2004 avec l'association de Saint-Pierre-des-Fleurs. Le nombre d'établissements entrant dans le champ de l'étude est donc passé de 121 à 116.

Au total, sur un panel de 116 établissements, ce sont 68% des établissements destinataires du questionnaire qui ont été étudiés, dont quarante et un EP (79% du secteur public) et trente six E4 (57% du secteur associatif).

TRAITEMENT DES DONNÉES

Au total, les données recueillies représentent :

- 94 979 réponses pour les établissements publics ;
- 56 080 réponses pour les profils enseignants dans les établissements publics ;
- 68 480 réponses pour les établissements associatifs ;
- 21 164 réponses pour les enseignants dans les établissements associatifs ;

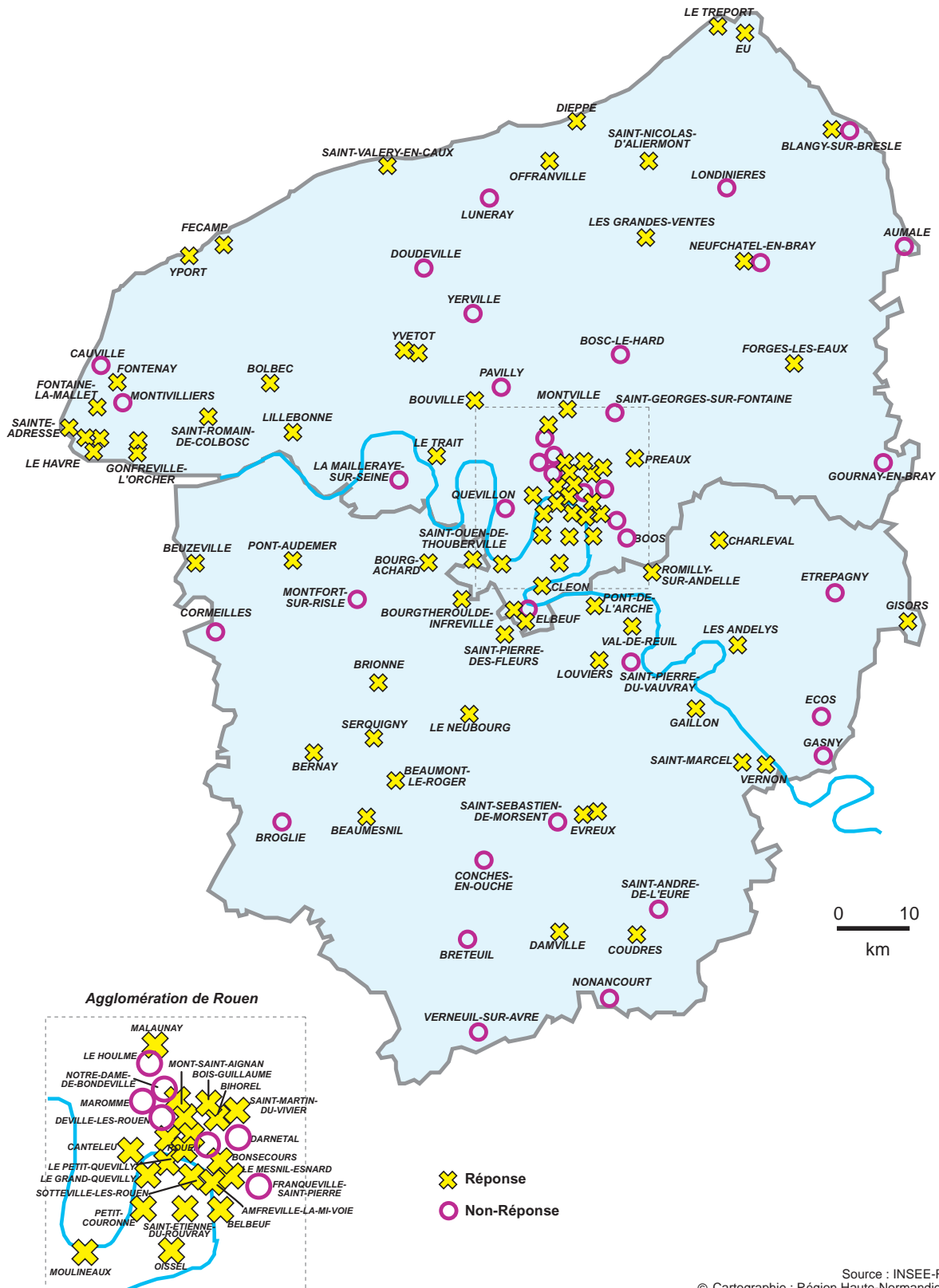
Soit 240 703 données brutes à traiter.

Lors de l'extraction des données, il a été procédé à des séries de corrections par recoupements et comparaisons pour une exploitation optimale d'un maximum de réponses.

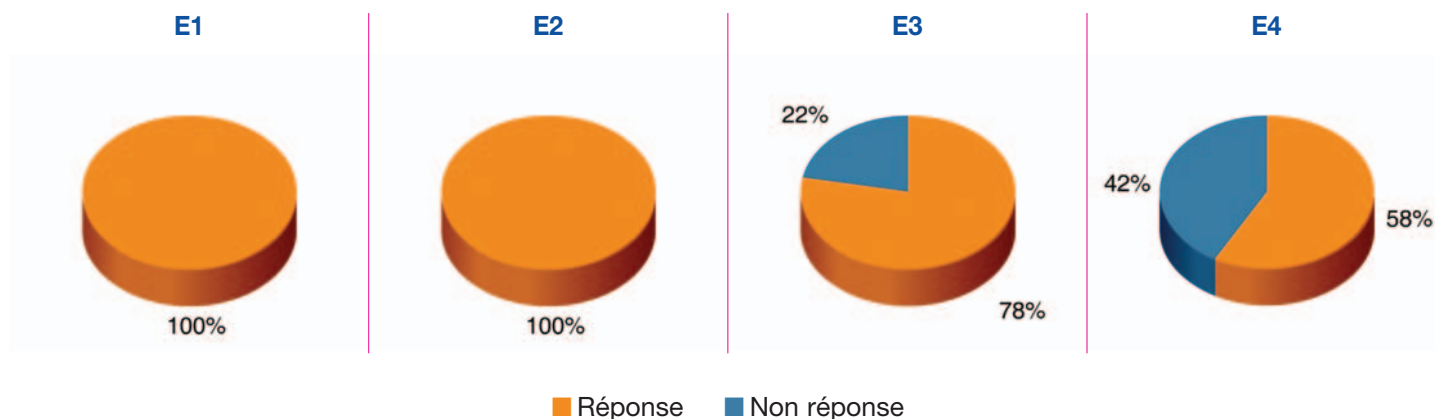
N'ont été retenus que les chiffres jugés fiables, après recoupement, comparaison, vérification du caractère plausible des réponses et mesure de la base réelle de chaque chiffre (en fonction du taux de remplissage sur une question donnée et du travail qui a permis de compléter les réponses apportées : par exemple, des réponses à un endroit du questionnaire permettaient de compléter un autre non renseigné).

Les données ont été croisées et triées pour en tirer des statistiques globales à l'échelle de la région, pour les affiner par département, par catégories de questionnaires et selon le statut des établissements.

RÉPONSE - NON-RÉPONSE



Source : INSEE-RGP 1999
 © Cartographie : Région Haute-Normandie -12/2004



Le taux de 100% de réponses pour les écoles de statut E1 et E2 permet un traitement optimum des données pour ces établissements et un croisement avec les données nationales du DEP.

Le taux de 78% des données pour les écoles de statut E3 est tout à fait satisfaisant et permet une importante fiabilité des chiffres.

Pourquoi certaines écoles ne se sont-elles pas associées à l'étude, en particulier en Seine-Maritime ?

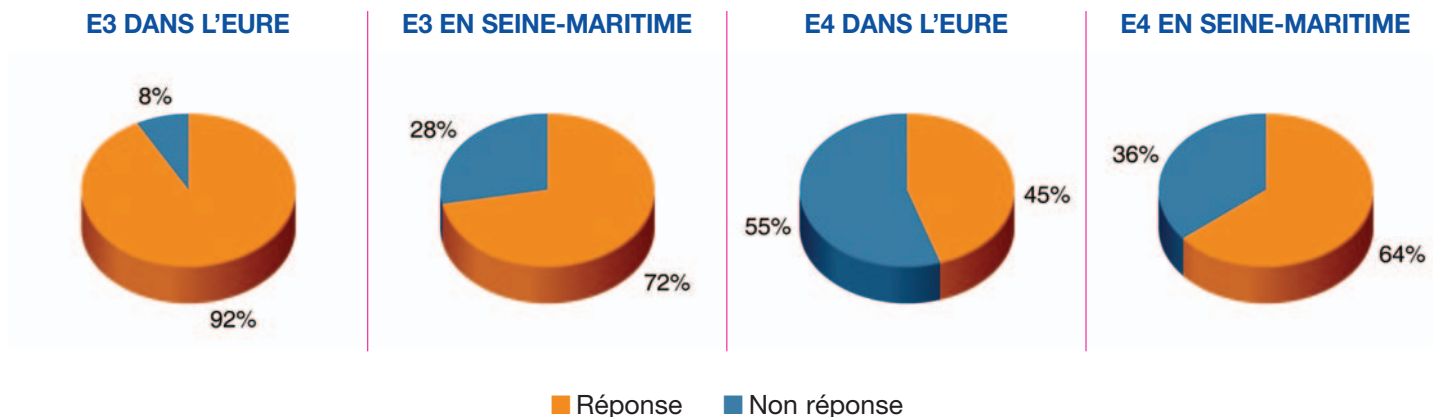
Rappelons que l'objectif de la mission est de dégager des perspectives pour l'ensemble des écoles, quel que soit leur statut, afin d'avoir une vue régionale et globale de l'enseignement artistique spécialisé.

Le taux de 58% pour les écoles de statut E4 doit permettre un traitement raisonnable des données.

Le fait que les structures, a priori importantes de par leurs effectifs connus et leur rayonnement, aient toutes répondu, paraît très satisfaisant. A quelques exceptions près, l'absence de réponse de 42 % des établissements de statut E4 peut s'expliquer par leur petite taille (moins de 10 enseignants) et la faiblesse de leur structuration administrative : un ou une présidente, seul(e) et bien souvent bénévol(e).

Il est clair que certains responsables d'établissements, inquiets de ne pas voir leurs activités et/ou leur statut pris en compte, se tiennent en marge des politiques institutionnelles.

Le taux global de réponse permet cependant d'avoir une image très précise de l'enseignement spécialisé en Haute-Normandie.



Le taux de réponse est bien sûr de 100 % pour les E1 et E2 de l'Eure et de Seine-Maritime, mais il est intéressant de constater que les taux de réponse pour E3 et E4 sont très différents d'un département à l'autre.

MÉTHODE STATISTIQUE DANS LE TRAITEMENT DES NON RÉPONSES

L'estimation des non réponses a été faite en fonction des données disponibles : la localisation, les effectifs d'élèves et d'enseignants, le statut des écoles.

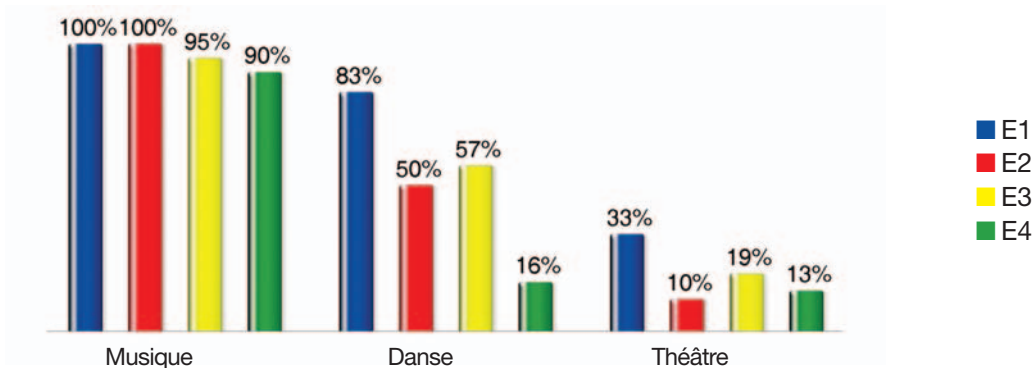
Une méthode d'imputation a permis de compléter le panel par rapprochement, comparaison et croisement.

PHOTOGRAPHIE RÉGIONALE

LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DANS CHAQUE DISCIPLINE

En Haute-Normandie, 93% des établissements dispensent un enseignement de musique, 41% de danse et 17% de théâtre. 100% des établissements enseignent la musique dans l'Eure, et 90% en Seine Maritime. Ces pourcentages sont respectivement de 45% et 39% pour la danse, 15% et 18% pour le théâtre.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DISCIPLINE DANS LES EP ET LES E4



Le graphique précédent doit être lu ainsi : en Haute-Normandie, 100% des établissements E1 dispensent un enseignement de la musique... et 13% des E4 étudiés, un enseignement du théâtre.

Comme au niveau national, un grand déséquilibre existe entre les enseignements du théâtre, de la danse et de la musique.

On peut noter que la danse est enseignée en Haute-Normandie dans 83% des E1, soit une proportion supérieure à la moyenne nationale qui est de 77%. Le nombre de E2 enseignant la danse est dans la moyenne nationale.

En revanche, représenté dans 33% des E1 et 10% des E2 de Haute-Normandie, le théâtre est enseigné dans des proportions largement inférieures à la moyenne nationale (respectivement 41% et 26%).

Ces chiffres globaux ne donnent ici qu'une indication quantitative. Les objectifs et contenus de ces disciplines seront détaillés et analysés par la suite.

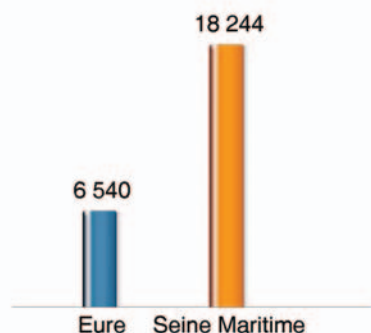
Pour prolonger cette analyse de l'offre régionale, notons que la danse est davantage présente dans les écoles municipales que dans les écoles agréées.

Le 16% d'enseignement de la danse dans le secteur associatif étudié ici doit être rapporté à l'important maillage des écoles privées de danse sur le territoire. Ce réseau, dont les acteurs ne correspondaient pas à la grille d'étude définie dans un premier temps, a été étudié dans un second temps et fait l'objet d'une analyse spécifique en annexe.

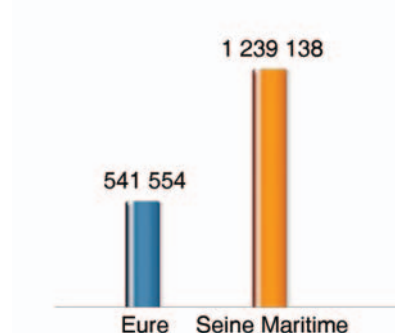
Le théâtre est peu présent malgré le dynamisme de certains établissements. Il convient de remarquer que seulement deux E1 et un E2 disposent d'un "département" de théâtre (avec un cursus) et que quatre E3 et cinq E4 proposent un enseignement plus proche des ateliers qu'offrent par ailleurs différents théâtres et compagnies.

PAR DÉPARTEMENT :

EFFECTIFS D'ÉLÈVES



POPULATION



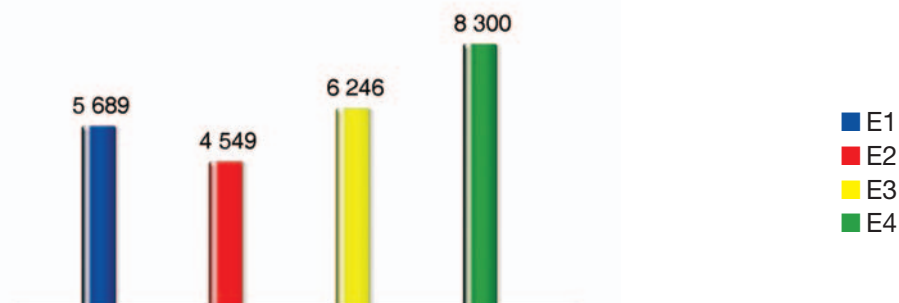
Avec un rapport d'effectifs-élèves de 2,8 entre les deux départements, quand le rapport de population est de 2,3, il est possible de mesurer un écart d'accès à l'offre des établissements d'enseignement artistique spécialisé. Proportionnellement, les élèves en musique, danse et théâtre sont plus nombreux en Seine-Maritime que dans l'Eure.

PAR STATUT D'ÉTABLISSEMENT :

	EP	E4
Nombre d'élèves en Haute-Normandie	16 484	8 300

Si l'enseignement public occupe la place la plus importante avec 65 % des effectifs régionaux, l'enseignement associatif est très actif en Haute-Normandie en accueillant 35 % des élèves musiciens, danseurs et comédiens.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS-ÉLÈVES SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



Il y a un nombre important d'élèves dans les E1, ce qui révèle l'ouverture de ces structures à un public diversifié. Il y a plus d'élèves dans les E1 et E2 (effectifs cumulés de 10 238) que dans les E4.

EFFECTIFS DANS LES E1 ET LES E2 PAR RAPPORT AU NOMBRE D'HABITANTS DE LA COLLECTIVITÉ GESTIONNAIRE :

Il faut noter la grande disparité d'effectifs dans les E1 en particulier entre les E1 du Havre et de Petit-Couronne et Grand-Couronne :

E1	Nombre d'élèves	Nombre d'habitants de la collectivité gestionnaire	Nombre d'élèves pour 1 000 habitants de la collectivité gestionnaire
Le Havre	1 560	196 000	8
Dieppe	1 162	34 653	33
CNR de Rouen	894	106 000	8
Port-Jérôme	760	29 184	26
Évreux	637	51 198	12
Petit-Couronne et Grand-Couronne	634	19 300	33

Le nombre d'élèves fréquentant un E1 pour 1000 habitants de la collectivité gestionnaire, à Rouen et au Havre est le même. En revanche, ce nombre d'élèves est trois à quatre fois plus élevé dans des collectivités de taille plus modeste.

Il faut noter qu'à Rouen et au Havre, l'offre d'enseignement artistique est très dense, que ce soit dans la ville même ou dans l'agglomération et les villes voisines.

D'une manière générale la grande différence de taille d'un E1 à l'autre doit être rapportée à la diversité de leur histoire, des potentiels démographiques et économiques, des cadres politiques et budgétaires.

Il faut également préciser qu'une partie des élèves pris en compte est extérieure à la collectivité gestionnaire.

E2	Nombre d'élèves	Nombre d'habitants de la collectivité gestionnaire	Nombre d'élèves pour 1 000 habitants de la collectivité gestionnaire
Saint-Valery-en-Caux et Cany-Barville	676	8 146	82
Saint-Etienne-du-Rouvray	640	29 092	22
Vernon	558	56 000	9
Le Trait	510	18 077	28
Sotteville-les-Rouen	483	30 000	16
Pont-Audemer	476	9 400	50
Eure-Madrie-Seine	470	25 000	19
Communauté de communes de Bernay	385	11 000	35
Yvetot	339	11 038	31

D'une manière générale, la grande différence de taille d'un E2 à l'autre doit également être rapportée à la diversité de leur histoire, des potentiels démographiques et économiques, des cadres politiques et budgétaires.

Leurs situations géographiques sont plus variées encore avec certains E2 en zone rurale ou dans des villes de petite taille.

Le cas de Vernon n'est pas sans rappeler celui de Rouen ou du Havre, avec une agglomération relativement importante et l'existence d'une autre offre d'enseignement à proximité.

Là aussi une partie des élèves pris en compte est extérieure à la collectivité gestionnaire.

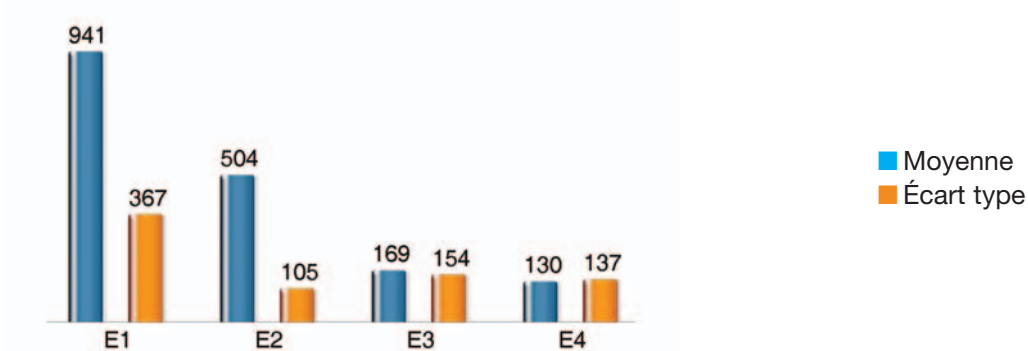
EFFECTIFS DES ÉLÈVES DANS LES E1 ET E2 POUR 10 000 HABITANTS DE LA RÉGION :

	E1		E2	
	Haute-Normandie	France	Haute-Normandie	France
Nombre d'élèves pour 10 000 habitants de la région	32	25	25	25

Les effectifs moyens cumulés de l'ensemble des établissements E1 de Haute-Normandie sont supérieurs à la moyenne nationale. Les effectifs moyens cumulés des E2 sont égaux à la moyenne nationale.

Les E1 et E2 jouent un rôle prépondérant dans l'accueil des élèves en Haute-Normandie. Le graphique suivant qui présente la moyenne des effectifs par statut d'établissement, permet de visualiser la très forte attractivité sur le territoire régional de ces établissements, et en particulier les E1.

EFFECTIF MOYEN D'ÉLÈVES SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



L'importance générale de l'écart-type de chaque moyenne révèle une grande diversité de taille pour chaque statut d'établissement sauf pour le E2 dont les tailles se révèlent plus homogènes.

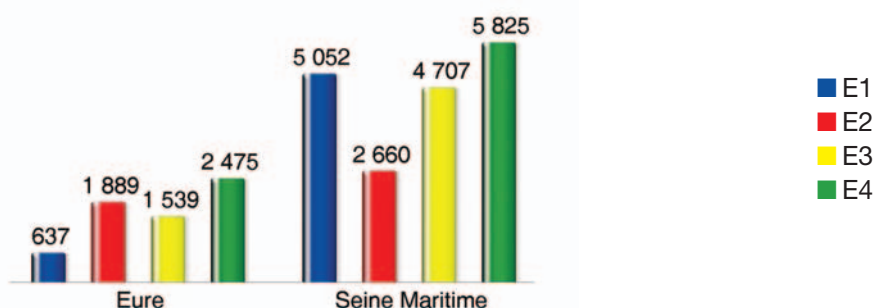
Les E3 et E4 ont des effectifs moyens proches et sont en moyenne de petite taille. Cependant le fait que les écarts-type soient presque égaux aux moyennes est significatif de différences encore plus marquées dans la taille de ces établissements.

EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT

	EURE		SEINE-MARITIME	
	EP	E4	EP	E4
Nombre d'élèves	4 065	2 475	12 419	5 825

On peut constater la forte présence de l'enseignement associatif dans l'Eure (38% des effectifs du département) et, à l'inverse le rôle plus important joué par les établissements publics en Seine-Maritime (68%).

EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR DÉPARTEMENT ET SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



Pour permettre une comparaison précise, il est possible de calculer le rapport entre le nombre d'habitants et les effectifs d'élèves de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Le rapport de population est de 2,3 et le rapport moyen des effectifs, de 2,8, entre ces deux départements. Il y a donc un décalage dans l'accès des élèves à l'enseignement artistique spécialisé. Ce décalage est accru pour l'accès des élèves aux E1 (avec un rapport de 7,9) et compensé pour l'accès des élèves aux E2 (rapport d'effectifs de 1,4).

Il convient de préciser qu'il n'existe pas de modèle quantitatif type entre des effectifs et une population donnés.

Ces calculs sont donc des outils de comparaison et doivent être analysés à l'aune de nombreux autres critères. La densité de population, le réseau de transport, les tarifs et le contenu des enseignements, permettent en effet de relativiser l'accessibilité des établissements.

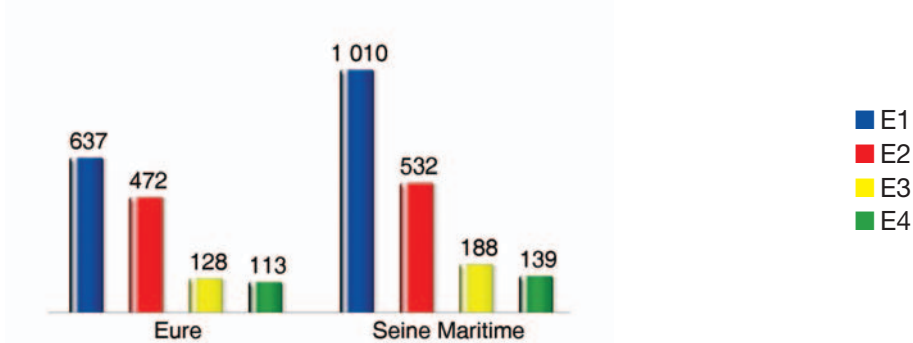
Selon leur statut, les établissements, en particulier E1, E2 et E4, accueillent les élèves dans des proportions très différentes d'un département à l'autre.

Dans l'Eure, 37% des élèves sont dans des E4, 29% dans des E2, 24% dans des E3 et 10% à l'E1 d'Evreux.

En Seine-Maritime, 31% des élèves sont dans des E4, 15% dans des E2, 26% dans des E3 et 28% dans les cinq E1.

Le calcul des effectifs moyens confirme cette constatation d'une attractivité relative différente des établissements selon leur statut.

EFFECTIFS MOYENS D'ÉLÈVES PAR DÉPARTEMENT ET SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT

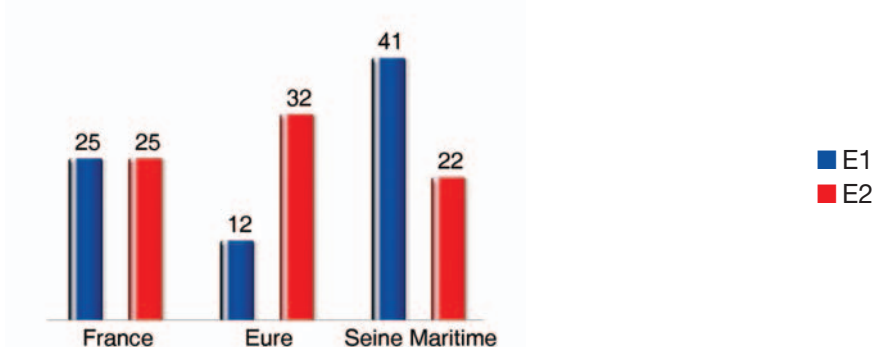


Si les élèves de Seine-Maritime ont très largement accès aux enseignements dispensés dans un E1 (établissement classé par l'Etat), ils sont beaucoup moins nombreux dans l'Eure. Il faut remarquer le rôle essentiel joué par les E2.

Si en proportion et de manière globale, le rôle des E3 et surtout des E4 est visible (voir graphiques ci-dessus) en particulier dans l'Eure, la valeur moyenne permet de mieux appréhender leur taille.

Une comparaison avec les moyennes nationales d'effectifs-élèves pour 10 000 habitants illustre parfaitement cette constatation pour les E1 et E2 (Données DEP 2001-02 et 2000-01).

EFFECTIFS D'ÉLÈVES POUR 10 000 HABITANTS DANS LES E1 ET LES E2 - COMPARAISON NATIONALE



INTERCOMMUNALITÉ

L'intercommunalité est ici comprise comme la gestion d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé exercée dans le cadre d'une entité intercommunale. Cette dénomination recouvre les communautés de communes, d'agglomération et par extension les syndicats, ainsi que les liens des communes aux établissements par conventionnement.

Ces regroupements et conventionnements ont donc pour objet la gestion d'établissements publics. Ils peuvent être inscrits dans le cadre d'une intercommunalité qui englobe différentes missions ou bien d'une intercommunalité dédiée à la seule mission de gestion d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé (un syndicat par exemple).

Les implications des communes dans la gestion de l'établissement peuvent être de diverses natures selon l'étendue géographique du territoire, le contenu pédagogique et artistique du projet de l'établissement, les engagements financiers respectifs des partenaires ou encore la force du lien entre ces derniers (responsabilité dans le fonctionnement et les investissements, conditions d'adhésion et de désengagement).

Un des intérêts principaux de ces modes de gestion intercommunaux est l'homogénéisation des tarifs pour tous les élèves d'un même territoire.

L'étude traite la question de l'intercommunalité pour les établissements publics (E1, E2, E3) qui sont les seuls à pouvoir bénéficier d'un statut juridique intercommunal (communautés de communes, d'agglomération et syndicat).

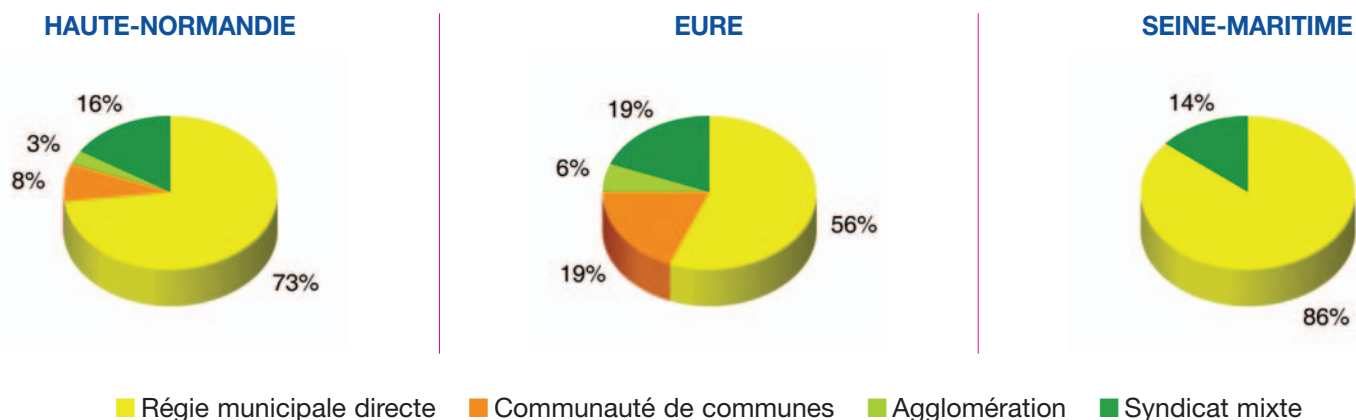
Le passage à l'intercommunalité des établissements publics est un enjeu majeur pour le développement de ces services, et en particulier pour l'accès le plus large possible de tous les usagers. En effet, l'inscription de ces établissements publics dans un cadre juridique intercommunal permet non seulement de mutualiser les moyens financiers et humains, mais aussi de doter ces établissements d'un cadre propice à la structuration d'un enseignement de qualité et au rayonnement de celui-ci sur un plus large territoire.

L'intercommunalité est étudiée strictement dans la mesure où elle offre un cadre juridique aux établissements et non comme un simple financement croisé. Certaines associations sont par exemple financées par plusieurs communes, sans que de tels accords offrent un cadre juridique intercommunal.

La carte ci-contre présente la structuration du territoire en pays et communautés d'agglomération avec l'emplacement des établissements selon leur statut.

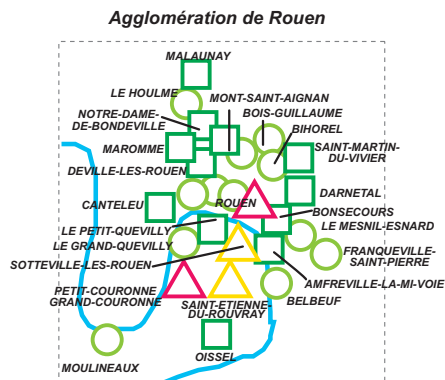
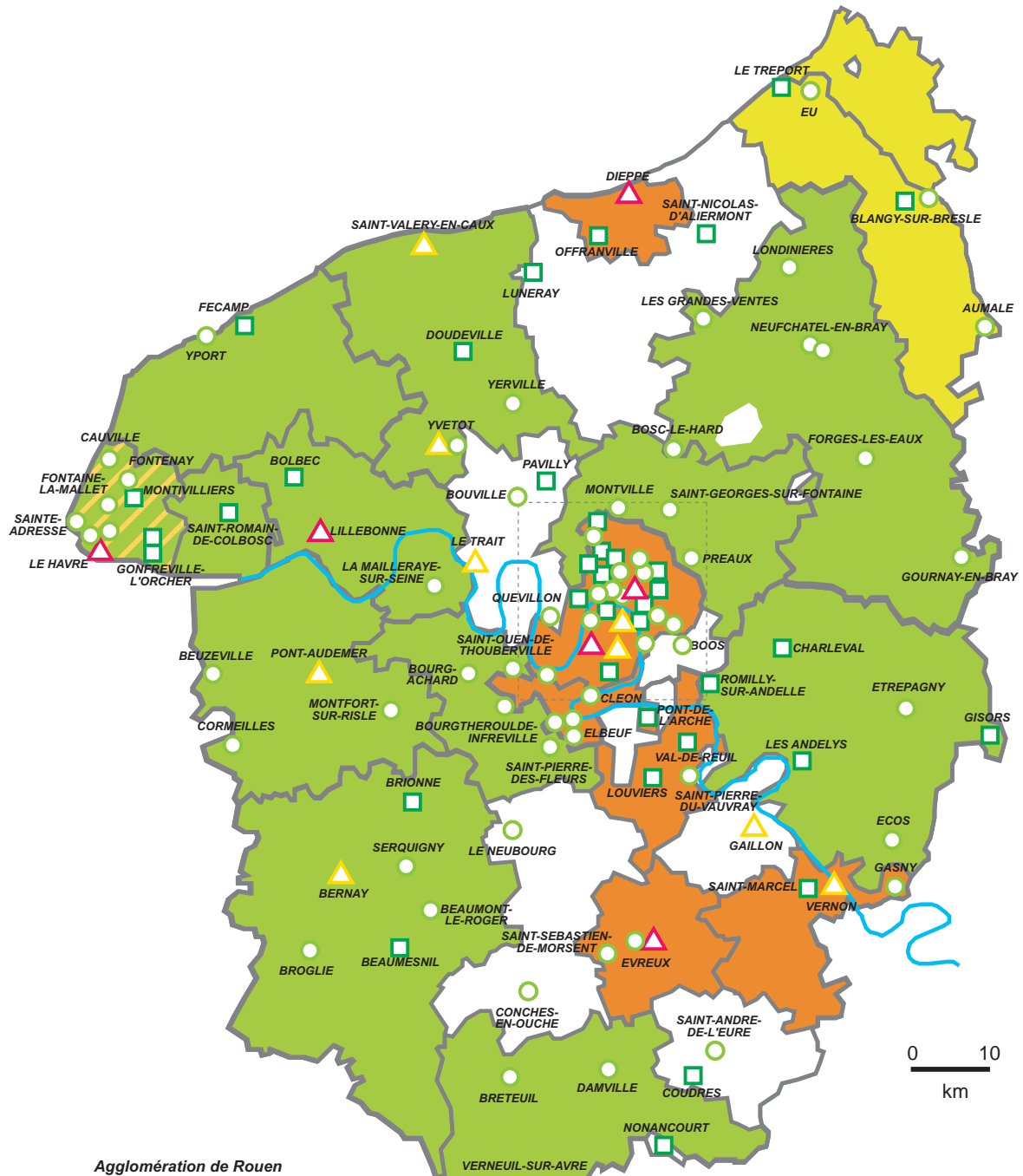
MODE DE GESTION DES EP

PAR DÉPARTEMENT



La situation entre les deux départements est dissemblable : les communes de Seine-Maritime ont intégré l'intercommunalité de manière marginale et uniquement sous la forme de syndicats ; celles de l'Eure sont en avance quant au développement de l'intercommunalité dans la gestion des établissements d'enseignement artistique spécialisé en adoptant des modes de gestion très différents et adaptés à leurs besoins.

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS ET TERRITOIRES DE PROJET



TERRITOIRES DE PROJET EN HAUTE-NORMANDIE
(Situation au 6 décembre 2004)

Pays

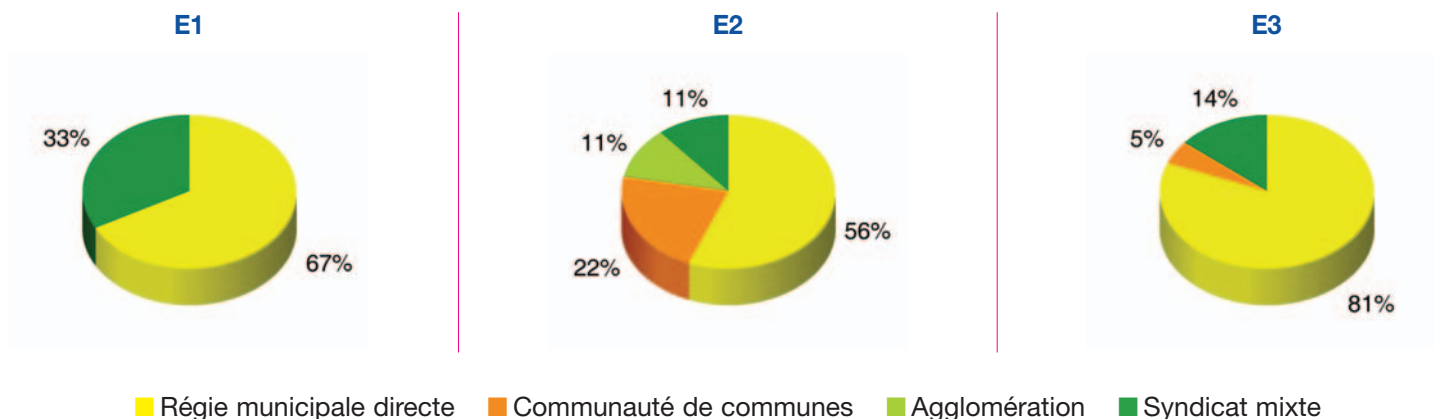
- Contrat signé ou approuvé en Commission Permanente
- Projet en cours d'élaboration

Agglomération

- Contrat signé ou approuvé en Commission Permanente
-

- E1
- E2
- E3
- E4

MODE DE GESTION PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT



L'intercommunalité de gestion ne concerne pas encore à ce jour les E1 de Rouen, le Havre et Evreux, qui sont les villes-centre des trois premières agglomérations de la région.

Par exemple, dans l'ensemble de l'agglomération du Grand Rouen, il y a seize EP dont un seul est en intercommunalité sur deux communes (E1 Grand-Couronne / Petit-Couronne).

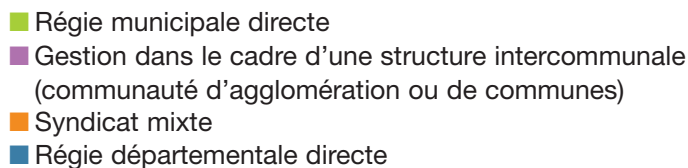
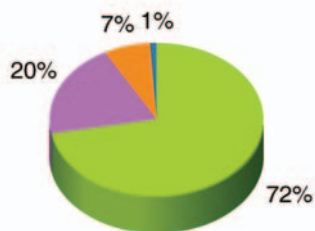
Malgré l'existence de plusieurs syndicats (E1 Dieppe, E1 Port-Jérôme, E2 Val-de-Seine par exemple), et l'émergence de gestions intercommunales par des communautés de communes (E2 Bernay et Gaillon) ou agglomération (E2 Vernon), la gestion communale reste aujourd'hui encore la règle.

Les données nationales concernant les E1 et E2 (graphique ci-dessous) datent de 2002-2003 et 2000-2001 (DEP, ministère de la Culture et de la Communication). Elles révèlent une intercommunalité moins développée à l'échelle nationale.

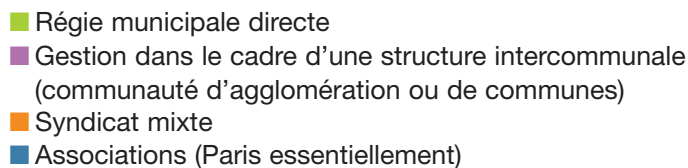
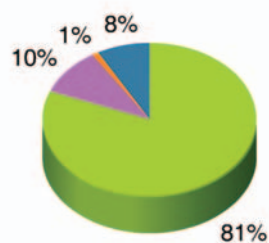
Cependant, avec l'adoption quasi-généralisée aujourd'hui de contrats de territoires (lois Voynet et Chevènement), une grande majorité des E1 en France est passée ou est sur le point de passer en gestion intercommunale (communauté d'agglomération).

L'intercommunalité dans la gestion des établissements est relativement peu développée aujourd'hui dans la région.

E1 DONNÉES NATIONALES (2002 - 2003)



E2 DONNÉES NATIONALES (2000 - 2001)



Notons au niveau national le cas particulier de quelques établissements en régie départementale directe, de deux ou trois structures "municipales" gérées par des associations, c'est à dire essentiellement des conservatoires d'arrondissement de Paris qui bénéficient de ce statut spécifique.

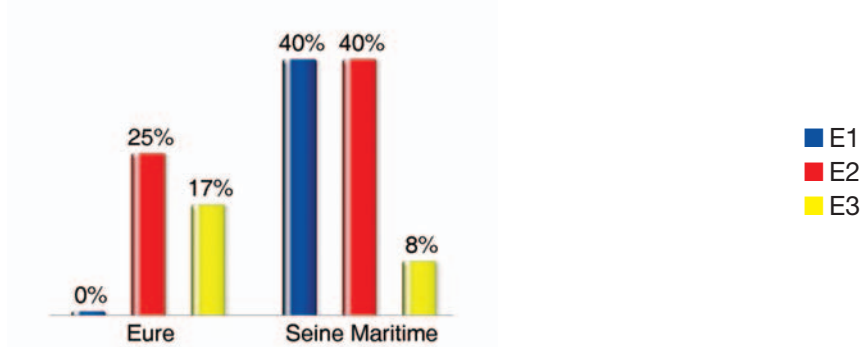
CONVENTIONNEMENTS PASSÉS ENTRE PLUSIEURS COMMUNES

Globalement, très peu d'établissements pratiquent le conventionnement, et en particulier les E3 où ce moyen de collaborer, dans un cadre souple, est quasi inexistant. En effet, 33% des E1 et E2 ont passé en 2004 des conventions avec d'autres communes ; pour les E3 ce chiffre n'est que de 11%.

A titre d'exemple, le syndicat de l'E1 de Dieppe est associé par conventionnement à plus de cinquante communes.

Il est donc étonnant de voir ce mode de fonctionnement aussi peu développé dans la région. Notons néanmoins que le conventionnement peut couvrir différents champs (accueil d'élèves, partenariat pédagogique, professeur commun, rayonnement artistique...) et engager plus ou moins les communes.

ÉTABLISSEMENTS AYANT PASSÉ DES CONVENTIONS AVEC D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS



Si l'intercommunalité de gestion est plus développée dans l'Eure, c'est en Seine-Maritime que le conventionnement est le plus répandu. Le recours au conventionnement en Seine-Maritime aurait-il été un frein au développement de l'intercommunalité ? L'intercommunalité serait-elle, dans l'Eure, venue compenser la faible utilisation des conventionnements ?

D'une manière générale, et quelles que soient les réponses à ces questions, l'intercommunalité est en cours d'élaboration pour un grand nombre de communes, de toutes tailles, et la culture devrait trouver toute sa place dans l'édification de ces nouveaux territoires.

LA POPULATION RÉSIDE-T-ELLE SUR LE TERRITOIRE D'UNE COMMUNE QUI PARTICIPE AU FINANCEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ ?

Que l'on soit dans un cadre intercommunal ou non, se pose de manière aiguë la question du tarif réservé aux élèves selon leur origine géographique (voir ci-dessous "données sur les élèves") : c'est-à-dire d'une tarification différenciée entre les élèves résidant sur la commune gestionnaire et ceux qui sont "hors-commune".

Il est donc essentiel de mesurer la part de la population résidant sur le territoire d'une commune participant au financement d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé, dans la population globale de la région, puis de chaque département.

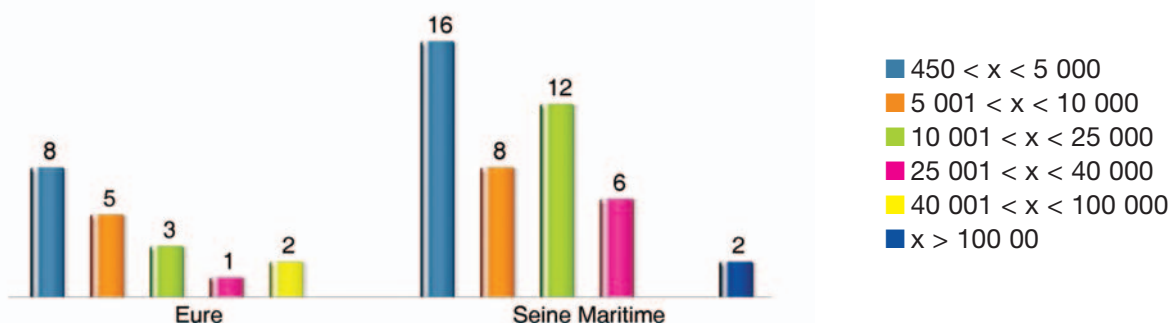
55% de la population de Haute-Normandie réside sur le territoire d'une commune qui participe au financement d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé.

45% des habitants de Haute-Normandie doivent donc payer un tarif "hors commune" pour bénéficier de l'enseignement de la musique, de la danse ou du théâtre, tels qu'ils sont étudiés ici.

Il existe entre les deux départements une relative inégalité d'accès. 53 % des habitants de l'Eure sont "hors-commune" de ce point de vue contre 42% en Seine-Maritime.

Ces chiffres posent la question de la solidarité entre les communes pour l'accès du plus grand nombre à un enseignement de qualité.

RÉPARTITION DES COMMUNES ET AGGLOMÉRATIONS OÙ IL Y A UN ÉTABLISSEMENT, SELON LEUR TAILLE ET PAR DÉPARTEMENT



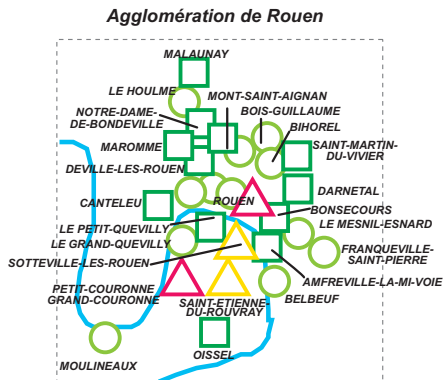
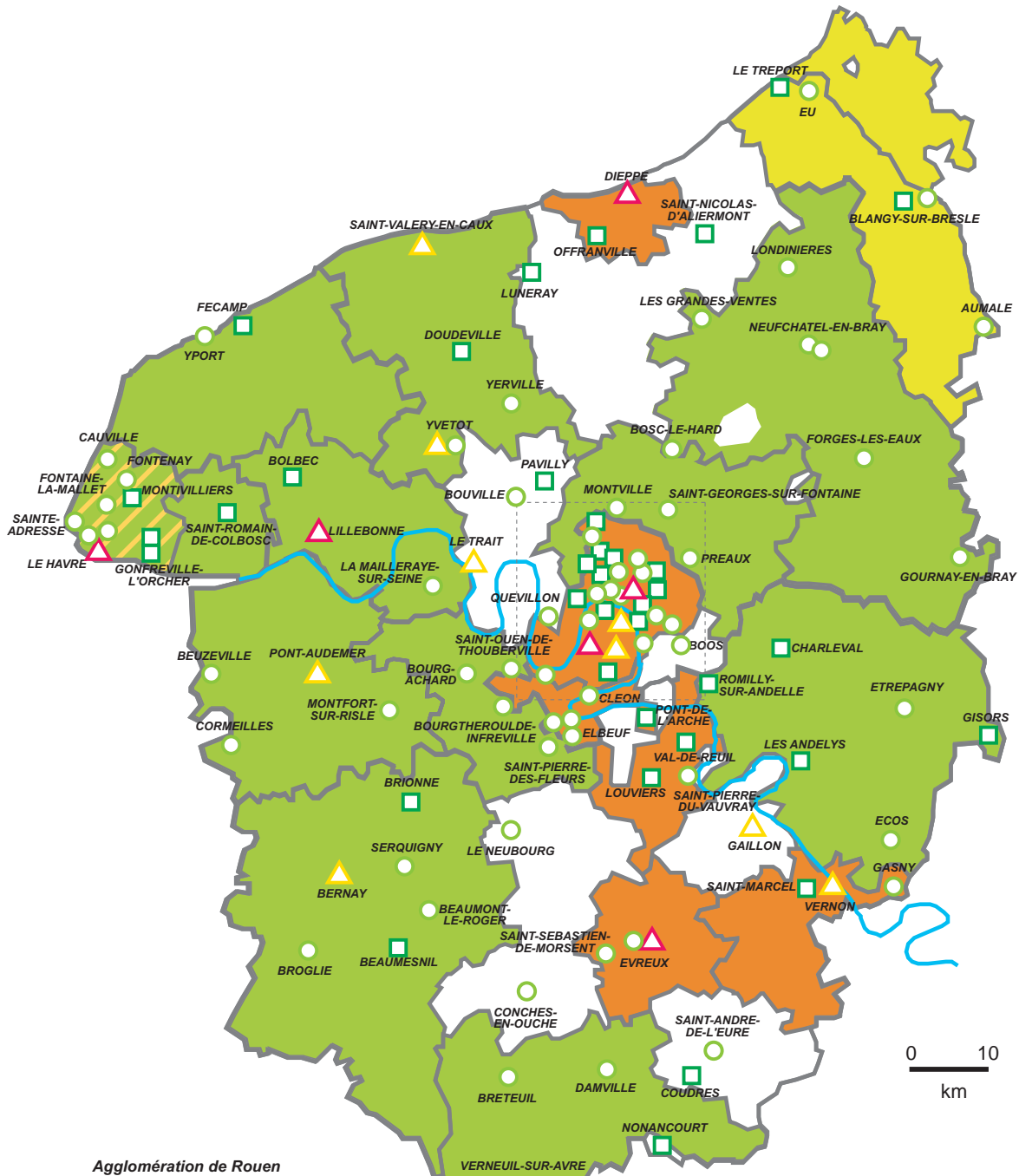
La Seine-Maritime est plus peuplée et plus urbaine que l'Eure. Le graphique montre que les communes et regroupements dans lesquels il y a des établissements d'enseignement artistique spécialisé sont :

- 4 fois plus nombreux entre 10 et 25 000 habitants en Seine-Maritime que dans l'Eure
- 6 fois plus nombreux entre 25 et 40 000 habitants en Seine-Maritime que dans l'Eure

Les deux plus grandes agglomérations de l'Eure (Evreux et Vernon) ont un peu plus de 55 000 habitants, quand la Seine-Maritime compte Rouen (106 000 dans une agglomération de 400 000) et Le Havre (193 000 dans une agglomération de 250 000).

Quand il s'agit du développement de ces établissements et de l'accès du plus grand nombre aux services proposés, la question de la taille des communes est déterminante. A ce titre, les deux départements ne peuvent être considérés sous le même angle. Il convient de rappeler l'existence d'une forte concentration de la population de Seine-Maritime dans la vallée de la Seine et sur la côte de la Manche, à proximité de zones de densité nettement moindre comme le sont le cœur du Pays de Caux et le Pays de Bray.

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS ET TERRITOIRES DE PROJET



TERRITOIRES DE PROJET EN HAUTE-NORMANDIE
(Situation au 6 décembre 2004)

Pays

- Contrat signé ou approuvé en Commission Permanente
- Projet en cours d'élaboration

Agglomération

- Contrat signé ou approuvé en Commission Permanente
- Contrat signé ou approuvé en Commission Permanente

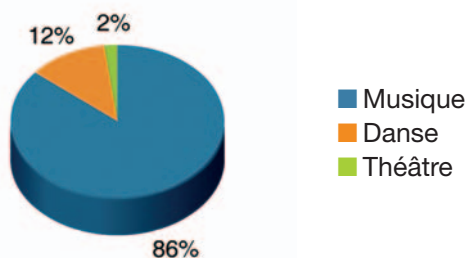
- ▲ E1
- ▲ E2
- E3
- E4

LES ÉLÈVES

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR DISCIPLINE*

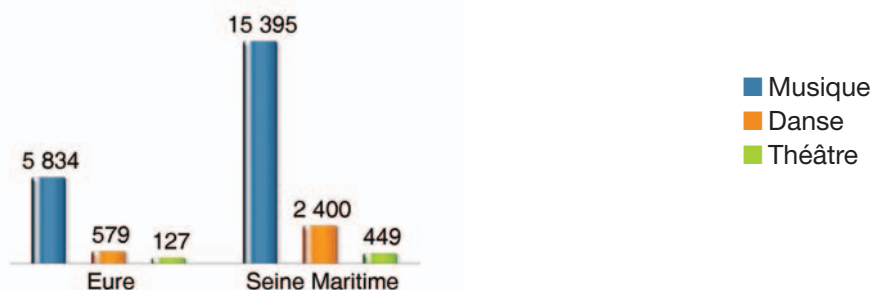
	MUSIQUE	DANSE	THÉÂTRE
Nombre d'élèves en Haute-Normandie	21 229	2 979	576

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DISCIPLINE EN HAUTE-NORMANDIE



A l'image de la situation nationale, les effectifs en musique sont largement majoritaires : pour un élève en théâtre, il y a, en Haute-Normandie, 5 élèves en danse et 39 élèves en musique. Si une étude plus approfondie de l'enseignement de la danse révèle une situation contrastée, l'enseignement du théâtre (au sein des établissements de statuts publics et privés) reste en 2004 le parent pauvre dans l'enseignement spécialisé, même s'il convient de signaler l'existence de nombreuses structures associatives non-étudiées ici. Les effectifs d'élèves en théâtre dans la région sont donc plus importants en réalité.

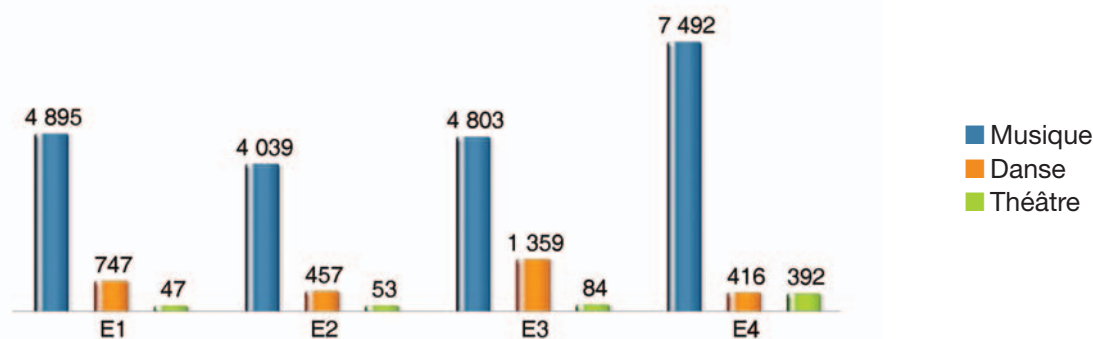
EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR DISCIPLINE ET PAR DÉPARTEMENT



Le rapport des effectifs en musique entre la Seine-Maritime et l'Eure est de 2,6, celui de la danse de 4,2 et celui du théâtre de 3,5. Par conséquent, l'enseignement de la danse et du théâtre en région est, comme au niveau national, moins développé que celui de la musique, et ce phénomène est particulièrement accentué dans l'Eure.

*Ce calcul ne prend pas en compte les effectifs recensés en annexe (voir Danse et Cirque)

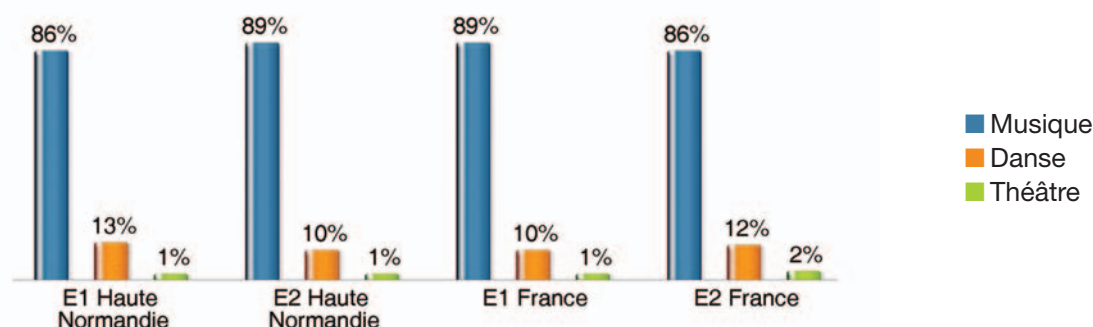
EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR DISCIPLINE ET PAR STATUT D'ÉTABLISSEMENT



La première partie des analyses statistiques porte sur le rôle joué respectivement par les E1, E2, E3, E4 (voir ci-dessus). Les effectifs d'élèves danseurs représentent 15% des effectifs d'élèves musiciens dans les E1, 11% de ces effectifs dans les E2, 28% dans les E3 et 5,5% dans les E4. Une telle situation correspond aux observations réalisées à l'échelle nationale, comme le confirme le graphique suivant. Les effectifs d'élèves comédiens représentent entre 1 et 2% des effectifs d'élèves musiciens dans les EP et plus de 5% dans les E4. Ces chiffres sont commentés ci-dessous.

Les E4 spécialisés dans l'enseignement du théâtre et ayant répondu (La canaille à Rouen, Le théâtre en face à Yvetot, La comédie errante à Cléon) ne représentent qu'un échantillon restreint mais relativement significatif de l'enseignement théâtral proposé en région.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DISCIPLINE DANS LES E1 ET LES E2



La comparaison avec les données nationales fait apparaître que les effectifs en danse dans les E1 sont proportionnellement plus importants en Haute-Normandie qu'ils ne le sont en moyenne en France. En revanche, une faible variation des effectifs en danse et en théâtre des E2 révèle, pour ces établissements, une représentation plus faible de l'enseignement de ces disciplines. Il est intéressant de savoir que 100% des effectifs d'élèves comédiens dans les E1 sont en Seine-Maritime (47 élèves en 2004 entre Rouen et Le Havre) ce qui découle du fait que le théâtre, comme la danse, ne sont pas enseignés à Evreux, quand 100% des élèves comédiens dans les E2 sont élèves dans l'Eure (53 en 2004 à Vernon-CAPE).

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES	MUSIQUE	DANSE	THÉÂTRE
Eure	150	72	42
Seine-Maritime	222	120	50

Non seulement, il y a un nombre moins important d'établissements dans l'Eure, mais ils sont également de taille plus modeste (dans chacune des disciplines avec un rapport plus équilibré pour le théâtre).

SITUATION PARTICULIÈRE DES ÉLÈVES DANSEURS ET COMÉDIENS

Les élèves danseurs sont à 85% dans les EP et plus particulièrement dans les E3 qui regroupent 46% des effectifs recensés. Le quart des élèves danseurs ici étudiés est dans les E1.

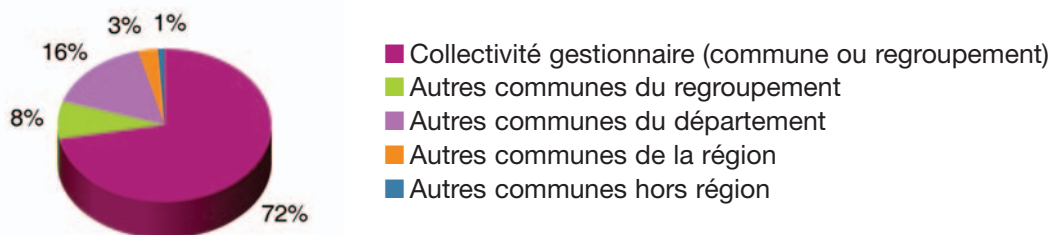
Il ne faut pas oublier que l'accueil des élèves danseurs est assuré en grande partie par le secteur privé comme le montre l'étude spécifique menée sur ce secteur.

L'enseignement du théâtre, quant à lui, est largement plus développé dans les E4, qui regroupent 68% des élèves comédiens de la région.

Cette importance relative des E4 dans l'accueil des élèves comédiens est directement liée à quelques associations spécialisées. Il faut préciser que les enseignements en E1 et E2 d'une part, et E3 et E4 d'autre part sont très différents. Les premiers suivent un cursus pédagogique national (schéma pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial en théâtre), quand les seconds fonctionnent davantage sous forme d'ateliers. Un E3 applique ce schéma pédagogique national.

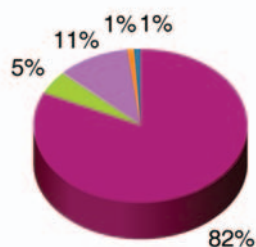
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉLÈVES

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉLÈVES DE HAUTE-NORMANDIE



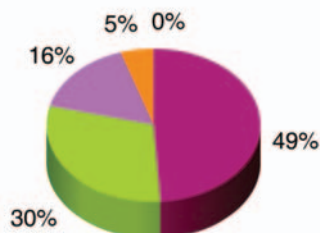
Les élèves sont à 80% issus de la collectivité gestionnaire ou d'une autre commune du regroupement. Ceci montre l'importance des questions de proximité posées par ces enseignements, qui sont avant tout des établissements communaux et intercommunaux. En élargissant l'angle de vue, les élèves sont originaires à 96% du département. Les 4% d'élèves circulant au delà des frontières du département (et de la région pour 1% d'entre eux) concernent pour une part les élèves frontaliers et pour une autre part ceux qui recherchent un enseignement spécifique ou un enseignement pré-professionnel.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DANS LES EP DES ÉLÈVES DANSEURS EN HAUTE-NORMANDIE



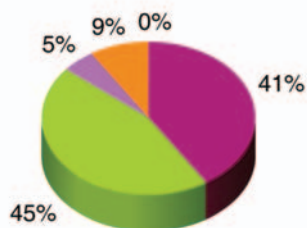
- Collectivité gestionnaire (commune ou regroupement)
- Autres communes du regroupement
- Autres communes du département
- Autres communes de la région
- Autres communes hors région

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DANS LES E4 DES ÉLÈVES DANSEURS EN HAUTE-NORMANDIE



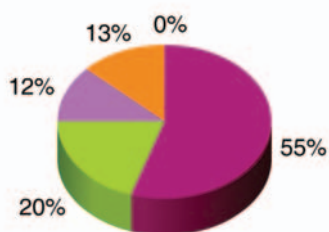
- Collectivité gestionnaire (commune ou regroupement)
- Autres communes du regroupement
- Autres communes du département
- Autres communes de la région
- Autres communes hors région

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DANS LES EP DES ÉLÈVES COMÉDIENS EN HAUTE-NORMANDIE



- Collectivité gestionnaire (commune ou regroupement)
- Autres communes du regroupement
- Autres communes du département
- Autres communes de la région
- Autres communes hors région

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DANS LES E4 DES ÉLÈVES COMÉDIENS EN HAUTE-NORMANDIE



- Collectivité gestionnaire (commune ou regroupement)
- Autres communes du regroupement
- Autres communes du département
- Autres communes de la région
- Autres communes hors région

L'origine géographique des élèves danseurs et comédiens diffère de celle des musiciens.

Cette dernière n'a pas été reportée ici : en effet, elle correspond de près à la situation régionale exposée page ci-contre.

Dans les EP, 82% des danseurs sont issus de la commune et seulement 49% dans les E4.

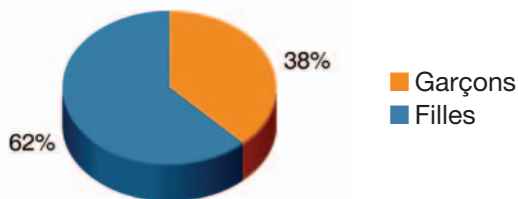
L'accueil plus important dans les E4 d'élèves hors commune ou regroupement, met en lumière le rôle joué par ces E4, notamment en milieu rural, où les distances à parcourir pour suivre un enseignement artistique spécialisé sont plus importantes. Il convient aussi de noter que, ces établissements étant de statut privé, il n'y a pas de tarification différenciée selon l'origine géographique des élèves.

L'attractivité plus importante sur le territoire communal des E4 pour les élèves comédiens est liée aux villes de Rouen et Yvetot qui accueillent deux associations spécialisées dans l'enseignement du théâtre et sont elles même membres d'agglomérations (ou de communautés de communes).

AUTRES DONNÉES SUR LES ÉLÈVES

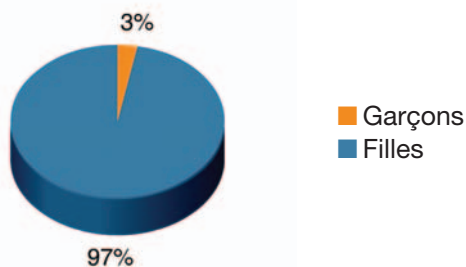
RÉPARTITION PAR SEXE

RÉPARTITION GLOBALE PAR SEXE DES ÉLÈVES EN HAUTE-NORMANDIE



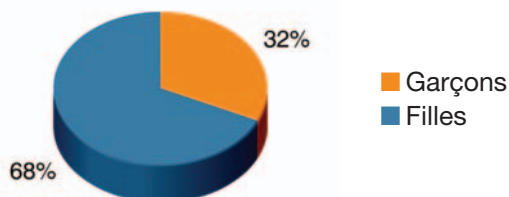
La répartition par sexe des élèves est aujourd'hui l'inverse de la répartition par sexe des enseignants. En effet, les élèves sont à 62% de sexe féminin, quand les enseignants sont majoritairement des hommes (*voir Ressources humaines*) et quand il y a aujourd'hui très peu de femmes parmi les directeurs. Cette représentation est bien sûr à l'image des élèves musiciens, les plus nombreux dans le panel.

RÉPARTITION GLOBALE PAR SEXE DES ÉLÈVES DANSEURS EN HAUTE-NORMANDIE



Très peu de garçons sont inscrits dans ou hors-cursus en danse. Cela correspond à l'observation faite à l'échelle nationale.

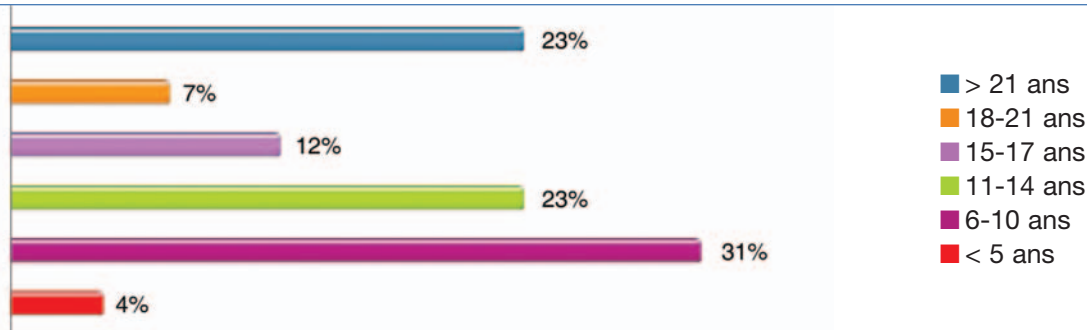
RÉPARTITION GLOBALE PAR SEXE DES ÉLÈVES COMÉDIENS EN HAUTE-NORMANDIE



La répartition des élèves comédiens par sexe présente également, mais dans une moindre mesure, ce phénomène de féminisation des effectifs.

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES ÉLÈVES DE HAUTE-NORMANDIE

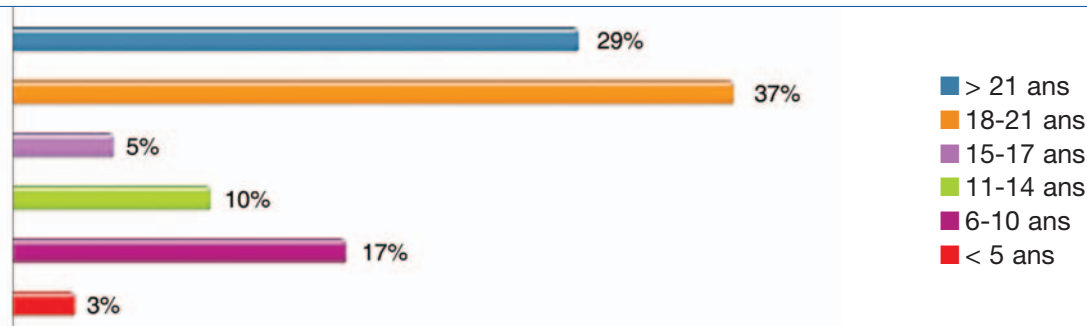


La répartition par tranche d'âge révèle que 30% des élèves ont plus de 18 ans. Il y a donc une forte demande des élèves adultes. Il apparaît en outre, contrairement à une idée reçue, que la déperdition entre 10 et 14 ans (1^{er} et 2^{ème} cycle) serait faible. L'analyse de la répartition des élèves par cycle viendra rendre l'analyse de cette constatation plus complexe.

La représentation plus faible des effectifs entre 15 et 21 ans correspond aux élèves qui suivent des études au lycée, sont au début de leurs études supérieures ou à la recherche d'un emploi.

Cette représentation est proche de celle élaborée en février 2003 en Nord-Pas-de-Calais et est valable pour le panel des élèves musiciens, les plus nombreux.

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES ÉLÈVES-DANSEURS DE HAUTE-NORMANDIE



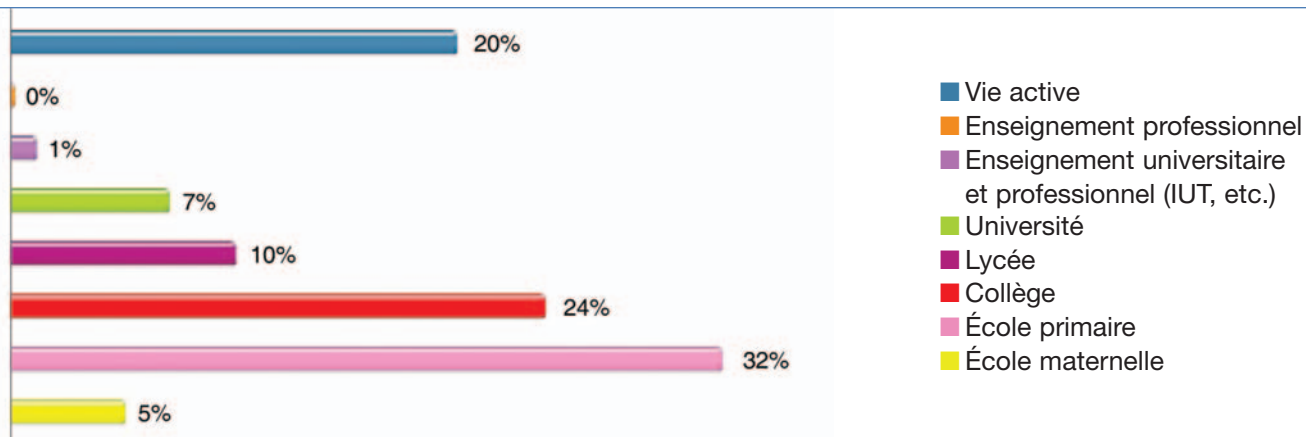
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES ÉLÈVES-COMÉDIENS DE HAUTE-NORMANDIE



Les élèves danseurs et comédiens sont majoritairement des adultes. Les adultes danseurs sont accueillis principalement dans des E3 et les adultes comédiens dans des E4, confirmant ainsi l'importance prise par ces établissements dans l'accueil des élèves de chacune de ces disciplines.

SCOLARITÉ DES ÉLÈVES

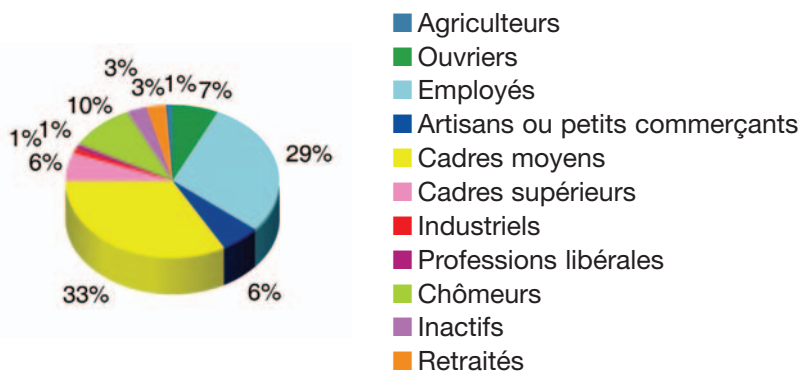
SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DE HAUTE-NORMANDIE



La répartition des effectifs suivant leur scolarité ou leur situation professionnelle, correspond à de légères variations près, à celle qui suit les tranches d'âge. Un cinquième des élèves qui fréquentent ces établissements sont dans la vie active. Ce qui témoigne d'une ouverture de ces établissements aux adultes et d'une demande des adultes dans les pratiques amateurs en particulier.

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PARENTS D'ÉLÈVES

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PARENTS D'ÉLÈVES



Les catégories socio-professionnelles des parents sont à 8% seulement des catégories "supérieures" et à 70 % des catégories "moyennes". Il est à remarquer que le chiffre de 1% de parents agriculteurs semble révéler une faible implantation en milieu rural. Une telle constatation doit être tempérée par le faible taux de réponse de petits E4 implantés en milieu rural. Notons que 10% des parents sont chômeurs et 3 % d'inactifs.

Cette répartition dément l'image "élitiste" attribuée souvent à ces établissements et indique que, s'il y a une formidable diversité des profils sociologiques des parents d'élèves, il est prévisible qu'une éventuelle augmentation des tarifs s'accompagne d'une diminution de la fréquentation de ces établissements par certains publics. En effet, la grande majorité des parents d'élèves ne dispose pas de revenus élevés et il convient de rappeler que les études musicales génèrent de nombreux frais pour les familles : achat d'instrument, partitions et frais annexes (anches, cordes, baguettes, lutherie, coût de transport, etc.).

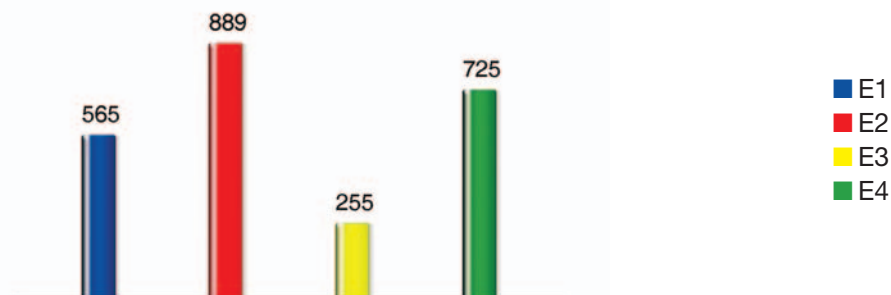
L'ACCUEIL DES ADULTES AMATEURS

Ont été considérés comme amateurs, des élèves de plus de 18 ans, non inscrits dans un cycle spécialisé (préparation au DEM).

LE PROFIL DES AMATEURS EST MULTIPLE :

- s'inscrivant dans une pratique collective musicale, chorégraphique, théâtrale ou/ et circassienne
- souhaitant approfondir sa pratique individuelle
- s'inscrivant dans une tradition de transmission orale pour la musique
- surtout désireux d'approfondir sa culture
- cherchant un espace où exercer la musique, la danse, le théâtre ou le cirque comme activité de loisir
- groupe d'amateurs souhaitant faire progresser leur pratique commune

EFFECTIFS DE MUSICIENS AMATEURS ADULTES ACCUEILLIS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



A travers l'exemple des amateurs en musique, plus nombreux et mieux repérés par les responsables d'établissement, il est frappant de remarquer l'accueil important d'amateurs dans l'ensemble des structures et en particulier dans les E1, ce qui remet en cause un a priori concernant la fermeture de ces établissements aux pratiques amateurs.

Il faut remarquer que le CNR de Rouen n'accueille pas de pratiques amateurs.

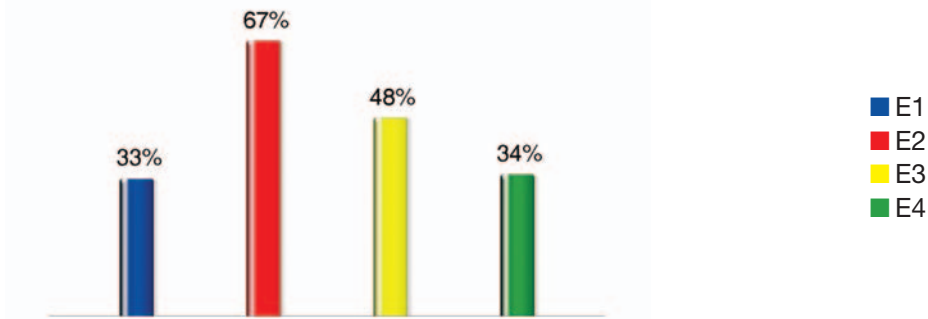
Les E2, avec une moyenne égale à celle des écoles nationales, de 100 élèves amateurs par établissement, joue un rôle encore plus important que les E4. Les moyennes de 22 amateurs dans les E4 et 12 dans les E3 sont surprenantes.

Il est courant d'entendre que ces établissements municipaux et associatifs sont ceux qui "pallient" le manque d'ouverture des établissements E1 et E2. Les résultats présents, s'ils ne peuvent infirmer avec certitude cet a priori, peuvent du moins inciter le lecteur à s'interroger sur l'intérêt apporté par les responsables d'E3 ou d'E4 à cette question de l'accueil des amateurs.

Plus de la moitié des amateurs sont accueillis sans suivre de cursus. Mais 23% sont intégrés dans le cursus général de l'établissement, il est donc a priori encourageant de constater qu'un cinquième des amateurs est accueilli dans un cursus spécifique.

Il est néanmoins très difficile de déterminer, en l'état des données disponibles, le contenu réel et les objectifs précis de tels cursus.

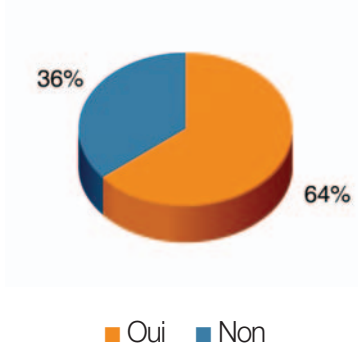
ÉTABLISSEMENTS DANS LESQUELS IL EXISTE UN CURSUS ADAPTÉ AUX ADULTES AMATEURS



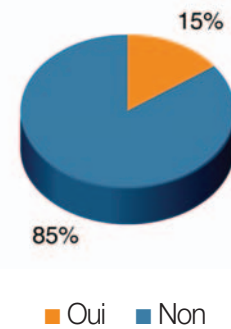
C'est dans les seuls E2 que les amateurs adultes sont majoritairement pris en compte de manière spécifique, dans le cadre d'un cursus adapté, cursus accueillant 21% d'amateurs adultes.

CAS SPÉCIFIQUE DES AMATEURS DANSEURS ET COMÉDIENS

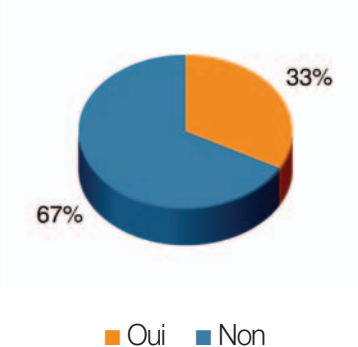
Existe-t-il un accueil des adultes danseurs ?



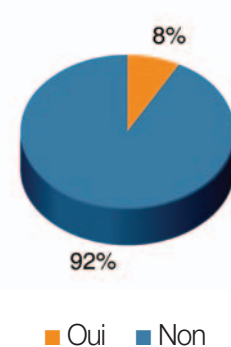
Existe-t-il un cursus pour les adultes danseurs ?



Existe-t-il un accueil des adultes en théâtre ?



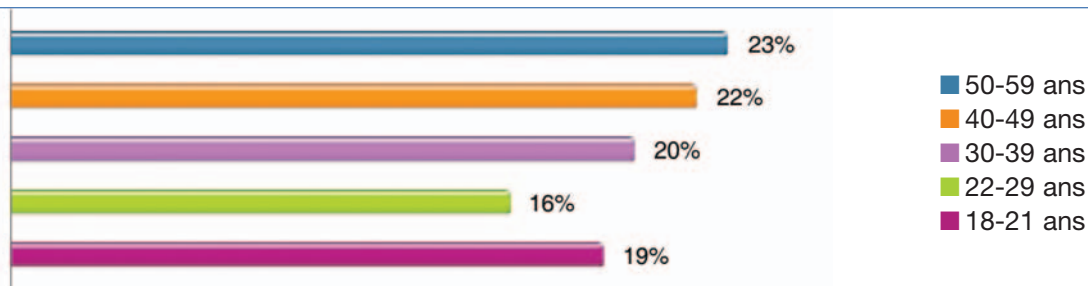
Existe-t-il un cursus pour les adultes en théâtre ?



Les amateurs en danse et en théâtre ne souhaitent pas en général être intégrés dans un cursus tel que le proposent les schémas d'orientation pédagogique nationaux, mais préfèrent travailler en ateliers, ce qui représente pour eux un investissement moins lourd. Faute de moyens, seuls 15% des établissements ont réussi à développer un cursus spécifique pour les danseurs et comédiens amateurs.

QUEL EST L'ÂGE DES MUSIENS AMATEURS ADULTES ?

REPARTITION DES MUSIENS AMATEURS ADULTES PAR TRANCHES D'ÂGE EN HAUTE-NORMANDIE

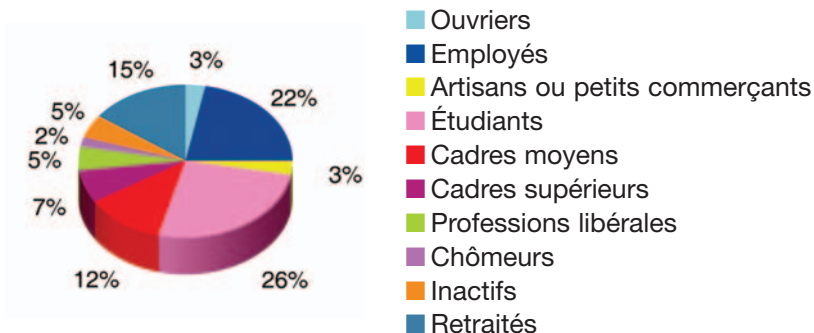


La répartition équilibrée selon les tranches d'âge des quelques 2 075 musiciens amateurs concernés ici, ne doit pas cacher que les tranches d'âge entre 21 et 29 ans sont moins nombreuses qu'au delà de 30 ans. La question de "la relève", évoquée souvent pour les harmonies, pose avec encore plus d'acuité la question de l'enseignement ou du parcours proposé aux amateurs dans les établissements, dont une majorité ne proposent pas de cursus spécifique.

QUELLE EST LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES MUSIENS AMATEURS ADULTES ?

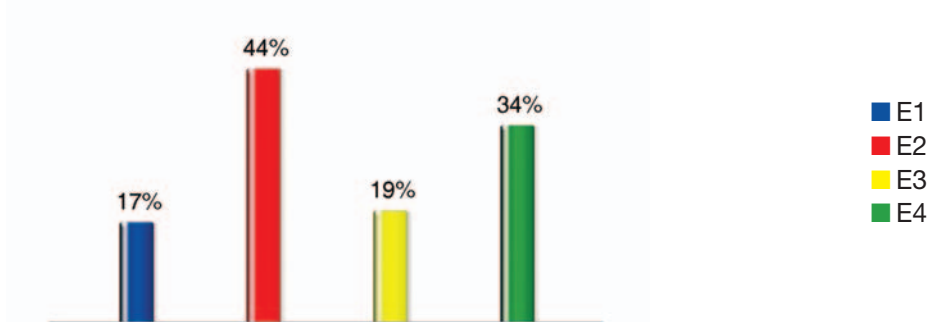
L'origine sociale des élèves amateurs diffère de celle des parents d'élèves (enfants et jeunes adultes) par une plus grande diversité encore.

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES MUSIENS AMATEURS ADULTES



QUELLE PLACE POUR LES ÉLÈVES HANDICAPÉS ?

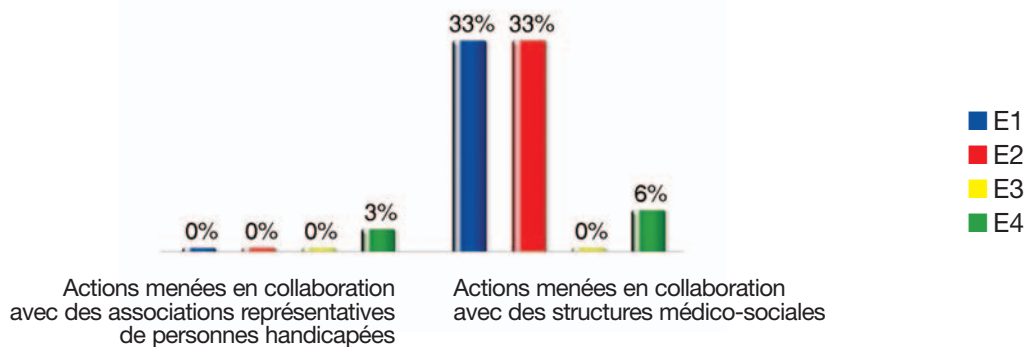
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS QUI ACCUEILLENT DES HANDICAPÉS



Très peu d'établissements accueillent des handicapés. Les E2 et E4 se distinguent en ouvrant davantage leurs portes aux handicapés.

Ce type d'accueil nécessite des conditions pédagogiques et techniques particulières, ce qui peut être un élément d'explication de ces faibles pourcentages.

L'ACCUEIL DES HANDICAPÉS SE FAIT-IL EN LIEN AVEC DES PARTENAIRES SPÉCIFIQUES ?



Le fait que très peu d'établissements se donnent les moyens de travailler avec des partenaires spécialisés, montre le chemin qui reste à faire pour que le handicap ne s'arrête pas aux portes de l'établissement.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE

1. EN MUSIQUE

EFFECTIFS DES ÉLÈVES MUSICIENS PAR CYCLE



Le total des élèves musiciens est dans cette représentation par cycle de 14 519, après correction des effectifs en 3^{ème} cycle court, cycle spécialisé et “de perfectionnement”. Un chiffre bien inférieur aux plus de 21 000 élèves musiciens recensés dans la région. Il permet cependant de cerner la répartition des élèves par cycle de manière fiable.

L'analyse par cycle ou hors cursus est fondamentale et a des conséquences directes sur les politiques publiques, désormais encadrées par la loi, pour l'accompagnement de ces pratiques.

Il est cependant frappant de constater que ce graphique n'est pas superposable à ceux des répartitions par tranche d'âge et par scolarité des élèves. Les pourcentages ci-dessous, correspondent par ailleurs de très près à ceux que révèle l'étude menée en Nord-pas-de-Calais.

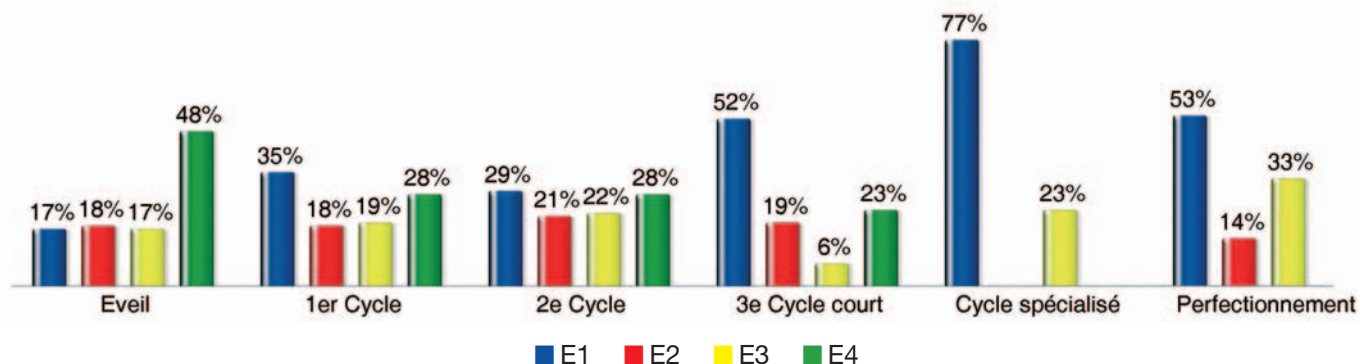
Comme par ailleurs à l'échelle nationale, il faut constater le poids prépondérant du 1^{er} cycle et l'écart d'effectifs très important entre 1^{er} et 2^{ème} cycle.

L'importance du 1^{er} cycle peut être expliquée par un étalement de l'éveil au-delà de 6 ans et par l'âge très divers des élèves. Des élèves pourront rester au-delà de 13 ans ou commencer leurs études musicales en 1^{er} cycle tard, vers 12 ans par exemple. Le schéma d'orientation des établissements précise que le 1^{er} cycle peut être une fin en soi. C'est-à-dire que la formation acquise durant ces quatre ou cinq années d'enseignement vaut en elle-même comme l'acquisition de compétences musicales.

L'abandon des élèves en fin de 1^{er} cycle correspond souvent à l'entrée au collège, avec un surcroît de travail scolaire, des emplois du temps plus chargés, l'envie parfois de changer d'activité, un enseignement qui ne correspond plus toujours à leurs attentes.

Les contenus d'enseignement, la diversité des esthétiques et les différents cadres d'apprentissage font l'objet d'une étude approfondie par la suite.

RÉPARTITION ENTRE LES DIFFÉRENTS STATUTS D'ÉTABLISSEMENT DES ÉLÈVES MUSICIENS DE CHAQUE CYCLE



Ce graphique proposé spontanément par les responsables d'établissements, n'est pas corrigé pour les 3^{ème} cycles. Il doit être lu de la manière suivante : 17% des élèves en éveil sont répartis dans les E1, 18% dans les E2, 17% dans les E3 et 48% dans les E4...

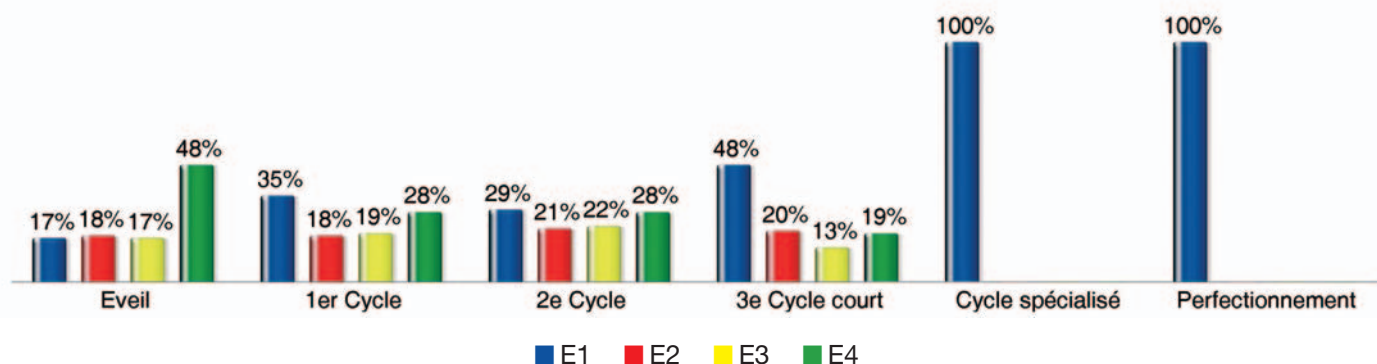
L'importance prise par les E4 dans l'accueil des élèves en éveil constitue pour les associations une forme de spécialisation. L'éveil peut prendre des formes très différentes et notamment prendre, dans certains E4, la place des premières années de 1^{er} cycle dans les EP.

100% des E1, 89% des E2, 71% des E3 et 69% des E4 proposent des cours d'éveil.

Le rôle des E1 dans l'offre de cursus en région est essentiel, et plus particulièrement dans le 1^{er} cycle.

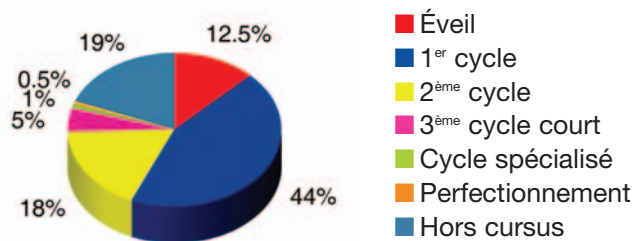
Seuls les E1 sont habilités à dispenser un cycle spécialisé. Les chiffres proposés par les responsables des E3 en particulier montrent donc une méconnaissance de ce qu'est un enseignement dans un 3^{ème} cycle spécialisé.

GRAPHIQUE CORRIGÉ POUR L'ENSEMBLE DES TROISIÈMES CYCLES

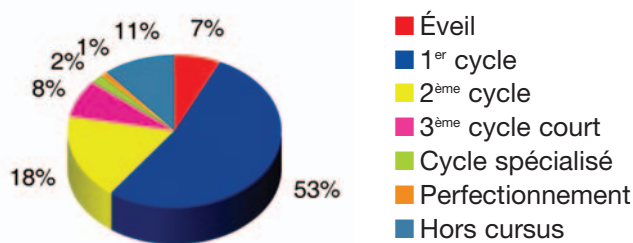


100% des élèves en cycles spécialisés et perfectionnement sont nécessairement dans les E1. Après recensement précis des effectifs, 105 élèves sont en cycle spécialisé dans les E1 et 50 en cycle dit "de perfectionnement" : ces effectifs en cycle long représentent 1% des effectifs d'élèves musiciens dans la région. L'enjeu du contenu et des objectifs de ce cycle spécialisé est d'autant plus important, que les élèves à ce stade s'orientent vers une professionnalisation.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES MUSIENS PAR CYCLE ET HORS-CURSUS EN HAUTE-NORMANDIE



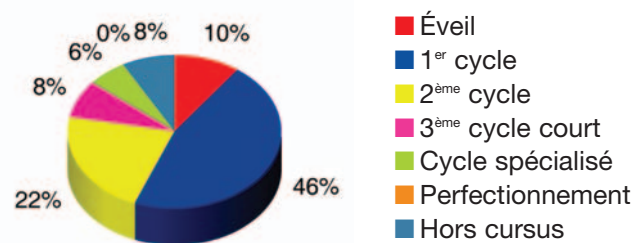
DANS LES E1 EN HAUTE-NORMANDIE



La mission d'accueil des élèves en éveil étant remplie souvent par d'autres établissements, les E1 jouent un rôle plus important dans l'accueil des 1^{er} cycles.

La part prise par les élèves de 2^{ème} cycle dans les E1 est égale à la moyenne régionale et celle des hors-cursus est plus faible. En revanche, les E1 remplissent leur mission en accueillant un plus grand nombre d'élèves en 3^{ème} cycle et tout particulièrement en cycle spécialisé qu'ils sont les seuls habilités à dispenser.

RÉPARTITION PAR CYCLE DES EFFECTIFS NATIONAUX DANS LES E1

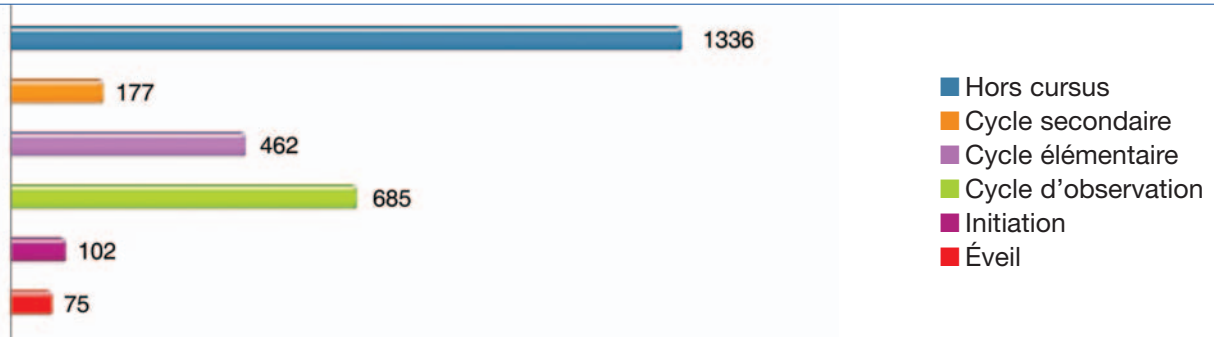


Les données délivrées par le DEP 2001-02 permettent de comparer les répartitions d'effectifs régionaux et nationaux par cycle. Il y a en pourcentage deux fois moins d'élèves en cycle long en Haute-Normandie que dans la moyenne des 34 CNR et 103 ENM en France.

Si il y a en moyenne 4% d'élèves en moins en Haute-Normandie en cycle 2, il y a à l'inverse 3% d'élèves "hors cursus" en plus. On peut attribuer cela à la volonté des directeurs d'accueillir plus largement les élèves et d'une manière plus souple.

2. EN DANSE

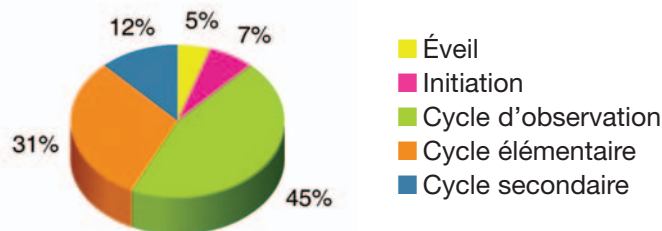
RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANSEURS PAR CYCLE



Le total des élèves danseurs est dans cette répartition par cycle de 2 837. Il est donc légèrement inférieur aux effectifs globaux recensés plus haut. Il permet cependant de cerner la répartition des élèves par cycle de manière fiable. Près de la moitié des élèves danseurs sont accueillis "hors cursus".

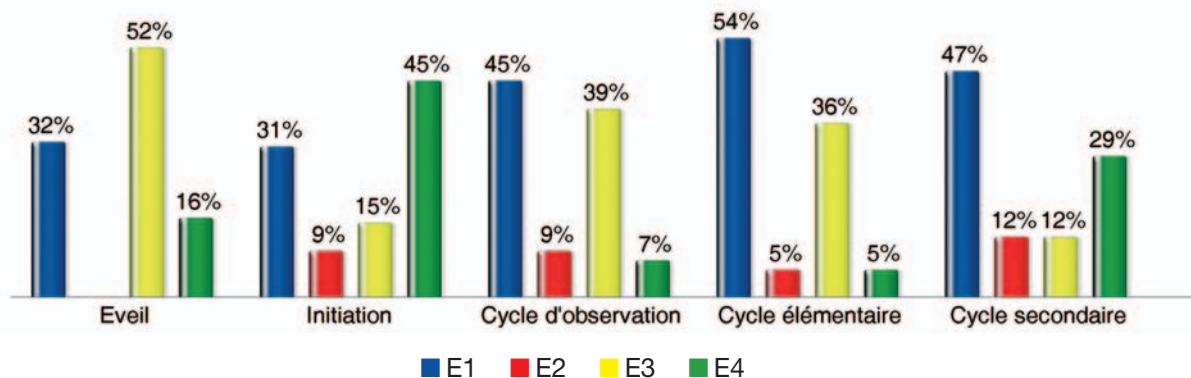
Les deux tiers des élèves danseurs hors cursus sont accueillis dans des E3 (859 élèves) où l'enseignement de la danse est le plus répandu. Un E3 comme Gonfreville-l'Orcher avec plus de 430 élèves en danse et une partie non négligeable "hors cursus", explique une telle répartition. Les danseurs hors cursus sont 97 dans les E1, 149 dans les E2 et 231 dans les E4.

PLACE DES ÉLÈVES DANSEURS QUI SUIVENT LE CURSUS



Si la répartition des effectifs en danse est sensiblement la même qu'en musique, la part des effectifs en cycle élémentaire est relativement plus importante.

RÉPARTITION ENTRE LES DIFFÉRENTS STATUTS D'ÉTABLISSEMENT DES ÉLÈVES DANSEURS DE CHAQUE CYCLE



Bien davantage qu'en musique, les E1 jouent un rôle primordial dans l'enseignement structuré en cursus de la danse. Ce rôle qui apparaît moins visible en éveil et en initiation, du fait de l'importance respective des E3 et des E4 dans ces cycles, s'accroît en avançant dans le cursus. Les E2 prennent une part très modeste de l'enseignement structuré de la danse.

LE CAS SPÉCIFIQUE DU THÉÂTRE

1. DANS LES EP

A ce jour, deux E1, un seul E2 et un seul E3 dispensent un enseignement en théâtre. Ils proposent à un peu plus de 100 élèves de suivre un cursus avec trois enseignants diplômés (deux CA dans les E1 et deux autres enseignants diplômés à Vernon (E2) et Petit-Quevilly (E3)).

La comparaison des effectifs dans les E1 de Rouen et du Havre, l'E2 de la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure) et l'E3 de Petit-Quevilly fait ressortir l'organisation en cursus de ces établissements de statut différent:

	DÉBUTANT	INITIATION 10-13 ANS	PRÉPARATOIRE 14-15 ANS	CYCLE I	CYCLE II
CNR de Rouen*				15	7
ENMDT du Havre				19	6
EMAMDT CAPE		33	4	16	2
EMDT Petit-Quevilly	9			7	4

2. DANS LES E4

Des compagnies dramatiques se sont spécialisées dans l'enseignement du théâtre, essentiellement sous forme d'ateliers.

La majorité de ces E4 accueillent le public pour des cours collectifs.

Ils mettent les élèves très rapidement en situation de production artistique. Le travail de la voix par le chant est abordé par certains d'entre eux.

Certains autres E4 développent un travail en fonction de publics ciblés (lycées professionnels, collège, etc.) et donnent au théâtre une dimension pédagogique plus proche de l'action culturelle.

D'une manière générale, il est possible de distinguer trois formes de "structuration" de l'enseignement en fonction de la durée des cours et de leur organisation :

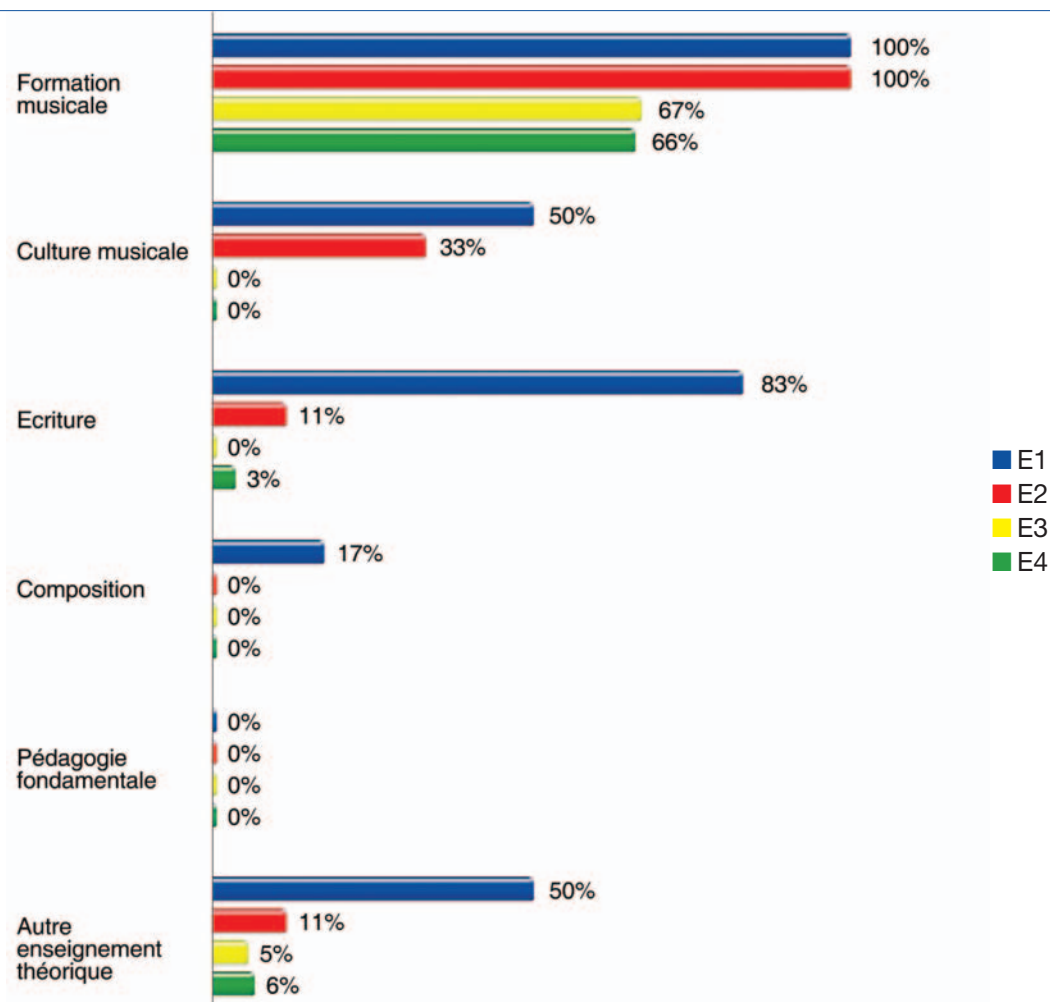
- 1 - cours unique : en moyenne 4h de cours dans les EP et 2h dans les E4 ;
- 2 - par tranches d'âge : en moyenne 1h de cours pour les enfants (7-12 ans), 1h30 pour les adolescents (13-18 ans) et 2h pour les adultes ;
- 3 - par niveau : en moyenne 1h pour les débutants, 1h30 pour le niveau 1 et 2h pour le niveau 2.

*L'organisation actuelle de l'enseignement du théâtre au CNR de Rouen reste problématique dans la perspective du passage au nouveau diplôme (voir Formation initiale).

LA FORMATION MUSICALE (FM) ET LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

8 567 ÉLÈVES

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉES LES DISCIPLINES THÉORIQUES

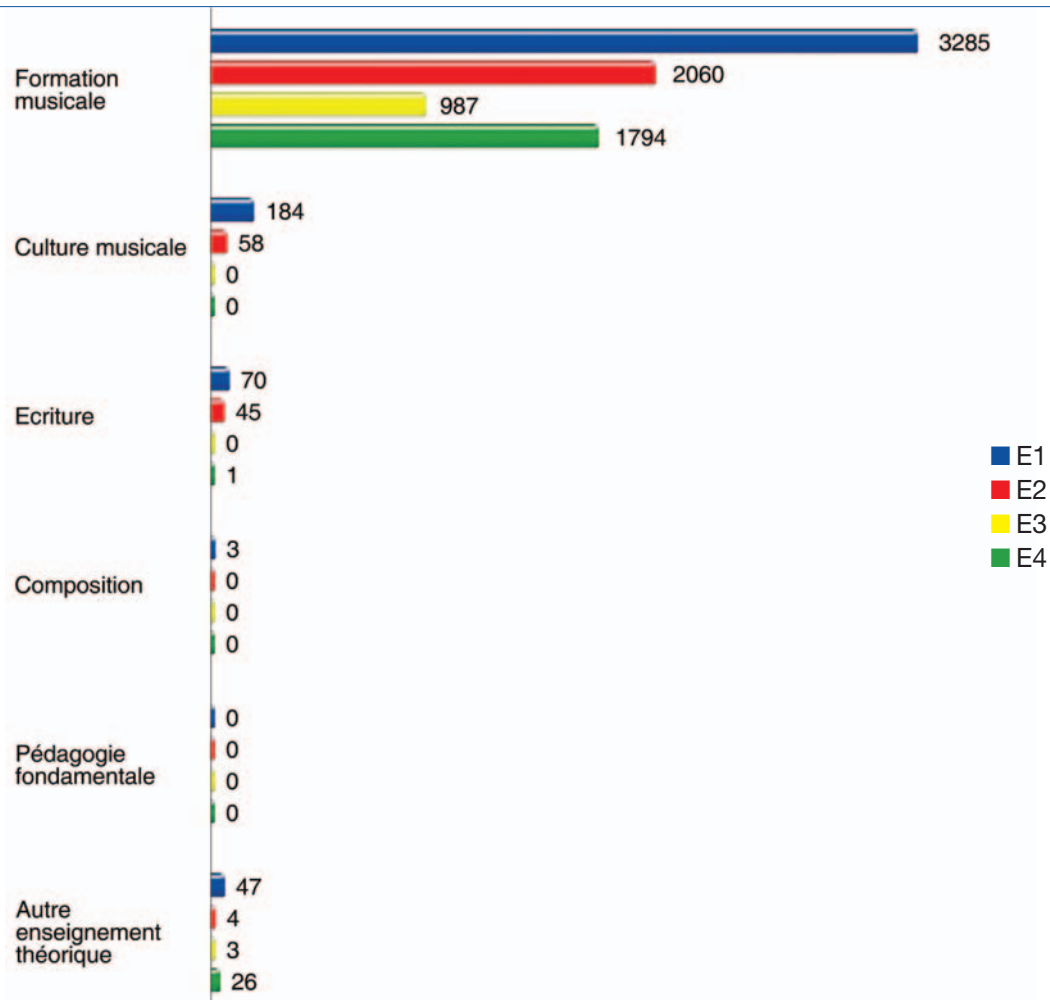


Conformément au schéma d'orientation pédagogique, la formation musicale est enseignée dans tous les E1 et E2. En revanche, il faut constater que seuls deux tiers des E3 proposent un enseignement de la formation musicale.

Bien souvent, quand la formation musicale est enseignée, elle ne fonctionne pas véritablement en départements constitués dans la majorité des établissements. Le contenu et les méthodes sont très diverses selon les établissements.

L'enseignement de la culture musicale devrait être présent dans toutes les E1.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DES ÉTABLISSEMENTS

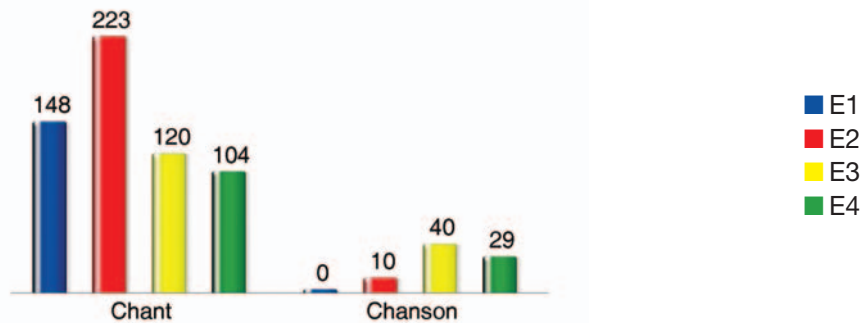


DISCIPLINES VOCALES ET INSTRUMENTALES

LA VOIX

CHANT : 595 ÉLÈVES - CHANSON : 79 ÉLÈVES

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT

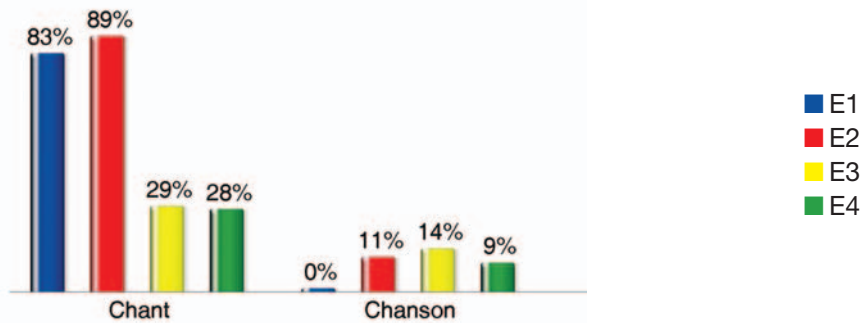


L'enseignement du chant est développé principalement dans les E1 et E2.

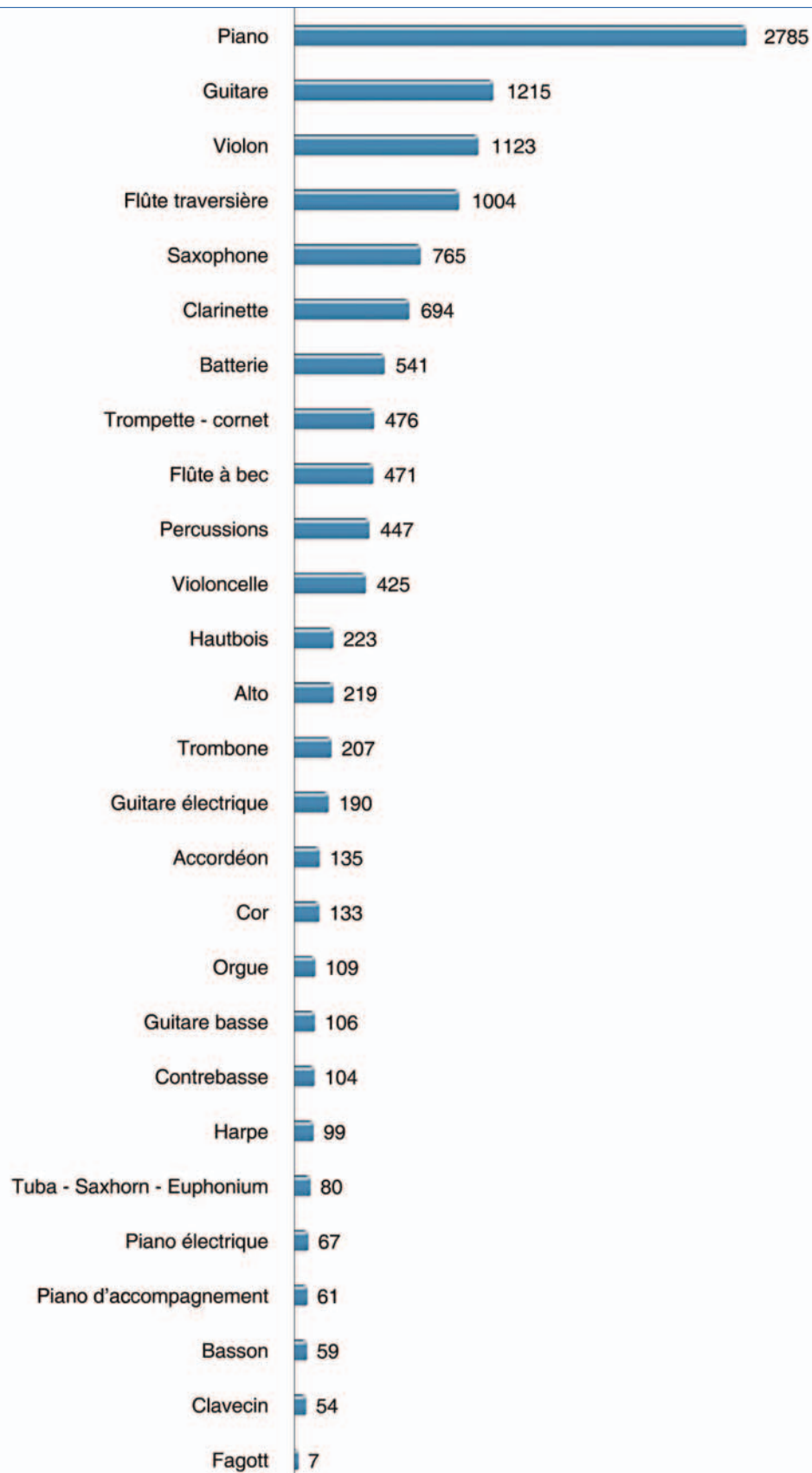
A l'inverse, la chanson est enseignée surtout dans les E3 et E4.

L'offre d'enseignement de cette discipline apparaît insuffisamment développée, les responsables d'établissement font état d'une forte demande dans le domaine de la chanson.

RÉPARTITION, SELON LEUR STATUT, DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉS :



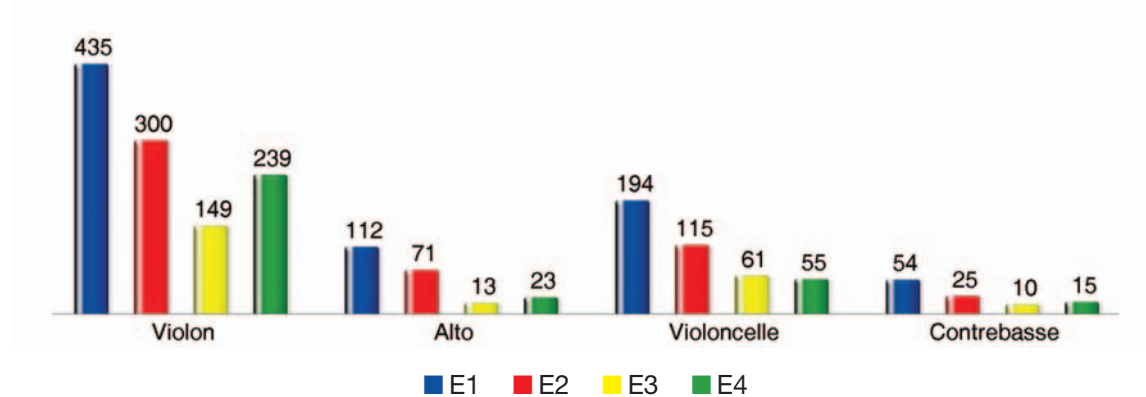
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR INSTRUMENT



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT

LES CORDES FROTTÉES

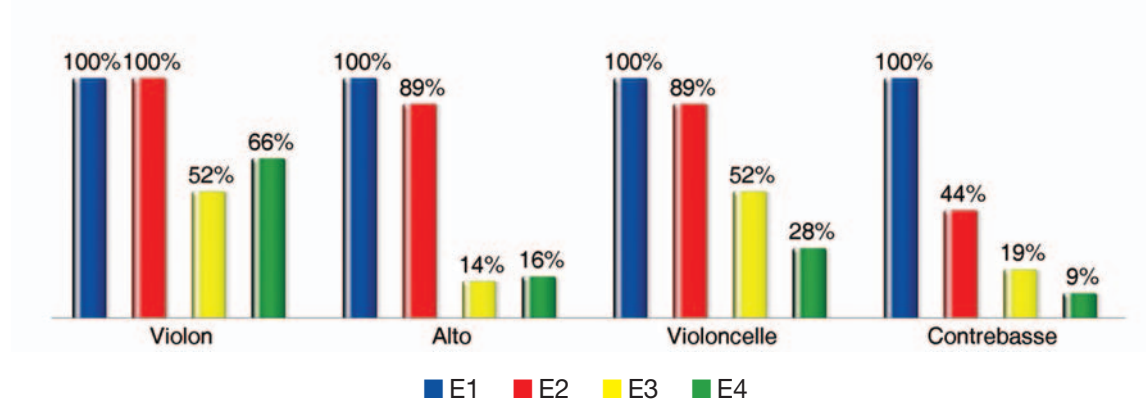
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



Les instruments à cordes sont enseignés majoritairement dans les E1 et dans les E2.

Si le violon est bien représenté, les classes d'alto et de contrebasse mériteraient d'être plus développées.

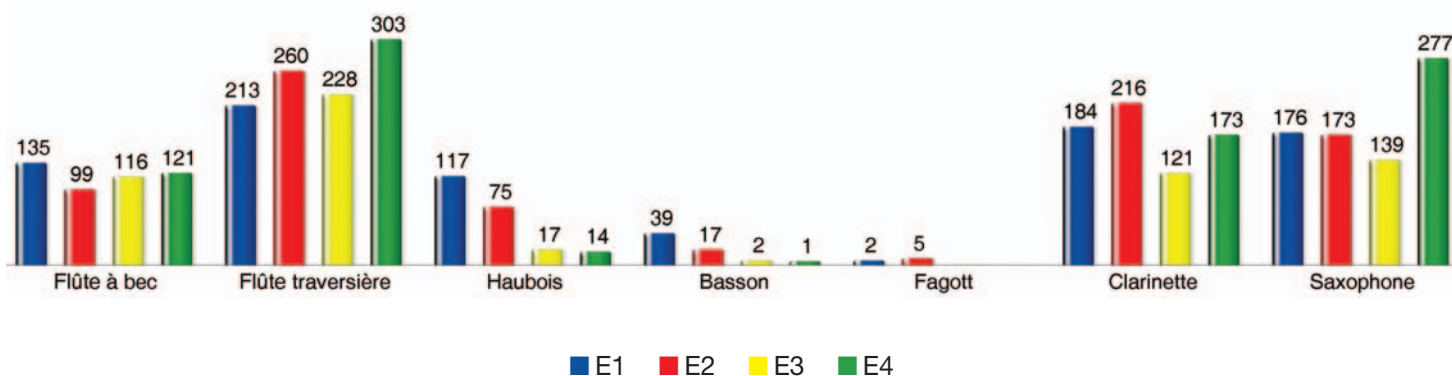
RÉPARTITION, SELON LEUR STATUT, DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉS :



Il faut constater que ces disciplines, violoncelle compris, ne sont pas enseignées dans 100% des E2.

LES BOIS

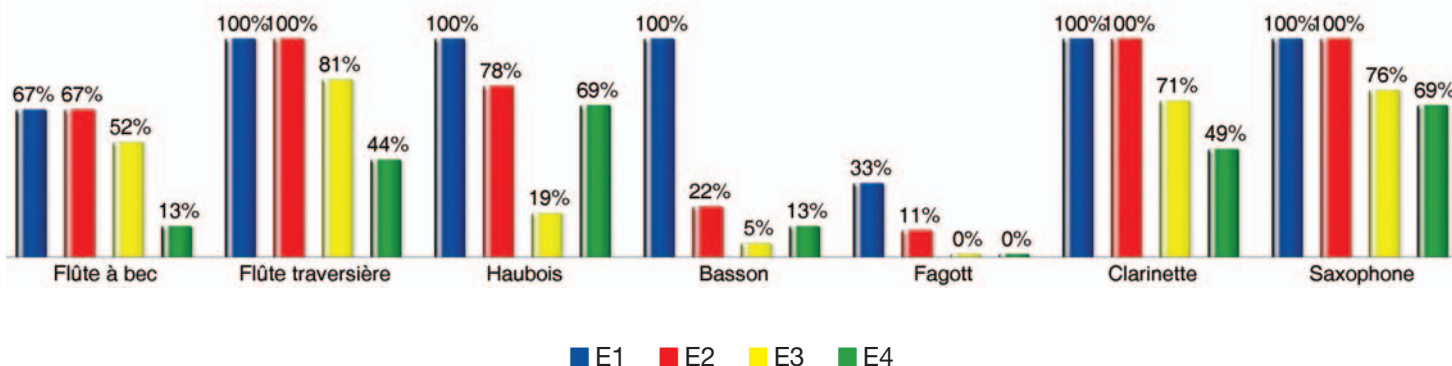
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



Les bois sont, comme à l'échelle nationale, marqués par la prédominance de la flûte traversière. La place importante du saxophone est liée en particulier à l'enseignement du jazz dans des structures associatives spécialisées.

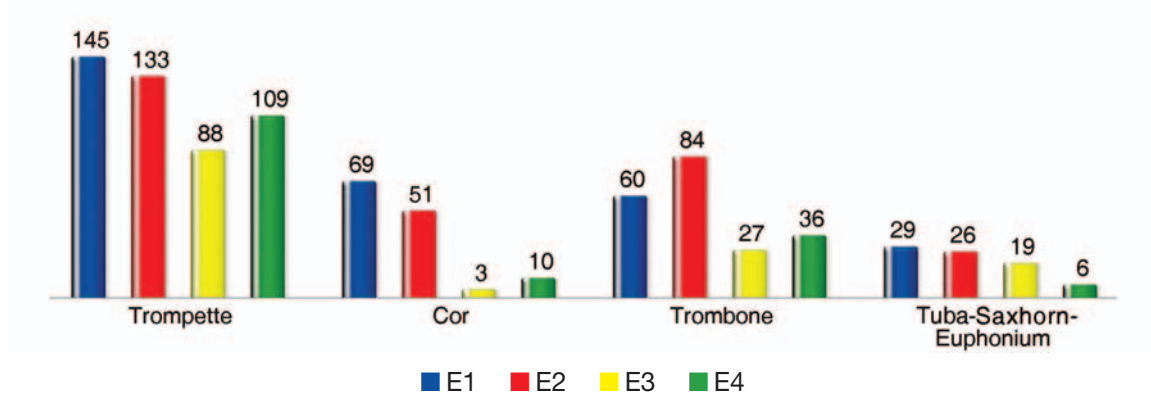
Les classes de basson et de fagott (de plus en plus répandu aujourd'hui dans les orchestres) mériteraient d'être soutenues et développées.

RÉPARTITION, SELON LEUR STATUT, DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉS :



LES CUIVRES

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT

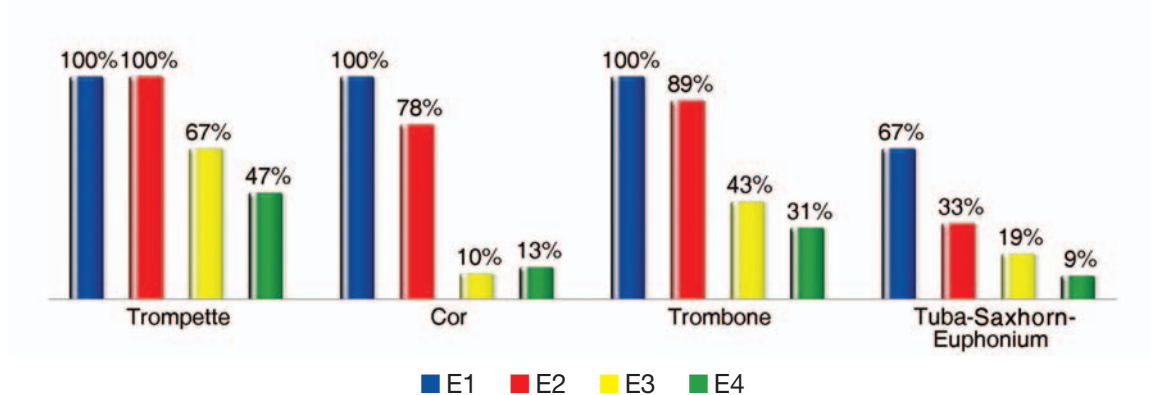


Les E2 jouent un rôle très important, pour l'enseignement du trombone en particulier, mais aussi pour l'enseignement du tuba et du cor, bien que ces disciplines ne soient pas enseignées dans l'ensemble des E2.

Les effectifs modestes des classes de cuivres, en dehors de la trompette, montrent là encore la nécessité d'un effort constant en direction de ces disciplines fondamentales pour les pratiques d'ensemble.

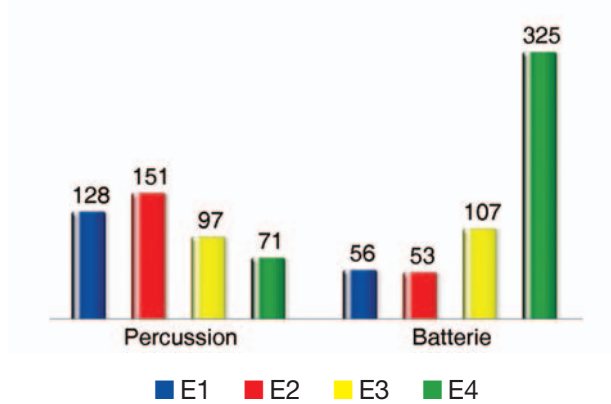
La place accordée à la trompette dans les E4 est un élément très positif.

RÉPARTITION, SELON LEUR STATUT, DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉS :



LES PERCUSSIONS

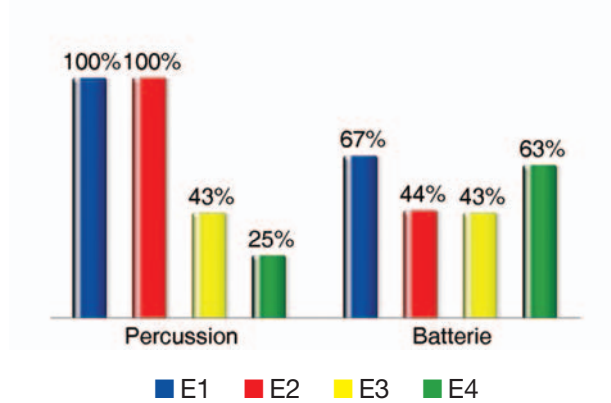
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



Dans les E1 et E2, les classes de percussions sont prédominantes.

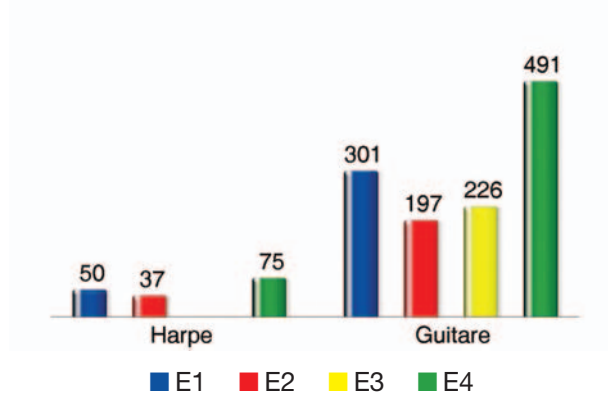
Les E4, et en particulier les établissements spécialisés dans l'enseignement des musiques actuelles amplifiées, accueillent 60% des batteurs.

RÉPARTITION, SELON LEUR STATUT, DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉS :



LES CORDES PINCÉES

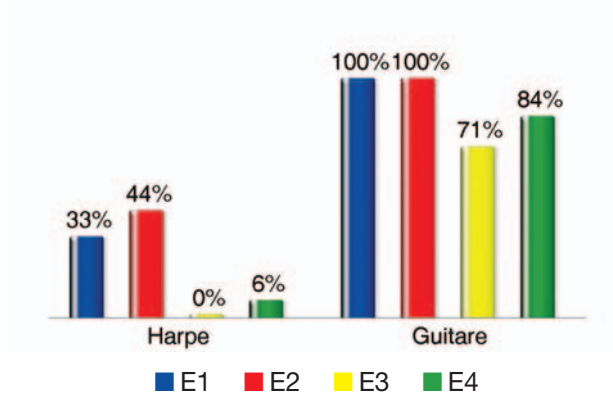
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



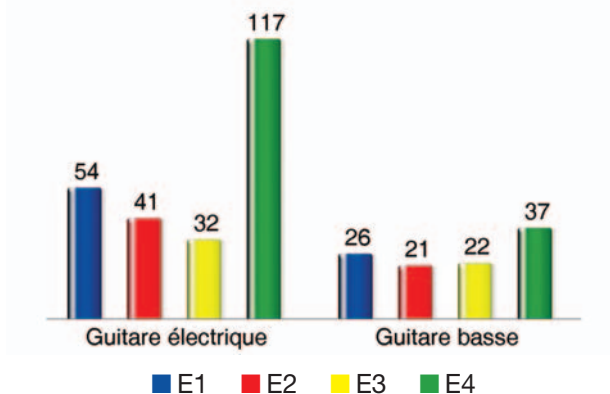
Avec un effectif régional proche de la moyenne nationale, l'enseignement de la harpe est dispensé dans divers établissements, mais il faut constater qu'il n'est pas dispensé au CNR.

40% des guitaristes, très nombreux dans la région, sont accueillis dans des E4.

RÉPARTITION, SELON LEUR STATUT, DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉS :

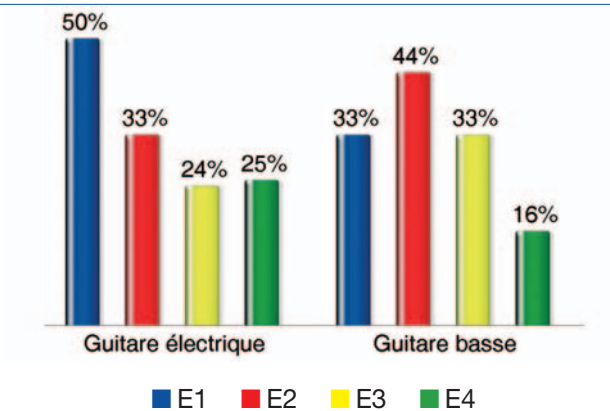


RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



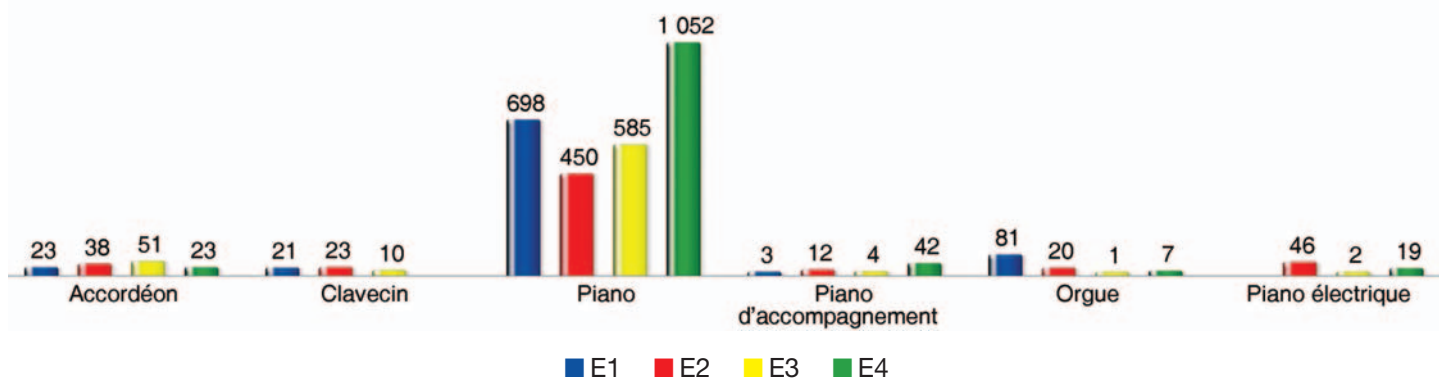
Comme pour la guitare acoustique, les E4 jouent un rôle prépondérant dans l'accueil des guitaristes électriques. En revanche, il est intéressant de constater que les guitares électriques et basses sont déjà présentes dans certains E1.

RÉPARTITION, SELON LEUR STATUT, DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉS :



LES CLAVIERS

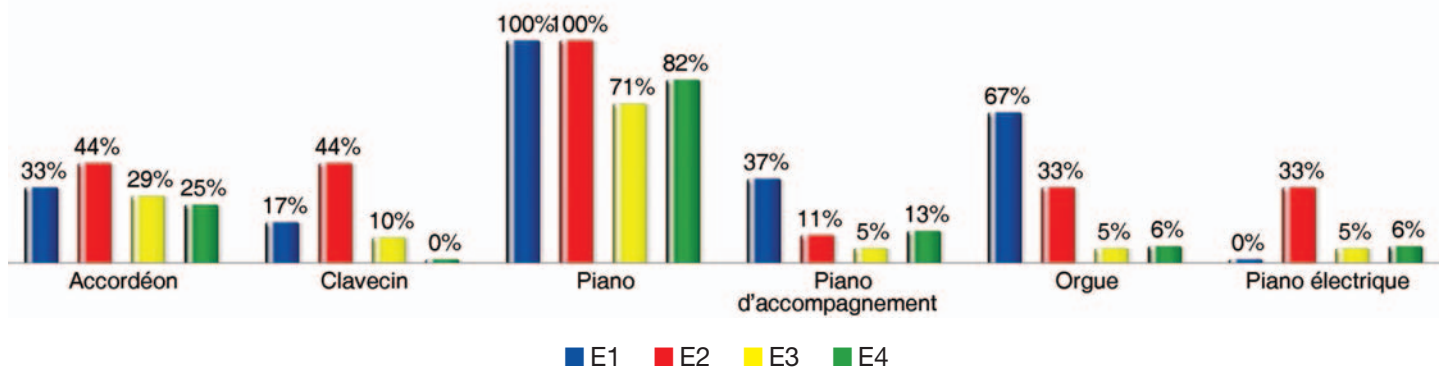
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



La discipline la plus développée dans la région, et dans l'ensemble des établissements, quel que soit leur statut, est le piano. Cet état de fait correspond moins à une volonté pédagogique qu'à une demande forte des usagers, quelle que soit leur origine sociale. Le faible développement du piano d'accompagnement ou du piano électrique révèle le caractère majoritairement individuel de cette pratique instrumentale.

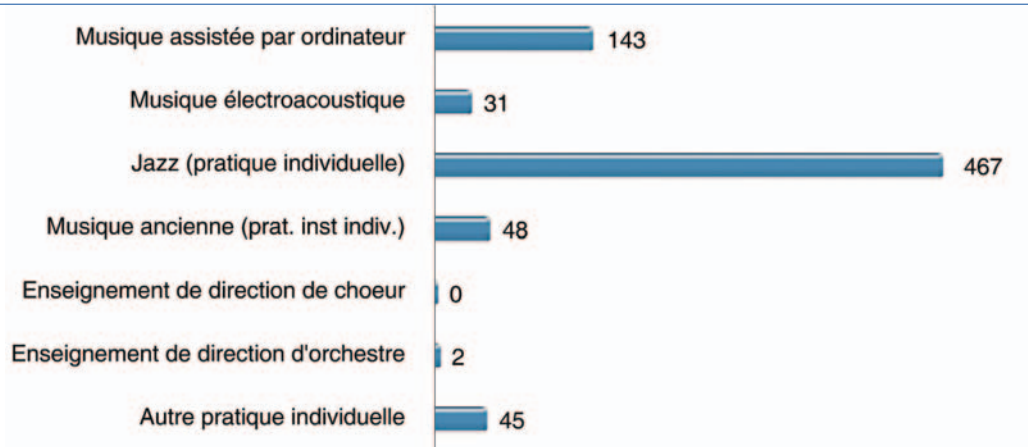
Si l'accordéon est relativement moins développé qu'il ne l'est dans d'autres régions de France, le clavecin et l'orgue sont plus particulièrement développés en Haute-Normandie.

RÉPARTITION, SELON LEUR STATUT, DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉS :



AUTRES PRATIQUES INSTRUMENTALES INDIVIDUELLES

EFFECTIFS DES AUTRES DISCIPLINES INDIVIDUELLES



Malgré l'absence de départements structurés dans les E1, et leur très faible développement dans les E2, l'enseignement du jazz occupe une place très importante dans la région.

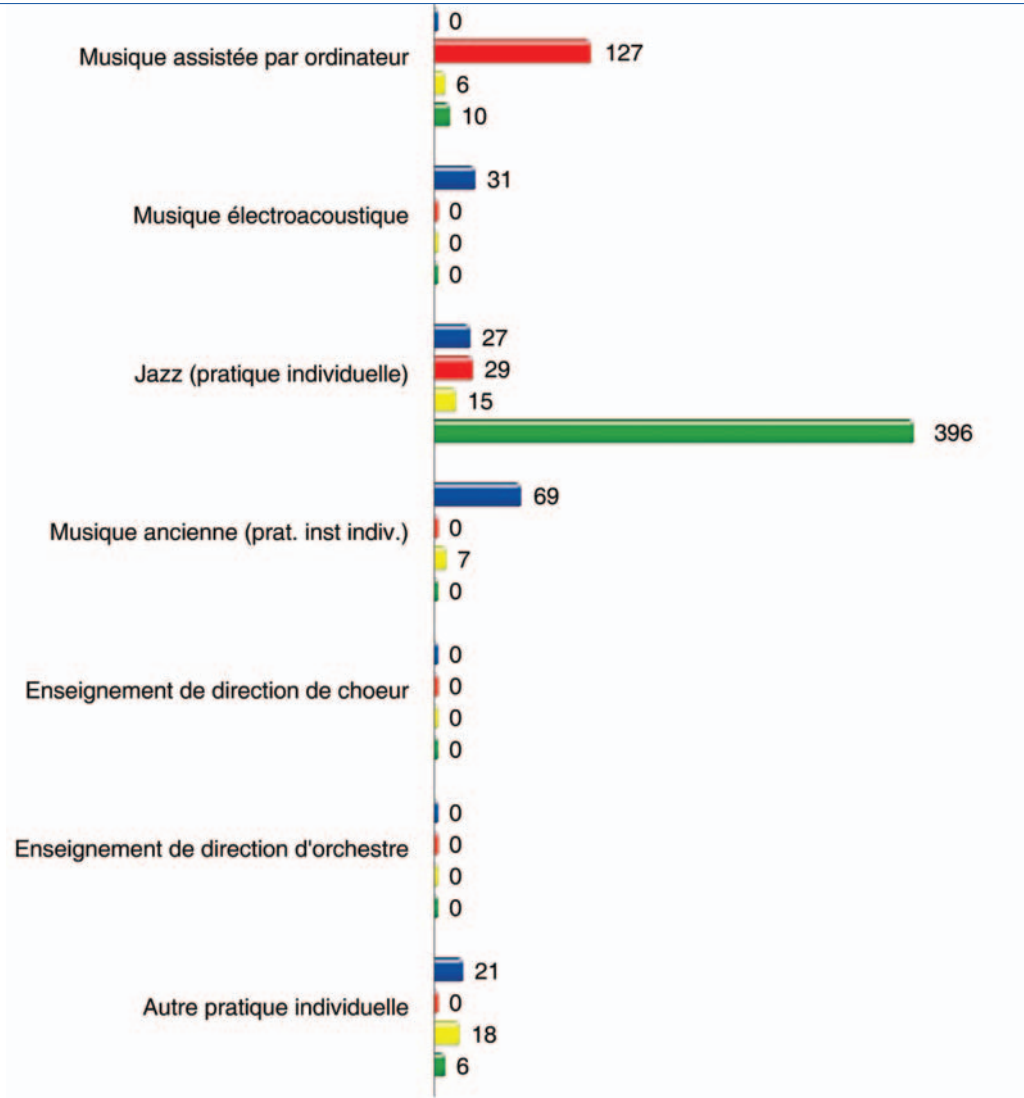
Il faut remarquer que la musique ancienne ne comptabilise pas les élèves de flûte à bec, clavecin et orgue déjà évoqués dans les graphiques précédents.

Globalement, pour le jazz, les musiques anciennes, comme pour les musiques actuelles amplifiées, il existe très peu de départements structurés.

L'absence de classes de direction, et plus particulièrement de direction de chœur, est préjudiciable quand on connaît l'importance des pratiques vocales et des pratiques collectives en général dans la région.

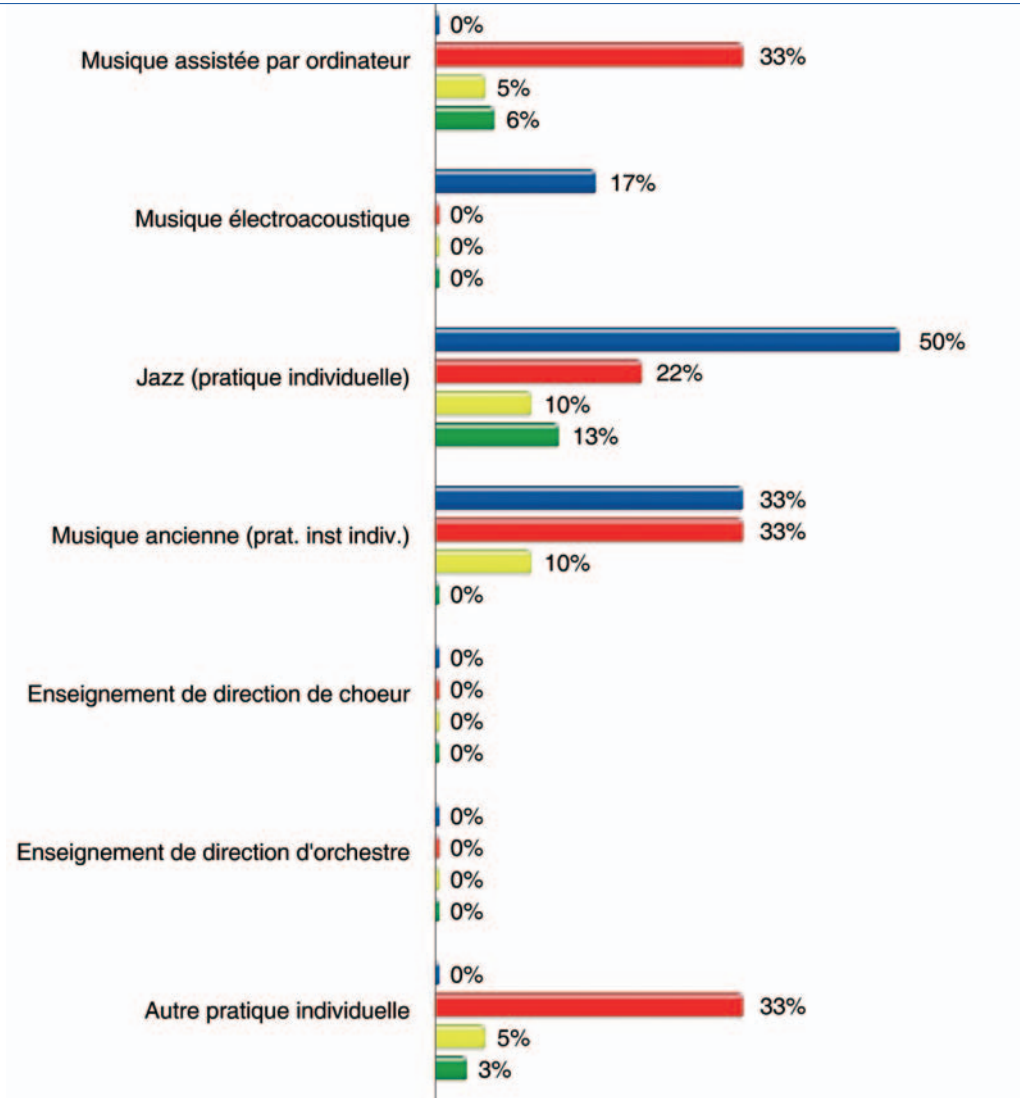
Les graphiques de la double page suivante, présentent le détail de cette situation selon le statut de l'établissement.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



■ E1 ■ E2 ■ E3 ■ E4

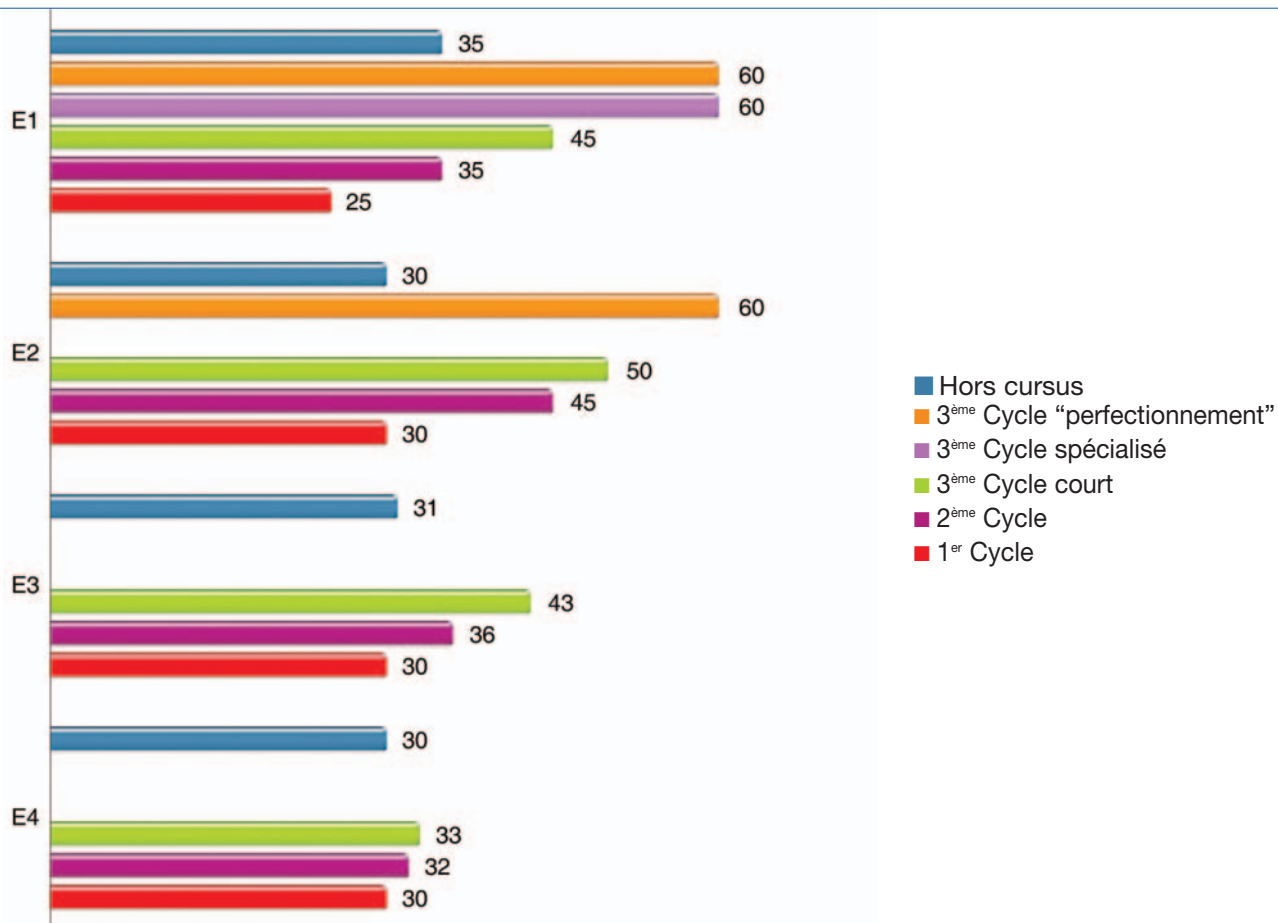
RÉPARTITION, SELON LEUR STATUT, DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉES LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES



■ E1 ■ E2 ■ E3 ■ E4

DURÉE MOYENNE DES COURS

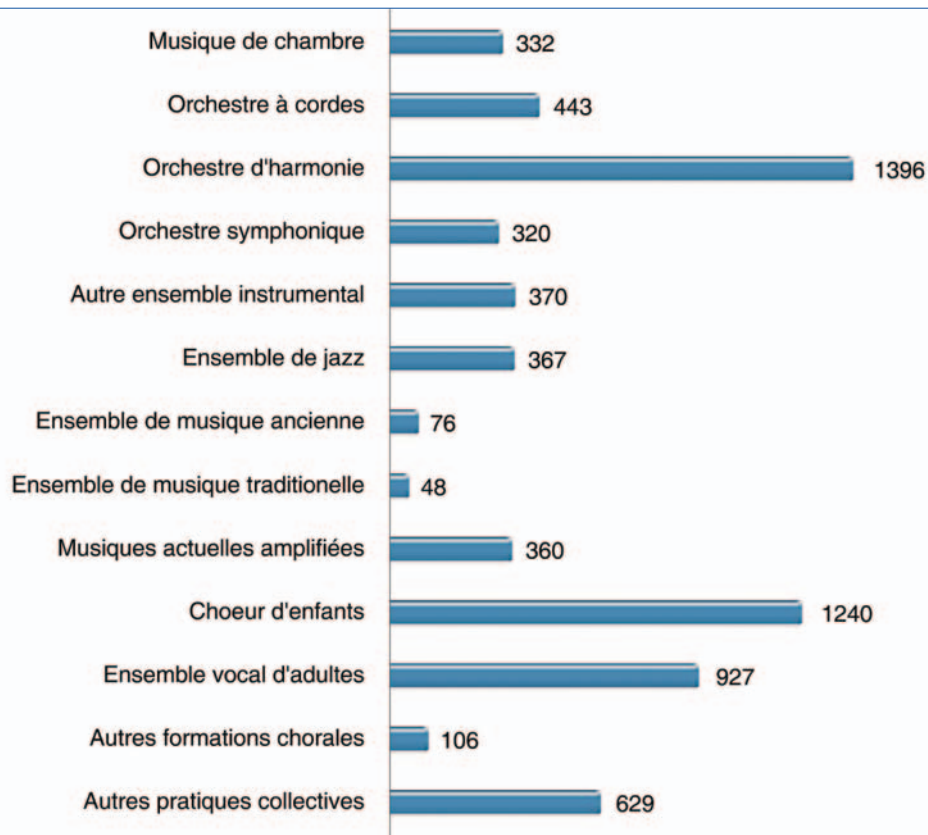
TEMPS MOYEN EN MINUTES DES COURS INDIVIDUELS DE DOMINANTE INSTRUMENTALE OU VOCALE



A la lecture de ces chiffres, il est intéressant de constater que la durée de cours par cycle correspond aux propositions du schéma d'orientation pédagogique.

Cependant, la part de non réponses de certains établissements ne permet pas de conclure que ce soit le cas dans l'ensemble des établissements.

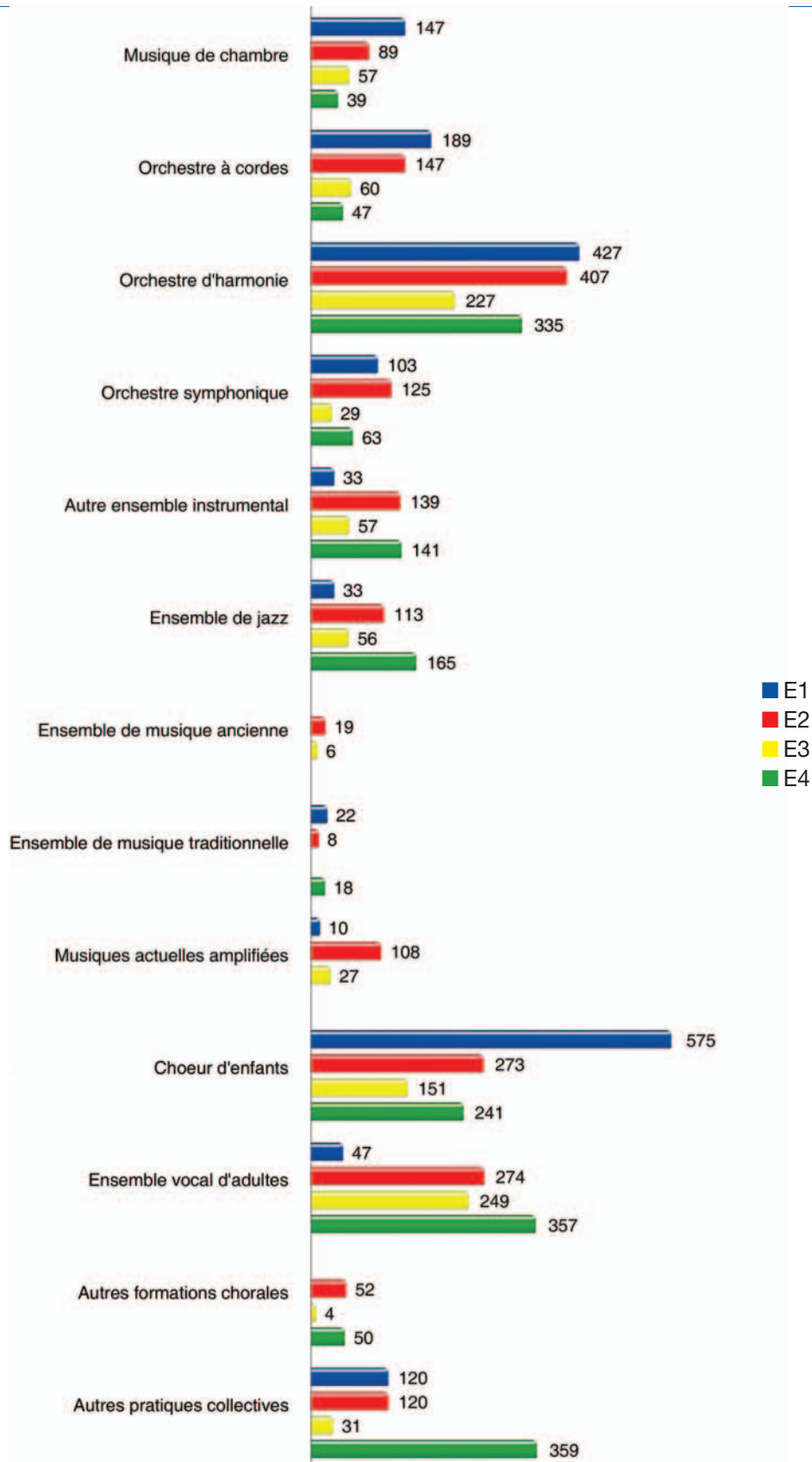
EFFECTIF DES PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES



Hors enseignements théoriques, les effectifs des pratiques collectives représentent un tiers des effectifs d'élèves musiciens. Ce chiffre semble relativement faible. Il faut remarquer que l'ensemble des E1 ne propose pas à la fois un orchestre à cordes et un orchestre symphonique.

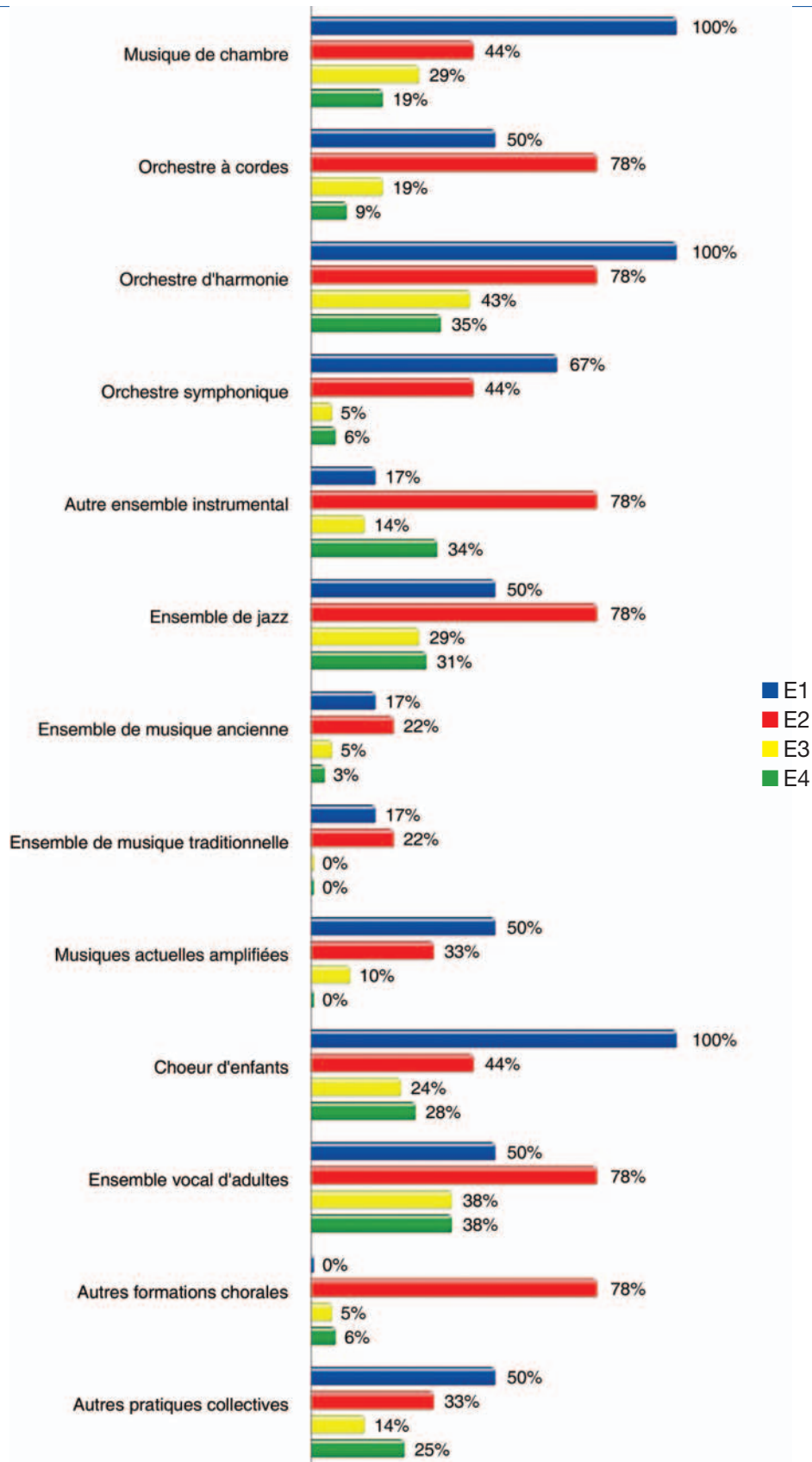
Les classes de pratiques collectives, instrumentales ou vocales, représentent donc un enjeu important dans l'enseignement musical, ce qui fait regretter la quasi absence de formation pédagogique à l'encadrement de ces disciplines.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



Les chœurs d'enfants occupent une place importante dans les E1 mais les pratiques vocales adultes y sont très peu développées. Ces dernières sont en revanche très présentes dans les autres structures.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT ENSEIGNÉES LES DIFFÉRENTES PRATIQUES COLLECTIVES



Si l'ensemble d'harmonie reste la discipline collective la plus développée quel que soit le statut de l'établissement, une grande variété de pratiques collectives est proposée aux usagers dans l'ensemble des établissements.

Il faut remarquer le peu de place accordée à la musique de chambre dans les E2 et l'absence d'orchestre à cordes dans 50% des E1. Les musiques anciennes et les musiques actuelles amplifiées restent des disciplines collectives à développer.

Dans 100% des E1 et les trois quart des E2, les pratiques d'ensemble sont obligatoires.

En revanche, le caractère facultatif des pratiques collectives dans près du quart des E2 et des deux tiers des E3 montre que l'enseignement artistique spécialisé est dans certains établissements une succession de cours particuliers.

Le choix de la seule pratique instrumentale correspond alors davantage à une demande individuelle des usagers, qu'à une réflexion pédagogique globale. Cette évolution du primat de la demande sur l'offre met en cause la place des établissements et leur rayonnement dans la cité.

Plusieurs responsables insistent sur leur désir de voir se développer les pratiques d'ensemble, dans un véritable projet pédagogique.

Il convient d'insister sur le faible développement de la musique ancienne et des musiques actuelles amplifiées.

Si le jazz semble mieux intégré en tant que discipline transversale, il faut rappeler qu'il n'existe aucun département structuré de jazz dans les E1 et E2 de la région.

LA PLACE DES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Très peu d'établissements sont actuellement dotés d'un département structuré de musiques actuelles amplifiées. Aucun E1 ne délivre un DEM de musiques actuelles amplifiées.

Cependant les musiques actuelles amplifiées sont de plus en plus présentes dans les structures d'enseignement, qu'elles soient publiques ou associatives.

Dans l'enseignement public, un grand nombre d'écoles propose l'enseignement d'instruments appartenant à la famille des musiques actuelles amplifiées (guitare électrique, basse électrique, batterie, chanson, M.A.O., clavier électronique).

Ces pratiques instrumentales et vocales sont enseignées comme les autres disciplines instrumentales.

Bien souvent, dans ces établissements, des ponts existent entre les différentes disciplines instrumentales. Par exemple, un enfant commence la guitare classique et, adolescent, passe à la guitare électrique. Il n'est pas rare de retrouver dans des groupes de rock des élèves ayant eu un parcours classique dans un établissement d'enseignement artistique (non seulement le piano, la guitare, mais aussi la contrebasse, le violoncelle, le violon, etc.).

Les établissements répondent bien à une demande d'apprentissage dans des disciplines appartenant à la famille des musiques actuelles amplifiées : ils jouent un rôle fondamental en donnant au musicien les bases d'une pratique instrumentale.

Si les autres structures des musiques actuelles amplifiées (studios, SMAC, etc.) accueillent plus particulièrement des groupes constitués, les établissements d'enseignement répondent d'abord à la demande individuelle et réunissent leurs élèves en ateliers de pratiques d'ensemble. Très peu d'établissements d'enseignement accueillent à ce jour les groupes constitués dans un local équipé et avec un encadrement professionnel.

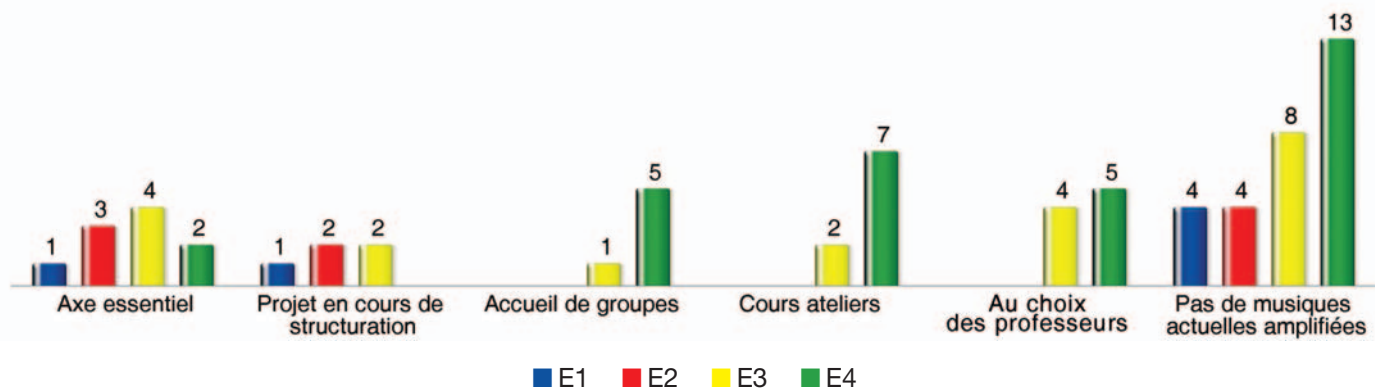
Le développement de ces pratiques passe donc par une collaboration indispensable entre les partenaires que sont les établissements publics d'enseignement artistique, les associations spécialisées dans l'enseignement des musiques actuelles amplifiées, les studios de répétition et les lieux de diffusion.

Plus du tiers des établissements ne dispensent pas d'enseignement spécifique dans ce domaine.

Et parmi ceux qui dispensent un enseignement de musiques actuelles amplifiées, il est possible de distinguer environ quatre types de situation :

- Un quart considère les musiques actuelles amplifiées comme un axe essentiel ;
- Un deuxième quart déclare un projet en cours de structuration et/ou d'accueil des groupes constitués ;
- Un troisième quart dispense cet enseignement dans le cadre de cours collectifs ou d'ateliers ;
- Un dernier quart remet cet enseignement à la bonne volonté des enseignants

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LA PLACE ACCORDÉE AUX MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

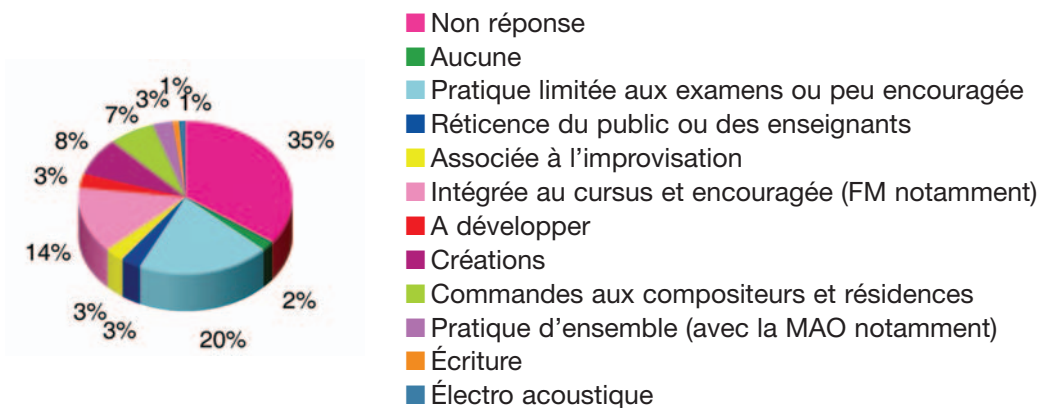


Globalement, les musiques actuelles amplifiées n'ont pas à ce jour trouvé leur place dans l'enseignement spécialisé. En effet, seulement un E1 et trois E2 en font un axe essentiel. A moyen terme, un tiers des E1 et plus de la moitié des E2 développeraient un projet autour des musiques actuelles amplifiées.

Du fait de la demande des usagers, et de la volonté commune de certains élus et directeurs, ces pratiques devraient s'inscrire progressivement au sein des établissements et dans le cadre de cursus adaptés.

LA PLACE DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE

PLACE DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE DANS L'ÉTABLISSEMENT

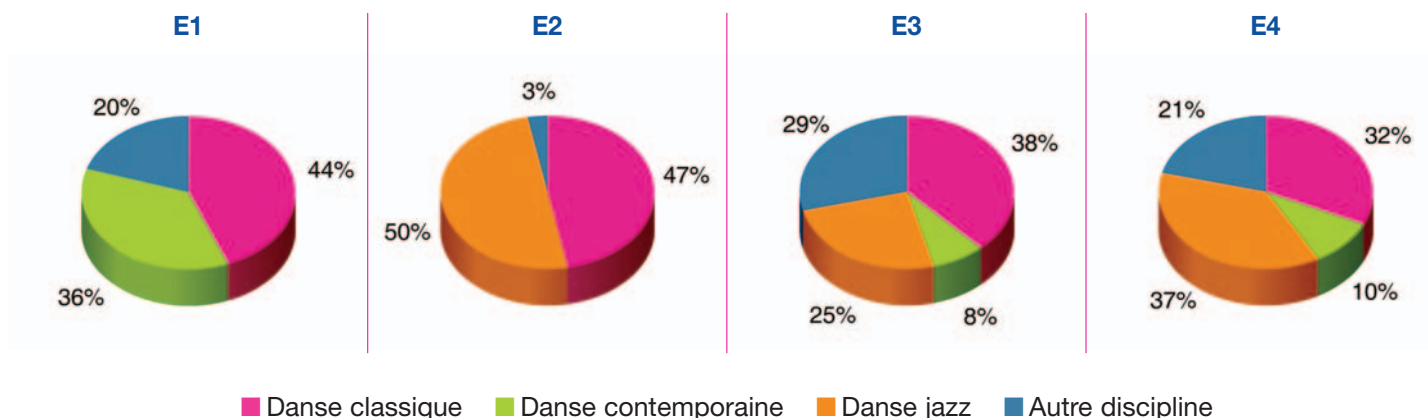


Il faut constater que dans 57% des établissements, la musique contemporaine occupe peu ou pas de place, sans que son développement figure parmi les objectifs du directeur (35% de non réponses, 2% d'établissements où elle n'occupe aucune place, 20% où la pratique est limitée aux examens).

L'ouverture de ces établissements aux écritures musicales d'aujourd'hui est un enjeu pourtant essentiel pour le rayonnement artistique et leur lien avec la création.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANSEURS PAR DISCIPLINE

TAUX DE RÉPONSE PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT



Il faut remarquer l'absence de l'enseignement de la danse jazz dans les E1 et de la danse contemporaine dans les E2. D'une manière générale, la danse contemporaine est très faiblement représentée dans l'ensemble des établissements. En revanche, un cinquième des élèves danseurs dans les E1 pratique une autre discipline : il existe à Dieppe des cours de hip-hop et à Rouen des cours d'histoire de la danse et d'autres disciplines (anatomie physiologie, etc..).

Pour les effectifs globaux, par type d'établissement et par cycle, il faut se reporter aux deux sections précédentes.

100% des E1 et E2 qui dispensent un enseignement de la danse ont déclaré l'organisation en cursus des cours de différentes disciplines chorégraphiques.

On constate là une différence de structuration pédagogique entre les établissements qui ont répondu et les autres (c'est à dire plus de 50% des 28 établissements qui enseignent la danse).

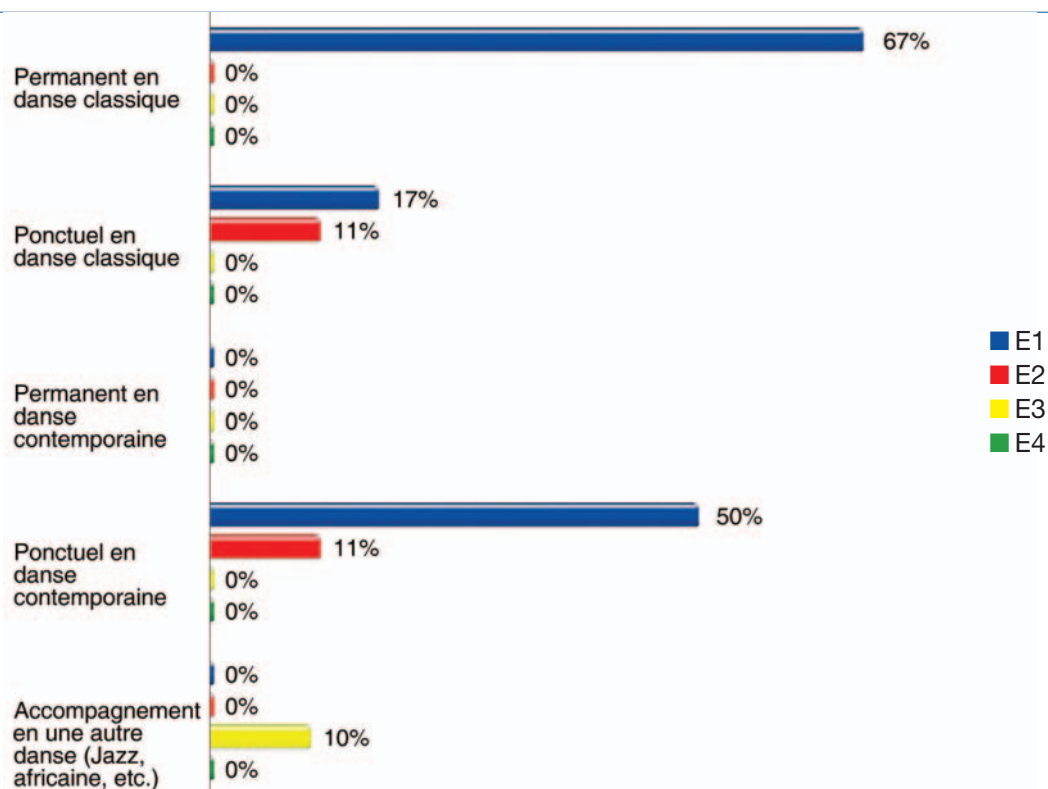
L'E3 de Gonfreville-l'Orcher est de tous les E3 et E4 l'établissement où l'enseignement semble le plus structuré (ex : cursus de danse jazz)

ENSEIGNEMENT DES DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

D'une manière générale dans toute la région, il n'y a aucun, ou seulement un, cours d'histoire de la danse, formation musicale du danseur, anatomie-physiologie, culture chorégraphique, etc.

ACCOMPAGNEMENT MUSICAL

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS OÙ IL EXISTE UN ACCOMPAGNEMENT MUSICAL DES COURS DE DANSE



Globalement, l'accompagnement musical des cours de danse n'est pas ou très peu assuré.

STRUCTURATION DES DÉPARTEMENTS DANSE

Dans les E1 :

- Danse classique et contemporaine dans cinq E1
- Pas de danse dans le seul E1 de l'Eure
- Deux à trois fois moins d'enseignants pour le contemporain que pour le classique
- Un E1 sur cinq ne dispense pas de cours en cycle secondaire
- Aucun n'enseigne la danse jazz
- Histoire de la danse dans un seul établissement, beaucoup de disciplines (pourtant nécessaires au passage du DEC) ne sont pas enseignées dans la région
- Un accompagnement musical insuffisant, quelles que soient les disciplines.

Un seul établissement dans la région est donc en mesure de délivrer un DEC, incomplet, ce qui pose des problèmes pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Dans les E2 :

- Danse classique dans deux établissements sur neuf
- Pas de danse contemporaine
- Une seule classe de danse jazz hors cursus

Dans les E3 :

- Danse classique dans quatre établissements sur les vingt et un
- Danse contemporaine dans deux E3 dont un proposant un cursus
- Danse jazz dans trois E3 dont deux proposant un cursus et un proposant un cycle secondaire
- deux classes supplémentaires : danse de salon, hip-hop

Dans les E4 :

- Danse classique dans deux E4 avec cursus.
- Danse contemporaine dans deux E4 hors cursus.
- Danse jazz dans deux E4 hors cursus.

STRUCTURATION DES COURS EN THÉÂTRE

Il est parfois difficile de comparer l'enseignement du théâtre, celui de la danse ou de la musique. Même s'il existe des points communs, l'enseignement du théâtre dans les E1 et E2, avec trois établissements proposant des cursus, diffère de l'enseignement en ateliers des E3 et E4. Lié initialement à un projet de transmission théâtrale, l'enseignement dans les E4 est bien souvent adossé au projet artistique et culturel d'une compagnie dramatique.

Dans certains cas spécifiques, les compagnies de théâtre répondent à la demande d'institutions ou de structures de formation (lycées, lycées professionnels, centres d'insertion). L'expression théâtrale vient alors appuyer un travail d'éducation et d'épanouissement de l'individu, visant à faciliter l'affirmation de son identité, la maîtrise du langage et d'une expression en public, voire un objectif plus vaste, son insertion dans le corps social. Une telle adaptation à des publics prioritaires suppose une démarche pédagogique et culturelle tout à fait différente. Dès lors, la notion de structuration pédagogique ne peut s'appliquer de la même manière.

Rappelons pour le théâtre le sens de la notion d'enseignement spécialisé : il s'agit du suivi d'un cursus de formation de comédien, jalonné d'évaluations, aboutissant au diplôme national d'enseignement professionnel initial en théâtre.

A l'issue de cette formation les élèves qui le souhaitent pourront se présenter aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement du théâtre (CNSAD, École Supérieure de Strasbourg, ENSAT de Lyon, CNR de Bordeaux et Montpellier, Écoles de Saint-Etienne et de Rennes, École d'acteur de Cannes). Ces établissements délivrent un diplôme spécifique d'interprète (voie professionnelle). Un diplôme national d'interprète est en voie de création.

Au contraire de la musique, qui peut se définir par les disciplines instrumentales ou vocales, ou de la danse (classique, contemporaine, jazz, hip-hop), il est pour le théâtre beaucoup plus difficile de distinguer des cours spécifiques de technique de la voix, de l'histoire du théâtre et à fortiori de mime, clown, théâtre masqué, dansé, musical, etc.

Pour les effectifs globaux, par type d'établissement et par cycle, il faut se reporter aux deux sections précédentes.

ORGANISATION ET ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

DIRECTION

Dans les trois quart des EP, le responsable de l'établissement est un directeur. Dans 13% des EP, il a pour titre "chargé de direction" et les autres sont responsable pédagogique, coordinateur pédagogique ou délégué pédagogique. Dans deux cas, il est surprenant que la dénomination du responsable soit directeur adjoint ou intervenant.

En revanche, dans les E4, le titre du responsable est beaucoup plus varié. Dans 9% des E4, ce qui est très peu, le président est aussi le responsable.

Un cinquième des directeurs n'a pas répondu à la question "Quelle est la place du directeur dans l'organigramme municipal ?". Pourquoi ?

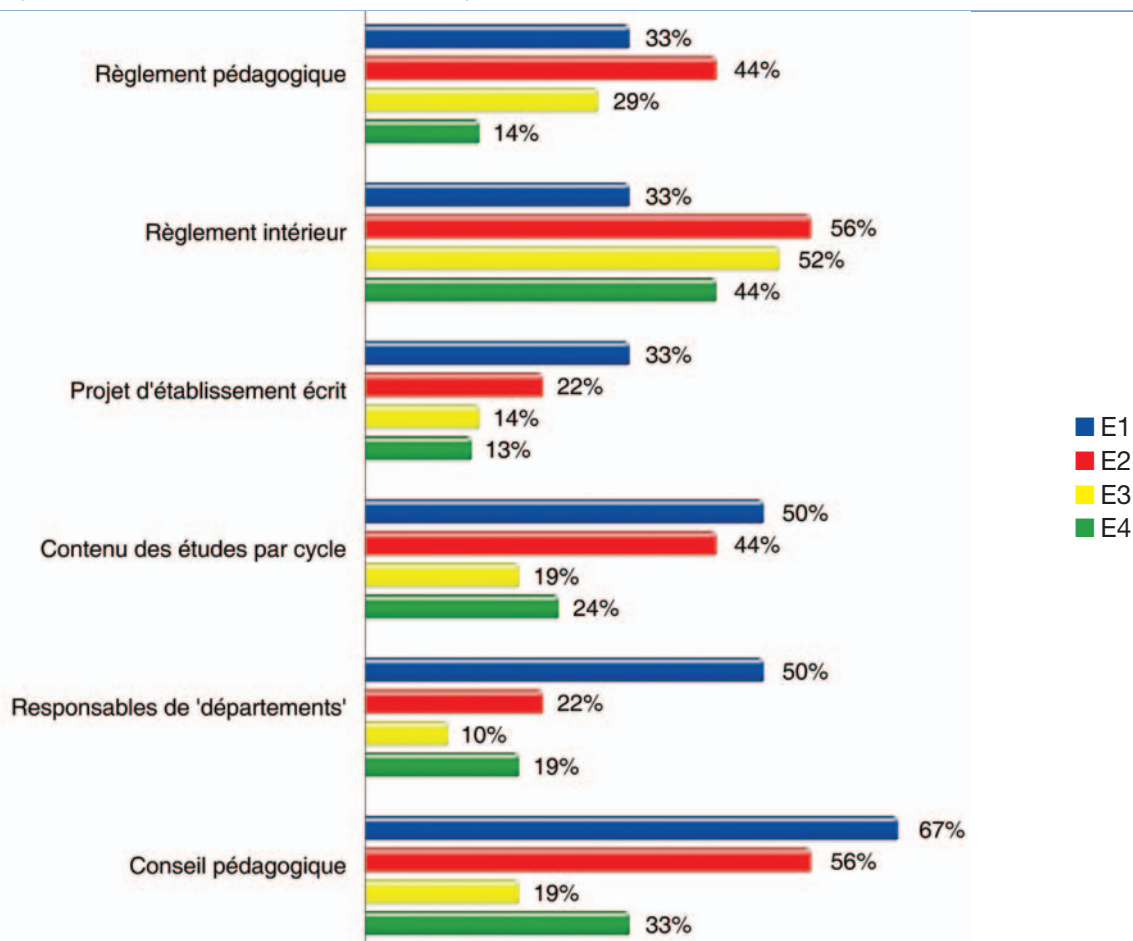
Cela signifie-t-il que les directeurs n'ont pas de responsable hiérarchique identifié ?
Considèrent-ils que cette question n'a pas d'importance ?

Dans la grande majorité des cas, les responsables sont sous la responsabilité d'un cadre municipal (Directeur Général des Services, Directeur du Service Culturel).

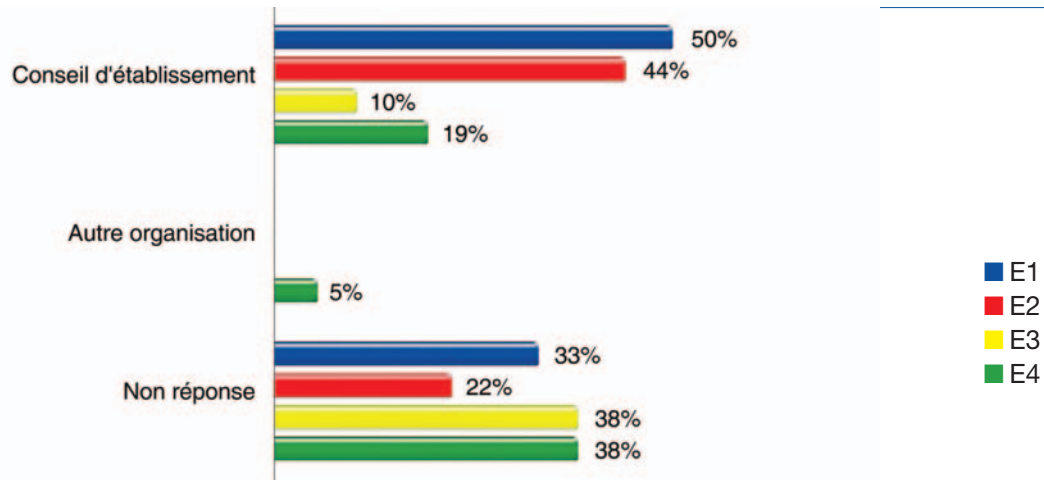
Comme c'est la règle, les trois quarts des responsables d'E4 sont nommés par le Conseil d'Administration. Il est étonnant de constater que 7% le sont par la Mairie, c'est-à-dire le Maire, dans la plupart des cas.

OUTILS DE CONCERTATION ET DE VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

RÉPARTITION, SELON LE STATUT DES ÉTABLISSEMENTS, DES OUTILS PÉDAGOGIQUES DONT ILS DISPOSENT



RÉPARTITION, SELON LE STATUT DES ÉTABLISSEMENTS, DES OUTILS PÉDAGOGIQUES DONT ILS DISPOSENT (SUITE)



La charte de l'enseignement artistique spécialisé précise : *“Le directeur organise et s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble du projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés”*.

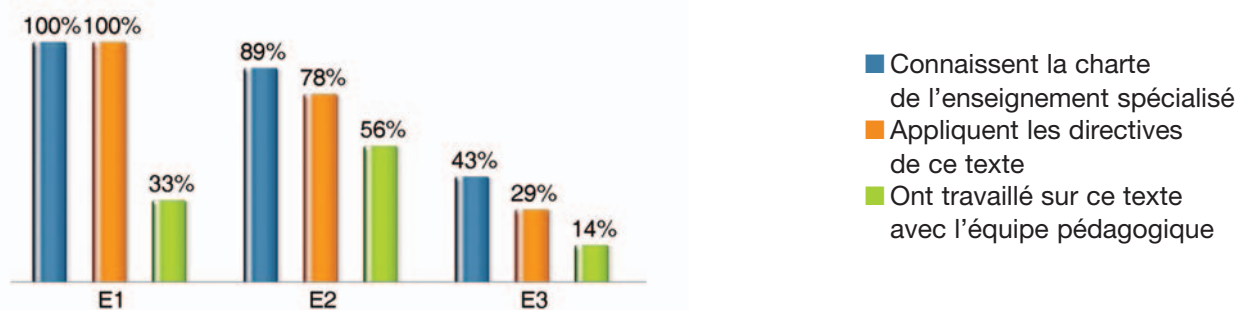
Il faut remarquer que près du tiers des établissements n'a pas répondu à cette question pourtant essentielle dans la structuration pédagogique des enseignements dispensés et dans la vie de l'établissement.

Un tiers seulement des E1 dispose d'un règlement pédagogique, intérieur ou d'un projet d'établissement écrit. Un conseil pédagogique est en place dans les deux tiers des E1 et dans la moitié des E2.

Une majorité d'établissements ne dispose pas d'outils de concertation clairement identifiés. Quel que soit le statut des établissements, l'ensemble des outils de réglementation, de concertation et d'évaluation est à développer.

CHARTE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

CONNAISSANCE ET APPLICATION DE LA CHARTE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DANS LES EP



L'ensemble des directeurs des E1 et E2 a connaissance de la charte de l'enseignement spécialisé, ce qui n'est le cas que de 43% des responsables des E3.

Tous ceux qui connaissent la charte, ne l'appliquent pas et une minorité a travaillé sur ce texte avec l'équipe pédagogique.

COLLABORATION DES ENSEIGNANTS ENTRE EUX

Les enseignants travaillent ensemble dans les deux tiers des E1 et E2 et dans un tiers des E3 et E4.

Il faut remarquer qu'un travail important reste à mener pour favoriser le développement de collaborations entre les enseignants. En effet, celles-ci permettent l'élaboration de projets artistiques, d'échanges pédagogiques, la création de passerelles entre des pratiques individuelles parfois isolées, et le développement de pratiques transversales, forces de projet et de rayonnement.

LE LIEN AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves sont dans la majorité des E1 représentés par une association, ce qui n'est pas le cas dans les autres établissements. Dans la plupart des cas, l'association de parents d'élèves n'est pas affiliée à une fédération.

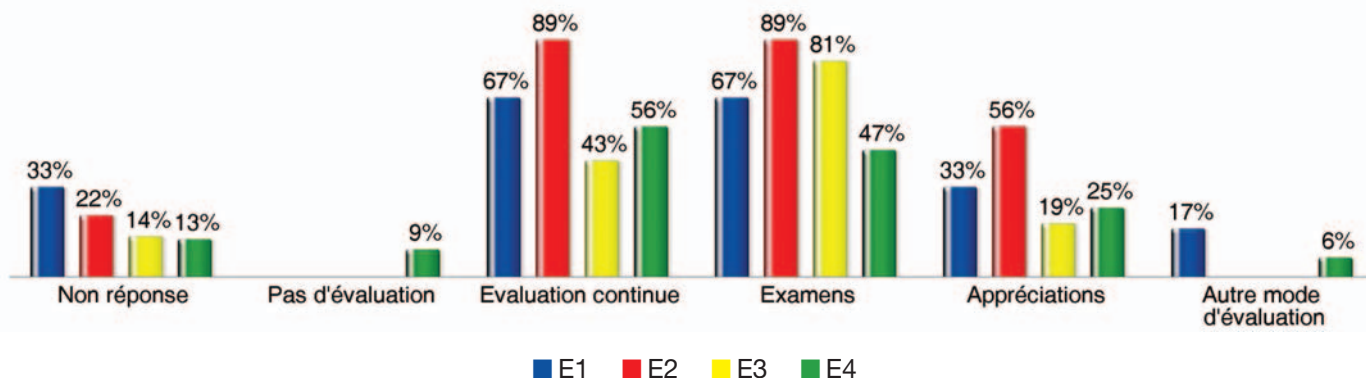
La relation se fait par le dialogue dans l'ensemble des structures et il y a une volonté d'entretenir avec les parents une communication écrite dans les E1 et les E2.

MODES D'ÉVALUATION EN MUSIQUE

L'évaluation continue et les examens, à part égale, constituent aujourd'hui la règle dans la majorité des E1 et des E2.

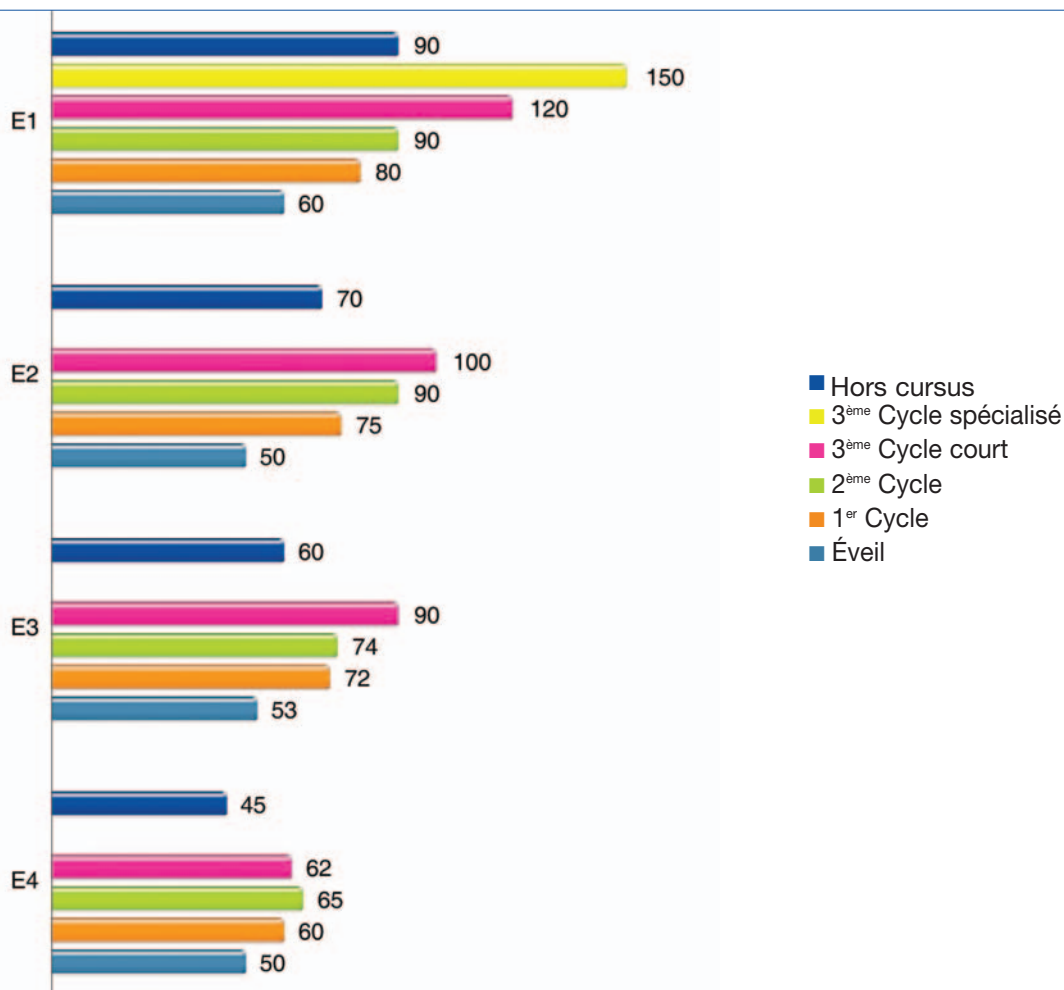
Dans les E3 et E4 l'évaluation continue est moins importante que les examens. L'application d'un système d'examen est d'ailleurs la règle dans 81% des E3 et 47% des E4.

QUEL EST LE MODE D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN MUSIQUE ?



DURÉE MOYENNE DES COURS DE FORMATION MUSICALE

TEMPS MOYEN EN MINUTES DES COURS DE FORMATION MUSICALE



Le temps moyen de cours dans les E1 varie de manière croissante, de 1h à 2h 30, de l'éveil au 3^{ème} cycle spécialisé et de 1h30 pour les élèves hors cursus.

Ce temps moyen de cours est supérieur à ce qui se pratique dans les autres établissements.

En 2^{ème} cycle, les élèves des E1 et E2 disposent cependant du même temps moyen de cours : 1h30.

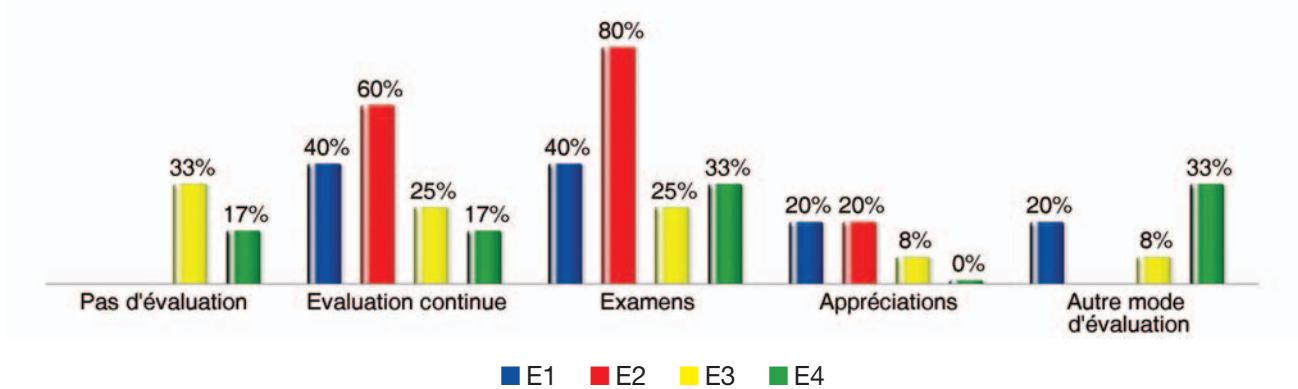
Dans les E2 et E3, le temps moyen de cours varie de 1heure à 2h 30, de l'éveil au 3e cycle court. Les élèves disposent en moyenne de 10 à 15 minutes supplémentaires dans les 2^{ème} et 3^{ème} cycles courts et hors cursus dans les E2. Les élèves hors cursus disposent en effet de 1h10 en moyenne hors cursus contre 1h dans les E3.

Dans les E4, le temps de cours est de 50 minutes à 1h de l'éveil au 3^{ème} cycle court et 45 minutes hors cursus.

OUTILS PÉDAGOGIQUES EN DANSE

Certains établissements (20% des E1, 40% des E2 et les deux tiers des E3 et E4) n'appliquent pas le schéma d'orientation pédagogique en danse. Ceci ne correspond pas nécessairement à une volonté, mais plutôt à un manque de moyens.

ORGANISATION DE L'ÉVALUATION EN DANSE SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



Pour la danse, comme pour la musique, l'évaluation dans les E1 semble également répartie entre évaluation continue et examen. D'une manière générale, l'évaluation continue représente une part importante de l'évaluation en danse mais certains établissements, en particulier dans les E3 et les E4 utilisent un autre mode d'évaluation ou n'en font pas.

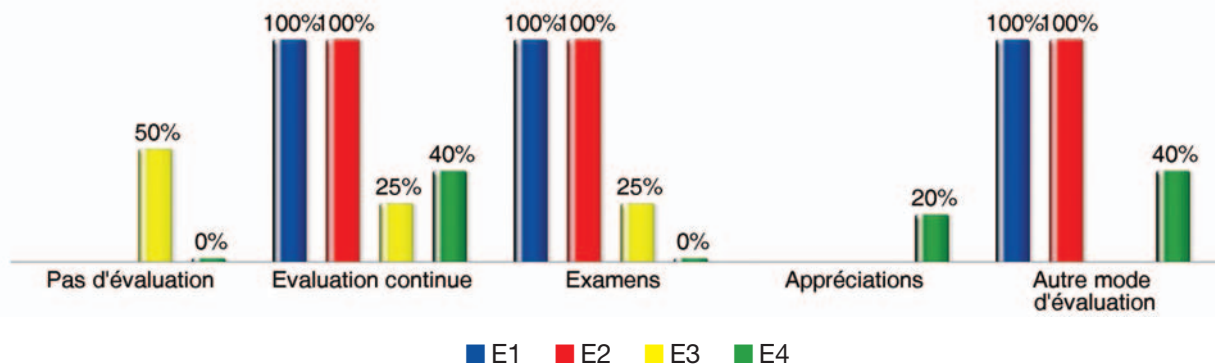
OUTILS PÉDAGOGIQUES EN THÉÂTRE

L'ensemble des trois établissements E1 et E2 qui dispensent un enseignement du théâtre appliquent le schéma d'orientation pédagogique national (avec une difficulté réelle cependant concernant le CNR de Rouen).

Les E3 appliquent le schéma d'orientation pédagogique national.

En ce qui concerne les E4, ces établissements ne sont pas tenus d'appliquer le schéma d'orientation pédagogique national.

ORGANISATION DE L'ÉVALUATION EN THÉÂTRE SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



En revanche, seulement un quart des E3 et un cinquième des E4 qui dispensent un enseignement du théâtre appliquent le schéma d'orientation pédagogique national.

La distinction dans l'enseignement du théâtre entre les E1 et les E2 d'une part et les E3 et les E4 d'autre part est confirmée ici, à travers l'évaluation. Les E1 et les E2 suivent le schéma d'orientation et appliquent une évaluation formelle, quand la pratique est davantage tournée, dans les E3 et les E4, vers la préparation d'un spectacle.

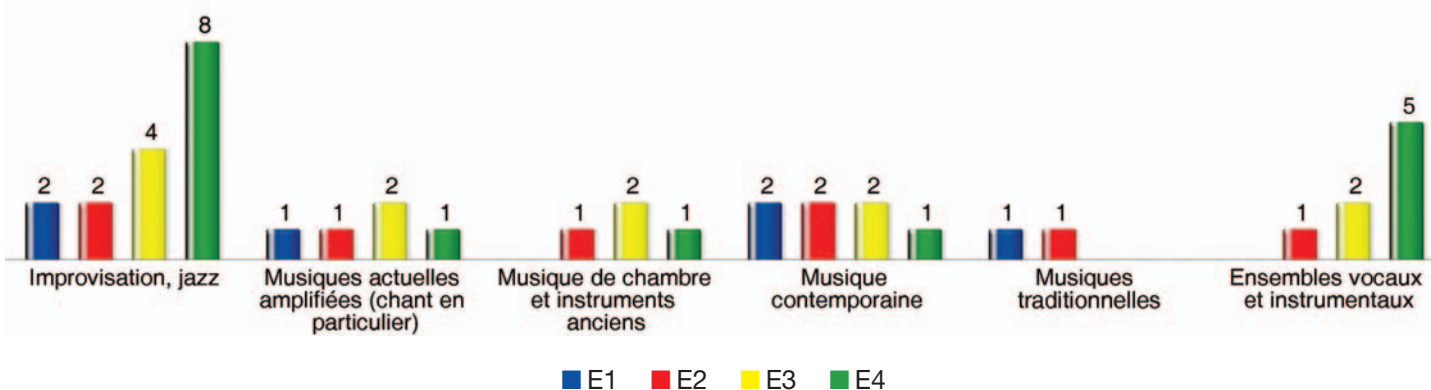
QUELLES SPÉCIFICITÉS DÉVELOPPER EN MUSIQUE ?

QUELLES SPÉCIFICITÉS DÉVELOPPER EN MUSIQUE ?



Il faut avoir à l'esprit la double question sur les spécificités musicales "à défendre et développer". Les directeurs souhaitent défendre et développer d'abord l'improvisation, le jazz, la musique contemporaine et les ensembles vocaux et instrumentaux. Ces thématiques apparaissent presque dans le même ordre dans les demandes de formation des enseignants. Il est intéressant de remarquer que si la musique traditionnelle est globalement très peu présente dans la région, son développement est un objectif pour les directeurs d'un E1 et d'un E2, ce qui montre qu'elle peut localement être une priorité.

RÉPARTITION DES SPÉCIFICITÉS À DÉFENDRE OU À DÉVELOPPER SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT

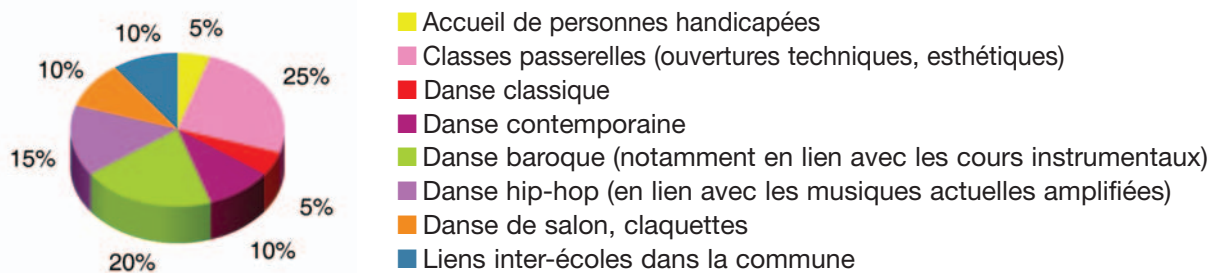


Le graphique ci-dessus montre que chaque directeur a des priorités spécifiques, et que ces priorités couvrent tous les champs musicaux.

Ces volontés ouvrent des perspectives pour la mise en réseau des établissements.

QUELLES SPÉCIFICITÉS DÉVELOPPER ?

EN DANSE ?



Les directeurs souhaitent prioritairement défendre et développer l'ouverture à de nouvelles esthétiques, mais aussi mettre en place des classes passerelles entre les disciplines, en lien avec la musique ou les autres établissements d'un même territoire communal : autant de relations transversales à l'intérieur de l'établissement et de mises en réseau à l'extérieur, autant de moteurs pour l'enrichissement des enseignements et le rayonnement des établissements.

EN THÉÂTRE ?

Les responsables des structures concernées sont trop peu nombreux pour qu'un graphique ait le même sens que pour les deux disciplines précédentes. C'est pourquoi, les souhaits des directeurs et responsables ne font pas ici l'objet d'une représentation graphique.

Les responsables souhaitent développer le travail sur l'imaginaire, en puisant notamment dans la dramaturgie contemporaine.

Le lien très fort liant l'enseignement du théâtre au travail de création apparaît donc clairement. Cela pose la question des ponts avec les structures de diffusion et de création (voir dans la section concernant la création-diffusion dans l'établissement et les partenariats avec les structures de création-diffusion sur le territoire).

La création d'un Diplôme d'Etat en 2005 (DE d'enseignant du théâtre) spécifique viendra appuyer la structuration d'un enseignement appelé à se développer au sein des structures publiques en particulier.

AUTRES SOUHAITS DES DIRECTEURS

De nombreux responsables et directeurs expriment également leurs désirs de développer un travail en lien avec les formes contemporaines de création interdisciplinaire, comme autant de rencontres entre les élèves, les enseignants, les publics, mais aussi comme moyens d'explorer les nouvelles formes d'écriture, comme la vidéo par exemple.

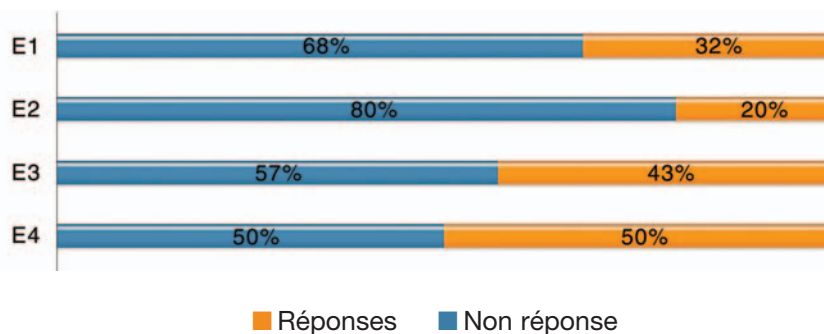
Ceci pose la question de l'organisation des échanges entre les établissements, de leur mise en réseau et des dispositifs de soutien des projets innovants et transversaux.

LES RESSOURCES HUMAINES

TAUX DE RÉPONSE DES ENSEIGNANTS

Le taux de réponse global des enseignants de 59% permet une étude fiable des données les concernant.

TAUX DE RÉPONSE SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



Il est néanmoins à noter qu'un certain nombre d'enseignants, notamment au CNR de Rouen, ne s'est pas senti concerné par cette étude (33% seulement de réponse dans cet établissement entre 59% et 97% dans les autres E1).

Le taux de réponse des enseignants dans les E2 est significatif de l'intérêt porté à l'étude dans ces établissements.

Globalement, les questionnaires retournés étaient remplis avec beaucoup de sérieux et d'attention.

STATUT	Établissements ayant participé à l'enquête	% du panel complet	Nombre de postes dans ces établissements	Questionnaires enseignants reçus	% du panel complet
E1	6	100%	372	234	63%
E2	9	100%	273	209	76%
E3	29	78%	511	290	57%
E4	36	57%	644	320	50%
TOTAL	80	69%	1 800	1 033	58%

TAUX DE RÉPONSE DES ENSEIGNANTS PAR DÉPARTEMENT

Le taux de réponse global des enseignants par département est relativement homogène avec 60% de réponses en Seine-Maritime et 57% de réponses dans l'Eure.

La différence principale dans le taux de réponse des établissements entre les deux départements concerne les E4 et cela n'a pas d'incidence visible sur les taux de réponse des enseignants entre les deux départements.

NOMBRE D'ENSEIGNANTS

Il faut rappeler le caractère extrêmement sensible pour le corps enseignants, et pour les employeurs, de la question des postes multiples, pratique courante dans la profession. En effet, ces questions font souvent l'objet d'un amalgame avec la question du "cumul" propre aux titulaires.

C'est pour de nombreux enseignants une nécessité d'enseigner dans plusieurs établissements.

La possibilité pour les enseignants de rester anonymes parut initialement comme le seul moyen de les interroger par le biais d'un questionnaire individuel. Pour parvenir à une estimation précise du nombre d'enseignants (personnes physiques), il fallut alors recouper les chiffres bruts donnés par les enseignants avec les effectifs déclarés par les employeurs.

Le nombre d'enseignants, puis le nombre de postes en Haute-Normandie, corrigés par la prise en compte des postes multiples et des non réponses, ont pu être ainsi calculés.

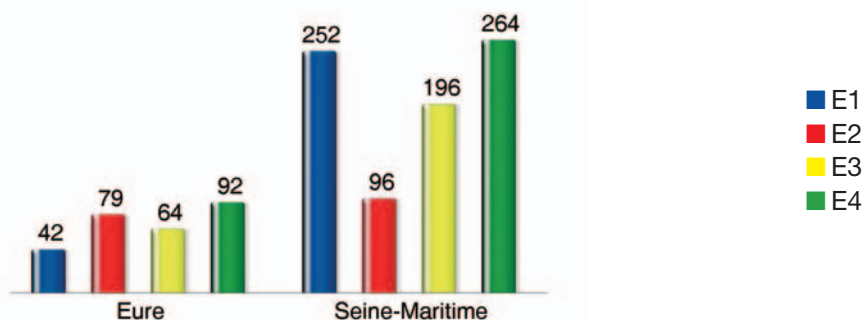
Ces chiffres sont donc neutres et fiables à l'échelle de l'ensemble du territoire régional et des 116 établissements du panel initial.

	Haute-Normandie	Eure	Seine-Maritime
Nombre d'enseignants	1 075	267	808

	E1	E2	E3	E4
Nombre d'enseignants	284	175	260	356

	E1		E2	
	Haute-Normandie	France	Haute-Normandie	France
Nombre d'enseignants pour 10 000 habitants	1,6	1,4	1,0	1,4

(valeurs corrigées par la prise en compte des postes multiples et des non réponses)



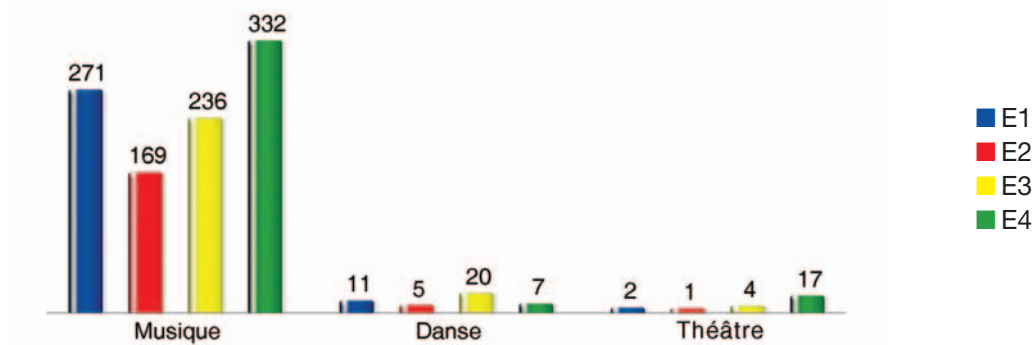
Le nombre d'enseignants est plus important en moyenne en Haute-Normandie qu'en France.
Les équipes pédagogiques des E2 sont plus restreintes en région qu'elles ne le sont globalement en France.

Cependant les situations des E1 et E2 en France sont très diverses et difficilement comparables les unes avec les autres. Entrent en jeu l'histoire de ces établissements, la situation démographique et économique, ainsi que les réalités politiques et budgétaires des territoires sur lesquels ils sont implantés.

Il n'existe donc pas plus de modèle concernant la taille d'une équipe pédagogique, qu'il n'existe de modèle concernant la taille d'un établissement en général.

EFFECTIF DES ENSEIGNANTS PAR DISCIPLINE

EFFECTIFS-ENSEIGNANTS PAR DISCIPLINE ET PAR STATUT D'ÉTABLISSEMENT



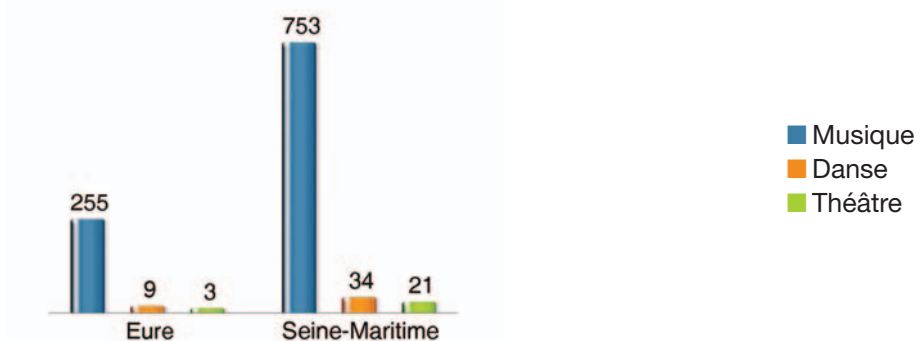
La répartition des enseignants par discipline est directement liée aux effectifs des élèves et à la place qu'occupe aujourd'hui chacune dans l'enseignement artistique spécialisé. Elle est donc à l'image des observations réalisées plus haut.

Avec entre 92 et 96% d'enseignants en musique, entre 3 et 6% en danse et 1% en théâtre, le nombre d'enseignants est sensiblement le même pour l'ensemble des disciplines à l'échelle régionale et à l'échelle nationale.

Les effectifs d'enseignants en danse apparaissent cependant moins importants en Haute-Normandie. L'écart constaté est d'autant plus significatif que le panel d'enseignants en danse est réduit, par rapport aux effectifs des enseignants en musique.

Globalement il y a très peu d'enseignants en théâtre dans l'ensemble des E1 et des E2 (trois enseignants).

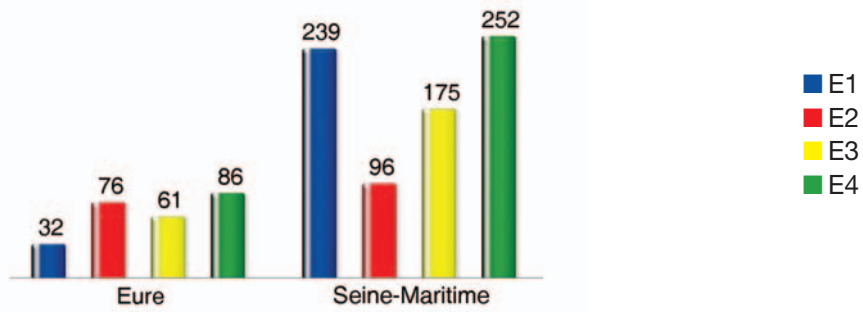
RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR DISCIPLINE DANS CHAQUE DÉPARTEMENT



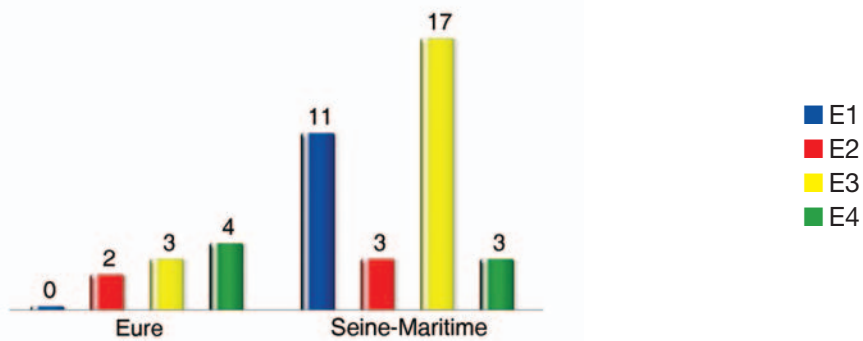
A l'image des effectifs d'élèves, il y a très peu d'enseignants en danse et en théâtre dans les établissements de l'Eure.

Les graphiques suivants présentent le détail de la répartition des enseignants par discipline, selon le statut de l'établissement et par département.

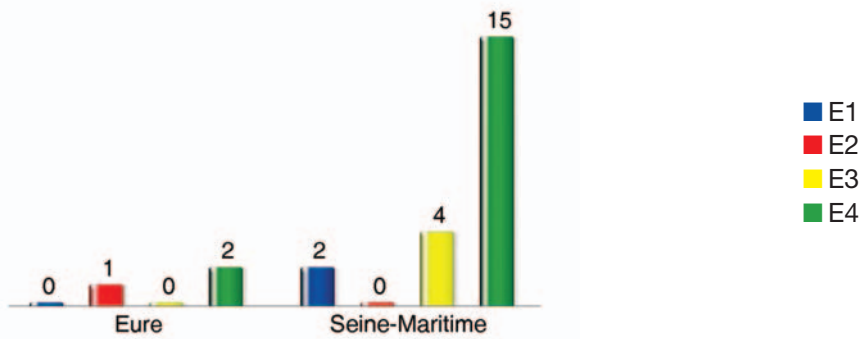
RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS EN MUSIQUE PAR DÉPARTEMENT ET SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS EN DANSE PAR DÉPARTEMENT ET SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



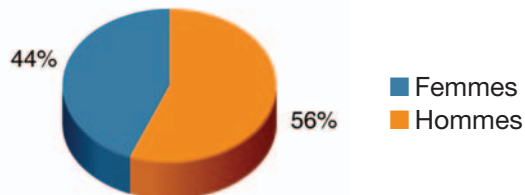
RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS EN THÉÂTRE PAR DÉPARTEMENT ET SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



AUTRES DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES ENSEIGNANTS

SEXE DES ENSEIGNANTS

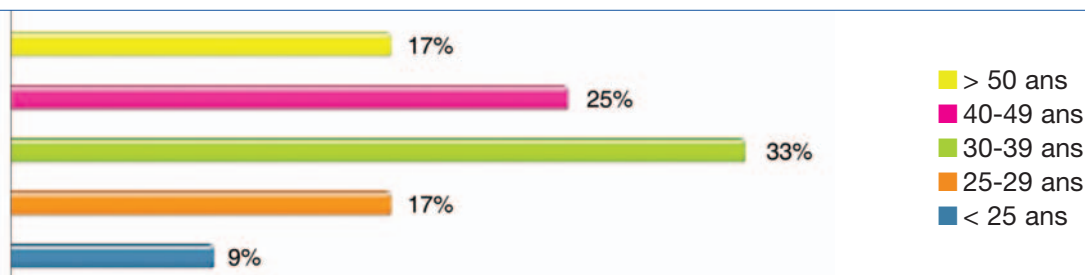
RÉPARTITION HOMMES-FEMMES DES ENSEIGNANTS EN HAUTE-NORMANDIE



La proportion des enseignants de sexe féminin est aujourd'hui différente de celle des élèves. Les proportions d'enseignants selon leur sexe sont sensiblement les mêmes quel que soit le statut de l'établissement.

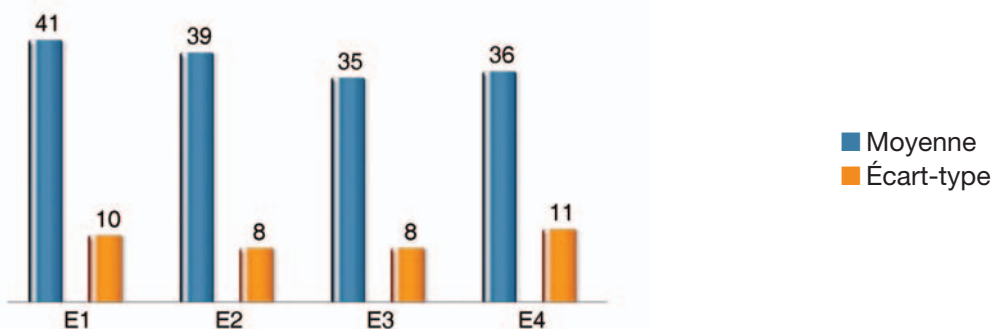
ÂGE DES ENSEIGNANTS

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES ENSEIGNANTS DE HAUTE-NORMANDIE



La répartition des enseignants par tranche d'âge est plutôt homogène. Un tiers des enseignants a entre 30 et 39 ans, mais les enseignants de plus de 50 ans sont presque deux fois plus nombreux que ceux de moins de 25 ans. Cette répartition explique que la moyenne d'âge se situe entre 35 ans dans les E3 et 41 ans dans les E1.

ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS EN HAUTE-NORMANDIE PAR STATUT D'ÉTABLISSEMENT



La moyenne d'âge des enseignants est très proche d'un établissement à l'autre, quel que soit son statut. Comme à l'échelle nationale, la répartition par tranche d'âge révèle une représentation plus importante des jeunes enseignants dans les E3 et E4 que dans les E1 et E2.

La dispersion des données autour de la moyenne, calculée ici par l'écart type (entre 8 et 11), révèle que la moyenne d'âge est relativement homogène : l'âge moyen des enseignants donne donc une image fiable du profil des enseignants en Haute-Normandie.

RÉPARTITION DES POSTES

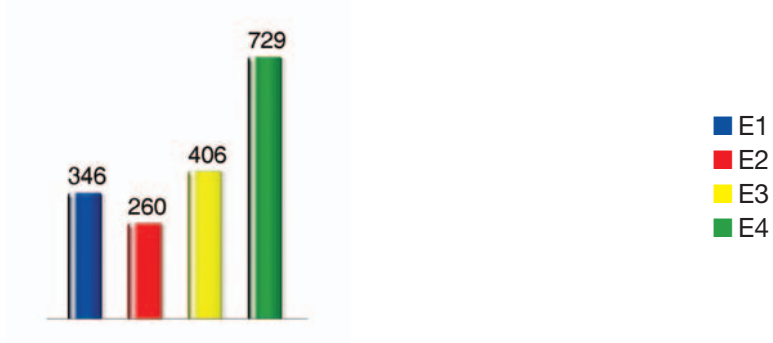
PAR DÉPARTEMENT

	Haute-Normandie	Eure	Seine-Maritime
Nombre de postes	1 741	415	1 326

SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT

	EP	E4
Nombre de postes	1 012	729

NOMBRE DE POSTES DES ENSEIGNANTS, SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT

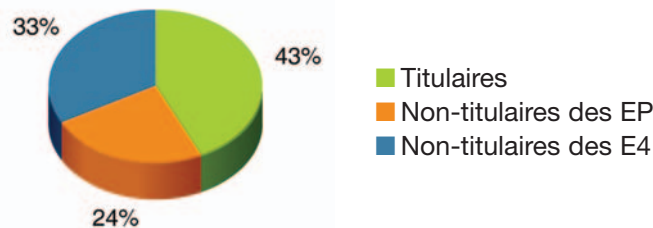


(valeurs corrigées par la prise en compte des postes multiples et des non réponses)

STATUT DES ENSEIGNANTS

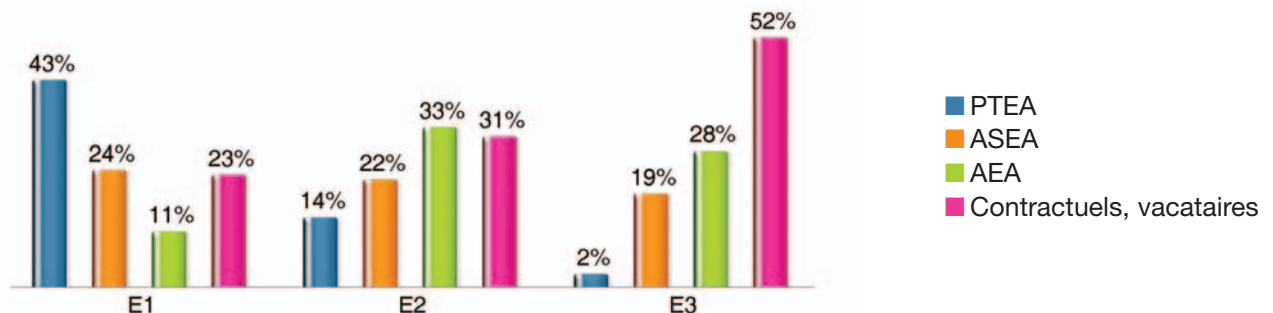
RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON LEUR STATUT

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES DANS LES EP ET LES E4



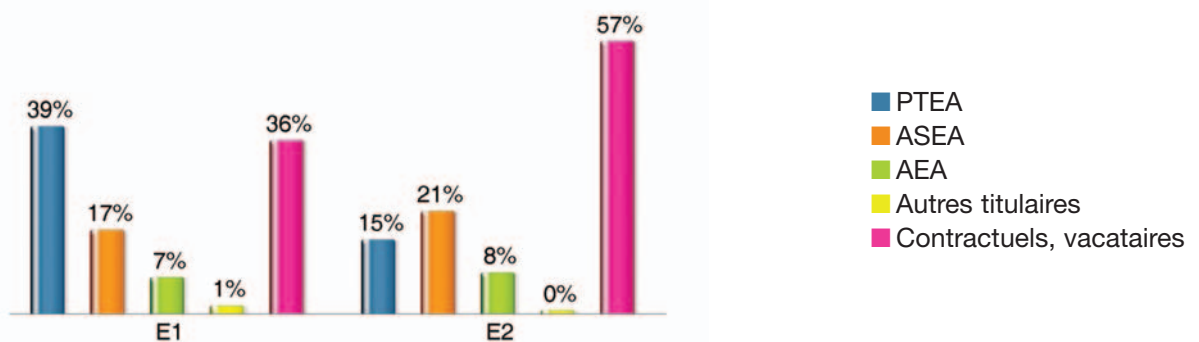
Les effectifs calculés ici correspondent aux personnes physiques, ils sont donc corrigés par la prise en compte des multi-postes. Un tiers des enseignants de la région est employé dans une structure associative. Le poids très important des enseignants dans cette situation pose la question de leurs contrats, de leurs conditions de travail, de leur statut au sens large, de leur accès à la formation continue et de leur couverture sociale (sécurité sociale, retraite, assurance chômage, assurance complémentaire, etc.). Une partie de ces points sont encadrés par les conventions collectives. Si certaines associations garantissent à leurs salariés, par exemple des congés payés ou la possibilité de cotiser à un fonds de formation, force est de constater la grande diversité des situations et des conditions de travail. Cette diversité explique le besoin qu'ont eu de nombreux employeurs et employés d'E4 de se fédérer pour faire avancer ces questions. **Il convient de rappeler que, d'après les textes de la Fonction Publique, les non-titulaires doivent être des personnes "en attente de concours du CNFPT" ou "en remplacement de personnel titulaire".** Le chiffre de 24% d'enseignants non-titulaires reste très important.

CADRE D'EMPLOI DES ENSEIGNANTS DANS LES EP DE HAUTE-NORMANDIE



La comparaison avec les données nationales des enquêtes du DEP/Ministère de la Culture et de la Communication de 2000-01 et 2001-02, fait apparaître qu'en 2004 et en Haute-Normandie, les titulaires dans les E1 et les E2 sont en proportion plus nombreux qu'ils ne le sont à l'échelle nationale. En danse dans les E1, 43% des enseignants sont PTEA, 34% sont ASEA et 23% sont contractuels ou vacataires. Les différences principales sont la présence de 25% d'AEA en plus dans l'ensemble des enseignants des E2 à l'échelle régionale et le nombre de contrats de vacataires plus important dans les E1 et les E2 en particulier.

RÉPARTITION NATIONALE PAR STATUT DES ENSEIGNANTS DANS LES E1 ET LES E2



LES TITULAIRES

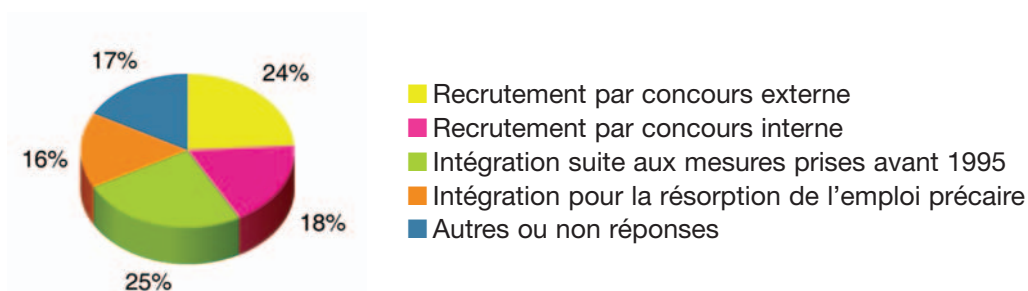
Globalement, les cadres d'emploi sont presque répartis de manière égale pour l'ensemble des enseignants titulaires : 32% sont PTEA, 33% sont ASEA et 35% sont AEA.

La distinction entre “temps non-complet” et “temps partiel” est utilisée pour désigner les salariés qui ne sont pas à “temps complet” et pour lesquels cette situation est respectivement subie ou choisie.

Il est ainsi remarquable de lire les réponses des enseignants eux-mêmes selon lesquels 27% des titulaires et plus de la moitié des non-titulaires occupent un poste à temps non-complet.

69% des titulaires et 21% des non-titulaires sont à temps complet, 4% des titulaires et 26% des non titulaires sont à temps partiel.

MODALITÉ D'ENTRÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR LES TITULAIRES



Un quart des enseignants est entré dans la fonction publique territoriale par concours externe et seulement 18% par concours interne, soit seulement 42% par concours. Un tiers des enseignants titulaires est entré dans la fonction publique territoriale par diverses mesures d'intégration.

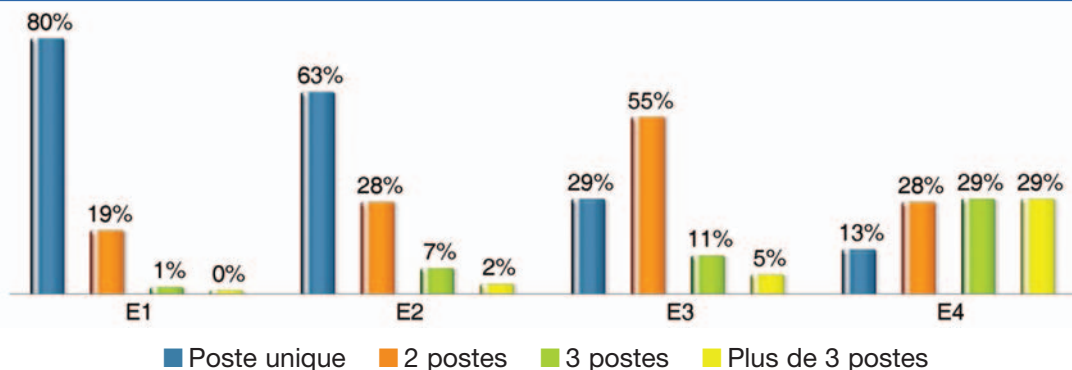
LE RÉGIME INDEMNITAIRE

Les enseignants des E1 et E2 sont largement plus nombreux que dans les E3 à bénéficier des primes ou du régime indemnitaire. Ce type de rémunération complémentaire est davantage développé dans les grandes agglomérations que dans les petites communes.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR L'ENSEMBLE DES POSTES

POSTES MULTIPLES

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON LE NOMBRE DE POSTES QU'ILS OCCUPENT



C'est dans les E3 et les E4 qu'il y a le plus d'enseignants sur plusieurs postes. Une majorité d'enseignants des E3 occupe deux postes et 87% des enseignants des E4 occupent deux, trois ou plus de trois postes. Les établissements E3 et E4 ne sont donc pas en mesure de proposer à la grande majorité de leurs enseignants des postes à temps complet. Cette situation est liée à l'enseignement de disciplines rares et/ou aux effectifs modestes des établissements.

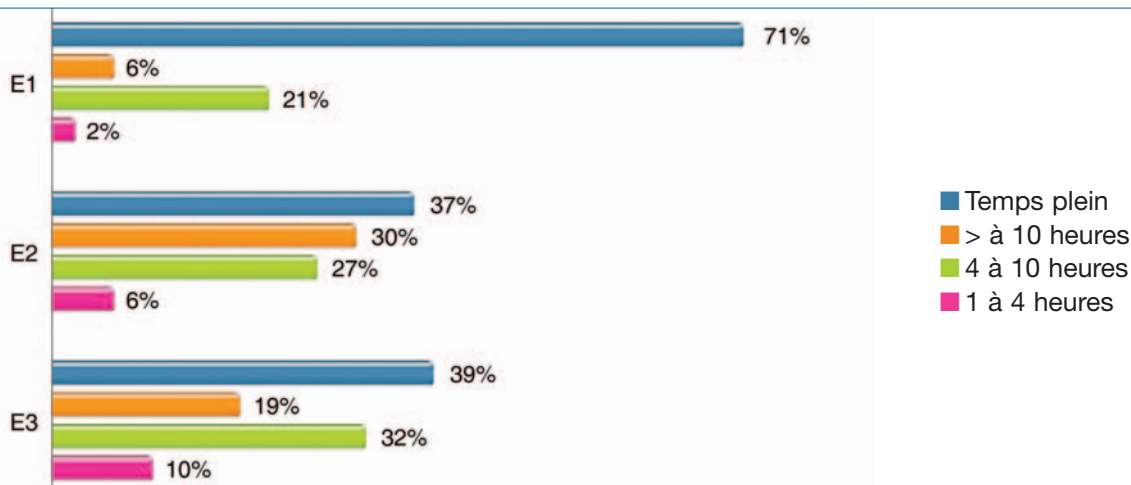
TEMPS D'ENSEIGNEMENT PAR ÉTABLISSEMENT

La part de chaque type d'établissement dans le nombre total d'heures d'enseignement recensées en région a été calculée à titre indicatif.

Il apparaît que près de la moitié des heures d'enseignement est effectuée dans des E1 (46%) et le quart dans les E4. Les E2 regroupent 18% et les E3 12% du total d'heures d'enseignement en Haute-Normandie.

TEMPS D'ENSEIGNEMENT PAR ENSEIGNANT

TEMPS D'ENSEIGNEMENT



La répartition du nombre d'heures de cours par enseignant vient appuyer les remarques précédentes concernant les enseignants à postes multiples.

TEMPS POUR SE RENDRE AU LIEU DE COURS

Avec 14 minutes en moyenne pour se rendre du domicile au lieu de cours, les enseignants des E3 sont ceux dont le domicile est le plus proche du ou des lieux de cours. Suivent les enseignants des E2 avec 19 minutes, puis les enseignants des E1 et E4 avec respectivement 26 et 33 minutes.

Il faut remarquer que d'une manière générale, le temps de transport pour les enseignants reste raisonnable.

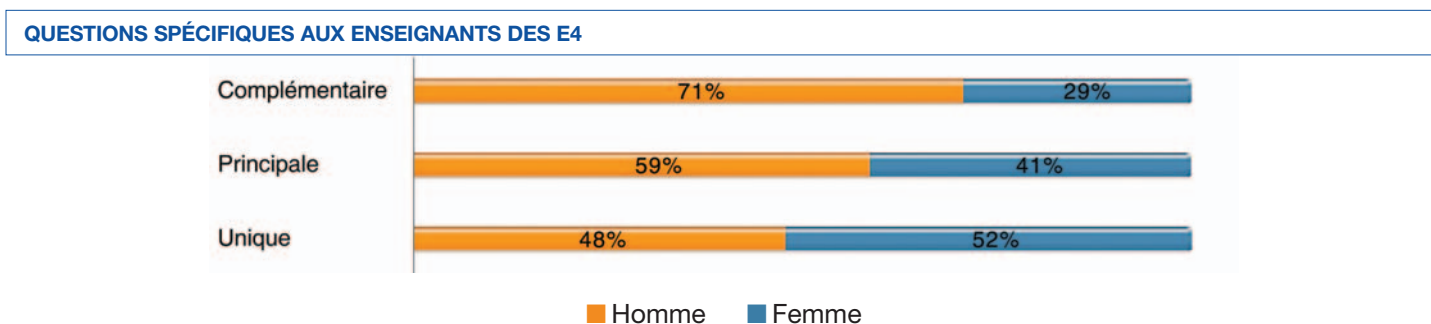
LE MODE DE RÉMUNÉRATION

Initialement, les rémunérations mensuelles et annualisées avaient été séparées pour faire apparaître les salariés dont le contrat, et la rémunération, portent sur plusieurs mois, salariés qui ne sont donc pas payés pendant les vacances scolaires par exemple. Les réponses n'ont pas permis de présenter cette distinction de manière fiable : il est donc impossible de faire la part entre ces deux types de rémunération.

Dans leur grande majorité, les enseignants ont néanmoins déclaré une rémunération mensuelle annualisée. Il est étonnant que 5% des enseignants dans les EP soient rémunérés à l'heure de cours, ce qui est le mode de rémunération de plus du quart des enseignants dans les E4.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX ENSEIGNANTS DES E4

L'activité d'enseignant est l'activité principale des 75% des enseignants dans les E4. 26% précisent que c'est leur unique activité. Un quart des enseignants dans les E4 considère leur activité comme complémentaire. Le graphique suivant montre qu'il ne s'agit pas là du choix de femmes. Quelle peut être leur activité principale ?



Près des deux tiers des enseignants des E4 déclarent bénéficier d'une convention collective et dans plus de 90% des cas, il s'agit de la convention de l'animation socio-culturelle.

Il est bien sûr souhaitable que le tiers restant puisse en bénéficier. Le travail mené par certains responsables d'E4 devrait le permettre et il convient de rappeler que l'application de cette convention nécessite d'en connaître précisément le contenu et les implications.

VIE CULTURELLE, ARTISTIQUE ET ASSOCIATIVE

Quel que soit le statut de l'établissement, les enseignants déclarent réaliser entre 18 et 22 concerts par an en moyenne. Les écarts-type proches, voire supérieurs, aux moyennes observées révèlent une très grande variabilité du nombre de concerts par enseignant.

En effet, certains font très peu de concerts et d'autres plus d'une centaine chaque année.

Environ le tiers des enseignants de l'ensemble des établissements ont une activité bénévole en lien avec une ou plusieurs associations.

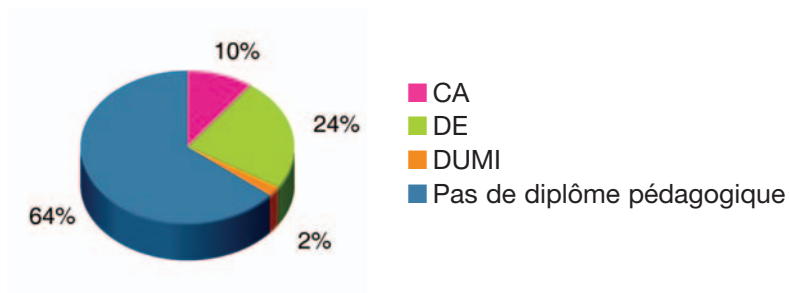
C'est dans les E3 que ce chiffre est le plus important avec 37%.

Sur le tiers des enseignants des E4 ayant une vie artistique bénévole au sein d'associations, 72% réalisent des projets avec des associations autres que celles dans lesquelles ils travaillent.

FORMATION INITIALE ET DIPLÔMES DES ENSEIGNANTS

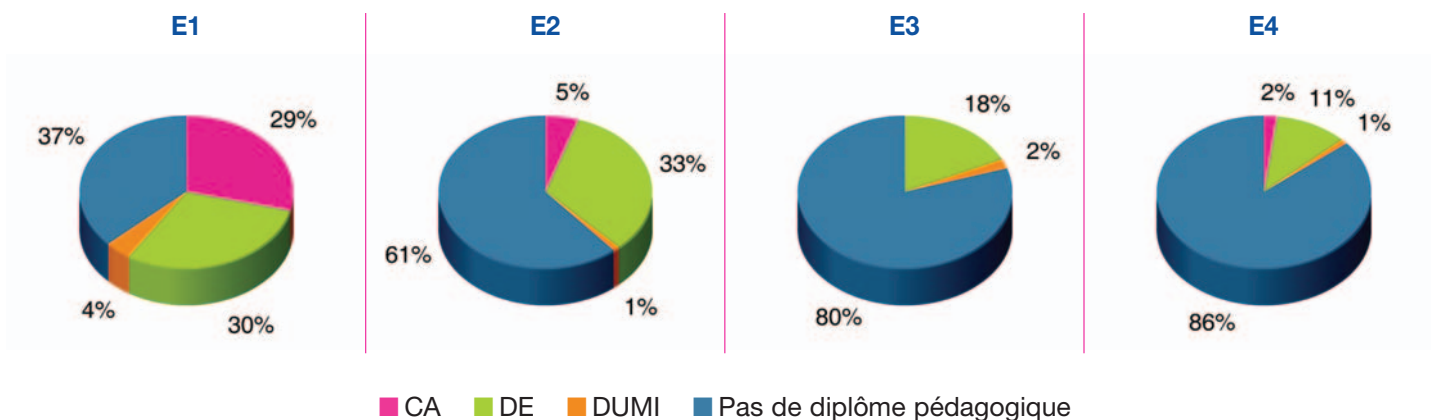
DIPLÔME PÉDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS

DIPLÔME PÉDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS



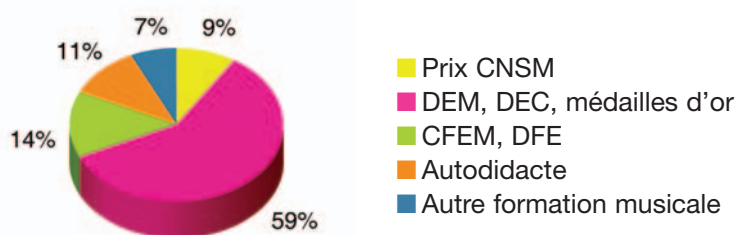
36 % des enseignants sont titulaires de diplômes pédagogiques. Les titulaires de diplômes pédagogiques dans les E1 représentent 63% de l'ensemble des enseignants. En danse 56 % des enseignants sont titulaires du CA ou du DE. En revanche, les enseignants titulaires de diplômes pédagogiques ne représentent dans les E2 que 39%, et 20% dans les E3, 14% dans les E4.

Le nombre d'enseignants non titulaires de diplômes pédagogiques est préoccupant.



NIVEAU DE DIPLÔME MUSICAL OU CHORÉGRAPHIQUE DES ENSEIGNANTS

RÉPARTITION DES DIPLÔMES MUSICAUX DES ENSEIGNANTS EN HAUTE-NORMANDIE

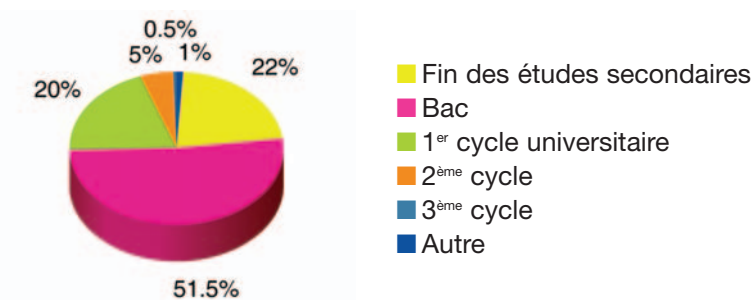


Un tiers des enseignants de Haute-Normandie n'est pas titulaire du diplôme d'études musicales ou chorégraphiques (DEM, DEC, ancienne médaille d'or ou premier prix).

Ces enseignants sont 18% dans les E1, 19% dans les E2, 41% dans les E3 et 44% dans les E4.

Les enseignants titulaires d'un prix de CNSM sont 23% dans les E1, 9% dans les E2, 2% dans les E3 et 4% dans les E4.

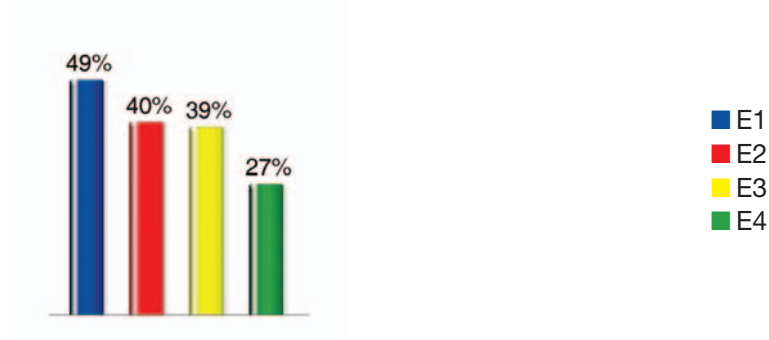
NIVEAU DE FORMATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNANTS



22% des enseignants ont un niveau de fin d'études secondaires et 52% sont titulaires du baccalauréat sans avoir suivi de formation universitaire. Le fait que 74% des enseignants n'aient pas suivi de formation universitaire peut s'expliquer par l'hyperspécialisation des études artistiques. Il faut cependant constater qu'aujourd'hui la majorité des jeunes musiciens, danseurs ou comédiens poursuivent leurs études au-delà du baccalauréat.

FORMATION CONTINUE SUIVIE PAR LES ENSEIGNANTS

ENSEIGNANTS AYANT SUIVI UNE FORMATION AU COURS DES 4 DERNIÈRES ANNÉES



Les réponses apportées par les directeurs d'établissements et les enseignants à cette question étant différentes, c'est la moyenne des deux qui est présentée ici.

Plus de la moitié des enseignants de Haute-Normandie, et près des trois quarts dans les E4, n'ont pas suivi de formation continue au cours des quatre dernières années.

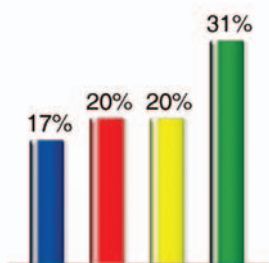
Il apparaît que plus les enseignants sont diplômés, plus ils suivent une formation continue, ce qui au lieu de "corriger" l'absence de diplômes pédagogiques, musicaux ou chorégraphiques, accentue encore l'écart de compétences dans ce domaine.

Les chiffres très bas du nombre d'enseignants ayant suivi un stage de préparation aux concours (de 5% dans les E4 à 7% dans les EP) confirment un certain manque de "culture de la formation" chez une majorité d'enseignants de la région, et plus particulièrement chez les non diplômés qui pourraient être nombreux à suivre ce type de stages.

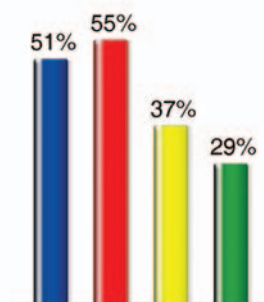
Il faut néanmoins préciser que ces stages sont peu nombreux et que les enseignants insistent sur les difficultés qu'ils ont à se rendre disponibles pour suivre des formations. Dans les questionnaires individuels, ils évoquent l'éloignement géographique des lieux de stages, les non autorisations d'absence de la part de leurs employeurs, l'inadéquation du contenu précis de la formation avec leurs attentes, les dates, les horaires ou leur vie familiale.

ENSEIGNANTS AYANT DES SOUHAITS DE FORMATION

FORMATION DIPLÔMANTE



FORMATION CONTINUE



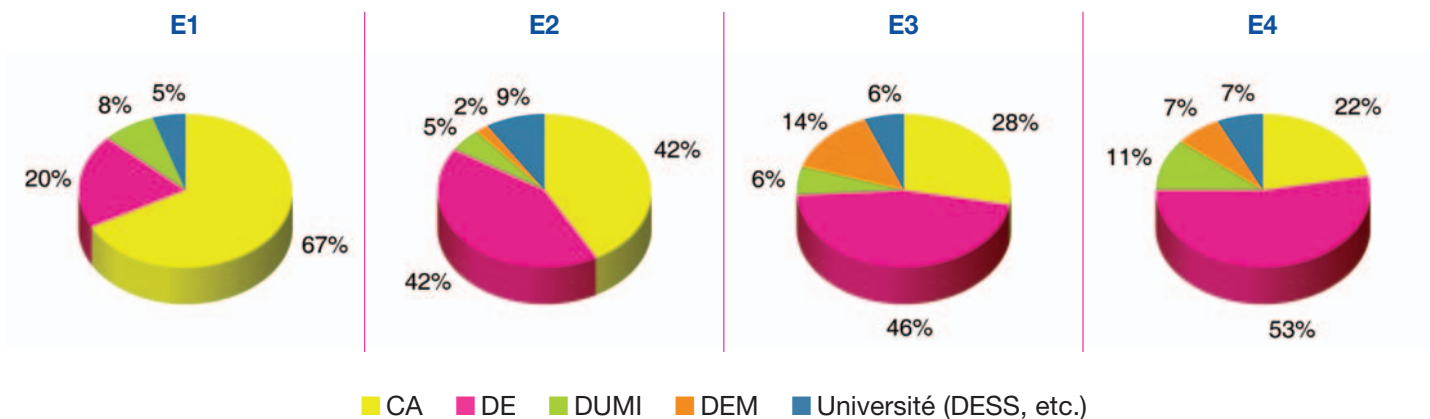
■ E1 ■ E2 ■ E3 ■ E4

Il existe une réelle demande de formation diplômante chez les enseignants.

Celle-ci ouvrirait à certains enseignants la possibilité d'une évolution de carrière et ainsi d'obtenir une plus grande stabilité dans leur situation professionnelle et de passer (accès aux concours du CNFPT).

La demande de formation continue des enseignants est importante, mais elle confirme, à travers la répartition des souhaits selon le statut de l'établissement, la tendance, d'une part, des enseignants diplômés à vouloir compléter leur formation, et, d'autre part, des enseignants non diplômés à souhaiter suivre dans une bien moindre mesure une formation continue. Il faut rappeler que les enseignants des E3 et E4 sont respectivement 41% et 44% à ne pas être titulaires du DEM ou du DEC, et que 80% et 86% ne sont pas titulaires d'un diplôme pédagogique.

ENSEIGNANTS ENVISAGEANT UN PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS UN AVENIR PROCHE (formation diplômante)

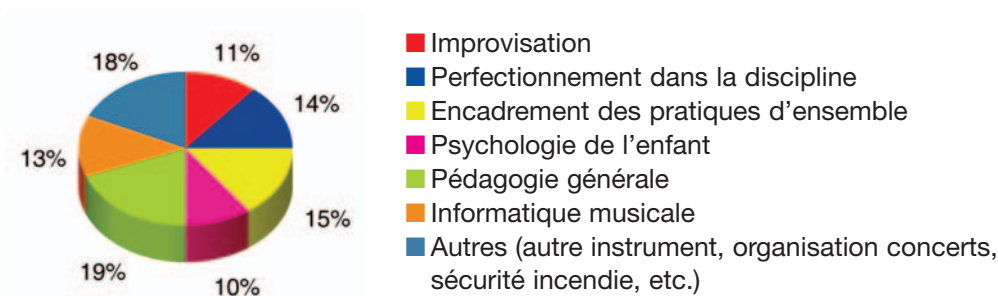


Les enseignants sont très nombreux à envisager un projet de formation professionnelle (diplôme), mais les réponses précises à ces questions révèlent une certaine méconnaissance des étapes qui structurent la formation diplômante.

Nombre d'enseignants devront passer le DEM (et avoir le bac ou une équivalence) avant de pouvoir présenter le Diplôme d'Etat ou le DUMI, premiers diplômes pédagogiques, et a fortiori le CA.

SOUHAITS DE FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

SOUHAITS DE FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS



Les réponses les plus nombreuses ont été regroupées dans les catégories qui constituent la légende commune des graphiques, sans que ces catégories aient été proposées au préalable.

Dans l'ordre des préférences des enseignants, la pédagogie générale et l'encadrement des pratiques d'ensemble viennent en tête quel que soit le statut de l'établissement. Viennent ensuite l'informatique appliquée et le perfectionnement (instrumental, vocal ou chorégraphique).

Il est étonnant que parmi les E3 et E4 en particulier, la demande en perfectionnement instrumental ou chorégraphique ne soit pas plus développée au regard du nombre d'enseignants non titulaires du DEM.

L'improvisation est une constante parmi les souhaits des enseignants de l'ensemble des établissements.

La psychologie de l'enfant apparaît enfin dans un certain nombre de réponses des enseignants.

EXISTE-T-IL UN PLAN DE FORMATION ?

Il est étonnant que très peu d'établissements (deux E1, deux E2 et trois E3 soit moins de 20% des EP) aient un plan de formation quand de nombreuses mairies, et tout particulièrement dans les grandes villes, ont mis en place des plans de formation pour l'ensemble de leur personnel.

AUTRES PERSONNELS

LE POSTE DE DIRECTEUR

La grande majorité des directeurs dans les E1 et E2 est à temps complet.

Il faut remarquer que l'absence pour un grand nombre des E3 et E4 d'un directeur à temps complet est un obstacle à leur bon fonctionnement pédagogique et à leur rayonnement.

Une grande majorité des directeurs enseigne, et plus particulièrement pour les EP dans les pratiques d'ensembles (ensembles instrumentaux ou vocaux). En revanche, les directeurs d'E4 pour la majorité d'entre eux enseignent leur instrument.

LE DIPLÔME DU DIRECTEUR

Si tous les directeurs d'E1 sont titulaires du CA de directeur, 33% seulement des directeurs d'E2 sont titulaires du diplôme requis pour diriger ces structures, le CA de professeur chargé de direction.

Seulement 10% des directeurs d'E3 sont titulaires de tels diplômes et un quart du DE. Les deux tiers des directeurs d'E3 ne sont titulaires ni du DE ni du CA de professeur chargé de direction.

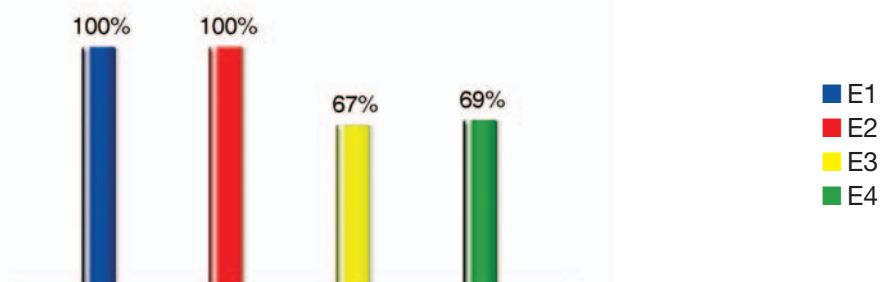
LE DIRECTEUR-ADJOINT DANS LES EP

Relativement peu de directeurs bénéficient de l'appui d'un directeur-adjoint ou d'un responsable pédagogique.

Les directeurs-adjoints sont rarement à temps-plein et le plus souvent enseignent au sein de l'établissement.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

ÉTABLISSEMENTS QUI DISPOSENT DE PERSONNEL ADMINISTRATIF



La plupart des établissements disposent de personnel administratif. Mais il ne s'agit pas nécessairement d'un responsable administratif. Dans de nombreux cas, le directeur, le président de l'association ou une secrétaire ont en effet la charge de la gestion administrative de l'établissement.

Le détail du cadre d'emploi des responsables administratifs révèle une grande diversité de situations d'un établissement à l'autre. Tous les E1 ne disposent pas d'un responsable administratif. 40% sont à temps non-complet.

Deux E2 sur neuf disposent d'un responsable administratif dont un est cadre B et l'autre cadre C, tous deux à temps plein. 28% des E3 et le quart seulement des E4 disposent d'un responsable administratif. Celui-ci bénéficie d'un contrat à temps plein dans les deux tiers des E3 mais seulement un tiers des E4.

LE SECRÉTARIAT

Les équipes administratives sont souvent très réduites, surtout dans les E2 et E3, ce qui handicape le directeur dans son travail de coordination pédagogique et de développement de l'établissement.

Pour 50% d'entre elles, les secrétaires dans les E1 sont comptables.

Dans un tiers des E2, la ou les secrétaires sont à temps partiel.

Dans 71% des E3 et le tiers des E4, les non réponses des responsables laissent entendre qu'il n'existe pas nécessairement de poste de secrétaire. Les trois quarts des secrétaires dans les E4 sont à temps partiel.

LES BIBLIOTHÉCAIRES OU DOCUMENTALISTES

Il n'existe que trois postes de bibliothécaires ou documentalistes sur l'ensemble du territoire régional.

Il faut préciser qu'il s'agit de postes indispensables concernant les E1, et très souhaitables dans les E2. Les bibliothécaires ou documentalistes ont en effet en charge la gestion du fonds de partitions, précieux aussi bien pour les futurs professionnels que pour les amateurs, et pour la diversité des œuvres jouées, aussi bien en ensemble qu'en pratique individuelle.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Très peu d'établissements disposent de personnel technique, ce qui est un handicap majeur pour la diffusion artistique au sein et hors de l'établissement.

Seuls 50% des E1, 11% des E2, 14% des E3 et 3% des E4 disposent d'un régisseur général.

Le personnel technique dans les E4 est le plus souvent bénévole.

LE RAYONNEMENT ARTISTIQUE ET LE RÔLE RESSOURCE DES ÉTABLISSEMENTS

LIENS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

La charte de l'enseignement spécialisé stipule que le partenariat avec l'Éducation Nationale fait partie intégrante des missions des établissements d'enseignement artistique spécialisé.

Au cours de l'année scolaire 2003-2004

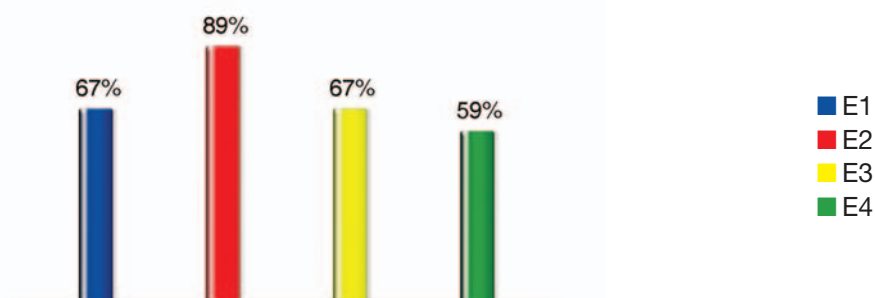
Les établissements d'enseignement artistique spécialisé en partenariat avec l'Éducation nationale :

11 220 heures d'intervention par an

828 classes touchées

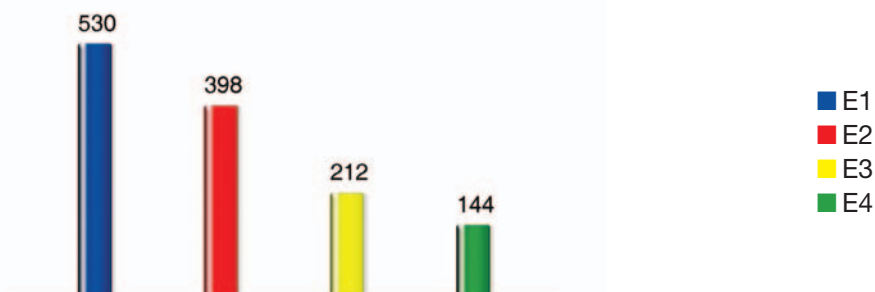
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS MENANT DES INTERVENTIONS SELON LEUR STATUT

SELON LEUR STATUT, QUELLE EST LA RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS QUI MÈNENT DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ?



Si une majorité d'établissements mène des actions en milieu scolaire, il faut remarquer que certains E1 et E2 ne collaborent pas avec l'Éducation Nationale.

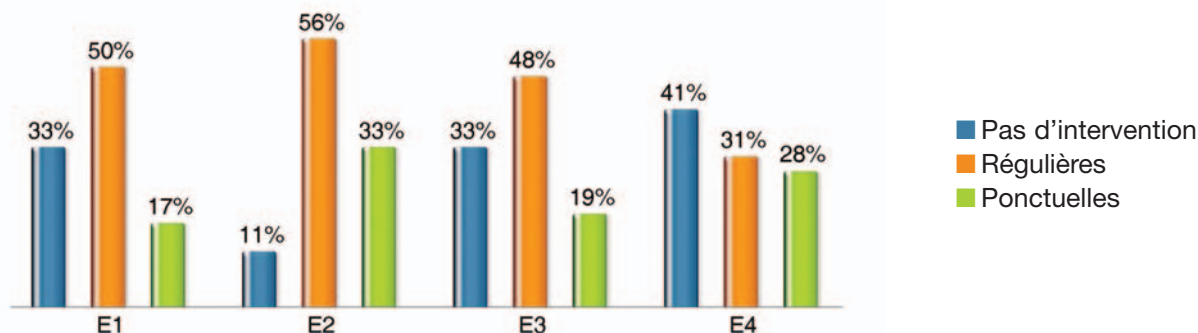
NOMBRE D'HEURES D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE



Une telle représentation quantitative ne permet pas de préciser la régularité, la nature, le cadre de l'intervention ou encore la compétence de l'intervenant : autant de données pourtant essentielles à l'appréhension des différents partenariats avec l'Éducation nationale.

RÉGULARITÉ DES INTERVENTIONS

RÉGULARITÉ DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE



La majorité des interventions sont non seulement régulières mais aussi hebdomadaires. En effet, parmi les interventions identifiées, seules trois sont mensuelles.

Cette notion de régularité est essentielle pour le développement d'un réel partenariat en lien avec les projets d'écoles.

Cependant il faut essayer d'étudier ces interventions d'un point de vue qualitatif, c'est-à-dire à travers la nature des interventions, la qualification des intervenants, etc.

NATURE DES INTERVENTIONS

Il est difficile d'appréhender précisément la nature des interventions menées en milieu scolaire.

En revanche, parmi les actions les plus courantes, il est possible d'estimer que plus du tiers consiste en l'accueil de classes dans l'établissement d'enseignement artistique spécialisé, 45% sont des présentations d'instruments et 17% consistent en une programmation de spectacles en milieu scolaire.

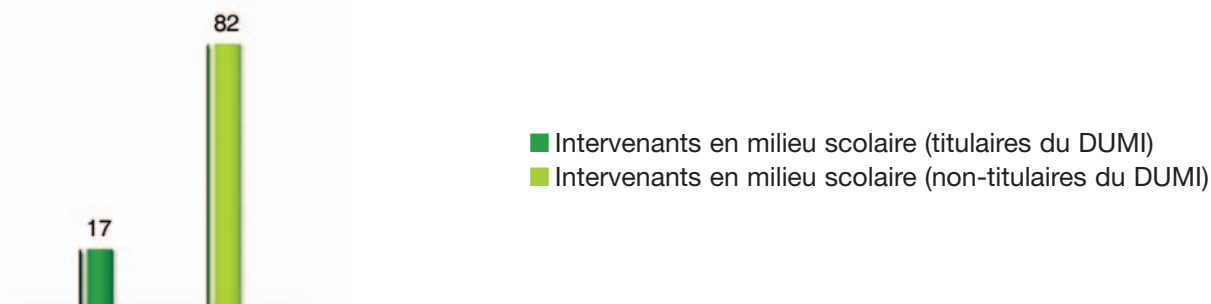
Ces actions ne font apparaître à aucun moment, de manière explicite, un travail d'invention et de création avec les enfants.

Concernant la pratique vocale, il n'est pas fait référence aux collaborations avec des chorales d'écoles élémentaires.

STATUT DES INTERVENANTS

99 INTERVENANTS RECENSÉS EN HAUTE-NORMANDIE

INTERVENANTS ASSOCIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTUDE



Concernant la formation spécifique des intervenants en milieu scolaire, la région apparaît très en retard.

Très peu d'intervenants sont ainsi titulaires du DUMI, d'autant que sept d'entre eux sont regroupés au sein du SYDEMPAD, syndicat de l'E1 de Dieppe.

Il convient d'insister sur le métier spécifique d'intervenant en milieu scolaire, métier auquel, depuis plus de vingt ans, les intervenants sont formés dans les CFMI. Fera-t-on enseigner le violon par un professeur de trompette ?

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS EN MUSIQUE ET EN DANSE

En Haute-Normandie - 5 établissements mettent en œuvre des CHAM

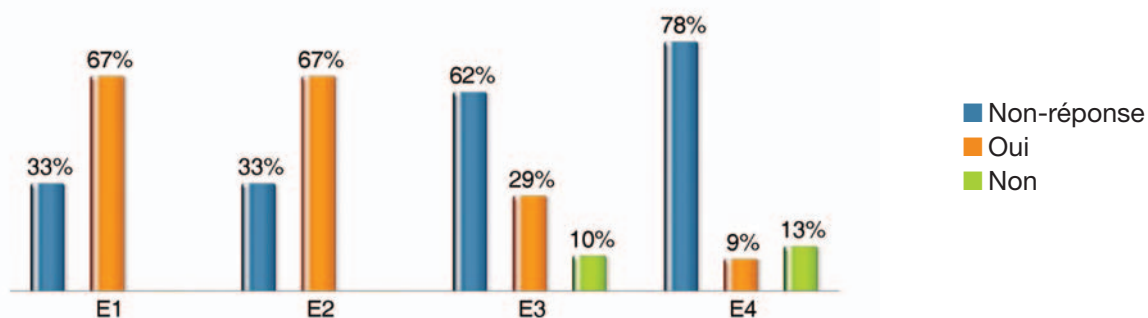
Eure : 1 E1 + 1 E2
Seine-Maritime : 3 E1

43% des CHAM sont dans l'élémentaire et 57% sont dans le secondaire.

NB : un seul E1 avec deux types de CHAM : dans le secondaire et dans l'élémentaire.
une seule CHAD (danse) : au CNR.

QUELS PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE CES PARTENARIATS ?

SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT, Y A-T-IL DES ACTIONS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE QUE VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER ?



La majorité des responsables d'E1 et E2 souhaite développer des collaborations avec l'Éducation Nationale.

Dans 25% des cas, le développement du partenariat avec l'Éducation Nationale est directement lié au projet pédagogique de l'établissement d'enseignement artistique spécialisé.

Plus du tiers des responsables veulent à terme mettre en place une CHAM, notamment en chant choral (Classes à horaires aménagés définies par une nouvelle circulaire).

Le reste des actions que les responsables d'établissement souhaitent développer viendrait prolonger l'enseignement scolaire, notamment par la constitution d'un orchestre commun.

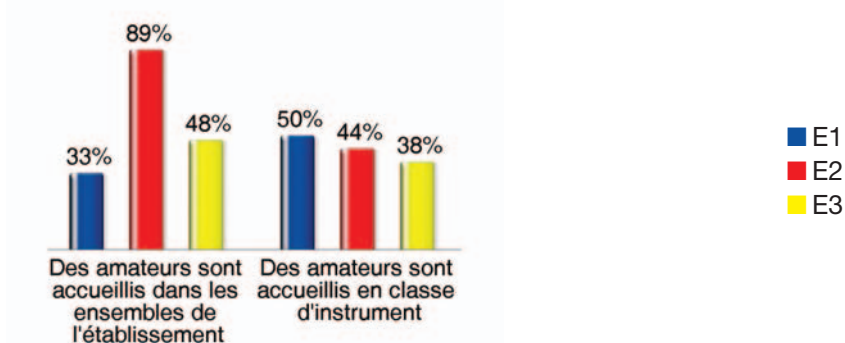
L'approfondissement du partenariat avec l'Éducation Nationale est donc pour un certain nombre d'établissements un aspect fondamental de leurs missions, que ce soit dans le cadre de CHAM ou dans le prolongement de l'enseignement artistique ou scolaire.

LIENS AVEC LES PRATIQUES AMATEURS

Nous renvoyons le lecteur à la première partie de cette étude statistique pour les effectifs des amateurs, leur répartition par tranche d'âge et par type de cursus.

L'ACCUEIL DES AMATEURS DANS LES EP

L'ACCUEIL DES AMATEURS



Près de la moitié des EP accueille des amateurs en classe d'instrument. Les E2 jouent également un rôle important dans l'accueil des amateurs, notamment au sein des ensembles musicaux de l'établissement.

Plus de la moitié des responsables d'E2 déclarent en outre être un pôle ressource pour les pratiques amateurs contre seulement 17% des E1 et 14% des E3.

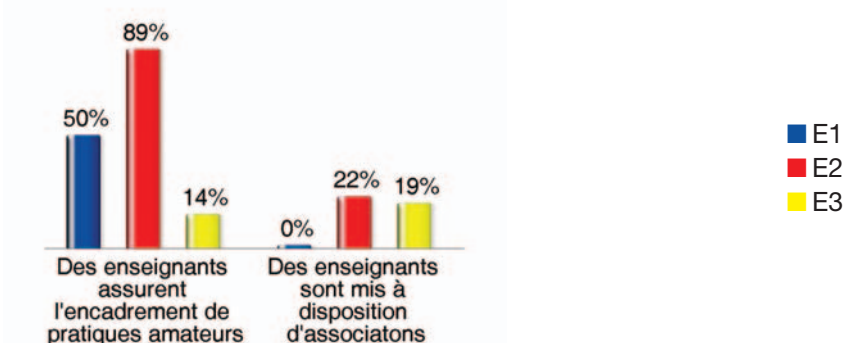
De même, 78% des responsables d'E2 déclarent collaborer étroitement avec une ou plusieurs associations de la ville contre seulement 33% des E1 et 57% des E3.

Cela confirme l'importance des E2 dans l'accueil des pratiques amateurs.

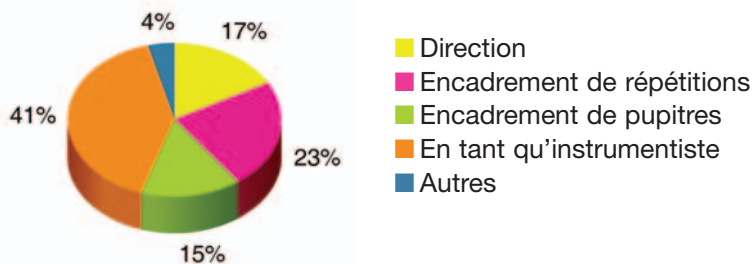
La moitié des élèves des EP ont une pratique collective avec un ensemble amateur.

L'ENCADREMENT DES PRATIQUES AMATEURS

L'ENCADREMENT DES PRATIQUES AMATEURS PAR LES ENSEIGNANTS



COLLABORATIONS DES ENSEIGNANTS AVEC DES FORMATIONS AMATEURS

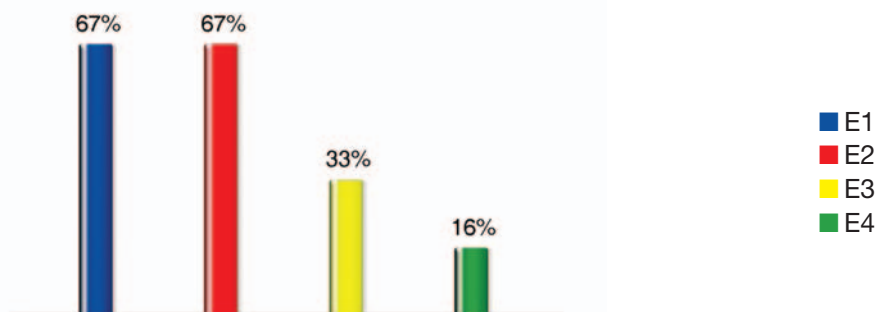


La moitié des enseignants des E1 et la quasi-totalité des enseignants des E2 encadrent des pratiques amateurs. 41% d'entre eux, en tant qu'instrumentistes, 23% pour l'encadrement de répétitions, mais aussi pour l'encadrement de pupitres et la direction d'ensembles. En revanche, très peu d'entre eux sont mis à disposition d'associations.

Globalement, plus du tiers des établissements et 44% des E2 souhaitent accorder plus de place aux pratiques amateurs.

ACTION EN DIRECTION DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

ÉTABLISSEMENTS MENANT DES ACTIONS EN DIRECTION DE PUBLICS SPÉCIFIQUES (PERSONNES CIBLÉES, ISOLÉES, INCARCÉRÉES)



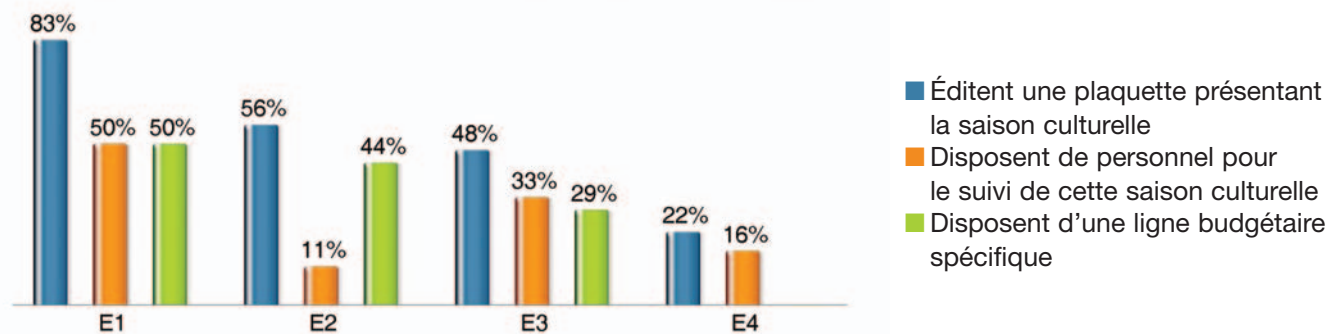
Les actions menées en direction de publics spécifiques (crèches, hôpitaux, maisons de retraite, personnes handicapées, prisons, etc.) sont un des éléments moteurs du rayonnement des établissements sur leur territoire. Si les deux tiers des E1 et E2 déclarent mener de telles actions, les E3 et E4 sont très peu à le faire.

LA CRÉATION ET LA DIFFUSION DANS L'ÉTABLISSEMENT

Conformément à la charte de l'enseignement spécialisé, les établissements d'enseignement artistique spécialisé jouent un rôle d'établissement culturel en tant qu'espace de création et de diffusion.

Il existe ainsi une programmation annuelle dans 100% des E1, 89% des E2, 52% des E3 et 59% des E4.

MOYENS DONT DISPOSENT LES ÉTABLISSEMENTS POUR LEUR SAISON CULTURELLE EN DIRECTION DU PUBLIC



La plupart des établissements mènent donc des actions de diffusion et de création sans avoir nécessairement l'ensemble des moyens adéquats. Les établissements sont plus nombreux à disposer d'un support de communication, que de personnel qualifié et/ou d'un budget spécifique.

La plus grande partie des saisons culturelles est gérée en régie directe. Le partenariat avec une association est développé dans la moitié des E1 et 19% des E3.

La moitié des E1, les deux tiers des E2, 38% des E3 et 28% des E4 déclarent monter des productions mêlant musique, danse et/ou théâtre.

Il semble que de nombreux responsables souhaitent développer des projets pluridisciplinaires au sein de leur établissement.

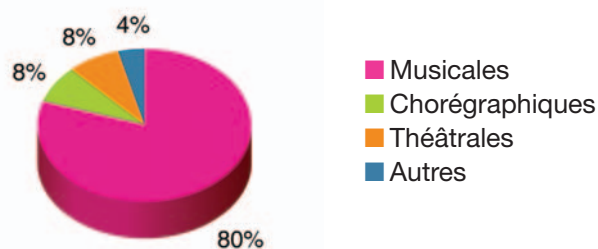
LE SOUTIEN À LA CRÉATION

Une partie non négligeable des établissements (50% des E1, 78% des E2, 19% des E3 et 28% des E4) déclare mener une politique de soutien à la création au travers de commandes auprès d'artistes, compositeurs, chorégraphes, auteurs ou metteurs en scène.

Ce soutien à la création ne semble cependant pas synonyme d'un travail autour de la danse et de la musique contemporaines qui restent peu développées dans la région.

Il serait intéressant de savoir si les enseignants assurent l'encadrement d'un travail préalable à la création elle-même, s'il existe un travail ponctuel ou sur la durée avec le compositeur, chorégraphe, auteur ou metteur en scène (résidences, etc.).

TYPE DE COMMANDES CONCERNÉES PAR CES POLITIQUES DE CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS



Le graphique ci-contre révèle la prépondérance des commandes musicales, ce qui peut être expliqué par l'importance des effectifs dans cette discipline.

LIENS AVEC LES STRUCTURES ET ACTEURS CULTURELS

STRUCTURES CULTURELLES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

Les politiques de diffusion et de création des établissements peuvent donc se rapprocher de celles des établissements spécialisés dans la création-diffusion.

Des liens entre ces structures dont les missions se rejoignent peuvent donc se développer sur un territoire, autour des enjeux de soutien à la création et de la rencontre avec le ou les publics.

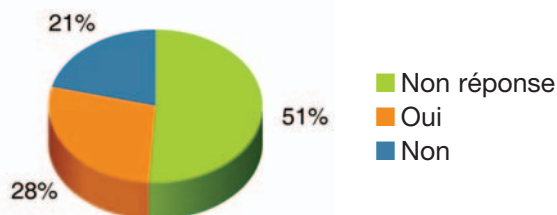
Les collaborations dépendent donc en particulier de la présence de structures culturelles sur le territoire de l'établissement, de leur nature et donc de leurs missions. Il faut noter que certaines de ces structures ayant des missions d'intérêt régional pourraient collaborer avec des établissements sur l'ensemble du territoire (CCN, Opéra, CDR, Cirque Théâtre d'Elbeuf, Atelier 231 et Scènes nationales par exemple), comme c'est le cas d'ores et déjà pour certains.

ACTEURS CULTURELS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

De même que la présence d'une structure de diffusion peut susciter la mise en place de collaborations intéressantes, l'existence et l'implication d'acteurs culturels (musiciens, danseurs, comédiens, etc.) peut faire naître divers projets au sein des établissements.

Mais avant d'imaginer des collaborations avec les acteurs de la création-diffusion sur le territoire, il faut les connaître et se faire connaître d'eux.

EXISTE-T-IL DES ACTEURS DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT ?



Plus de la moitié des responsables n'a pas répondu à cette question de savoir s'il existe des acteurs de la création-diffusion sur le territoire de l'établissement.

Pour comprendre cet apparent désintérêt, il faut remarquer que l'intérêt porté par les responsables d'établissement à d'éventuelles collaborations avec les acteurs culturels locaux dépend d'une part des moyens dont ils disposent et, d'autre part, du rayonnement artistique des acteurs culturels en question.

L'implication des responsables d'établissements dans le champ de l'action culturelle et de la pédagogie peut favoriser la mise en place de collaborations fructueuses avec les acteurs culturels présents sur le territoire.

Les actions dépendent donc largement de la nature du travail de création de ces acteurs culturels et de leur structuration professionnelle plus ou moins développée. L'aptitude des acteurs culturels à mener ou à s'associer à un projet pédagogique est liée à leur capacité à se constituer en véritable partenaire.

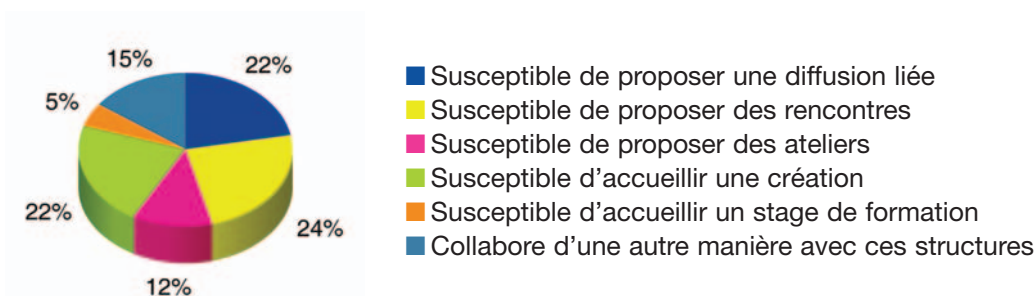
Parmi les acteurs repérés par les responsables d'établissement d'enseignement artistique spécialisé, un quart sont des ensembles musicaux professionnels et un tiers des compagnies (danse, théâtre ou spectacle musical).

Il est difficile de connaître plus précisément la nature et la qualité du travail artistique mené par ces acteurs.

Cependant leur présence sur le territoire constitue un potentiel non négligeable pour le développement de la création et de la diffusion au sein et hors de l'établissement.

QUELLES COLLABORATIONS ÉVENTUELLES ?

LIENS POSSIBLES, SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT, AVEC LES STRUCTURES ET ACTEURS DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION



Si un certain nombre de structures de diffusion et de création proposent des ateliers réguliers, il faut constater que peu de stages et d'ateliers avec des artistes, de passage ou en résidence, sont proposés conjointement par les structures d'enseignement artistique et les structures de diffusion et de création.

QUELLES DÉMARCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TELLES COLLABORATIONS ?

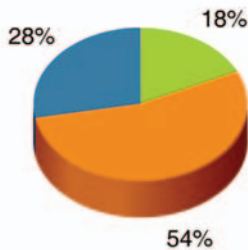
Relativement peu d'établissements (17% des E1, 22% des E2, 10% des E3 et 13% des E4) ont mis en place des rencontres pour la recherche de partenariats avec les acteurs de la création-diffusion. Tout ou presque reste à faire dans ce domaine.

Les questions de la création-diffusion dans et hors de l'établissement, du partenariat avec l'Éducation Nationale et de l'accueil des pratiques amateurs, rejoignent les enjeux de la mise en réseau des acteurs ou des établissements sur un territoire.

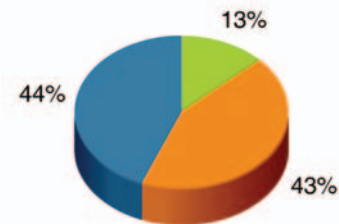
QUELLE MISE EN RÉSEAU ?

La mise en réseau consiste en la collaboration active d'acteurs ou de structures sur un territoire et/ou dans un domaine particulier.

DES PROJETS SONT-ILS PRÉVUS AVEC D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS ?



TRAVAILLEZ-VOUS EN RÉSEAU ?



■ Non réponse ■ Oui ■ Non

Il apparaît qu'un travail important reste à faire, puisque seulement 51% des établissements collaborent avec d'autres et 43% développent un réseau.

100% des E1 mènent des projets ensemble. En effet, les directeurs des E1 précisent que le DEM régional constitue l'une des rares collaborations entre leurs établissements et le déplorent.

En revanche, le même chiffre de 100% des E2 ayant mené des projets avec d'autres établissements en 2003-2004 révèle des collaborations plus nombreuses.

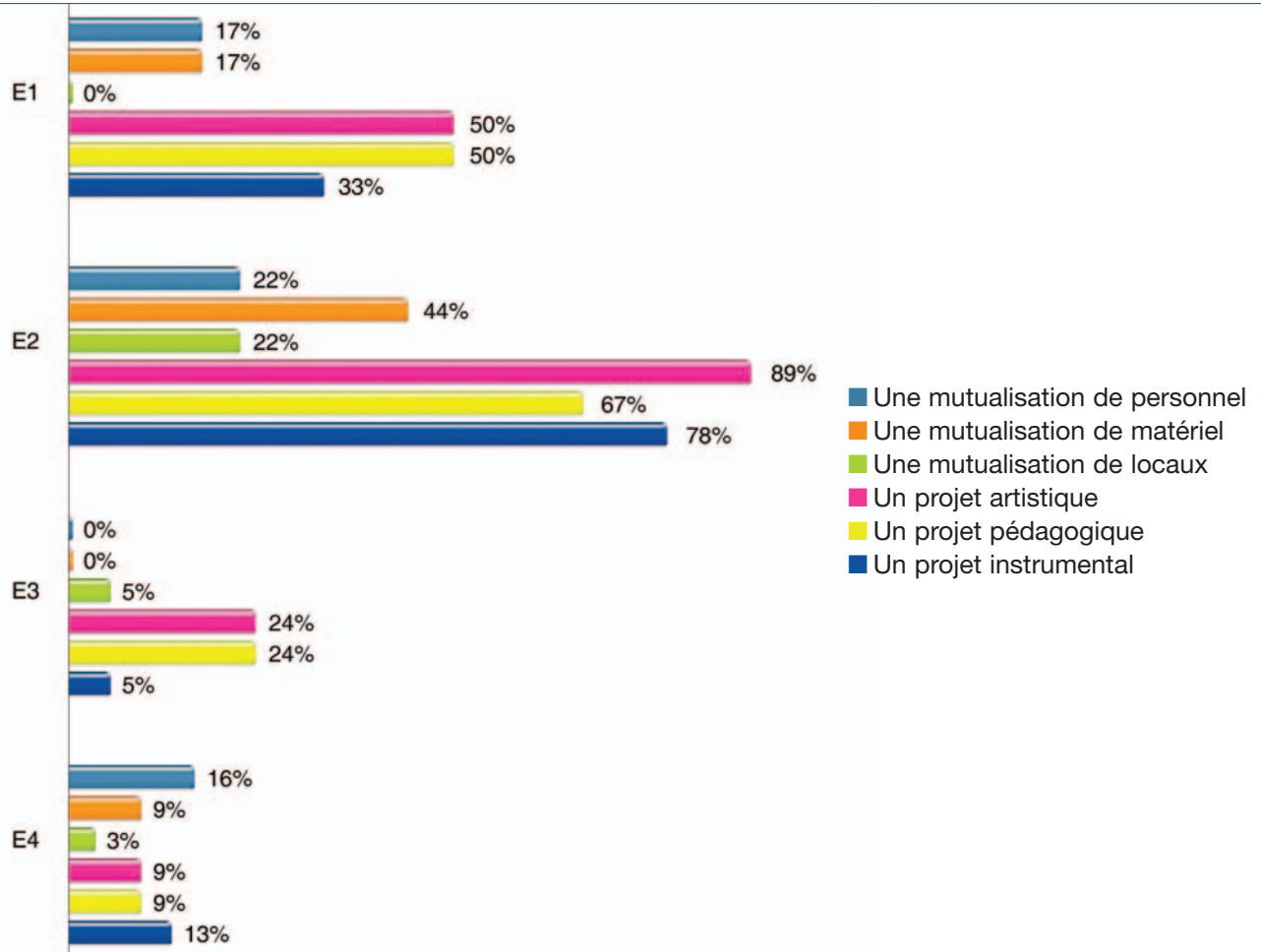
Moins de la moitié des E3 et E4 ont en revanche mené des projets avec d'autres établissements en 2003-2004.

La mise en réseau peut pourtant prendre des formes très diverses : mutualisation de moyens humains, de matériels, de locaux et coréalisation d'un projet artistique, pédagogique ou instrumental.

Globalement à l'échelle régionale, la mise en réseau est peu développée, même s'il convient de noter que 28% et 25% des établissements déclarent travailler en réseau respectivement autour de projets artistiques et pédagogiques.

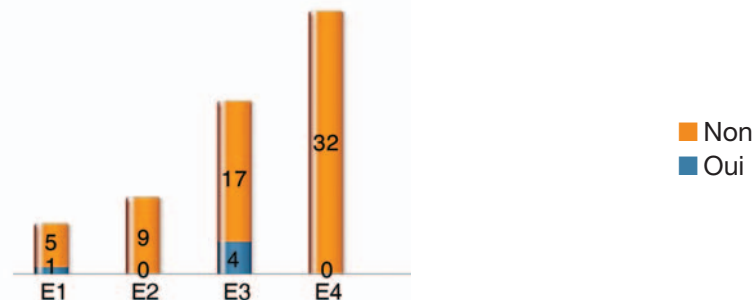
Avec 12% seulement d'établissements déclarant mettre en réseau des moyens humains, il faut reconnaître que de telles mutualisations constituent vraisemblablement l'un des enjeux des années à venir.

DIFFÉRENTES FORMES DE MISE EN RÉSEAU SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



C'est au sein des E2, et dans une moindre mesure des E1 (exception faite du DEM régional), que la mise en réseau est la plus développée. En revanche la mise en réseau de moyens humains et matériels, de projets artistiques, pédagogiques et instrumentaux est très peu développée, notamment dans les E3 et E4.

ÉTABLISSEMENTS PRATIQUANT DES PARTENARIATS POUR LES DISCIPLINES QU'ILS N'ENSEIGNENT PAS



Bien que certaines disciplines ne soient pas enseignées dans divers établissements et sur certains territoires, les collaborations sont très rares pour élargir l'offre d'enseignement. Dans leur majorité, les E4 ne collaborent pas avec les E1, E2 ou E3.

Enfin, à la question : "Rencontrez-vous des obstacles à la mise en réseau ?", les non-réponses sont significatives et montrent que les deux tiers des responsables d'établissement ne s'intéressent pas (ou peu) à la question.

10 % des directeurs déclarent rencontrer des obstacles à la mise en réseau, ce qui semble être le signe d'une volonté de développement de ces collaborations et 28% déclarent ne pas rencontrer d'obstacle.

LE PARC INSTRUMENTAL ET LES LOCAUX

LE PARC INSTRUMENTAL

LES PIANOS DROITS ET À QUEUE

Les EP disposent en moyenne de sept pianos droits et trois pianos à queue, mais cette moyenne cache des différences importantes :

- dix établissements disposent de onze à quarante-six pianos droits ;
- cinq établissements disposent de cinq à huit pianos à queue, un E1 en a dix sept à sa disposition.

Une dizaine de E4 disposent de trois pianos droits en moyenne et, pour huit d'entre eux, d'un piano à queue.

Un E4 dispose de deux pianos à queue.

Une partie non négligeable des E4 ne disposent pas de piano.

LE PARC DE PERCUSSIONS

Plus de la moitié des EP dispose de plusieurs claviers (marimba, vibraphones, etc...) et batteries, et d'autres percussions (digitales en particulier comme le djembé...).

Une douzaine d'EP dispose de timbales.

L'équipement en percussions est donc très contrasté entre des parcs développés et des établissements qui disposent d'une seule batterie ou d'un vibraphone.

Le parc de percussions des E4 est souvent réduit à la batterie, la moitié dispose de percussions digitales et moins de 20% disposent de claviers ou de timbales.

LES AUTRES INSTRUMENTS

Pour les autres instruments, les E1 et E2 disposent d'un parc instrumental développé.

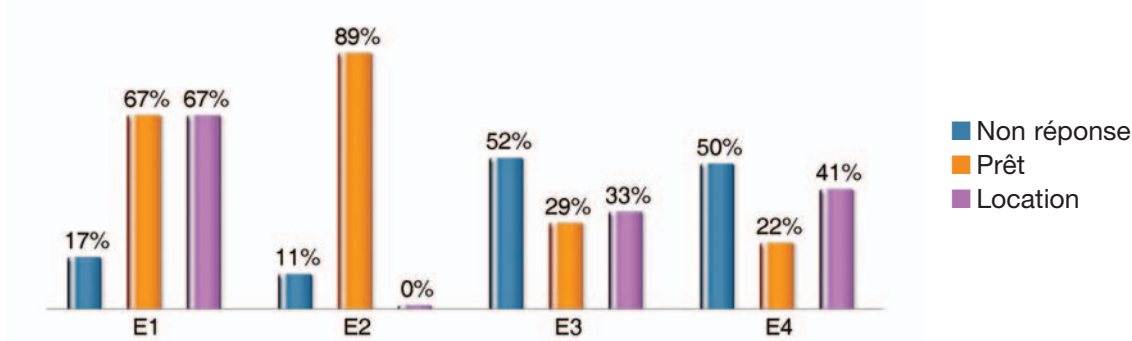
La situation est néanmoins contrastée entre les établissements qui disposent de plusieurs instruments et de toutes les familles, et ceux qui disposent d'un parc plus modeste.

La quasi-totalité des établissements dispose au moins d'une ou plusieurs flûtes traversières, guitares, trompettes, etc. (instruments les plus joués).

Contrairement au parc de percussions, la moitié des E4 dispose également des instruments les plus joués.

LE PRÊT ET LA LOCATION DU PARC INSTRUMENTAL

ÉTABLISSEMENTS PRATIQUANT LE PRÊT OU LOCATION DU PARC INSTRUMENTAL



L'acquisition de ces parcs instrumentaux par les EP témoigne le plus souvent de la volonté de rendre leur accès le plus aisé possible aux élèves.

Dans 96% des cas ce système s'applique aux élèves et dans 3% aux enseignants.

La moitié seulement des E3 et E4 semble pratiquer le prêt ou la location du parc instrumental.

Dans les E2, E3 et E4 la location est plus fréquente.

TARIFS DE LOCATION*

Si les tarifs de location dans les EP peuvent varier selon l'instrument, les tarifs sont très divers d'un établissement à l'autre.

Certains pratiquent la location pour moins de 20€/ an, quand près de 40% des EP pratiquent des tarifs similaires à ceux des E4 : autour de 80€/ an.

40% environ des EP pratiquent des tarifs intermédiaires autour de 45€.

Dans la majorité des cas, la location est pratiquée dans les E4 au prix de 80€ par an.

Dans des cas isolés, la tarification est mensuelle ou encore progressive d'année en année.

*Un certain nombre d'établissements n'ayant pas répondu à cette question, il faut considérer ces données avec précautions.

LES LOCAUX

OCCUPATION DES LOCAUX ET ÉTAT GÉNÉRAL

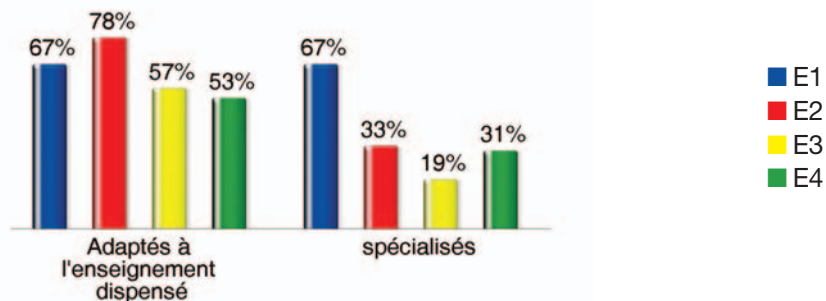
Les établissements disposent de locaux permanents pour une immense majorité d'entre eux (100% des E1 et E2, 86% des E3 et 78% des E4) et les deux tiers de ces locaux sont à priori en bon état quel que soit le statut de l'établissement. Il faut cependant affiner l'analyse et nous nous apercevons que ce bon équipement des locaux est tout relatif.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ACCÈS

Si les locaux sont majoritairement situés en centre ville (100% des E1, 89% des E2, entre 81% et 84% des E3 et E4), un problème d'accès par les transports en commun se pose pour plus du tiers des E1 et E3 et près de la moitié des E2 et E4. En prenant une hypothèse basse, c'est-à-dire en considérant qu'il s'agit des établissements qui accueillent le moins d'élèves dans leur catégorie, 3 000 élèves au moins auraient des difficultés d'accès. Il s'agit donc là d'un véritable frein au développement de ces enseignements. Et ce frein est aussi un obstacle à la mise en réseau, d'où l'importance qu'il peut y avoir à porter sur chaque territoire une attention particulière à cette question.

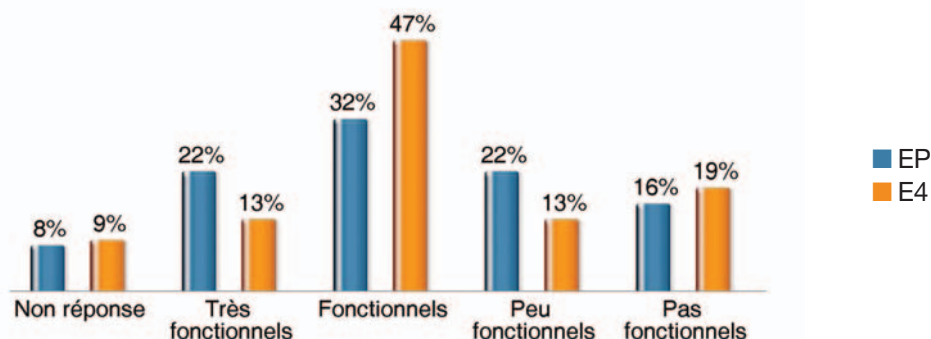
ADAPTATION ? SPÉCIALISATION DES LOCAUX ?

LES LOCAUX SONT-ILS ADAPTÉS ? SPÉCIALISÉS ?



La notion d'adaptation est assez floue et sera affinée par les graphiques suivants. On s'aperçoit notamment qu'elle ne signifie pas, loin de là, qu'ils sont spécialisés. Il est certain que les locaux sont un atout précieux, et à l'inverse un obstacle non négligeable pour la bonne marche de ces établissements.

FONCTIONNALITÉ DES LOCAUX

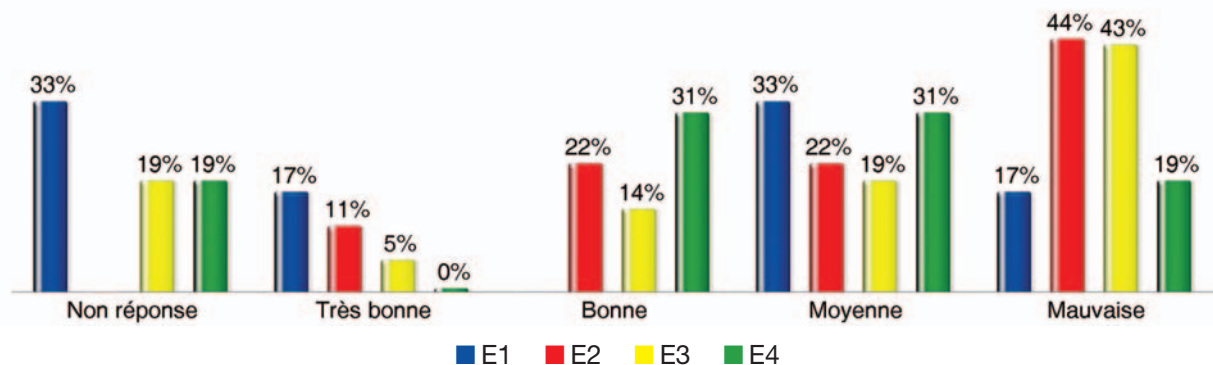


La symétrie du graphique est frappante et renforcée par la comparaison entre EP et E4. Elle témoigne d'un fort contraste entre locaux adaptés et non adaptés.

Néanmoins, les responsables des EP donnent des avis plus contrastés : les locaux sont semble-t-il jugés plus sévèrement pour les EP. C'est peut-être le signe d'une exigence plus poussée. Dans ce cas, leur jugement peut être lié à une plus grande proximité avec les collectivités, principaux investisseurs dans ce domaine. On verra en effet difficilement une association investir dans des murs dont elle n'a que rarement la propriété.

Globalement, les situations sont donc très différentes d'un établissement à l'autre et 38% des EP ne disposent pas de locaux fonctionnels, contre 32% des E4. A l'inverse, 22% des EP disposent de locaux très fonctionnels, contre 13% des E4. Notons enfin le cas d'un E1 et de 2 E2 dont les locaux sont loin d'être fonctionnels. Deux autres E2 signalent des locaux peu fonctionnels.

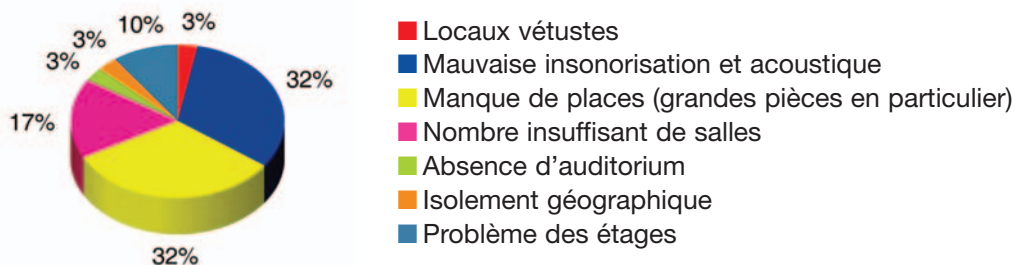
COMMENT JUGEZ-VOUS L'ISOLATION PHONIQUE DE VOS LOCAUX ?



L'isolation phonique des locaux est globalement mauvaise, en particulier pour les E2 et les E3.

Les 17% de "très bonne" pour les E1 et 31% de "bonne" pour les E4, face à 0% de "très bonne" pour les E4 et 0% de "bonne" pour les E1 montrent que les regards portés par les responsables des E1 d'une part, et des E4 d'autre part est très différent. Il peut s'agir d'une forme d'exigence déjà évoquée plus haut.

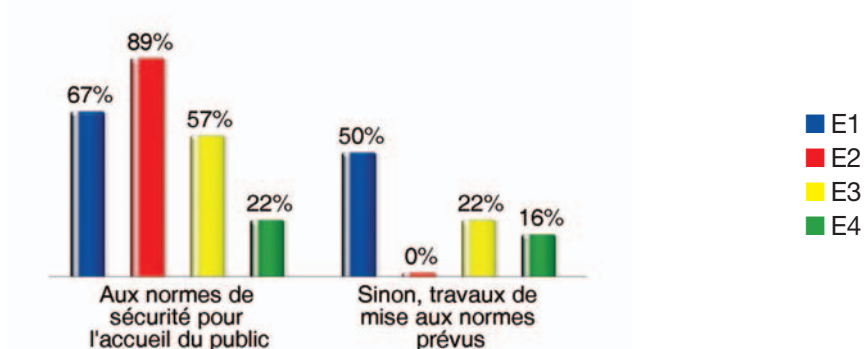
PRINCIPALES CAUSES DE NON-ADAPTATION DES LOCAUX



La mauvaise insonorisation et le manque de salles de grande taille sont un obstacle au développement des pratiques d'ensemble. Or, ces pratiques sont au cœur des pédagogies des établissements.

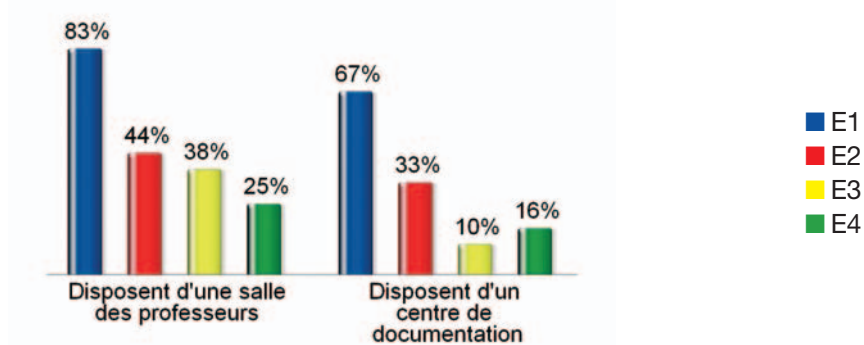
POINTS PARTICULIERS CONCERNANT LES LOCAUX

LES LOCAUX SONT-ILS AUX NORMES DE SÉCURITÉ POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC ?

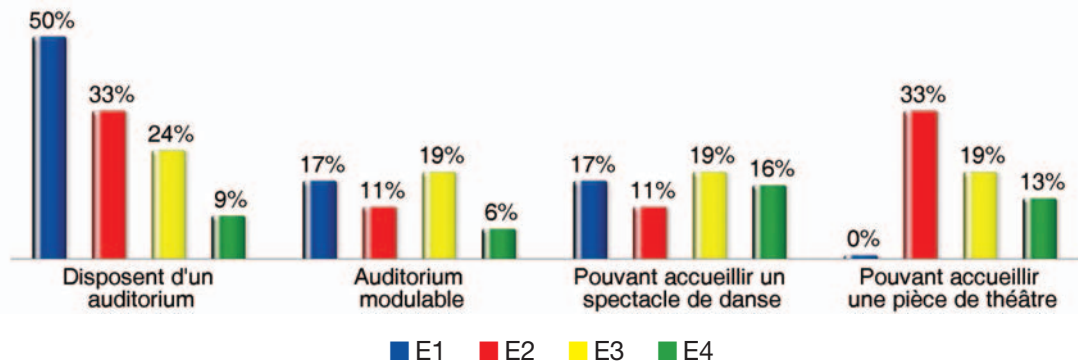


Les locaux de nombreux établissements, accueillent des centaines d'élèves sans être aux normes de sécurité. un E1 et un E2 sont dans ce cas, sans qu'aucun chantier de mise aux normes ne soit prévu. Dans les E3, une dizaine d'établissements au moins est concernée et dans les E4, ce sont plus de vingt établissements qui ne sont pas aux normes et pour lesquels aucun chantier de mise aux normes n'est envisagé.

ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES DES LOCAUX



A l'image du faible équipement des E2, E3 et E4 en salle des professeurs et en centre de documentation, il apparaît que plus du tiers des équipements soit jugé par leurs responsables "mal adaptés aux activités administratives" comme "aux pratiques collectives". Les locaux de ces établissements sont malheureusement souvent bien sommaires, peu à même de favoriser leur attractivité et leur rayonnement.



Sachant par ailleurs que les collaborations sont rares pour la diffusion, ces chiffres confirment le faible équipement des établissements : trois E1 et six E2 ne disposent pas d'un auditorium et la quasi-totalité des établissements ne possède ni matériel de régie lumière, ni matériel de régie son. On peut dès lors se demander dans quelles conditions se déroulent les dizaines de concerts organisés par les établissements.

L'incohérence du résultat des E4 permet ainsi de "lire" le fait que des spectacles de danse et de théâtre se dérouleraient dans l'enceinte de l'établissement, mais en l'absence d'un auditorium. Peut-être la notion d'auditorium a-t-elle exclu certaines réponses concernant la danse et le théâtre ?

Néanmoins si l'on considère ces chiffres, ajoutés à l'absence de mise aux normes d'une grande partie des établissements, il est légitime de s'inquiéter des conditions matérielles - et notamment de sécurité - dans lesquelles se déroulent l'enseignement et l'accueil du public pour de nombreux spectacles.

STUDIO D'ENREGISTREMENT ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

La qualité incertaine des locaux de nombreux établissements n'empêche pas la spécialisation croissante de certains autres.

Les E2 ont dès aujourd'hui pour un tiers d'entre eux la possibilité d'enregistrer des ensembles ou des groupes de musiques actuelles que constituent leurs élèves ou qu'ils accueillent en répétition encadrée. Seule 1 E1 (17%) dispose d'un studio d'enregistrement. Une attention particulière devra être apportée à la qualité de l'acoustique, de l'isolation phonique et de l'installation technique.

A l'instar de ces studios d'enregistrement, 2 E1 et 2 E2 ont des salles dédiées aux nouvelles technologies.

En revanche, ces équipements très ciblés (a priori, sans que nous sachions le réel équipement de ces salles et leur capacité d'accueil, leurs horaires d'ouverture, etc.) sont très peu développés dans les E3 (10%) et dans les E4 (3%).

ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

Seuls deux E1 (33%), deux E2 (22%), 19% des E3 et 5% des E4 ont un employé chargé de l'entretien de ces équipements spécifiques.

Cela permet d'imaginer que l'esprit d'équipe est le meilleur garant de l'entretien régulier d'équipements pourtant supposés accueillir des élèves, en groupe, et disposer de matériel coûteux et fragile.

PRÊT DE LOCAUX

Le prêt de locaux doit être envisagé de manière prudente, en considérant que, dans certains cas, il peut constituer un élément immédiat de mise en réseau, mais que, dans d'autres, il peut accroître les difficultés qu'ont les équipes pédagogiques à disposer de bonnes conditions pour enseigner.

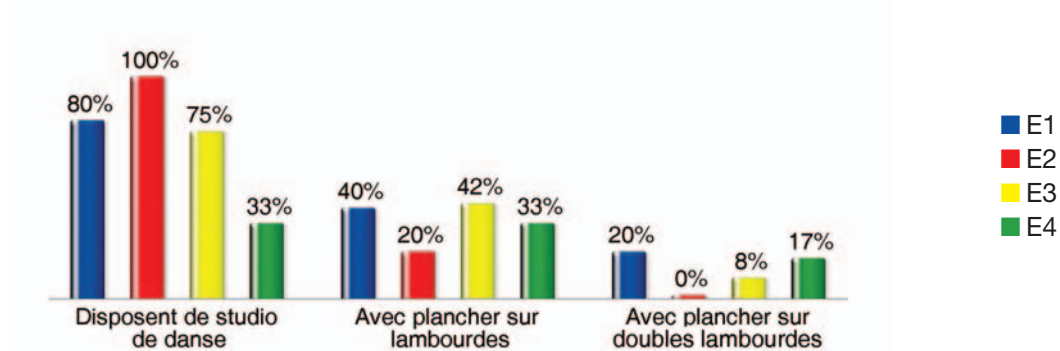
Dans plus de 80% des E1 et E2, près de la moitié des E3 et 16% des E4, il existe un système de conventionnement pour le prêt de locaux. Cependant, 67% des E1, 33% des E2, 25% des E3 et 13% des E4 pratiquent effectivement le prêt de leurs locaux.

ENSEIGNÉE DANS 41% DES ÉTABLISSEMENTS

LA DANSE REGROUPE :

2 979 élèves - 43 enseignants

ÉQUIPEMENT DES STUDIOS DE DANSE : PLANCHER



Une partie des établissements enseigne la danse sans disposer de studio et la grande majorité d'entre eux ne disposent pas de planchers sur double lambourdes, comme le demande la loi sur l'enseignement de la danse (loi n° 89-468 du 10 juillet 1989).

Cependant, il faut noter que plus des deux tiers des responsables d'établissement considèrent que les locaux pour l'enseignement de la danse sont bien aérés, équipés d'un bon système d'éclairage, de suffisamment de miroirs et de douches et près de la moitié d'entre eux considèrent que leur plancher est en bon état.

LES BUDGETS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

HAUTE-NORMANDIE	Minimum 2004	Maximum 2004	Moyenne 2000-2004	Ecart type 2000-2004 (% de la moyenne)
E1-CNR	2 931 000	2 931 000	Nc	Nc
E1-ENM	1 456 000	2 770 000	2 080 000	37%
E2	420 000	1 140 000	595 500	47%
E3	28 000	623 000	201 600	85%
E4	6 600	1 376 000	131 000	123%

Il a été possible de calculer la croissance moyenne du budget de fonctionnement dans les E1 et E2 : celle-ci est respectivement de 3% et 4% dans ces établissements sur les quatre dernières années. Ceci peut être en partie expliqué par la croissance de la masse salariale (évolution de carrière, ancienneté).

Pour davantage de cohérence, les minimum et maximum ont donc été calculés la même année 2004. La moyenne et l'écart type ont en revanche pu être calculés sur les quatre dernières années.

Etant donnée l'importance du cahier des charges d'un CNR, ce dernier est étudié séparément des autres E1 (ENMDT).

Dans les EP, les plus grandes variations budgétaires concernent les E3, mais il existe de grandes disparités budgétaires dans les E1 et les E2.

Si l'on considère leur très forte attractivité et leur rôle essentiel en terme d'aménagement du territoire, en particulier dans l'Eure, les budgets des E2 semblent modestes.

Dans les E4, avec un écart type de 123% de la moyenne, les différences sont bien plus marquées : il existe de petites structures avec trois enseignants et de beaucoup plus grosses ayant pour certaines des missions de service public.

Pour l'année scolaire 2002-2003, il est possible de comparer les données régionales et nationales concernant le budget de fonctionnement.

2002-2003 Fonctionnement	HAUTE-NORMANDIE	FRANCE
CNR	2 931 000	3 960 700
ENM	2 080 000	1 593 000

Le CNR dispose de 1 000 000 € de moins que la moyenne nationale (25 % du budget moyen) et les ENM de 500 000 € de plus. Bien qu'il n'existe pas de normes dans ce domaine, l'importance des moyens dont disposent les E1 est l'un des points forts de la Région.

PART DE LA MASSE SALARIALE DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

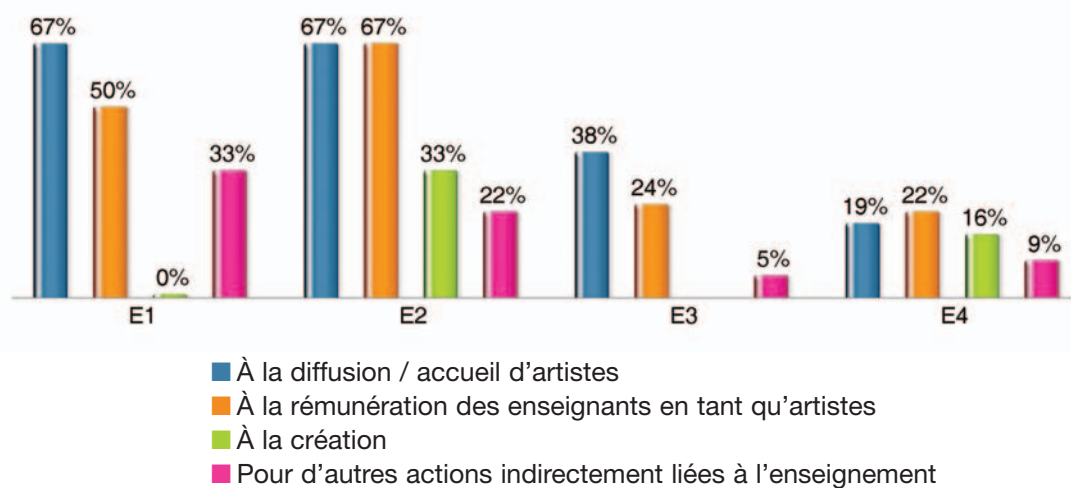
La grande majorité du budget des établissements d'enseignement artistique spécialisé est allouée à la masse salariale : celle-ci représente globalement 89% du budget de fonctionnement des EP et 82% du budget de fonctionnement des E4.

Dans les EP, selon l'importance plus ou moins grande du nombre d'enseignants titulaires, avec CA et en fin de carrière, la masse salariale peut varier de 75% à 96% du budget total de fonctionnement.

En moyenne, cette part est sensiblement la même dans les E1 (90% selon le DEP 2000-2001) et légèrement plus importante dans les E2 encore (93% selon la même source l'année suivante).

LIGNES BUDGÉTAIRES SPÉCIFIQUES

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DOTÉS DE LIGNES BUDGÉTAIRES SPÉCIFIQUES DÉDIÉES



Les sommes recensées ici sont celles dont disposent les établissements pour la mise en œuvre d'une politique de soutien à la création et de diffusion artistique. Elles peuvent ne pas prendre en compte le budget d'opérations ponctuelles de diffusions, élaborées par exemple en collaboration étroite avec les collectivités et les services culturels en particulier.

A titre d'exemple, le montant de la ligne pour la diffusion et/ou l'accueil d'artistes varie :

- dans les E1, entre 5 000 et 17 000 € par an ;
- dans les E2, entre 1 000 et 15 000 € ;
- dans les E3, entre 500 et 10 000 € ;
- dans les E4, entre 500 et 17 000 €.

Seulement 50% des E1 ont une ligne budgétaire pour rémunérer les enseignants en tant qu'artistes.

La politique de soutien à la création (commandes en particulier) ne semble que très rarement bénéficier de lignes budgétaires spécifiques.

Dans les E1 et les E3 aucune ligne budgétaire ne semble être directement consacrée à la création, quand certains responsables déclarent mener une politique de commandes.

Quelle en est donc la nature d'une telle politique de soutien à la création et comment peut-elle être financée ?

L'absence de lignes spécifiques dans une grande majorité d'établissements (E1 y compris) et la modestie des budgets en question ne leur permettent pas de remplir l'ensemble de leurs missions, et en particulier celles de rayonnement artistique et de soutien à la création.

Il convient de remarquer qu'une collaboration avec une Scène Nationale ou un Centre Chorégraphique National, susceptible par exemple d'aboutir à une résidence de création associant des élèves, nécessite une élaboration bien en amont (les programmations se faisant souvent un ou deux ans à l'avance).

C'est aussi le rôle du projet d'établissement de définir précisément les missions en terme de diffusion et de soutien à la création.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

	Minimum	Maximum	Moyenne	Écart type (% de la moyenne)
E1	16 000	5 040 000	900 500	-
E2	1 380	34 150	16 025	58%
E3	0	48 000	20 402	130%
E4	0	38 000	5 327	149%

Il est impossible de savoir précisément si les charges de construction et d'aménagement de locaux sont comprises ou non dans ces budgets. En effet, la répartition entre les différents postes budgétaires d'une école à l'autre est variable.

En effet, pour la Haute-Normandie, la moyenne est calculée sur des données de 2002 pour les E1 et de 2004 pour les autres établissements, sans y inclure le montant exceptionnel d'investissement au Havre (maximum). Il n'a pas été possible de retenir un écart type pertinent, les travaux d'aménagement et les investissements courants sont incomparables dans leurs montants. Le tableau ci-dessous est ainsi présenté à titre indicatif, et comme le montre la moyenne incluant Le Havre, le poids de certains investissements exceptionnels est plus de dix fois supérieur aux investissements courants.

Pour les années 1998 et 1999, il est en effet possible de comparer les données régionales et nationales concernant le budget d'investissement :

1998-99 INVESTISSEMENT	HAUTE-NORMANDIE	FRANCE
CNR	61 700	255 600
ENM	823 600	63 000
ENM sans Le Havre	55 200	

Il faut considérer ces données avec précaution dans la mesure où, en 1998, dans le calcul des données nationales, sont pris en compte sept CNR et neuf ENM (dont Le Havre) avec d'importantes dépenses de construction. Ces seize établissements représentent en effet plus de la moitié des dépenses d'investissement mesurées à l'échelle nationale pour l'ensemble des E1.

Pour les CNR et les ENMDT étudiés distinctement, il est cependant possible de remarquer que :

- compte tenu des investissements exceptionnels (dont Le Havre dans la région), le budget d'investissement dans les ENM est respectivement plus de dix fois supérieur à la moyenne nationale ;
- de même, les travaux réalisés dans sept CNR ont nécessairement tiré la moyenne nationale vers le haut, il est donc difficile de comparer la moyenne nationale au montant des investissements apparaissant dans le budget du CNR de Rouen.

Les chiffres des E2, E3 et E4 ont été calculés sur les quatre dernières années.

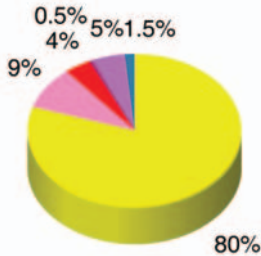
Les moyens d'investissement de l'ensemble de ces établissements sont très modestes. Comment peuvent-ils par exemple renouveler leur parc instrumental ?

RESSOURCES FINANCIÈRES

E1

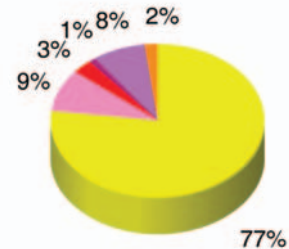
Le financement du CNR et des ENM en Haute-Normandie est comparé ici à la moyenne nationale.

RÉPARTITION DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENTS
DANS LES E1 DE HAUTE-NORMANDIE



- Ville et/ou regroupement
- Ministère de la culture et de la communication
- Conseil général
- Région
- Droits de scolarité
- Divers

RESSOURCES FINANCIÈRES DES E1 À L'ÉCHELLE NATIONALE

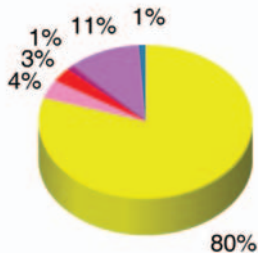


- Ville et/ou regroupement
- Ministère de la culture et de la communication
- Conseil général
- Région
- Droits de scolarité
- Autres recettes

La place prépondérante des communes et des regroupements de communes dans le financement des E1 montre l'intérêt porté dans la région à l'enseignement artistique spécialisé mais aussi la volonté de diminuer le coût de cet enseignement pour les usagers et ainsi d'en faciliter l'accès.

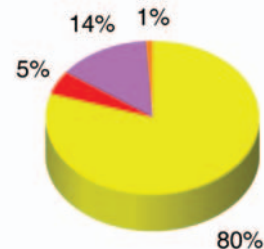
E2

RÉPARTITION DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENTS
DANS LES E2 DE HAUTE-NORMANDIE



- Ville et/ou regroupement
- Ministère de la culture et de la communication
- Conseil général
- Région
- Droits de scolarité
- Divers

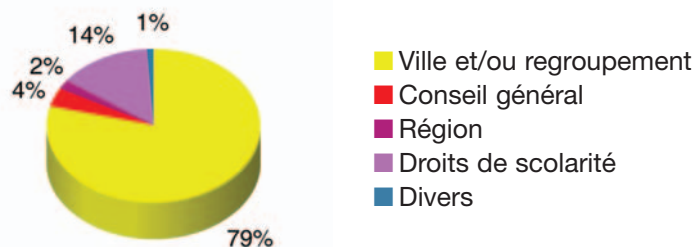
RESSOURCES FINANCIÈRES DES E2 À L'ÉCHELLE NATIONALE



- Ville et/ou regroupement
- Conseil général
- Droits de scolarité
- Autres recettes

La comparaison avec les données nationales fait apparaître une grande similitude dans le financement des E2. Il faut remarquer le soutien de l'Etat (DRAC) et du Conseil régional, en Haute-Normandie (soutien apporté à certains projets), quand il n'apparaît pas à l'échelle nationale. En revanche, les Conseils généraux de Haute-Normandie sont moins investis dans le soutien des E2 qu'ils ne le sont globalement en France.

RÉPARTITION DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENTS DANS LES E3 DE HAUTE-NORMANDIE



La structure de financement des E3 est très proche de celle des E1 et E2, la différence concernant essentiellement les droits de scolarité et l'aide de l'Etat.

E4

En moyenne sur les quatre dernières années, les ressources propres des E4 (droits de scolarité) représentent plus de la moitié de leurs ressources globales. Cependant, avec un écart type de 60%, cette moyenne ne doit pas cacher une grande diversité de situations avec des montants de ressources propres allant de 6 000 à 100 000 €.

Tous les E4 ne bénéficient pas de subventions et certains bénéficient d'aides en nature (locaux notamment).

Il est possible de distinguer trois grands types d'E4, ceux qui ne bénéficient pas d'une aide publique, ceux qui bénéficient d'une aide de la commune et du Conseil général (achat d'instruments en particulier), et enfin ceux qui bénéficient d'une aide spécifique de l'État et de la Région.

- Les premiers s'autofinancent à 100%, essentiellement avec les droits d'inscription.
- Les seconds s'autofinancent en moyenne à 65%, reçoivent une aide des communes ou de leur regroupements à hauteur de 28%, et l'aide du Conseil général à hauteur de 7%.
- Les troisièmes s'autofinancent à 49%, reçoivent une aide des communes ou de leur regroupements à hauteur de 25%, l'aide du Conseil général à hauteur de 7%, la Région et l'État apportant respectivement 8% et 10% en moyenne.

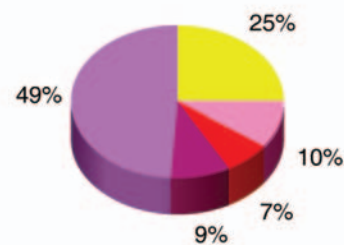
1^{er} TYPE DE RÉPARTITION
DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT
DANS LES E4 DE HAUTE-NORMANDIE



2^{ème} TYPE DE RÉPARTITION
DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT
DANS LES E4 DE HAUTE-NORMANDIE



3^{ème} TYPE DE RÉPARTITION
DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT
DANS LES E4 DE HAUTE-NORMANDIE



■ Ville et/ou regroupement ■ Conseil général ■ Région ■ Droits de scolarité
■ Ministère de la culture et de la communication

Les répartitions indiquées ci-dessus correspondent à des moyennes et ne constituent pas une norme. Les E4 connaissent, dans leur grande majorité, une situation très variable d'une année à l'autre, en fonction notamment du nombre d'élèves inscrits et de projets spécifiques pour lesquels ils peuvent obtenir une aide publique.

Il est néanmoins possible de constater que les premiers E4 sont plutôt de petites structures et les derniers des E4 sont dédiés à l'enseignement des musiques actuelles amplifiées ou du jazz en particulier. L'aide publique qui leur est attribuée s'explique par la place prise par ces E4 dans le champ de disciplines historiquement non enseignées dans les EP.

Le deuxième type d'E4 représente une situation intermédiaire où la part de la Ville et/ou du regroupement si elle incluait l'ensemble des mises à dispositions (locaux, chauffage, électricité, personnel administratif, d'entretien, salle pour les spectacles, etc.) atteindrait dans certains cas bien plus de 50% des ressources.

LE BUDGET DE LA COMMUNE (OU DU REGROUPEMENT)

La quasi-totalité des responsables d'établissement n'a pas communiqué les chiffres concernant le budget de la commune et le montant dédié à la culture dans ce budget.

E1 : pas de réponse

E2 : 3 réponses (33% du panel), de 13 à 46 millions d'euros

E3 : 6 réponses (28%), de 740 400 € à 20 millions d'euros

E4 : 2 réponses (6%), de 250 500 € et 2,9 millions d'euros.

MONTANT DU BUDGET DE LA COMMUNE (OU DU REGROUPEMENT) DÉDIÉ À LA CULTURE

E1 : pas de réponse

E2 : 3 réponses (33% du panel), avec 860 000 € (6,5%), 1,2 millions d'euros (8,6%) et 9 millions d'euros (20%).

E3 : 6 réponses (28%) : avec 78 000 € (0,6%), 50 000 € (2%), 64 500 € (2%), 35 000 € (4,7%) et 1,5 millions (7,6%),

E4 : 3 réponses (9%), 482 600 € en moyenne avec 711 130 € d'écart type.

COÛT MOYEN PAR ÉLÈVE

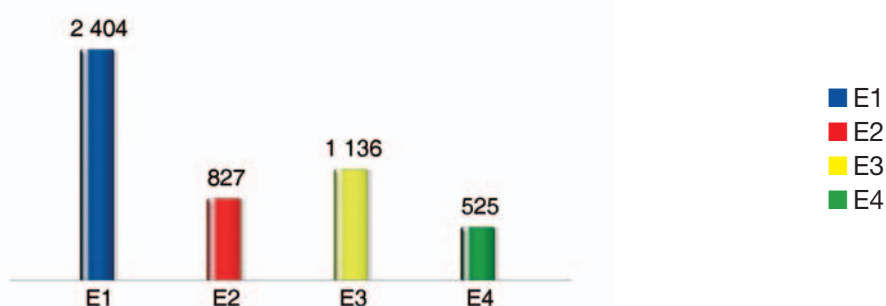
Le coût moyen global correspond au budget de fonctionnement des établissements rapporté au nombre d'élèves.

Les établissements d'un même statut sont de tailles et de natures bien différentes. De plus, les objectifs mis en œuvre ainsi que le service proposé au sein des différents types d'établissements sont eux aussi très différents d'un statut à l'autre. Par conséquent, il n'existe pas de modèle de coût moyen pour un type d'établissement donné.

Il est alors remarquable de constater que, si le coût global moyen par élève des E1 est de 2 762 €, avec un cahier des charges très important, les E3 (1 314 € par élève), mais surtout les E2 (1 046 €) et E4 (1 041 €) ont des coûts globaux moyens très proches, avec des équipes pédagogiques, des missions, des tailles et des budgets très différents.

Ce coût global moyen par élève peut être affiné, en retirant les droits d'inscription (participation des élèves ou des parents), afin de calculer le coût moyen par élève, pour la collectivité.

COÛT MOYEN PAR ÉLÈVE, SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT (EN EUROS , HORS PARTICIPATION FINANCIÈRE DES ÉLÈVES)



Le coût moyen pour la collectivité est d'autant plus réduit, par rapport au coût global, que les droits d'inscription représentent une part élevée des ressources financières de l'établissement.

Il est surprenant de voir que ce coût moyen pour la collectivité est dans les E2 inférieur à celui des E3 et légèrement supérieur à celui des E4.

La comparaison est possible avec les données nationales pour les années 2002 et 2003. Le CNR et les ENM sont traitées séparément. C'est le coût pour la collectivité qui est pris en compte.

2002-2003 COÛT PAR ÉLÈVES*	HAUTE-NORMANDIE	FRANCE
CNR	3 450	2 776
ENM	2 212	1 914
E2	828	1 290

Le CNR de Rouen fait partie des 11 établissements dont le coût moyen par élève pour la collectivité est le plus élevé (supérieur à 3 000 € par élève).

Les ENM de Haute-Normandie ont un coût moyen, pour la collectivité, supérieur à la moyenne nationale.

Indépendamment des problèmes de locaux et de leur budget d'investissement modeste, les E2 de Haute-Normandie ont un coût moyen pour la collectivité bien inférieur à la moyenne nationale.

Il convient d'avoir une lecture prudente de ces données puisque le coût moyen pour la collectivité est également le budget moyen dont l'établissement dispose pour chaque élève.

L'ÉVOLUTION DU BUDGET

Près de la moitié des responsables signalent une augmentation budgétaire, mais la hausse des tarifs est rarement évoquée et l'ensemble des réponses est réparti en quatre quarts :

- pour un premier quart, il s'agit de moyens supplémentaires dédiés en particulier à des missions supplémentaires (musiques actuelles amplifiées et lignes spécifiques mais aussi achat d'instruments) ;
- pour un deuxième quart, il s'agit d'une hausse des charges (en particulier la masse salariale) ;
- pour un troisième quart, il s'agit d'un budget constant et d'une nécessité de maîtriser les dépenses ;
- pour un dernier quart, il s'agit d'un budget en baisse.

Derrière des représentations différentes de la part des responsables, apparaît néanmoins dans la majorité des cas une situation de saturation budgétaire.

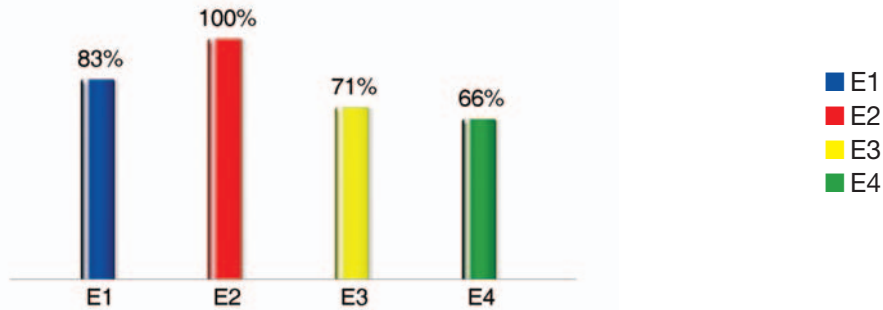
La situation dans les E4 suscite des réponses plus semblables les unes des autres :

- une saturation ou une baisse des moyens,
- consécutive notamment à l'application de conventions collectives (hausse de la masse salariale),
- situation fragilisée par la dépendance financière directe aux effectifs d'élèves.

LES TARIFS

DÉGRESSIVITÉ DES TARIFS

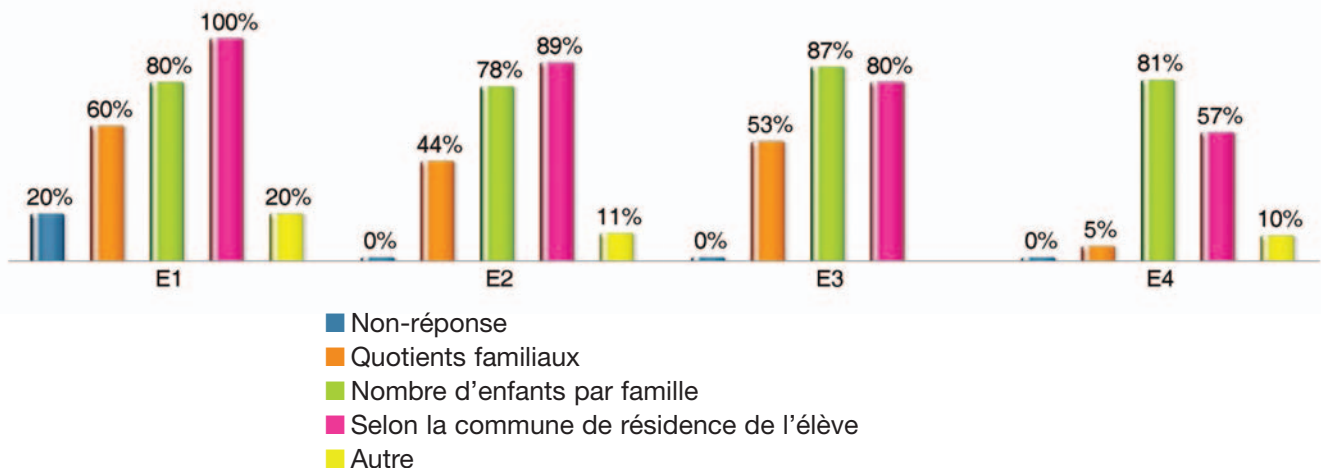
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS QUI PRATIQUENT DES TARIFS DÉGRESSIFS



Une grande majorité des établissements pratiquent des tarifs dégressifs, mais il convient de savoir quels critères sont pris en compte dans cette dégressivité, et dans le cas où elle ne s'applique pas, si les tarifs sont élevés ou non. L'ENM de Dieppe par exemple propose des tarifs fixes mais variables en fonction de la commune de résidence de l'élève et de l'implication de cette dernière dans le syndicat (106 € Dieppois, de 100 à 400 € habitants des communes conventionnées, 460 € autres communes).

Dans leur grande majorité, sont pris en compte la commune de résidence et le nombre d'enfants par famille. En revanche, le quotient familial, n'est pris en compte que dans la moitié des établissements publics et dans une seule E4.

MODE DE CALCUL DE LA DÉGRESSIVITÉ DES TARIFS SELON LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



DESCRIPTION DES TARIFS

Les chiffres pour les E1 et E2 proviennent de l'étude annuelle du DEP (2000-01 et 2001-02).

Le nombre important de non réponse pour les E3 et E4 oblige à une certaine prudence.

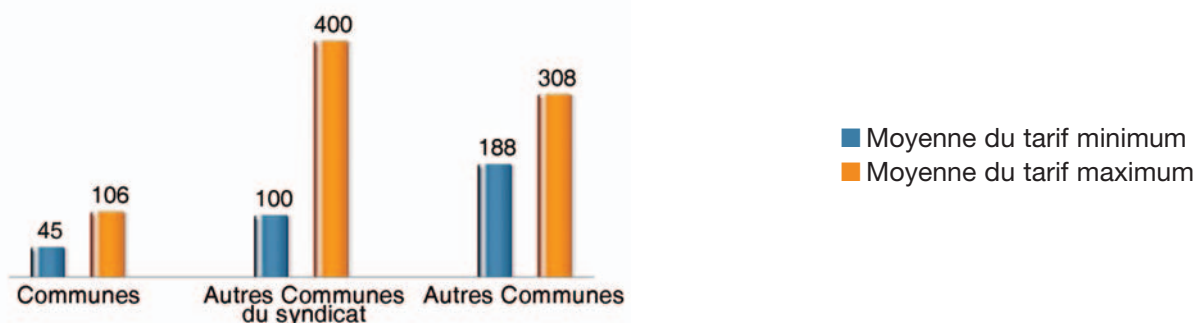
Il faut rappeler qu'il n'y a pas de règle en la matière, les tarifs dépendent aussi bien des activités proposées, du nombre d'élèves, du soutien public, etc.

E1

Les tarifs vont :

- de 80 à 160 € pour les élèves de la commune,
- peuvent atteindre 400 € pour une commune liée par convention au syndicat gestionnaire (ex : ENMD de Dieppe),
- de 80 à 460 € pour les élèves des autres communes.

TARIFS MOYENS DANS LES E1 (EN EUROS)



Avec 45 et 188 € de plein tarif minimum pour les élèves résidant respectivement dans la collectivité gestionnaire et en dehors, les tarifs en Haute-Normandie sont inférieurs à la moyenne nationale (respectivement 120 et 233 € dans les CNR, 155 et 290 € dans les ENM).

E2

Les tarifs dans les E2 varient :

- entre 100 et 150 € pour les élèves résidant dans la commune, 300 à 350€ hors-commune, ou
- entre 120 à 300 € pour tous selon le Quotient familial

Ces tarifs sont supérieurs à ceux pratiqués dans les E1.

E3

Les tarifs dans les E3 varient :

- de 3 € pour le jardin musical et 20 € par personne pour un instrument
+ 10 € par personne supplémentaire de la même famille, à 150 € par personne résidant dans la commune ;
- de 40 à 420 € par personne résidant hors-commune.

E4

Plus de la moitié des responsables d'E4 n'ont pas répondu à cette question, cependant il est possible de remarquer que dans leur grande majorité, les E4 qui ont répondu appliquent un tarif par discipline. Certaines appliquent, plus rarement, un tarif horaire. Il est possible de détailler deux types de tarification :

- Tarif horaire dégressif par palier, et en moyenne 35 € de l'heure, puis 10 € par heure supplémentaire (quelle que soit la discipline) ;
- Tarif par discipline (menu) avec FM et/ou instrument entre 120 € pour les résidents de la commune gestionnaire, 180 € pour les élèves hors-commune et jusqu'à 350 € pour les élèves de la commune et 420 € pour les élèves hors-commune avec les pratiques d'ensemble et une autre discipline.

Il faut bien sûr compter l'adhésion en plus dans les E4 (entre 12 et 30 €).

Parmi les E4, les AGEMUR font figure d'exception, avec des tarifs "calqués sur ceux du CNR pour une meilleure cohésion".

Cependant, il faut remarquer que, d'une manière générale, de nombreux tarifs non reportés dans le questionnaire par les responsables (dans les E3 et E4 en particulier) semblent bien supérieurs aux moyennes calculées.

Ainsi, sans donner de chiffre, les responsables de certains établissements insistent sur le fait que leurs charges sont payées en grande partie par les familles et que le caractère onéreux des tarifs interdit l'accès de tous.

Il est donc possible d'en déduire que les tarifs décrits ci-dessus dans les E3 et E4 sont parmi les plus bas.

Il convient également d'insister sur le fait qu'il n'existe pas de tarif modèle.

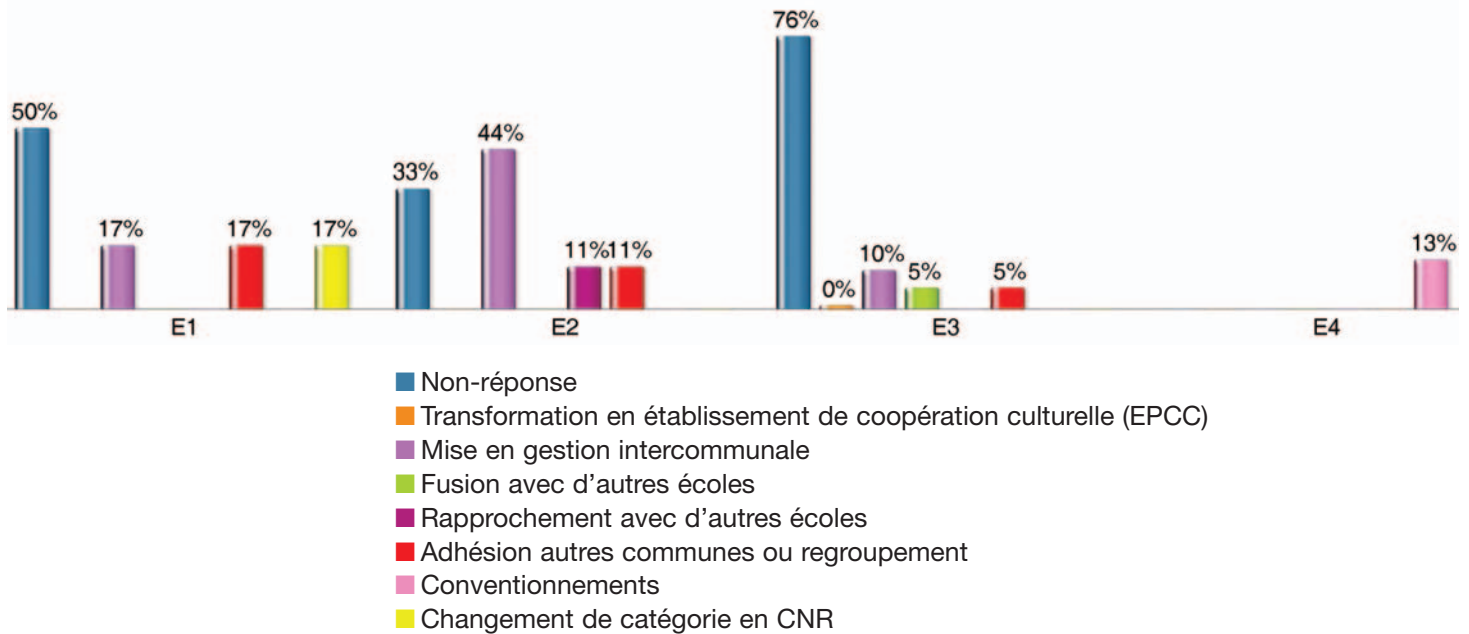
En effet, le tarif est d'abord la variable économique permettant d'assurer l'équilibre financier de la structure, pour un montant donné d'aides publiques et un nombre donné d'élèves inscrits. Il dépend alors de nombreux facteurs socio-économiques.

Il s'agit également d'un choix politique, lisible à travers la qualité et la variété de l'enseignement dispensé, le développement des activités, le montant des aides accordées et les projets d'investissement.

ÉVOLUTION ANTICIPÉE

ÉVOLUTIONS DU STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT

ÉVOLUTION ANTICIPÉE CONCERNANT LE STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT



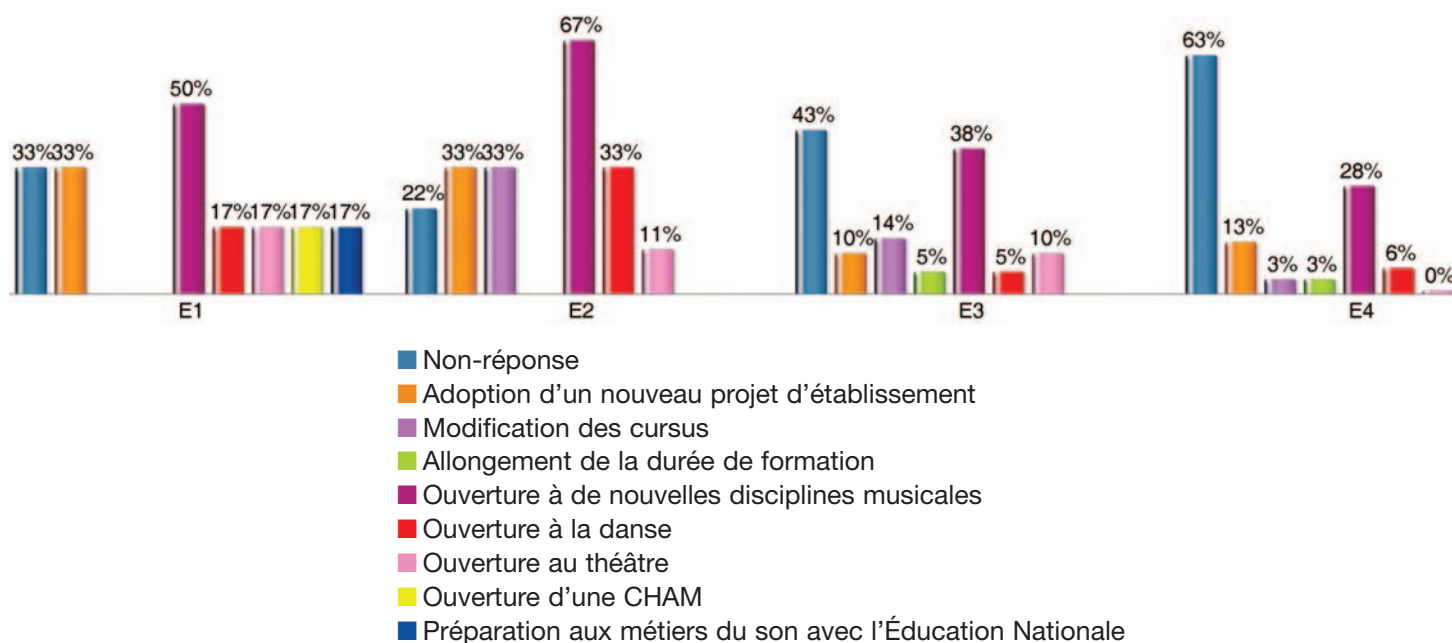
D'une manière générale, les statuts des établissements ne semblent pas devoir beaucoup évoluer dans les années à venir, à l'exception notable du Havre qui a sollicité son classement en CNR.

Il convient de remarquer également les rares formes de développement de l'intercommunalité et/ou de la mise en réseau (mise en gestion intercommunale, fusion et rapprochement avec d'autres écoles).

L'importance des non-réponses de la part des directeurs peut être expliquée par le fait qu'ils sont force de proposition, mais que les décisions concernant l'aménagement du territoire dépendent des élus.

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

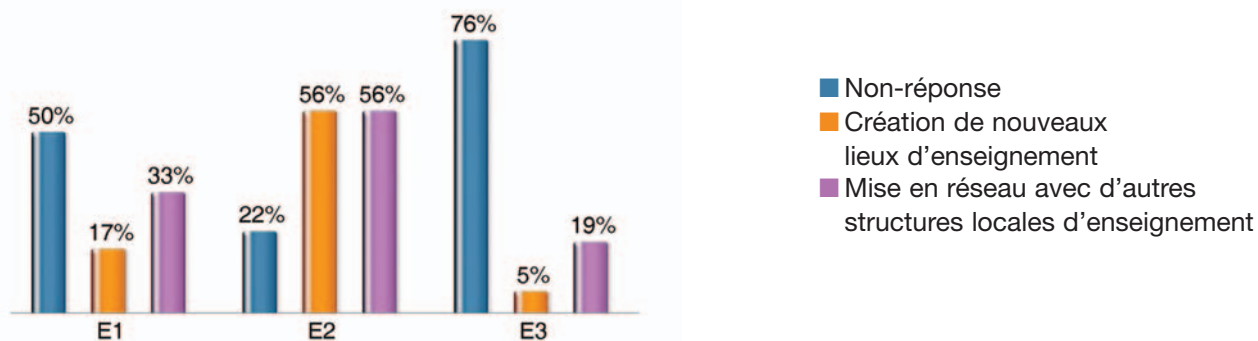
ÉVOLUTION ANTICIPÉE CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT



Un tiers des responsables d'E1 et d'E2 souhaitent adopter un projet ou un nouveau projet d'établissement. La principale évolution concernant les activités est l'ouverture à de nouvelles disciplines (musicales, mais aussi en danse et en théâtre).

ÉVOLUTION DES EP DANS LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

ÉVOLUTION DES EP ANTICIPÉE CONCERNANT LA COUVERTURE DU TERRITOIRE



Une grande partie de non réponses témoigne du faible intérêt de certains responsables (E3 en particulier) concernant l'aménagement du territoire et la mise en réseau.

Un tiers des E1 et plus de la moitié des E2 anticipent notamment la mise en réseau des structures d'enseignement sur un même territoire et la création de nouveaux établissements

LE CEFEDeM DE NORMANDIE

PRÉSENTATION

Cette structure de formation a été créée en 1998 après avoir été préfigurée par deux structures : le CREDEC et le Centre Pédagogique Musical et Chorégraphique.

Sur l'ensemble des dix CeFEDeM réparti sur le territoire Français, le CeFEDeM de Normandie est l'avant-dernier à avoir été créé. C'est celui qui a les effectifs les plus importants.

Cette institution, subventionnées par le Ministère de la Culture et de la Communication, les Conseils régionaux de Basse et de Haute-Normandie, accueilli par les villes de Caen, Rouen et Alençon, a pour mission de former les professeurs de danse et de musique de l'enseignement spécialisé.

Le CeFEDeM, institution d'enseignement supérieur, s'inscrit dans une démarche professionnalisante de l'enseignement musical et chorégraphique, en relation étroite avec les établissements d'enseignement artistique spécialisé de Basse et Haute-Normandie, et en partenariat avec le Département de musicologie de l'Université de Rouen.

L'ensemble de la structure compte 121 étudiants qui se répartissent comme suit :

- 20 étudiants musiciens à Caen
- 27 étudiants musiciens à Rouen
- 14 étudiants musiciens en formation en cours d'emploi à Alençon
- 60 étudiants danseurs répartis entre préparation EAT, DE 1^{ère} et 2^{ème} année

EN MUSIQUE

Habilité à délivrer le Diplôme d'État, il propose aux musiciens un programme de formation diplômante de 1 000 heures réparties sur deux ans.

ACCÈS À LA FORMATION

Le CeFEDeM accueille chaque année une promotion de 25 étudiants recrutés sur tests, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence
- être titulaire d'un DEM ou d'une médaille d'or, ou d'une équivalence reconnue par la commission nationale, dans la discipline présentée
- ne pas totaliser plus de deux passages au Diplôme d'État sur épreuves, dans la discipline présentée. -

CONTENU DES ÉTUDES

De la didactique propre à chaque discipline à la connaissance du contexte social et culturel contemporain, chaque matière a été conçue et articulée en vue d'être utilisée dans la pratique et de donner ainsi une direction pleinement éducative à l'enseignement musical. Les études sont réparties en quatre modules totalisant 1 000 heures de formation sur deux années.

Ils explorent les contenus suivants (arrêté du 16 décembre 1992)

- La pratique musicale : travail vocal et corporel, perfectionnement dans la discipline, musique de chambre, improvisation, analyse du mouvement, informatique musicale ;
- La culture musicale : culture musicale, réalisation du projet musical ;
- La culture pédagogique : psychologie et sociologie, histoire et philosophie de l'éducation, pédagogie fondamentale et didactique de l'enseignement musical, connaissance des institutions d'enseignement artistique, médecine du musicien ;
- La pratique pédagogique : écoute et notation, stages dans la spécialité, stages transversaux.

ÉVALUATION ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

L'évaluation se fait à parité sous forme d'évaluation continue et d'épreuves terminales.

L'évaluation continue porte sur l'ensemble des enseignements, durant les deux années. Elle conditionne l'entrée en deuxième année.

L'évaluation terminale comporte cinq épreuves : réalisation d'un projet musical, évaluation pédagogique de deux cours, rédaction d'un mémoire, épreuve instrumentale et entretien.

ÉTUDIANTS EN FORMATION INITIALE

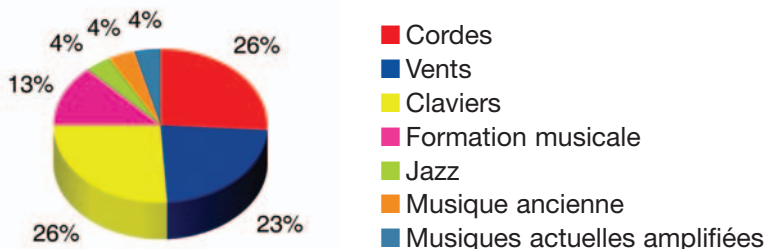
Effectifs des deux promotions 2002-2004 et 2003-2005

Il y a 47 étudiants en formation initiale.

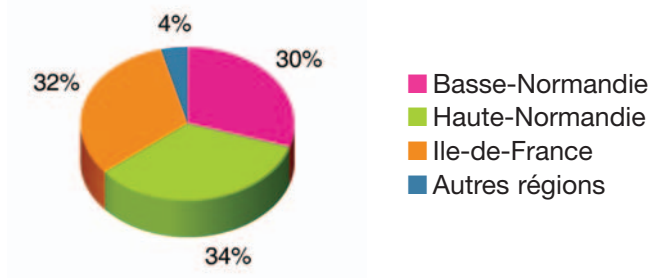
70% sont des femmes.

Ils sont âgés de 22 à 34 ans.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENTS INSTRUMENTAUX DES ÉTUDIANTS MUSIENS EN FORMATION INITIALE DU CEFEDM



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉTUDIANTS MUSICIENS EN FORMATION INITIALE DU CEFEDM



Sur la dernière promotion qui ont obtenu le DE en juin 2004 :

- trois étudiants préparent une maîtrise,
- deux sont au CNSMDP
- un effectue un perfectionnement à Amsterdam
- un a été nommé flûtiste à l'Opéra de Shanghai.

Tous les étudiants trouvent un emploi dans l'année qui suit l'obtention du DE

FORMATION CONTINUE DES ÉTUDIANTS EN COURS D'EMPLOI :

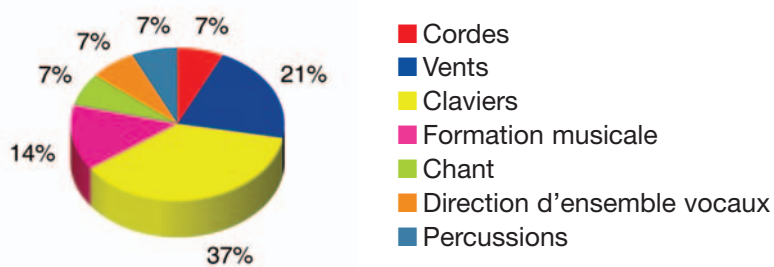
Effectifs de la promotion 2001-2004 :

Il y a 14 étudiants en formation continue.

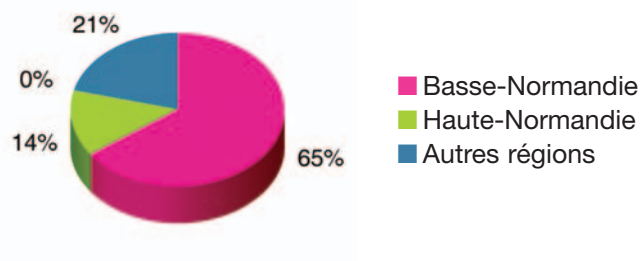
57% sont des femmes.

Ils sont âgés de 28 à 46 ans.

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS MUSICIENS EN COURS D'EMPLOI PAR DÉPARTEMENTS INSTRUMENTAUX ET PAR DISCIPLINE



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉTUDIANTS MUSICIENS EN COURS D'EMPLOI



EN DANSE

L'enseignement de la danse est réglementé par la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 : "Nul ne peut enseigner la danse contre rétribution ou faire usage du titre de professeur de danse ou d'un titre équivalent s'il n'est titulaire du diplôme de professeur de danse délivré par l'État ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse."

Le CeFEDeM de Normandie, habilité à délivrer le Diplôme d'État, propose aux danseurs :

- une préparation à l'Examen d'Aptitude Technique dans les options jazz, classique et contemporaine
- une formation au Diplôme d'État de professeur de danse dans les options jazz, classique et contemporaine (diplôme homologué au niveau III (bac + 2) de l'enseignement technologique)
- des cours réguliers de perfectionnement
- des actions de formation continue pour les professeurs diplômés ou dispensés.

ACCÈS AUX FORMATIONS

- pour la préparation à l'Examen d'Aptitude Technique : une audition
- pour la formation au DE danse : le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre dans l'année de son entrée en formation, et avoir obtenu l'Examen d'Aptitude Technique ou en avoir été dispensé (au titre de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995).

CONTENU DES ÉTUDES

La formation au DE est organisée en quatre unités de valeurs sur deux années scolaires consécutives (cf. annexe 1 de l'arrêté du 11 avril 1995)

- UV d'histoire de la danse
- UV de formation musicale
- UV d'anatomie -physiologie
- UV de pédagogie

EVALUATION ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

A l'issue de chaque unité de formation le candidat est évalué

L'accès en deuxième année est subordonné à l'obtention des 3 premières UV

Le Diplôme d'État de professeur de danse est délivré au candidat ayant obtenu les quatre unités de valeur.

COURS TECHNIQUES

Des cours techniques réguliers (en classique, jazz et contemporain) sont proposés de septembre à mai (sauf pendant les vacances scolaires) pour les professeurs diplômés ou dispensés.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES ENSEIGNANTS DE DANSE

1) EN BASSE-NORMANDIE

Une thématique particulière est développée chaque année. Elle s'organise en modules de formation répartis sur l'année scolaire.

2) EN HAUTE-NORMANDIE

Les ateliers chorégraphiques et les cours techniques de la formation au D.E. sont ouverts aux enseignants en formation continue.

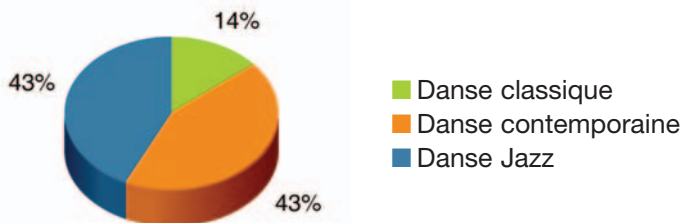
EFFECTIF PRÉPARATION EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (EAT) / SESSION 2004-2005

15 étudiantes (100% de femmes) préparent l'EAT.

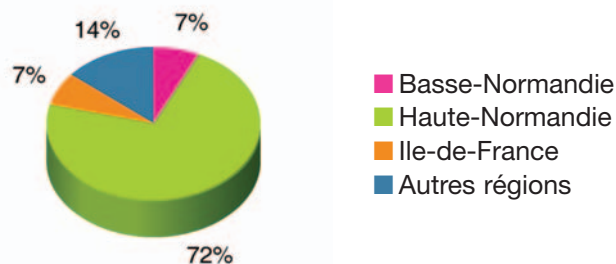
Elles sont âgées de 18 à 42 ans pour une moyenne d'âge de 23 ans.

87% ont entre 18 et 25 ans, 1 étudiante a entre 25 et 30 ans et une a plus de 30 ans.

RÉPARTITION PAR DISCIPLINE DES ÉTUDIANTS DANSEURS DU CEFEDM EN PRÉPARATION À L'EAT



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉTUDIANTS DANSEURS EN PRÉPARATION À L'EAT

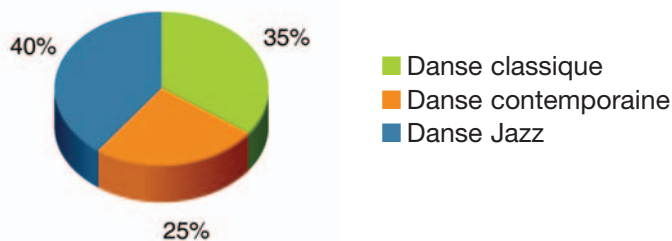


EFFECTIFS DES DEUX PROMOTIONS PRÉPARATION AU DE 2002-2004 ET 2003-2005

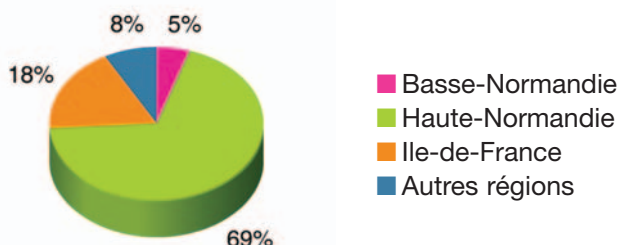
38 étudiantes (100% de femmes), dont 15 en première année et 23 en deuxième année.

Les étudiantes qui préparent le DE sont âgées de 18 à 44 ans. 84% ont entre 18 et 25 ans, 3 étudiantes ont entre 25 et 30 ans et 3 ont plus de 30 ans.

RÉPARTITION PAR DISCIPLINE DES ÉTUDIANTS DANSEURS DU CEFEDM EN PRÉPARATION AU D.E.



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉTUDIANTS DANSEURS EN PRÉPARATION AU D.E.



DÉPARTEMENT DE MUSICOLOGIE. UNIVERSITÉ DE ROUEN

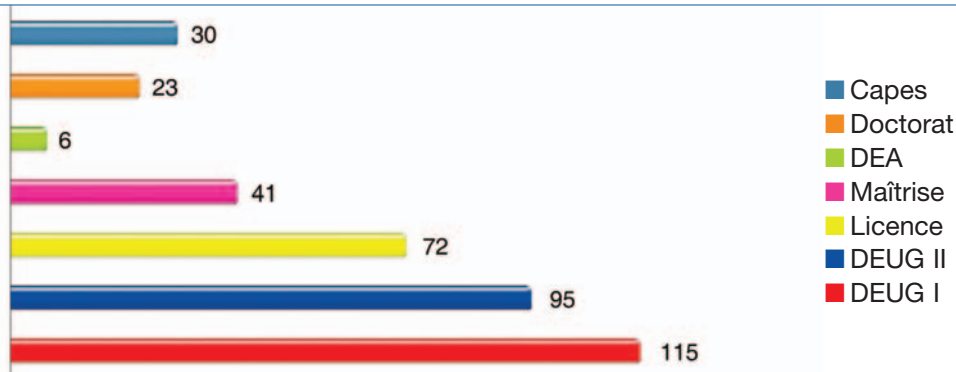
CORPS ENSEIGNANT

Le département comprend 6 enseignants permanents et 21 chargés de cours dont la majorité sont enseignants dans les établissements d'enseignement artistique spécialisé.

EFFECTIFS D'ÉLÈVES

EN 2003 2004 : 382 ÉLÈVES

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

Une convention existe avec le CNR de Rouen grâce à laquelle le CNR assure l'enseignement du commentaire d'écoute, et l'Université celui de l'Histoire de la musique dans les deux institutions.

Les cours de commentaire du CNR sont obligatoires pour la validation de la licence et pour la préparation au Capes.

Cette convention permet la mutualisation de moyens et de compétences. Il existe également une concertation sur les équivalences entre diplômes universitaires et diplômes du conservatoire.

MISSIONS DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

RÉGION MUSIQUE

Pôle régional missionné par la Région et l'État (DRAC Haute-Normandie), Région Musique a pour missions la promotion et le développement musical en Haute-Normandie. Dans ce cadre, elle conçoit, propose et met en œuvre des actions d'information, de formation, de coordination et de conseil, au service des acteurs de la musique en région.

Avec et pour l'ensemble de ses partenaires, Région Musique propose ses activités aux secteurs suivants : les pratiques musicales collectives (chant choral, harmonies-batteries-fanfaires) et le patrimoine (orgues).

Ses actions s'exercent dans trois domaines :

- le soutien aux pratiques collectives, notamment par la formation et la sensibilisation. Région Musique met l'accent sur la formation et la qualification de l'encadrement des pratiques (chefs de chœurs et d'orchestre)
- la mise en valeur du patrimoine des orgues par l'expertise et le conseil aux propriétaires, par la mise en réseau des acteurs gravitant autour de l'orgue
- l'information et la ressource : base de données du Réseau Musique et Danse, Prismes, bulletin d'information, édition de guides et d'annuaires, parthèque de musique, prêt d'instruments.

PÔLE RÉGIONAL DES MUSIQUES ACTUELLES

Créé à l'issue d'une réflexion menée par l'État, la Région et les acteurs culturels, le Pôle régional des musiques actuelles de Haute-Normandie s'inscrit dans une logique de développement et de professionnalisation du secteur des musiques actuelles (rock et dérivés - hip hop, métal, musiques électroniques, reggae, etc..., jazz, chanson et musiques traditionnelles).

Ses missions sont l'information, la formation et le développement des musiques actuelles en région.

Il intervient à travers différentes missions d'accompagnement des politiques des collectivités publiques, de valorisation et de mise en réseau des ressources régionales, d'information vivante et spécialisée, de formation et d'actions de sensibilisation, de conseil et d'orientation, de soutien à la création.

OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE

Créé à l'initiative de la Région Haute-Normandie, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture, l'Odia Normandie a pour mission de promouvoir les productions théâtrales, chorégraphiques et musicales professionnelles de Haute-Normandie et d'en faciliter la circulation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

Organisme professionnel au service des professionnels du spectacle vivant qui exercent leurs activités sur le territoire normand, l'Odia Normandie s'attache à repérer et soutenir les productions artistiques de qualité, contribue à amplifier leur durée de vie et leur public grâce aux tournées. Pour accompagner ces productions artistiques, l'Odia Normandie s'efforce, en concertation avec les partenaires publics, de développer un réseau de diffusion qui puisse mobiliser le public, accueillir ces spectacles dans de bonnes conditions techniques et financières et qui soit informé de la vie artistique et culturelle.

Les moyens d'intervention de l'Odia Normandie sont de plusieurs ordres :

- Un partenariat financier avec les acteurs de la vie artistique et culturelle en région (Organisateurs réguliers de spectacles - Producteurs artistiques)
- Une activité de conseils (dans les différents domaines de l'organisation, de l'administration et des finances, de l'information du public et des professionnels, des techniques relatives au domaine du spectacle, etc.) auprès de ces partenaires et la mise en réseau pour un développement des coopérations entre eux.
- Un travail d'information sur les activités artistiques des différentes structures de production de spectacles (compagnies théâtrales et chorégraphiques, artistes de cirque, ensembles musicaux classiques, solistes et compositeurs), et sur la vie des sites de diffusion (théâtres, centres culturels, associations diverses qui proposent une programmation régulière, etc.).

3^{ème} PARTIE

ENJEUX ET PROSPECTIVES

LA NOUVELLE LOI DE DÉCENTRALISATION ET LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Les enseignements spécialisés sont désormais inscrits dans la loi sur les responsabilités locales.
Les mesures concernant les enseignements artistiques spécialisés poursuivent trois objectifs principaux :

1. la clarification du rôle des acteurs,
2. le développement d'une offre de formation équilibrée sur l'ensemble du territoire national,
3. le développement d'une politique nationale en matière de diplômes.

La clarification des compétences permettra de mieux identifier les responsables des politiques publiques.

L'État concentrera son action sur ses missions essentielles :

- la mise en place d'une politique nationale en matière de diplôme,
- le classement des établissements,
- l'évaluation des actions menées,
- l'expertise auprès des collectivités,
- la compétence en matière d'enseignement supérieur.

Les communes ou leurs regroupements seront responsables de l'organisation et du financement de l'enseignement initial.

Les départements seront responsables de l'organisation de l'offre de formation initiale sur leur territoire en mettant en place des schémas départementaux.

Les régions inclueront dans leur plan régional de formation le cycle d'enseignement professionnel dispensé par les établissements d'enseignement artistique (CNR, ENM).

PRÉAMBULE

La région, les départements et les communes ont en commun une volonté et un souci : la volonté de ne pas négliger une activité dont ils mesurent l'importance dans la vie culturelle et sociale, le souci de répartir le mieux possible des ressources nécessairement rares.

Les communes sont les principaux financeurs de l'enseignement artistique spécialisé, mais leur engagement semble avoir atteint les limites de leurs capacités financières. Les solutions et marges de manœuvres, qui permettraient le développement de ces services publics, semblent aujourd'hui ne pouvoir venir que du côté de l'intercommunalité et de la coopération entre les diverses collectivités.

Bien souvent, ces regroupements de communes, dont la compétence culturelle est facultative, n'ont pas encore achevé la réalisation d'une intercommunalité pleinement opérationnelle dans les domaines qui semblent prioritaires tels que les transports ou le traitement des déchets.

Cependant, dans le cadre de l'intercommunalité, la mise en réseau d'un ou des établissements de musique, de danse et de théâtre doit permettre à ces établissements de devenir pleinement des lieux d'enseignement, de diffusion, de création, de rencontre et de socialisation.

Pour cela, il faut que, dans chaque commune, agglomération ou communauté de communes, le développement de l'enseignement spécialisé soit inscrit dans un projet global de développement local à travers des objectifs d'éducation, de création et d'animation.

Les départements sont moins investis que les communes dans le soutien aux établissements spécialisés. En effet, l'absence d'association départementale de développement de la musique, de la danse et du théâtre ne facilite pas le développement de l'enseignement des disciplines artistiques.

Les départements inscriront leur action dans le développement d'un effort de solidarité envers les communes, que ce soit au sein des agglomérations, entre les agglomérations et le territoire plus vaste sur lequel elles s'inscrivent, mais aussi bien sûr en direction des communes rurales géographiquement éloignées de villes centres.

LES MISSIONS DES ÉTABLISSEMENTS

La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre réaffirme l'importance de l'éducation artistique *“premier vecteur de démocratisation culturelle qui permet de former le sens de l'esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers la rencontre de l'imprévu, le plaisir de l'expérimentation, la connaissance d'œuvres de référence.”*

En matière d'éducation artistique, les établissements doivent répondre aux exigences de pertinence et de qualité attendues par les collectivités territoriales qui en sont responsables et par l'État qui en assure la tutelle pédagogique (E1 et E2).

LES MISSIONS SPÉCIFIQUES DES EP

Rappelons les missions des E1 telles qu'elles sont définies dans la “charte de l'enseignement spécialisé” :

■ Missions pédagogiques :

“Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles. Les établissements exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation pédagogique proposés par l'État. Ces établissements contribuent à la politique d'éducation artistique relevant de l'Éducation Nationale dans le cadre de l'enseignement général et participent avec les services de ce ministère à l'organisation d'activités artistiques. Certains d'entre eux assurent également la formation pré-professionnelle (CNR et ENM).”

■ Missions culturelles et territoriales

*“Les établissements en musique danse et théâtre rayonnent sur un territoire ; ils suscitent et accueillent les partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions.
Ils sont des lieux ressources pour les amateurs.
Ils contribuent à la réduction des inégalités sociales.
Ils sont des centres de la vie culturelle.
Ils s'organisent en réseaux non hiérarchisés de réflexion et de collaboration dans le cadre de schémas intercommunaux, départementaux et régionaux.”*

L'objet de la charte est de permettre la poursuite et le développement d'un effort conjoint de tous les acteurs, collectivités publiques et établissements, en faveur d'une véritable démocratisation de l'accès aux arts et à la culture.

LES SCHÉMAS D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

L'État, en vertu des compétences qu'il exerce, fixe les modalités de fonctionnement des établissements : tel est l'objectif des schémas d'orientation pédagogique des établissements d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

Cursus des études musicales :

Les études sont structurées en trois cycles d'acquisition :

- 1^{er} cycle, de trois à quatre ans
- 2^{ème} cycle, de trois à quatre ans
- 3^{ème} cycle dans la perspective d'une pratique en amateur et la préparation du Certificat de Fin d'Etudes Musicales (CFEM), trois ans
- 3^{ème} cycle d'enseignement professionnel initial, trois ans.

La formation des musiciens est globale : elle comprend une discipline dominante, une discipline de culture musicale générale et la pratique d'ensembles.

La fin des études permettait l'obtention du DEM. Un nouveau diplôme sera mis en place : il s'agit du diplôme national d'orientation professionnelle en musique.

Cursus des études chorégraphiques :

Le cursus d'études est organisé en trois grands cycles d'acquisition, eux-mêmes structurés en phases :

- 1^{er} cycle, trois phases au minimum
- 2^{ème} cycle, trois phases au minimum
- 3^{ème} cycle dans la perspective d'une pratique en amateur et la préparation du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC), deux phases minimum
- 3^{ème} cycle d'enseignement professionnel initial, deux phases minimum.

La formation des danseurs est globale : elle comprend une discipline dominante et des disciplines complémentaires (culture chorégraphique, anatomie physiologie, formation musicale du danseur, etc.).

La fin des études permettait l'obtention du DEC. Un nouveau diplôme sera mis en place, il s'agit du diplôme national d'orientation professionnelle en danse.

Cursus des études de théâtre :

Le cursus est organisé en trois cycles :

- 1^{er} cycle l'enseignement des bases d'une durée de deux à trois ans
 - 2^{ème} cycle l'approfondissement des acquis de deux à trois ans
- A l'issue de ces cycles l'élève peut obtenir le Certificat d'Etudes Théâtrales (CET).
- 3^{ème} cycle d'enseignement professionnel.

La formation des comédiens est globale : elle comprend un entraînement corporel et vocal, un travail d'interprétation, la culture théâtrale et l'acquisition d'outils complémentaires.

La fin des études permettra l'obtention du diplôme national d'orientation professionnelle en théâtre.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le directeur se doit de concevoir le projet d'établissement avec l'équipe pédagogique et en regard du partenariat propre à l'établissement et le faire valider par la ou les communauté(s) territoriale(s) qui finance(nt) la structure.

Ce projet doit être défini dans le respect des orientations et des préconisations fixées par l'État, notamment au travers des trois schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre.

Dans la région, très peu d'établissements se sont dotés de cet outil indispensable qu'est le projet d'établissement.

La plupart des établissements ne disposent pas de textes de références et d'espaces d'échanges, susceptibles de fédérer les équipes pédagogiques, tels que :

- le projet d'établissement,
- le projet pédagogique et contenu des études,
- le conseil pédagogique,
- le conseil d'établissement.

Les moyens à mettre en œuvre pour parvenir au projet d'établissement :

- Dans le plan de formation des directeurs et des enseignants, des stages de formation pour la préparation au projet pourraient être mis en place et les collectivités devraient inciter les équipes enseignantes à les suivre (voir Formation continue).
- Dans le cadre des schémas départementaux, les établissements publics devraient fournir à leur tutelle, dans un délai d'un an, le projet d'établissement et tous les textes régissant le fonctionnement de la structure.
- L'attribution des aides aux établissements pourrait utilement s'appuyer sur "le projet d'établissement", en s'inscrivant sur la durée (de 3 à 5 ans).
- Les établissements E1 et E2 doivent transmettre le projet d'établissement à la DRAC.

Les propositions suivantes devraient permettre de répondre aux attentes des hauts-normands de tous âges concernant la formation artistique, de l'initiation à la professionnalisation.

L'OBJECTIF EST DE POUVOIR :

POUR LES ENFANTS

- de bénéficier d'actions d'initiation dans les écoles.
- de développer des cours d'éveil liant musique et danse.
- d'être guidés par des enseignants bien formés et intégrer des 1^{er} cycles bien structurés, à proximité de leur domicile.
- d'avoir accès à un choix élargi de disciplines, d'instruments et d'esthétiques.

POUR LES ADOLESCENTS DE

- Être accueillis dans les établissements sans être "bloqués" par les limites d'âge.
- Avoir largement accès aux nouvelles technologies.
- Pouvoir facilement changer de discipline ou d'instrument si celle ou celui initialement choisi ne convient pas.
- Bénéficier de cursus adaptés compatibles avec la poursuite des études générales.
- Tenir compte de leurs envies musicales, chorégraphiques ou théâtrales.
- Ouvrir largement les établissements aux musiques actuelles amplifiées.
- Accueillir les groupes.

POUR LES AMATEURS ADULTES DE

- Disposer d'une information regroupée et aisément disponible.
- Avoir la possibilité d'approfondir leur pratique individuelle, en suivant un rythme adapté.
- Bénéficier d'un encadrement de qualité.
- Disposer de lieux de travail et de répétition.
- Rencontrer des artistes professionnels et les publics.
- Être reconnus grâce notamment à une plus grande valorisation de leurs pratiques.
- Respecter les conditions de sécurité (risques auditifs, danse, cirque).

POUR CEUX QUI SOUHAITENT S'ORIENTER VERS UNE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Préparer le futur DINOP dans toutes les disciplines : musique, danse, théâtre et dans toutes les options.
- Préparer le diplôme d'État de musique et de danse en formation initiale.

POUR LES ENSEIGNANTS DU PUBLIC OU DU PRIVÉ

- Préparer le futur DINOP dans le cadre d'une formation continue diplômante.
- Préparer le diplôme d'état de musique et de danse dans le cadre de la formation continue diplômante.
- Préparer le diplôme universitaire de musicien intervenant dans le cadre d'une formation continue diplômante.
- Avoir accès à des stages qui correspondent à leurs besoins et à leurs attentes.

POUR UN SERVICE DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE, DU THÉÂTRE ET DU CIRQUE

■ Observer le secteur :

- actualiser régulièrement l'État des lieux,
- mener des études ciblées et/ou croisées avec les domaines de la lecture, du patrimoine, de la création et de la diffusion
Par exemple,
- aider à la décision par des analyses concertées.

■ Recenser les demandes :

- aider à la formulation des demandes,
- associer tous les partenaires concernés sur un territoire donné,
- établir des projets qui répondent aux demandes de manière concertée.

■ Mettre en place :

- un observatoire de l'enseignement spécialisé en musique, danse, théâtre et cirque.

■ Repérer et soutenir :

- les projets innovants susceptibles de contribuer à un décloisonnement des pratiques et à un élargissement des publics.

La charte de l'enseignement spécialisé précise clairement la relation entre l'enseignement artistique spécialisé et l'Éducation Nationale ainsi que les missions concernant les établissements : *“Ces établissements contribuent à la politique d'éducation artistique relevant de l'Éducation Nationale dans le cadre de l'enseignement général et participent avec les services de ce ministère à l'organisation d'activités artistiques. Pour la musique, ils sont invités à participer au projet “Musique à l'école”, conformément aux orientations de la circulaire interministérielle du 22 juillet 1998.”*

Les ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication ont réaffirmé dans le **B.O.E.N du 30 juillet 1998** *“l'enjeu majeur que constitue une véritable éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge et cohérente tout au long de la scolarité”*.

La circulaire “Orientations culturelles pour une politique en matière d'enseignements artistiques et d'action culturelle” (B.O. n° 40 du 30 octobre 2003) a pour objectif de hiérarchiser et corrélérer en même temps ce qui relève des enseignements obligatoires et ce qui complète ces enseignements : l'action culturelle.

Trois ensembles se distinguent :

- Les enseignements artistiques : ce sont les enseignements obligatoires dans le cadre des nouveaux programmes : arts visuels (arts plastiques, cinéma, audiovisuel, photo, vidéo...) et éducation musicale (arts du son et culture vocale, de l'oreille, pratiques instrumentales et réalisation de projets musicaux).
- Les dispositifs privilégiant l'aspect interdisciplinaire, croisement des domaines, des méthodes et des approches avec les classes à PAC, ateliers artistiques, classes culturelles, opérations diverses...
- Les activités complémentaires dans les activités péri et post scolaires.

Trois composantes :

- une composante pratique individuelle ou collective,
- une composante culturelle, centrée sur les savoirs,
- une composante technique et méthodologique : maîtrise des gestes et des outils.

Objectifs de l'Éducation Nationale

- Optimiser le rôle que peut jouer le système éducatif à l'école primaire dans la détermination des pratiques culturelles en donnant réellement à tous les élèves une culture artistique théorique et pratique intégrée à la culture générale et mobilisable à tout instant dans une vie d'adulte.
- Assurer à ceux d'entre eux, élèves et étudiants, qui en ont le projet, la formation nécessaire à l'exercice d'un futur métier artistique ou pédagogique en relation aux arts.

Orientations politiques

- Travailler à une meilleure lisibilité du dispositif des enseignements artistiques et de l'action culturelle : à l'école primaire, développer la sensibilisation et les premiers apprentissages, concentrer et développer les classes à PAC.
- Compléter, diversifier et réactualiser régulièrement les programmes d'enseignement : publication de documents d'accompagnement des programmes.
- Améliorer la formation des professeurs des écoles : renforcer l'encadrement et le pilotage de l'enseignement scolaire.

Le Ministre de la Culture et de la Communication précisait dans son discours du 15 décembre 2004 :

“L'éducation artistique doit toucher tous les enfants, dès le plus jeune âge, par la transmission de valeurs communes”

“Le partenariat avec l'école est fondé sur la reconnaissance que les finalités de l'éducation et de la culture se rejoignent. Si l'art est pleinement éducatif, c'est au sens où il traite de ces questions essentielles que l'apprentissage de la vie réserve à tout enfant”

Les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture et de la Communication ont, dans leur déclaration commune du 3 janvier 2005, mis l'accent notamment sur : *“le partenariat entre la communauté éducative et les artistes, entre les établissements scolaires et les structures culturelles de proximité, entre le ministère de la Culture et de la Communication, et celui de l'Education Nationale, entre l'État (...) et les collectivités territoriales qui s'impliquent de plus en plus dans ces projets.”*

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

L'étude complémentaire qui se trouve en annexe du présent document fait apparaître que :

- plus de 90% des interventions concernent la musique,
- globalement, les interventions sont des actions de sensibilisation et non de formation,
- les interventions ne sont pas nécessairement pensées de manière cohérente tout au long de la scolarité,
- 55% des interventions se font en partenariat avec les établissements d'enseignement artistique en musique, danse et théâtre,
- les interventions sont explicitement intégrées à un projet d'école dans seulement 9% des cas,
- les interventions sont réparties très inégalement sur le territoire,
- les actions sont rarement menées par des artistes professionnels, des musiciens intervenants diplômés (DUMI) ou danseurs intervenants diplômés (DE),
- les projets font rarement l'objet d'une évaluation.

Le développement de l'intervention en milieu scolaire à une échelle régionale et départementale s'appuiera sur les objectifs suivants.

■ La définition d'une politique d'éducation artistique en milieu scolaire dans le cadre du projet d'établissement d'enseignement artistique spécialisé :

Chaque établissement d'enseignement artistique spécialisé intègre dans son projet d'établissement un volet musique, danse, théâtre et/ou cirque à l'école conçu en partenariat avec les élus, les Inspecteurs de circonscription de l'Éducation Nationale (IEN), les Conseillers Pédagogiques en Éducation (CPE) et les partenaires culturels compétents (compagnies, théâtres ou tout autre partenaire susceptible de mettre à disposition de précieuses ressources artistiques et culturelles).

■ Le développement des plans “arts à l'école” en partenariat avec l'Éducation Nationale :

Un groupe de pilotage réuni à l'initiative des Recteurs, des Inspecteurs d'Académie et des Directeurs régionaux des affaires culturelles réunira les principaux partenaires concernés (structures ressources et collectivités compétentes) afin d'encourager les démarches de type contractuel, porteuses d'un véritable projet artistique et inscrites sur la durée.

Dans les schémas départementaux, et pour chaque catégorie d'établissement scolaire (école élémentaire, collège, lycée, etc.), un plan d'actions sera élaboré en partenariat avec le groupe de pilotage.

Un enseignant référent assurera au sein de chaque établissement le rôle de personne ressource et, au sein de chaque collectivité compétente, un interlocuteur sera désigné pour suivre les travaux du groupe de pilotage et la mise en place des actions.

Ces plans permettront de travailler sur le long terme en intégrant notamment :

- une cartographie des lycées techniques et généraux qui proposent des filières artistiques (musique, danse, théâtre, cirque),
- les différents types d'actions possibles dans le cadre notamment :
 - de la "Charte départementale de développement du chant choral",
 - des actions continues (intervenants titulaires du DUMI),
 - des programmes spécifiques aux options obligatoires ou facultatives en lycée,
 - des missions spécifiques de lieux ressources des lycées agricoles,
 - des Contrats Éducatifs Locaux,
 - des jumelages (partenariats pluriannuels entre l'Éducation Nationale et des structures culturelles qui restent à développer dans la région),
 - des projets ponctuels en lien avec les acteurs et structures de diffusion-crédation (master class, rencontres, répétitions publiques, ateliers, etc.),
 - des projets ponctuels comme les APA et classes à PAC,
 - ainsi que toute autre collaboration pertinente avec les acteurs compétents.

■ Le partenariat entre les enseignants et les intervenants :

L'élaboration des contenus pédagogiques devra utilement faire l'objet d'un partenariat entre les enseignants et/ou formateurs de l'établissement scolaire d'une part et les intervenants et/ou formateurs de l'établissement d'enseignement artistique spécialisé d'autre part, mais aussi en lien avec les personnes ressources mises à disposition par les structures compétentes.

Il est essentiel de rappeler la complémentarité des compétences de chacun des partenaires et la nécessité de favoriser la reconnaissance du métier de chacun, de ses compétences et de ses contraintes.

Des formations conjointes ou des temps de rencontre pourront permettre aux acteurs de mieux se connaître, pour pouvoir ensuite mieux travailler ensemble.

Les différents intervenants selon les disciplines, sont :

- des intervenants spécifiques en musique, discipline artistique pour laquelle il existe des intervenants en milieu scolaire, titulaires du DUMI,
- les enseignants et formateurs des établissements d'enseignement artistique spécialisé,
- les artistes présents sur le territoire, agréés par l'Éducation Nationale et/ou la DRAC, et en particulier dans un partenariat avec les structures et acteurs de diffusion-crédation.

■ Des actions pédagogiques prioritairement pensées pour correspondre aux besoins et attentes des enfants :

Il faut observer l'enfant et élaborer une démarche qui :

- parte de ses capacités et de son environnement culturel, afin de favoriser son expression, et ainsi élaborer des productions artistiques adaptées et lui constituer un répertoire,
- installe la confiance en soi, le plaisir de l'exigence, le désir d'une maîtrise de plus en plus grande,
- respecte et renforce les identités culturelles de la classe et profite de la différence pour développer l'écoute, la conscience et la maîtrise du corps, la prise de conscience d'une affirmation individuelle et d'un enrichissement mutuel,
- peut faire pratiquer un langage musical, chorégraphique, théâtral et/ou circassien, inventé par les enfants.

■ L'adaptation de ces plans aux ressources locales :

Une attention particulière sera apportée aux ressources des collectivités locales.

A l'origine d'une grande partie des actions en milieu scolaire, les communes et les structures intercommunales intégreront les plans "arts à l'école" en fonction des ressources existant sur le territoire :

- programmes d'actions et moyens budgétaires afférents,
- recrutement d'intervenants professionnels mis à disposition des établissements sur le territoire,
- conventionnement avec les structures culturelles et socioculturelles pour la mutualisation des moyens existants (locaux, matériel, personnes ressources, budgets spécifiques).

Des actions devront être menées en priorité vers les populations qui sont les plus éloignées des offres culturelles de formation, pour des raisons sociales ou géographiques (ZEP, REP et autres zones urbaines sensibles ainsi que les zones rurales isolées).

■ Le cas particulier des musiciens intervenants qui bénéficient d'une formation spécifique :

Depuis vingt ans, il existe des CFMI(Centre de Formation des Musiciens Intervenants) qui ont été créés conjointement par les ministères de L'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication.

Les textes officiels parus au B.O. du 25 juin 1984 précisent :

“le Centre de formation est ouvert à des musiciens ayant acquis une qualification professionnelle et désirant intervenir à l'école élémentaire et pré-élémentaire en association avec les instituteurs, pour une éducation musicale bien intégrée à l'éducation globale. Il propose à des musiciens une formation générale musicale et pédagogique prenant en compte la spécificité des objectifs de l'école”.

A l'issue des études, l'étudiant passe des examens musicaux et pédagogiques en vue de l'obtention du DUMI.

Par sa formation l'intervenant titulaire du DUMI est capable :

- en tant qu'artiste praticien, de s'inscrire avec originalité dans le dispositif de l'école et de celui de l'établissement d'enseignement artistique spécialisé,
- comme musicien pédagogue, de développer sur la durée des actions de formation.

L'intervenant, situé à l'interface entre le milieu de l'école, celui de l'enseignement artistique spécialisé et des structures culturelles, a développé la compétence d'être force de propositions, d'impulser et de coordonner avec les différents partenaires des actions culturelles en direction des enfants.

Enfin, il conviendra de poursuivre les actions ponctuelles déjà bien développées dans la région avec les professeurs des établissements d'enseignement artistique spécialisé et des artistes invités, de développer des actions inter-disciplinaires (musique et danse, musique et cirque par exemple) et de mettre en place, conjointement avec les partenaires, des critères d'évaluation sur les actions menées.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Ces classes fonctionnent dans la continuité des programmes de l'enseignement général et de l'enseignement artistique spécialisé, dans le cadre d'un partenariat renforcé qui s'exerce au profit de la vie musicale de l'établissement et de la cité. Une attention particulière doit être portée au développement de ces classes dans des zones d'éducation prioritaire.

Le dernier arrêté ministériel du 31 juillet 2001 concernant les classes à horaires aménagés propose plus de souplesse. Par exemple, des CHAM à dominante vocale peuvent être ouvertes à partir de deux heures hebdomadaires en CE1 et CE2, et trois heures en CM1 et CM2.

Les modalités de fonctionnement sont basées sur un projet pédagogique global concerté entre l'enseignement général et l'enseignement artistique spécialisé.

Comme il est possible de le constater dans la deuxième partie de l'étude, il existe très peu de CHAM en région Haute-Normandie, et une seule CHAD (danse) au CNR de Rouen, ouverte au collège et au lycée.

Il est souhaitable qu'au moins tous les établissements E1 et E2 participent à la mise en place de classes à horaires aménagés.

Dans la configuration territoriale proposée ici, les CHAM occupent une place centrale dans le schéma régional et devraient être accessibles aux élèves de toutes les agglomérations et de tous les regroupements de communes.

LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE POUR PARVENIR AU DÉVELOPPEMENT DES ARTS À L'ÉCOLE

Les étapes de structuration d'un plan d'action global de développement des "arts à l'école" :

- La constitution d'un groupe de pilotage à l'échelle de la région et des départements associant le Rectorat, l'Inspection Académique, la DRAC et les structures ressources.
- La désignation d'enseignants ressources au sein des établissements en lien avec les Conseillers pédagogiques.
- La désignation d'interlocuteurs au sein des collectivités compétentes.
- L'élaboration d'une cartographie qui recense les établissements scolaires et leur offre de formation artistique, les acteurs, les lieux ressources et les actions possibles.

Le rôle des communes, des communautés de communes et d'agglomérations pourra se renforcer en :

- Définissant une politique d'interventions artistiques en milieu scolaire sur le long terme.
- Intégrant les interventions en milieu scolaire dans les projets d'établissement.
- Structurant des partenariats entre les enseignants de l'Éducation Nationale et les intervenants qualifiés.
- Permettant aux musiciens non diplômés d'avoir accès à la formation continue.
- Recrutant des musiciens intervenants diplômés (DUMI).
- Nouant des liens avec les structures culturelles pour la mise à disposition de personnes ressources qualifiées (théâtre et cirque notamment).
- Participant à la mise en place de classes à horaires aménagés en musique dans chacun des établissements E1 et E2.
- Ouvrant, pour le CNR, les classes à horaires aménagés en danse, aux élèves de l'école élémentaire.

Les Conseils généraux pourront inciter au développement de ces pratiques en prenant part à un financement croisé, porté par la solidarité entre les communes, et ainsi :

- Aider à la rédaction et à la mise en place de Chartes d'interventions à l'école.
- Aider à la mise en place d'interventions sur la base de projets.
- Aider dans le cadre du plan départemental à définir les contenus et les moyens donnés aux actions en milieu scolaire.
- Soutenir l'ouverture de classes à horaires aménagés.

La Région pourrait conforter son rôle de soutien aux lycées en apportant des aides pour les équipements spécifiques comme l'informatique musicale mais aussi l'aménagement de salles adaptées aux pratiques artistiques.

L'État, en partenariat avec la Région et l'Université :

- Aide à la qualification des intervenants en milieu scolaire (voir Plan de formation continue, continue diplômante et VAE).
- Aide à la mise en place d'outils pédagogiques, de temps de rencontres et de formations conjointes entre les personnels de l'Éducation Nationale et les intervenants.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle regroupe :

- La formation initiale (cycle spécialisé actuel et futur cycle d'orientation professionnelle) qui prépare dans les E1 au DEM, DEC ou DET (de manière très partielle pour ces deux derniers diplômes à ce jour en Haute-Normandie) et préparera au diplôme national d'orientation professionnelle (DINOP),
- La formation diplômante qui prépare aux diplômes pédagogiques (DE, DUMI, CA),
- La formation continue-diplômante pour les enseignants non titulaires de ces diplômes,
- La formation continue pour l'ensemble des enseignants en activité.

LA FORMATION INITIALE

Les E1 sont seuls habilités à délivrer le DEM, DEC ou DET.

Ces diplômes vont changer de nom et devenir les diplômes nationaux d'orientation professionnelle (DINOP).

Il convient de rappeler en effet que par décret (code de l'éducation et notamment ses articles L216-2, L214-13) vont être créés les DINOP en musique, en danse et en théâtre.

“Ce cycle d'orientation professionnelle dispense un cursus permettant à l'élève d'acquérir les savoir-faire nécessaires à une pratique artistique confirmée et fondée sur une culture musicale, chorégraphique, théâtrale et générale.

Ce cycle permet l'orientation des élèves vers le suivi d'une formation professionnelle supérieure.”

En 2004, 150 élèves sont en cycle spécialisé, et donc en cours de préparation du futur DINOP en musique, en danse ou en théâtre.

Il est prévu que ces diplômes soient mis en place de la façon suivante :

- La liste des établissements habilités à préparer ce diplôme sera promulguée par la DMDTS.
- La Région intégrera dans son budget le financement et l'organisation de cette formation.
- Un chargé de mission sera nommé pour la mise en œuvre et le suivi du nouveau dispositif .
- Une commission régionale sera mise en place ; elle sera composée comme suit :
 - le Président du Conseil régional ou son représentant, Président,
 - le Préfet de région ou son représentant,
 - au moins un directeur d'établissement proposant un cycle d'orientation professionnelle, ou son représentant (chacune des trois disciplines devra être représentée),
 - au moins un professeur territorial d'enseignement artistique de chaque discipline,
 - en qualité de consultant, le chargé de mission régional responsable de la mise en œuvre et du suivi du nouveau dispositif.

Mobilité des élèves

Afin de permettre aux élèves de cycle spécialisé (futur cycle d'orientation professionnelle) de suivre un cursus complet (ensemble des modules) et de rester dans leur établissement d'origine, ce qui est un élément de dynamique évident pour l'établissement (motivation supplémentaire pour les enseignants, modèles pour les plus jeunes, pratiques d'ensembles), les établissements favorisent la mobilité des élèves, en passant entre eux des conventions.

Par exemple, un élève peut suivre sa dominante instrumentale dans un établissement, et les autres modules dans un autre, voire deux autres établissements.

Les établissements liés par conventions définissent une procédure de validation des compétences et connaissances acquises dans un autre établissement.

SCHÉMA D'ORGANISATION DE L'OFFRE RÉGIONALE

Etant donnée la structuration actuelle de l'offre d'enseignement spécialisé dans la région, la structuration du cycle d'orientation professionnelle suppose le schéma d'organisation suivant :

EN MUSIQUE

Il y a lieu de mettre en oeuvre cinq cursus distincts :

- interprétation vocale ou instrumentale,
- direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux,
- culture / formation musicale
- écriture / composition
- techniques du son

Le cursus choisi par l'élève définit le diplôme obtenu

Chaque cursus est composé de quatre modules :

- un module dans la discipline dominante,
- trois modules associés (par exemple : formation musicale, pratique d'ensemble et musique de chambre),
- les modules se composent d'unités d'enseignement.

Instruments et chant

Les options interprétation vocale et instrumentale des disciplines (instruments et chant) seraient dispensées dans tous les établissements habilités.

Instruments anciens

L'option instruments anciens, en l'état actuel de l'offre, ne peut être proposée qu'à Dieppe. Cette option devra être développée, sous la forme d'un département complet permettant de suivre l'ensemble des modules, dans au moins un autre E1 de la région.

Jazz et musiques actuelles amplifiées (voix et instrument)

Les options jazz et musiques actuelles amplifiées, pour lesquelles il existe une offre dans certains établissements (publics et associatifs) bien souvent sous forme d'ateliers, sans qu'il n'existe de département complet, devront être développées, dans certains cas, sous la forme d'un département complet au sein d'un E1, dans d'autres cas, sous la forme d'un conventionnement avec un établissement associatif reconnu par l'État au terme de l'article L361-2 du code de l'éducation. Ces départements et/ou conventionnements permettront de suivre l'ensemble des modules, dans un ou deux établissements de la région.

Musiques traditionnelles (voix et instruments)

L'option musiques traditionnelles, pour laquelle il n'existe pas aujourd'hui d'offre structurée, pourra être développée dans un établissement.

Direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux

Les options de direction d'ensembles, pour lesquelles il n'existe pas aujourd'hui d'offre, et pour lesquelles il y a un fort besoin sur le territoire régional (développement des pratiques d'ensembles dans les établissements d'enseignement artistique spécialisé ainsi que des pratiques amateurs), devront être développées dans au moins deux, voire trois établissements, en partenariat avec le département de Musicologie de l'Université de Rouen.

Culture / formation musicale

L'option de formation musicale devra être présente dans la majeure partie des établissements.

L'option de culture musicale est présente au CNR de Rouen sous forme de collaboration avec l'Université de Musicologie. Cette collaboration pourra faire l'objet d'un développement spécifique en lien avec les dominantes de Direction d'ensembles (tronc commun).

Écriture / composition / orchestration / arrangement

Les options d'écriture, composition, orchestration et arrangement devront faire l'objet d'un développement spécifique dans au moins un établissement de la région.

Techniques du son

L'option techniques du son, pour laquelle il n'existe pas d'offre dans la région, devra être mise en oeuvre, dans certains cas, sous la forme d'un département complet (prise de son, enregistrement, informatique musicale) au sein d'un E1, dans d'autres cas, en collaboration avec le département de Musicologie de l'Université de Rouen, qui envisage de proposer la création d'une licence professionnelle dans cette discipline, ou enfin, sous la forme d'un conventionnement avec un établissement associatif reconnu par l'État au terme de l'article L361-2 du code de l'éducation.

Ces départements et/ou conventionnements permettront de suivre l'ensemble des modules, dans un ou deux établissements de la région. Des collaborations pourront être explorées avec l'INSA et autres établissements de formation professionnelle d'ingénieurs et/ou d'électroniciens.

EN DANSE

L'élève choisit une discipline parmi les suivantes :

- danse classique,
- danse contemporaine,
- danse jazz,

La discipline choisie par l'élève définit le diplôme obtenu

L'ouverture aux disciplines non réglementées (danses anciennes, traditionnelles et hip hop) est aujourd'hui intégrée dans la conception du schéma d'orientation pédagogique qui définit le contenu des études chorégraphiques.

Chaque cursus est composé de six modules :

- un module interprétation dans la pratique de la dominante choisie,
- un module interprétation dans une pratique associée,
- trois modules complémentaires obligatoires (par exemple : culture chorégraphique, anatomie physiologie, formation musicale du danseur),
- un module complémentaire d'enseignement optionnel.

Il n'existe à ce jour en région aucun département complet, permettant de délivrer le DINOP en danse.

Les modules complémentaires ne sont enseignés (et de manière incomplète) que dans un seul établissement de la région.

Les cours ne sont que rarement accompagnés par un instrumentiste, ce qui est obligatoire au regard des schémas d'orientation pédagogique.

Danse classique

La danse classique est enseignée dans les cinq E1 en Seine-Maritime sans être inscrite dans le cadre de départements complets. Cette discipline, qui n'est pas présente dans l'Eure, devra faire l'objet d'un développement spécifique dans ce département et en Seine-Maritime, pour qu'au moins deux établissements de la région disposent d'un département complet.

Danse contemporaine

La danse contemporaine est présente dans les cinq E1 en Seine-Maritime sans être inscrite dans le cadre de départements complets et avec deux à trois fois moins d'enseignants qu'en danse classique.

Cette discipline, qui n'est pas présente dans l'Eure, devra faire l'objet d'un développement spécifique dans ce département et en Seine-Maritime, pour qu'au moins deux établissements de la région disposent d'un département complet.

Danse jazz

La danse jazz n'est présente dans aucun établissement habilité à délivrer le diplôme.

Cette discipline, qui fait l'objet d'une forte demande et est grandement prise en charge dans l'enseignement privé, devrait être développée, pour qu'au moins deux établissements de la région disposent d'un département complet (voir Étude danse jazz de la DMDTS 2004 et annexe Danse ci-jointe).

EN THÉÂTRE

Le cursus comprend les enseignements suivants :

- entraînement corporel et vocal,
- travail d'interprétation,
- culture théâtrale,
- acquisition d'outils complémentaires : pratique au choix d'au moins une des disciplines suivantes (par exemple : marionnette, mime, clown, commedia dell'arte, conte).

En dehors des cours, le cursus comprend :

- un programme annuel de stages confié à des intervenants extérieurs,
- un système de tutorat par l'équipe pédagogique de projets personnels d'élèves.

Il n'existe à ce jour dans la région aucun département complet, permettant de délivrer le DINOP en théâtre.

Dans la région, riche de plusieurs institutions de diffusion et de création de haut niveau, il semble indispensable de développer :

- un département complet au CNR de Rouen (éventuellement partagé avec l'ENMDT du Havre), en lien avec le Centre dramatique régional.
- un département bien structuré en cycle 1 et 2 à l'E2 de Vernon (seul établissement public de l'Eure qui dispense un enseignement du théâtre).
- Le développement d'un enseignement du théâtre (cycles 1 et 2) dans les établissements publics où cette discipline est aujourd'hui absente

LA COMPLÉMENTARITÉ DES OFFRES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Un système de conventionnement avec le ou les établissements disposant d'un département complet pour un cursus spécifique (par exemple : musique ancienne ou danse contemporaine) permettra aux élèves des établissements où il n'existe pas de département complet, et souhaitant suivre un cursus spécifique, d'avoir accès à tous les modules du cursus en question.

Le développement de l'offre de cycle d'orientation professionnelle ne devra pas entraîner de réduction de l'offre de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle, diversifiée comme elle l'est actuellement sur le territoire, que ce soit en musique ancienne, traditionnelle, jazz, actuelle amplifiée, en danse classique, contemporaine, jazz ou en théâtre.

Ainsi, les élèves du territoire pourront avoir accès à l'ensemble des disciplines spécifiques.

Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau diplôme, d'une durée de deux à quatre ans, le chargé de mission, en collaboration avec la commission régionale, pourra jouer le rôle d'un 'conseiller d'orientation' auprès des élèves qui achèvent leur formation professionnelle initiale.

Dans cette perspective, il pourra organiser les rencontres suivantes, auxquelles la présence des élèves serait obligatoire, afin de présenter les filières de formation auxquelles le DINOP donne accès :

- le département de Musicologie de l'Université de Rouen,
- le CeFEDeM de Normandie,
- le CFMI (convention à mettre en place),
- les futurs centres de formation supérieure (schéma directeur de la formation supérieure),
- les CNSMD de Lyon et Paris,
- les centres de formation supérieure de la danse et du théâtre.

CADRES DE FORMATION :

La formation initiale développée ci-dessus débouche sur les Diplômes d'Études Musicales, Chorégraphiques et Théâtrales (DEM, DEC, DET). Ces diplômes vont être remplacés par les DINOP en musique, en danse et en théâtre.

Les diplômes pédagogiques (qui caractérisent la qualification des enseignants) sont le Diplôme d'État (DE), le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en milieu scolaire (DUMI) et le Certificat d'Aptitude (CA).

Les DUMI, DE et CA peuvent être préparés et/ou obtenus dans le cadre de formations diplômantes et /ou continues diplômantes (professionnels en cours d'emploi), au sein des centres de formation suivants :

- Centres de Formation des Enseignants en Danse et Musique (CeFEDeM) pour le DE en musique,
- Centre habilités dont les CeFEDeM pour le DE de danse et l'EAT (titre ou son équivalent exigible),
- Conservatoires Nationaux Supérieurs (CNSMD) de Paris et Lyon et centres supérieurs d'enseignement de la danse, pour le CA,
- Centres de Formation pour les Musiciens Intervenant (CFMI) pour le DUMI.

Dans les trois disciplines, le DE et le CA peuvent (ou pour le DE de théâtre à partir de 2005) être obtenus dans le cadre d'examens en candidat libre.

Le DUMI ne peut pas être présenté en candidat libre.

TITRES EXIGIBLES

Pour les diplômes musicaux :

L'obtention du DEM et du baccalauréat, ou d'une dispense, est un préalable obligatoire pour se présenter à l'entrée dans un CeFEDeM et passer les épreuves du Diplôme d'État (DE) en candidat libre.

L'obtention du baccalauréat et d'un niveau de cycle spécialisé d'E1, ou d'une dispense, est un préalable obligatoire pour se présenter à l'entrée dans un CFMI.

Il existe des conditions d'entrée spécifiques dans chaque centre de formation supérieure préparant au CA (dans la majorité des cas, il faut être titulaire d'un prix du CNSMD, une partie des places étant accessible à des candidats non titulaires de ce prix).

Pour se présenter au CA en candidat libre, le candidat doit obligatoirement être titulaire d'un autre CA, du DE, du DUMI ou du Diplôme de Formation Supérieure délivré par un CNSMD.

Pour les diplômes chorégraphiques :

Un étudiant doit être obligatoirement titulaire du DE, ou d'une dispense de ce diplôme, pour enseigner dans les secteurs public et privé (loi du 10 juillet 1989).

L'inscription à la formation au DE est soumise à l'obtention préalable de l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) ou de son équivalent. L'EAT est préparé au sein des centres habilités dont le CeFEDeM.

En effet, certains candidats peuvent être dispensés des épreuves de l'EAT : les titulaires de médailles d'or ou de DEC dans l'option pour laquelle ils sollicitent la dispense, et les lauréats d'un certain nombre de structures telles que les CNSMD, le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers, le Diplôme de Fin d'étude de l'école du Ballet de l'Opéra National de Paris, etc. (établissements dont la liste est dressée dans le texte de loi).

Pour se présenter au CA en candidat libre, les conditions sont équivalentes à celles des diplômes musicaux sauf le DUMI.

Pour les diplômes de théâtre

L'obtention du CA de théâtre est soumise à des conditions particulières.

La première session du DE de théâtre se tiendra en 2005.

ACCÈS AUX CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

Les DEM, DEC et DET donnent accès au concours national de la fonction publique territoriale au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique.

Le DE et le DUMI donnent accès au concours national de la fonction publique territoriale au grade d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique.

Le CA donne accès au concours national de la fonction publique territoriale au grade de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique.

STRUCTURATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DIPLÔMANTE

Le passage du nouveau diplôme (DINOP) et la structuration du cycle d'orientation professionnelle dans chaque discipline fait l'objet du chapitre précédent.

La préparation au DE, au sein du CeFEDeM de Normandie, devra être poursuivie et développée en ce qui concerne notamment la préparation aux DE de direction de chœur et d'ensemble.

STRUCTURATION DU DISPOSITIF DE FORMATION CONTINUE DIPLÔMANTE

La situation de l'enseignement en Haute-Normandie nécessite la mise en place d'urgence d'un plan de formation continue diplômante.

En effet, globalement, à l'échelle de la région :

- **32% des enseignants ne sont pas titulaires du DEM, du DEC, du DET, d'une médaille d'or ou d'un premier prix :**
 - 18% dans les E1
 - 19% dans les E2
 - 41% dans les E3
 - 44% dans les E4

- **64% des enseignants, sur l'ensemble des établissements ne sont pas titulaires d'un diplôme pédagogique, soit :**
 - 27% dans les E1
 - 61% dans les E2
 - 80% dans les E3
 - 86% dans les E4

Que ce soit dans l'enseignement public ou associatif, il faut envisager la formation des personnels les moins qualifiés et actuellement dans des situations d'emploi les plus fragiles. Selon les recoupements opérés, il est possible d'estimer à 350 personnes les enseignants non titulaires du DEM ou du DEC.

Le premier objectif est donc l'obtention du DEM, DEC ou DET (futur DINOP) par les enseignants non titulaires de ces diplômes.

Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un diplôme pédagogique.

Il s'agit d'un enjeu essentiel dans le projet de structuration des cursus proposés au titre de la formation initiale et du passage au nouveau diplôme.

PROCÉDURE DE PRÉPARATION DU DINOP

(Pour les enseignants qui ne sont pas titulaires du DEM)

Cette formation serait mise en place dans les établissements habilités à délivrer ce diplôme. La mise en place de cette formation pourrait être pilotée par **la commission régionale du diplôme et le chargé de mission**.

Un bilan de compétence pourrait être organisé à l'échelle régionale ou départementale pour les enseignants qui souhaiteraient s'engager dans cette formation.

A l'issue de ce bilan de compétence pourrait être proposée **la validation de certains modules** de la formation, à l'exception de la dominante.

Il serait souhaitable pour ces étudiants de leur proposer dans le cadre de la préparation au diplôme **un module "pédagogie"** qui pourrait fonctionner sous forme de tutorat encadré par des Professeurs Territoriaux d'Enseignement Artistique.

Le jury serait composé de membres du jury du DINOP.

Les employeurs, qu'ils soient publics ou privés, devraient inciter les enseignants à suivre cette formation et leur donner les moyens pour y accéder : emploi du temps adapté, prise en charge des frais de déplacement, éventuellement heures payées, aide financière...

L'obtention de ce diplôme doit permettre dans le privé à l'enseignant d'être rémunéré sur la base de la convention collective.

A l'issue du diplôme, l'enseignant aurait la possibilité de :

- préparer les concours de la fonction publique territoriale.
- préparer une entrée dans la formation supérieure de cycle 1 de CeFEDeM ou de CFMI.

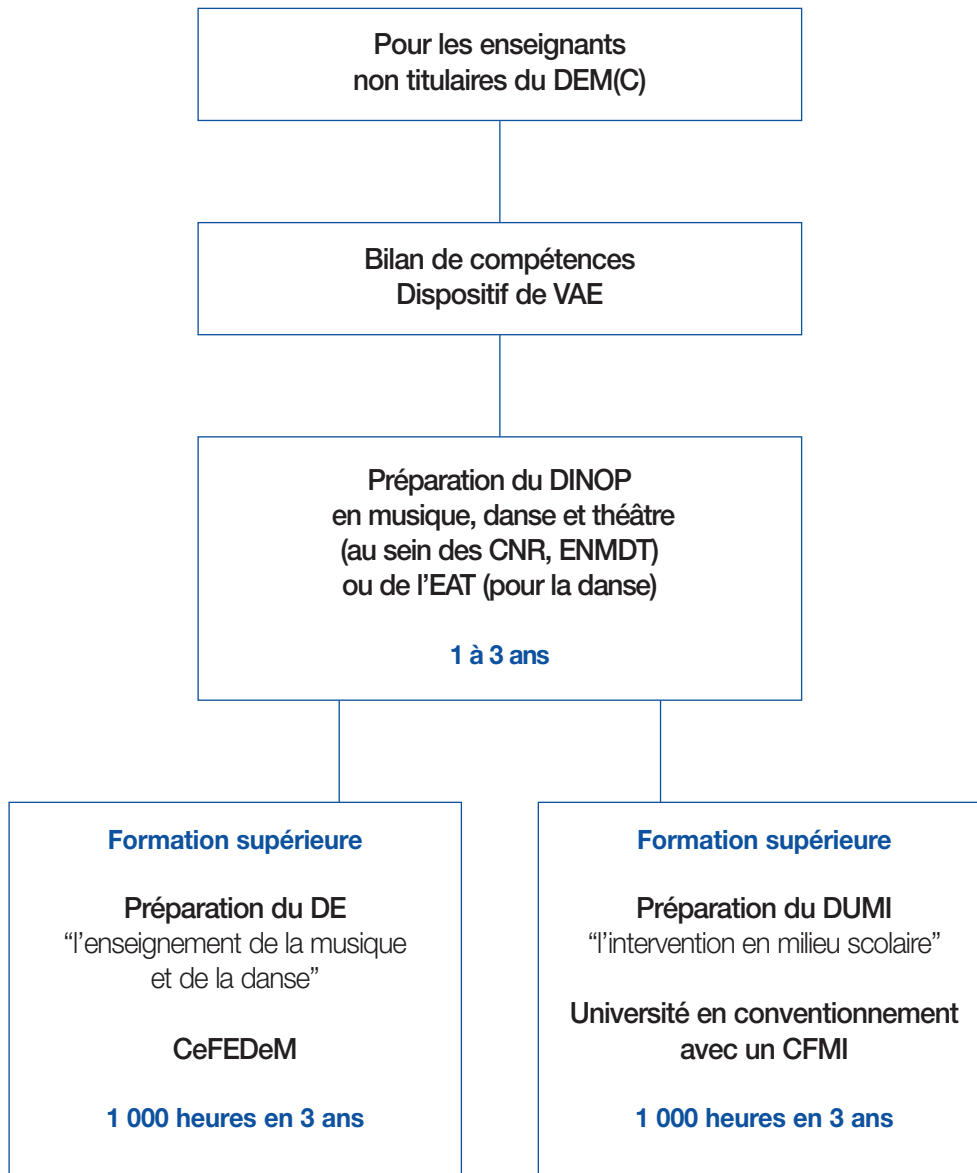
L'objectif suivant est nécessairement l'acquisition de compétences pédagogiques et l'obtention de diplômes pédagogiques (DE, DUMI, CA) pour la plupart des enseignants.

LA FORMATION SUPÉRIEURE

La préparation au DE (en trois ans) pourrait être développée au sein du CeFEDeM de Normandie en étroite collaboration avec la commission régionale, et le chargé de mission en particulier.

La préparation du DUMI (en trois ans) pourrait être développée en collaboration avec l'Université de Rouen, liée par conventionnement avec le CFMI de l'Université Paris Sud 11 Orsay ou celui de l'Université Lille 3.

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE FORMATION CONTINUE DIPLÔMANTE :



LA FORMATION CONTINUE

Le métier d'enseignant est en perpétuelle évolution, l'ancienneté, l'expérience et la vie artistique ne suffisent pas à suivre ces évolutions et en particulier leurs implications pédagogiques.

C'est pourquoi, la formation continue est indispensable tout au long de la carrière.

DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les réponses aux questionnaires font apparaître une différence d'appréciation entre les enseignants et les directeurs concernant le nombre d'enseignants ayant suivi une formation au cours des quatre dernières années :

- selon les directeurs : 30% ont suivi une formation,
- selon les enseignants : 50% ont suivi une formation.

L'étude fait donc apparaître qu'en moyenne près de 670 enseignants sur les 1 075 recensés dans la région (60% du corps enseignants régional) n'ont pas suivi de formation continue depuis au moins quatre ans.

Dans chaque type d'établissement, ce chiffre moyen varie :

- 51% dans les E1,
- 60% dans les E2,
- 61% dans les E3,
- 73% dans les E4.

Les enseignants ont fait les remarques suivantes concernant la formation continue :

- des difficultés à partir plusieurs jours en stage sans être remplacés, ils ont alors l'impression d'abandonner leurs élèves,
- le manque d'information concernant l'offre de formation continue,
- le manque de cohérence globale d'offre de formation continue,
- le souhait de suivre des stages en lien direct avec la pratique instrumentale,
- l'éloignement des lieux de stage,

S'il semble impossible d'apporter une réponse à toutes les difficultés évoquées par les enseignants, force est de constater que les demandes de formation émanent le plus souvent des enseignants les plus diplômés.

Il convient de proposer en premier lieu une offre de formation pour les directeurs en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre d'un plan de formation pluriannuel (formation inscrite dans le cadre plus large du projet d'établissement).

Il convient ensuite de faire un travail spécifique en direction des enseignants les moins diplômés. Ce travail ne se substituera pas aux plans de formation continue diplômante, mais viendra les appuyer ou les compléter.

Les souhaits de formations les plus fréquemment évoqués sont les suivants : improvisation, direction des pratiques d'ensembles, informatique musicale.

DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Le collectif des écoles de musique associatives, conscient de la nécessité de formation des enseignants, a mis en place un plan de formation pour l'année 2004 financé par Uniformation et la DRAC, piloté par le CEM (Le Havre).

Trois stages ont ainsi été proposés aux enseignants entre avril et novembre :

- musique assistée par ordinateur,
- pédagogie générale,
- pédagogie de groupe dans l'enseignement musical.

Le plan de formation au plan régional ne peut être limité à des propositions de stages, il doit permettre un parcours cohérent, dans une perspective de réflexion structurée, de développement de compétences solides et évolutives, et doit également s'adresser aux directeurs.

Il est souhaitable que les enseignants et les directeurs persistent dans leur prise de conscience de la nécessité d'être toujours en mouvement et en recherche, en particulier face aux enjeux les plus visibles :

- les missions nouvelles des établissements,
- les compétences requises et leur renouvellement,
- l'organisation interne des établissements et la participation active au projet d'établissement,
- l'émergence de nouveaux projets et la prise en compte des expériences innovantes.

Compte tenu des demandes des directeurs et des enseignants, ainsi que des grands axes définissant la place des établissements dans les politiques de développement territorial, les thèmes de stages retenus prioritairement pourront être les suivants :

Vie de l'établissement

- Mise en place et structuration du projet de l'établissement (outils de concertation et de vie de l'établissement).
- Adapter l'organisation à l'accueil de nouveaux publics.
- Développer le rayonnement de l'établissement par une mise en réseau et une mutualisation des moyens.

Pédagogie

Musique

- Intégrer les pratiques de l'improvisation dans une pédagogie globale de l'instrument.
- Pédagogie des musiques actuelles amplifiées.
- La place de la formation musicale dans les musiques actuelles amplifiées.
- Placer les pratiques d'ensemble au cœur de la pédagogie en adaptant et en variant leurs répertoires.
- Diversification des supports pédagogiques et nouvelles technologies.

Danse

- Formation musicale du danseur.
- Anatomie physiologie.
- La culture chorégraphique.

Musique et danse

- L'éveil (commun en musique et en danse).
- Intégrer l'analyse du geste dans l'enseignement musical (stages communs pour les enseignants de musique et de danse).
- L'évaluation formative et normative des élèves du cycle 1 au DINOP.

Théâtre

- Être spectateur et acteur du théâtre aujourd'hui.
- Réaliser un projet en partenariat avec une structure culturelle de diffusion-crédation.
- Du théâtre de répertoire aux écritures contemporaines.
- Les liens entre théâtre, musique et danse.

Répertoires, projets et rayonnement artistique

- Explorer les répertoires anciens dans des perspectives pédagogiques.
- Explorer les répertoires contemporains et de musiques actuelles amplifiées dans des perspectives pédagogiques.
- Développer des actions et des ponts entre les disciplines.
- Intégrer les apports des pédagogies de projet à l'enseignement.
- Elaborer des projets en direction des amateurs.
- Mettre en place un projet en milieu scolaire.
- Nouer des liens avec les acteurs de la création d'aujourd'hui.

Dans le cadre du développement du partenariat entre l'enseignement artistique spécialisé et l'Éducation Nationale, des stages communs de formation seront organisés entre enseignants des différents établissements.

Stages communs avec l'Éducation Nationale :

Les thèmes suivants seront abordés :

- Le partenariat pédagogique.
- Les acteurs de la création artistique, leurs missions d'intervention pédagogique, leurs contraintes spécifiques.
- Les professeurs de l'Éducation Nationale, leurs missions pédagogiques, leurs contraintes spécifiques.
- La voix de l'enfant.
- Le corps de l'enfant.
- L'élaboration de spectacles regroupant les enfants des écoles et ceux des établissements d'enseignement artistique spécialisé.

LES MOYENS POUR PARVENIR À UN PLAN RÉGIONAL DE FORMATION

Une collaboration accrue entre les collectivités, la DRAC, la Région, les Départements, le CeFEDeM, le CNFPT, Uniformation, l'AFDAS, l'Université, les E1 et la Réunion des E4.

UNE TELLE COLLABORATION PASSE PAR LES ÉTAPES SUIVANTES :

- **Mise en place d'une plate-forme responsable** de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des plans de formation continue.
- Mise en place de **la commission régionale en charge du nouveau diplôme (DINOP)**.
- Nomination d'**un chargé de mission** responsable de la coordination des travaux de cette plate-forme et de la mise en place du DINOP. **Il assurera, le lien entre les différents acteurs, sur l'ensemble des disciplines et des différents projets** (plans de formation, plan d'actions "arts à l'école", maillage des lieux ressources pour les pratiques amateurs, suivi de projets innovants et structurants, etc.).
- Développer **une mission de formation continue diplômante au CeFEDeM** et les moyens nécessaires pour l'assumer en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires, la commission régionale et le chargé de mission.

PLAN DE FORMATION RÉGIONAL :

- Intégrer des plans de formation dans les projets d'établissement (tous les établissements devraient en être dotés), sans oublier l'enseignement privé de la danse (voir annexe Danse).
- Elaborer conjointement les contenus et suivre l'évolution des besoins avec l'ensemble des partenaires.
- Donner les moyens aux directeurs et aux enseignants de suivre les formations.

Schéma de structuration de l'offre d'enseignement en cycle spécialisé (futur cycle d'orientation professionnelle) : (Villes - Structures intercommunales - Conseil régional - Conseils généraux - État)

- Structurer des départements complets dans l'ensemble des cursus en musique, en danse et en théâtre.
- Mettre en place un système de conventionnement permettant à l'ensemble des élèves de suivre un cursus complet dans chacun des champs spécifiques.

Collaboration avec l'Éducation Nationale dans la formation des enseignants et intervenants : (Villes - Structures intercommunales - Conseils généraux- État)

- Développer l'articulation des travaux conjoints des établissements d'enseignement artistique spécialisé, du CeFEDeM avec ceux de l'Inspection Académique, du Rectorat, de l'IUFM, des CFMI et du CRDP pour :
 - élaborer des formations conjointes,
 - réunir et éditer la documentation et les outils pédagogiques,
 - s'appuyer sur le réseau des personnes ressources.

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Aujourd'hui, l'effort de formation des établissements d'enseignement artistique spécialisé se fonde en premier lieu sur la formation des amateurs, il est donc impossible de s'interroger sur le développement des établissements d'enseignement artistique spécialisé sans se préoccuper du développement des pratiques amateurs.

En outre, le Département des Études et Prospectives du ministère de la Culture et de la Communication, qui mène des travaux approfondis de recherche sur les pratiques culturelles des français, indique qu'un français passe en moyenne 1 600 heures par an devant la télévision, ce qui est aussi la durée annuelle du temps travaillé avec 35 heures par semaines et 5 semaines de congés.

Le temps de loisirs des individus et des groupes ne cesse d'augmenter, créant ainsi des besoins et des attentes nouvelles, auxquels la musique, la danse et le théâtre constituent de formidables réponses. De plus en plus nombreuses se forment et se nouent des pratiques à la fois individuelles et collectives. Résultant de la diminution croissante du temps de travail - depuis la révolution industrielle et jusqu'aux 35 heures - l'accroissement du temps libre permet une pratique amateur riche et approfondie. La combinaison d'une activité professionnelle non artistique avec une activité amateur intense et de haut niveau est tout à fait possible. Les pratiques artistiques amateurs, en musique, en danse, en théâtre ou en cirque, se développent de manière croissante et diversifiée. Ces pratiques sont porteuses de lien social et donnent à goûter la joie d'interpréter et de créer, sans toutefois bénéficier du cadre le plus adapté à leur affirmation et à leur rayonnement.

Il faut ajouter que les pratiques en danse et en cirque sont encadrées par la loi concernant les conditions dans lesquelles elles doivent être enseignées.

Le développement des pratiques amateurs peut trouver, en lien avec les acteurs et les établissements de l'enseignement artistique spécialisé, un cadre à la fois propice et stimulant. Il convient donc d'envisager les modalités d'une politique de développement du soutien aux pratiques amateurs, qu'il s'agisse de pratiques individuelles, en groupe ou associatives.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COHÉRENTE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

Une politique cohérente de développement des pratiques amateurs devrait passer par la valorisation et l'encouragement de ces pratiques, en s'appuyant sur le réseau d'établissements publics et privés existant et les fédérations musicales. Une telle politique devrait associer l'ensemble des réseaux qui se préoccupent de ces pratiques.

Ensuite, le travail entre artistes professionnels et amateurs pourrait être valorisé. La question des pratiques apparaît dès lors liée à celles de la création et de la diffusion.

Un accueil spécifique des pratiques amateurs en danse, cirque et théâtre devrait être imaginé avec la même ambition d'articulation d'une cohérence régionale avec une présence localisée dans chaque département.

Cette politique de valorisation et d'encouragement pourrait être portée à la fois par l'État, la Région, les Départements et les autres collectivités territoriales.

LE PROFIL DES AMATEURS

LE PROFIL DES AMATEURS EST MULTIPLE.

Sont considérés comme amateurs les musiciens, danseurs, comédiens, jongleurs, acrobates :

- s'inscrivant dans une pratique collective vocale et/ou instrumentale, chorégraphique, théâtrale ou circassienne,
- s'inscrivant dans une pratique individuelle dont l'isolement peut être lié à l'instrument, à la situation géographique, à l'activité principale de l'amateur,
- pouvant s'inscrire dans une tradition essentiellement orale de la musique,
- souhaitant approfondir leur pratique individuelle,
- désireux d'approfondir leur culture,
- cherchant un espace où exercer leur pratique comme activité de loisir,
- souhaitant, en groupe, faire progresser leur pratique commune et/ou prendre part à des créations ou des actions culturelles en direction de publics précis.

DE QUOI LES AMATEURS ONT-ILS BESOIN ?

Les amateurs ont besoin :

- d'une information regroupée et aisément disponible,
- d'un encadrement de qualité,
- de la possibilité d'approfondir leur pratique individuelle en suivant un rythme et une fréquence de travail différents de l'élève et du futur professionnel,
- de lieux de travail et de répétition,
- de rencontres avec les artistes professionnels et les publics,
- de reconnaissance, par une valorisation de leur pratique,
- du respect des conditions de sécurité (risques auditifs, danse, cirque).

POUR RÉPONDRE À CES BESOINS :

Le rassemblement de l'information

Afin de rendre disponibles les informations utiles aux amateurs, les établissements d'enseignement artistique spécialisé pourront s'associer aux structures d'observation et de diffusion de l'information, dont en particulier les acteurs implantés localement, comme les structures de diffusion et de création artistique, et les structures nationales spécialisées comme le Centre National du Théâtre, le Centre National de la Danse, Hors les Murs pour les arts de la rue, la Fédération Française des Écoles de Cirque, la Fédurok, le réseau de salles du Chaînon manquant, etc.

L'articulation de ces données entre les ressources locales et nationales, leur transversalité, ainsi que les besoins spécifiques dans ce domaine des amateurs et des professionnels nécessitent une réflexion susceptible de confier à chaque acteur des missions précises dans l'observation et la diffusion de l'information.

Cette réflexion pourrait découler d'un travail global de structuration d'un réseau d'établissements susceptibles d'être lieux ressource pour les pratiques amateurs.

Un pôle ressource central...

Un pôle ressource des pratiques amateurs devra être clairement identifié et se déployer en :

- observation,
- veille,
- mise en réseau de l'information,
- conseils aux amateurs (pratique, formation, orientation, école du spectateur),
- partenariat de la formation continue de tous ceux qui encadrent ces pratiques,
- organisation ou co-organisation de rencontres avec le public,
- soutien aux projets innovants, dynamisant l'environnement culturel des pratiques.

Il pourra ainsi être un pivot pour les acteurs locaux et un référent vis-à-vis de l'extérieur. La reconnaissance de son rôle central nécessite que cette mission lui soit confiée clairement.

... et un réseau de lieux ressources clairement identifiés :

Le cadre de repérage et de mise en réseau des ressources et des besoins, dans le champ de l'enseignement artistique, pourrait en effet être composé du réseau des établissements d'enseignement artistique spécialisé et d'un pôle ressource central.

Des lieux ressources clairement identifiés devront donc travailler en collaboration avec un pôle ressource central.

Les partenaires, et en particulier les collectivités, devront accompagner l'élaboration d'une carte régionale de ces lieux ressources et du cahier des charges régissant leur fonctionnement, leurs missions, leur rayonnement.

LES LIEUX RESSOURCES ET LEUR FONCTIONNEMENT

Les lieux ressources pour les pratiques amateurs pourront être l'ensemble des établissements investis dans les pratiques amateurs. Leur répartition dans la région devra répondre à des critères d'accessibilité géographique et tarifaire, d'équipement, de personnel et de projet sur un territoire.

CES STRUCTURES DEVRONT :

ACCUEILLIR

- accueillir des amateurs dans la plus grande partie des disciplines au même tarif que les autres élèves,
- accueillir des pratiques amateurs en individuel ou groupes constitués.

ACCOMPAGNER

- mettre en place un système d'accompagnement des pratiques amateurs,
- proposer aux adultes un parcours adapté,
- un encadrement pour les groupes constitués : chefs de chœur professionnels, chefs d'ensembles ou encore metteurs en scène, chorégraphes, pour l'encadrement des répétitions en partenariat avec les lieux de diffusion et de création,
- accompagner ces groupes sur projet, et avec un encadrement professionnel.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

Ces lieux ressources devront s'appuyer sur les projets d'accueil et de développement des amateurs existants, projets initiés par les municipalités, les associations, les réseaux d'éducation populaire ou d'action culturelle, les théâtres ou les équipes artistiques engagées sur ce terrain.

Ces lieux devront également s'appuyer sur un pôle central, lui-même appuyé sur les nombreux réseaux d'information existants : le réseau "Musique et Danse" RMD coordonné par la Cité de la Musique, le réseau des centres régionaux et départementaux d'information jeunesse coordonné par le CIDJ pour le ministère de la Jeunesse et des Sports, les services de communication des DRAC et DDJS et DRJS, les réseaux d'information des fédérations de pratique amateur.

L'objectif serait de réunir les informations, de les enrichir et de les qualifier dans le cadre d'un partenariat de ces lieux ressources avec les ministères de la Culture et de la Communication et de la Jeunesse et des Sports.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ET D'OUTILS

- les projets inter-spécialités artistiques,
- les orchestres où élèves, amateurs et professionnels puissent jouer ensembles,
- les projets d'ensembles musicaux, chorégraphiques, des compagnies de théâtre (création et répertoires) par la mutualisation des partitions, par des commandes d'œuvres,
- les nouvelles pratiques comme l'improvisation,
- les projets innovants et dynamiques associant les pratiques amateurs à la création (créateur en résidence, tutorat d'un compositeur, chorégraphe ou d'un metteur en scène),
- l'organisation de manifestations fédératrices en veillant à traiter avec rigueur la responsabilité légale (licence d'entrepreneur, droit du travail), tarification et fiscalité,
- les outils de communication économes, concertés et efficaces (diffusion de l'information sur le terrain, mailing croisés et ciblés, relations presse et publicité).

Pour assurer le suivi et le développement de ce maillage (d'un pôle et de lieux ressources structurants), il faudra mettre en place une plate-forme associant les collectivités territoriales concernées ainsi que les Directions et Inspections de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation Nationale, de la Culture et de la Communication.

Cette plate-forme sera un espace d'observation, de confrontation, un interlocuteur - coordinateur susceptible d'impulser de nouveaux projets, pour la structuration des pratiques amateurs en danse, en théâtre, en cirque et pour les interventions en milieu scolaire.

POUR TRAVAILLER EN PARTENARIAT : INFORMER ET FORMER LES ACTEURS

Les professeurs diplômés des établissements d'enseignement artistique spécialisé, ou toutes personnes qualifiées et susceptibles d'animer des réseaux et d'accompagner les porteurs de projets, interviendront dans le cadre de leur emploi du temps en direction des amateurs.

Une intensification des formations continues et diplômantes permettrait le développement des compétences d'encadrement des pratiques collectives (DE d'ensembles à vent, DE de chant choral) et l'élaboration de projets en direction des amateurs (adaptation au public des contenus pédagogiques, dimension artistique de création, dimension partenariale).

A partir de leurs dimensions artistiques et de pratiques collectives, ces projets devront ouvrir vers une meilleure connaissance des acteurs et de la création artistique, vers une appropriation des outils aptes à renforcer l'autonomie des amateurs et leur capacité à porter des projets renouvelés dans leurs contenus (information, formation, équipement, services).

DISPOSER DE LOCAUX ADAPTÉS

L'utilisation de locaux municipaux dans le cadre de conventionnements et des investissements adaptés structureront les conditions d'accueil des amateurs dans le respect des contraintes légales.

FAVORISER LES PROJETS INNOVANTS ASSOCIANT PRATIQUE AMATEUR ET CRÉATION ARTISTIQUE

Il faut encourager un rapprochement des partenaires de cette plate-forme sur des actions de réseaux mixtes, professionnels et amateurs, **et vivifier ces pratiques par la présence d'artistes, de créateurs en développant des résidences.**

La présence d'artistes dans des actions répétées sur plusieurs mois pourrait permettre d'associer formation, création et actions pour l'élargissement des publics et encourager le décloisonnement des pratiques.

A des actions ponctuelles doit correspondre une démarche de long terme, un partenariat structuré autour d'une :

- reconnaissance mutuelle,
- élaboration conjointe des contenus du projet,
- mutualisation des moyens (locaux, matériel, compétences, communication),
- démarche favorisant l'évaluation en fixant les objectifs, les moyens et les responsabilités de chacun des partenaires.

QUELQUES EXEMPLES

Les lieux de diffusion des musiques actuelles amplifiées pourraient développer l'accueil des musiciens amateurs en studio de répétition. Les lieux de diffusion et de création, et/ou les acteurs de la création qu'ils accueillent dans le cadre de leur programmation, ou dans le cadre d'actions culturelles, pourraient prolonger et développer :

- un projet ponctuel (rencontre, master class, répétition publique, etc.) en l'inscrivant sur la durée (suivi avec un établissement, une association, un groupe ciblé),
- tout autre projet favorisant l'accueil des amateurs (stages, ateliers, résidences de création avec des amateurs, etc.).

Les établissements d'enseignement artistique pourraient mettre à disposition des personnes ressources susceptibles selon les disciplines, les esthétiques et l'âge des amateurs, d'accompagner les projets. Ces projets pourraient le cas échéant être intégrés à des cycles de formation, à des manifestations fédératrices, à des projets de création.

Le développement de partenariats privés pourrait permettre la mise à disposition de lieux prestigieux et/ou du patrimoine, ouverts à l'organisation de festivals d'amateurs, aux enregistrements de concerts dans le respect des contraintes légales.

LE CADRE LÉGAL DU LIEN ENTRE AMATEURS ET PROFESSIONNELS

L'organisation de spectacles en lien avec les structures de diffusion pourra être développée avec une identification claire, sous forme d'une entrée gratuite, pour qu'il n'y ait pas de confusion avec le marché des pratiques professionnelles.

Il convient dès lors de clarifier la différence entre pratiques amateur et professionnelle et la définition suivante pourrait être suffisamment claire : "est considéré comme amateur quelqu'un qui n'est pas rémunéré pour une pratique artistique".

Un projet de circulaire sur la participation d'amateurs à des spectacles publics est actuellement à l'étude.

Il préciserait les caractéristiques d'un spectacle d'amateurs et distinguerait, pour la participation d'amateurs à des spectacles professionnels, le droit commun, avec présomption de salariat, et les exceptions, liées à un projet de formation régi par convention.

LA RECONNAISSANCE ET LA CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES INTERMÉDIAIRES

Des exemples d'expériences riches associent bénévolat et rigueur, amateurs et professionnels. Une des difficultés est de trouver les conditions de production et le cadre juridique et légal adapté à ces activités qui naissent d'une expérimentation.

Cette expérimentation bénéficie souvent à la fois aux pratiques professionnelles et aux pratiques amateurs et sont porteuses d'innovation. Mais les moyens financiers ne permettent qu'un développement partiel du salariat.

Une forme de production intermédiaire, encouragée et légitimée, permettrait ainsi, grâce à un engagement moral des bénévoles de mener une recherche active. Il conviendra de réfléchir à la meilleure adaptation du (ou des) cadre(s) de la production artistique et d'un rapprochement de cette production avec le temps et l'espace de la rencontre, de l'échange et, plus loin, de la formation, de l'apprentissage, mais aussi de l'ouverture des espaces publics ou privés qui accueillent des manifestations à des expressions artistiques riches.

Ces pratiques difficiles à classer doivent ne pas être ignorées mais être bien étudiées. Leur cadre peut être une transition dans l'affirmation d'un projet amateur ou la structuration d'un projet professionnel. Il permet de nourrir la réflexion des acteurs culturels naissants sur les ponts entre création artistique et action culturelle et offre ainsi des pistes aux politiques en faveur d'un élargissement des publics et du décloisonnement des pratiques d'un point de vue tant esthétique que social.

LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERTINENT DES PRATIQUES AMATEURS

Une collaboration accrue entre les communes, leurs regroupements, la DRAC, la Région, les Départements, le réseau des établissements et les structures culturelles de diffusion-cr ation.

Une telle collaboration passerait par les  tapes suivantes :

- **Mise en place d'une plate-forme responsable** de l' laboration, du suivi et de l' valuation d'un programme de structuration d'un maillage de lieux ressources.
- Mettre en place **une cartographie des lieux ressources** potentiels   partir de l'existant et des projets.
- **Accompagner la structuration des projets de lieux ressources** et son articulation avec un p le central.
- Sensibiliser les structures de diffusion professionnelle sur **l'accueil d'amateurs dans le cadre de projets clairement identifi s**.
- **Soutenir la diffusion** m lant amateurs et professionnels.

Le r le des Communes, Communaut s de communes et d'agglom ration pourrait se renforcer en :

- Aidant   la structuration d'un maillage  quilibr  (p le et lieux ressources) sur le territoire.
- Aidant   l'accueil des amateurs dans et hors des  tablissements d'enseignement artistique sp cialis  en musique, danse, th  tre et cirque (tarifs et cadres adapt s).
- Aidant   la mise en place de projets en partenariats avec les associations, les artistes (commandes, r sidences, tutorat,  v nements f d rateurs, projets innovants).

Les Conseils g n raux pourraient inciter au d veloppement de ces pratiques en prenant part   un financement crois , port  par une politique en faveur d'une plus grande solidarit  entre les communes.

Ils pourraient  galement :

- Aider   la r daction et   la mise en place de conventions.
- Aider les amateurs sur la base de projets structurants.
- Aider   la structuration d'un maillage propre   favoriser le d veloppement des pratiques amateurs.

Le Conseil r gional en partenariat avec l' tat, pourrait :

- Collaborer   la structuration d'un maillage, propre   favoriser le d veloppement des pratiques amateurs, conduite par les conseils g n raux.
- Aider   la qualification des personnes prenant part   l'encadrement des pratiques amateurs en particulier au sein des  tablissements d'enseignement artistique.
- Aider   la mise en place du DINOP, en particulier pour la direction de chant choral et d'ensembles   vent, la danse jazz et contemporaine, le th  tre, et le BIAC (Cirque).

VERS UNE POLITIQUE GLOBALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

Avant de préciser le contenu de propositions pour l'aménagement du territoire en matière d'enseignement artistique spécialisé dans la région et à l'échelle des départements, et si l'échelon de la commune reste déterminant dans ce domaine, il convient de noter l'évolution majeure que constitue la structuration des agglomérations, communautés de communes et pays en véritables "territoires de projets".

L'évaluation suivante des projets d'investissement inscrits dans le cadre des contrats de territoire permet ainsi de mesurer l'état d'avancement de cette structuration et l'ampleur des projets concernés.

EVALUATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT INSCRITS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE

Selon les travaux d'évaluation des **projets inscrits dans le cadre des contrats de territoire (volet territorial du Contrat de Plan Etat / Région (CPER) et de l'Objectif 2 européen)**, la région sera d'ici juin 2005 structurée en agglomérations et pays qui regrouperont **90% de la population. 81% des communes de la région seront ainsi intégrés à des contrats de territoire.**

Le cas des communes isolées constitue un enjeu qui devra être appréhendé de manière spécifique.

Il est intéressant de retenir quelques-unes des conclusions de cette évaluation avant d'aborder l'aménagement du territoire pour l'enseignement artistique spécialisé pour en constater l'importance et les limites.

UNE ÉVOLUTION MAJEURE ET UNE OPPORTUNITÉ

Dans le cadre des contrats de Pays et d'Agglomération, ce sont 1,2 milliards d'euros d'investissements qui ont été programmés. Il convient donc de connaître l'importance prise par ces programmes croisés d'investissement, que la loi et l'existence de fonds publics spécifiques, européens en particulier, ont contribué à faire naître. Il faut y voir une évolution majeure du paysage territorial et une opportunité.

En effet, la structuration en "territoires de projets", inscrite dans la loi, transforme profondément le cadre des politiques territoriales et influe ainsi sur le contenu des politiques d'aménagement du territoire. Cette évolution est l'occasion pour les collectivités de bâtir une politique spécifique à chaque territoire en systématisant les financements croisés.

UNE RÉALITÉ CONTRASTÉE

Cependant, il convient de faire le point sur la situation après le lancement des premiers programmes d'investissement de ce type.

Selon les travaux menés par le cabinet ETHEIS Conseil, il faut constater que :

- 91% de ces investissements ont été réalisés dans les agglomérations (pour des montants allant de 1 à 12).
- L'écart en terme d'investissement par habitant (de 1 à 3,4 entre pays et agglomérations), soit :
 - 1 200 € / habitant dans les agglomérations,
 - 351 € / habitant dans les pays.
- La structuration relativement modeste des agglomérations et des pays pour le suivi de ces programmes (absence d'outils spécifiques permettant un regroupement simple des données et leur comparaison).
- La place centrale des agglomérations et des pays à l'initiative des projets et dans leur financement (33% en moyenne) et donc l'existence d'une grande disparité de moyens.
- L'intervention des CPER qui se concrétise par des apports de l'État et de la Région, mais dont la pérennisation n'est pas acquise.

UN ENGAGEMENT POLITIQUE POUR L'AVENIR

L'importance de ces nouveaux territoires de l'action politique est essentielle pour anticiper l'avenir des politiques publiques. Ces évolutions modifient la taille et l'image des territoires et interrogent ainsi l'identité même de ces nouveaux espaces politiques.

Il faut beaucoup de temps pour qu'une identité collective nouvelle puisse se forger, comme il faut du temps pour élaborer un aménagement harmonieux du territoire, mais les enjeux culturels devraient être au cœur de ces démarches.

Aujourd'hui, il faut rappeler que, en terme d'engagement financier, les projets culturels arrivent après l'environnement, l'économie, les services à la personne et les transports.

C'est donc dans la longue durée que le développement de l'enseignement artistique spécialisé pourra s'inscrire dans le cadre de ces nouveaux territoires.

Cependant, comme l'analyse géographique suivante le montre, les enjeux des pratiques artistiques et des établissements sont déjà des enjeux étroitement liés à ces nouveaux territoires.

PROPOSITIONS TERRITORIALES

Après la réalisation d'une photographie régionale de l'enseignement artistique spécialisé menée en concertation avec les professionnels et les élus,

Après l'analyse approfondie des enjeux liés à ce secteur,

Après l'élaboration de propositions précises pour la structuration des missions et le rayonnement des réseaux d'acteurs et de structures professionnelles et amateurs,

IL APPARAÎT NÉCESSAIRE DE :

- **Proposer une approche géographiquement ciblée pour intéresser directement les acteurs locaux.**
- **Soumettre aux élus et aux professionnels une méthode et un calendrier pour la mise en place de programmes spécifiques.**

Il convient dès lors d'intégrer une approche détaillée sur des territoires ciblés à une vision globale couvrant l'ensemble du territoire haut-normand.

Les propositions portent ainsi sur des zones géographiques identifiées grâce au croisement des critères suivants :

- L'existence et l'implantation des établissements, et en particulier ceux dont l'offre, les effectifs, les qualifications de l'équipe pédagogique et les équipements sont les plus développés :
 - les E1 (habilités à délivrer le futur DINOP),
 - les E2 et certains établissements municipaux ou associatifs dans les zones géographiques où il n'y a pas d'E1 ou d'E2,
- L'existence et la situation des nouveaux territoires (pays et agglomérations constitués ou potentiels), état de structuration, acquisition de la compétence culturelle,
- L'importance et l'aménagement des bassins de population (densité, infrastructures, etc.).

Ces critères croisés conduisent à des propositions concrètes suivant la taille des agglomérations, des communautés de communes et des pays, selon l'importance de chaque bassin de population et suivant le maillage et la structuration des établissements (appelés à devenir lieux ressources et à développer des partenariats entre eux et avec d'autres structures et acteurs).

LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE S'ARTICULE AUTOUR DES POINTS SUIVANTS :

- 1 - PROPOSITION D'UNE RÉPARTITION DES “GRANDS TERRITOIRES DE PROJET”
- 2 - DÉFINITION D'OBJECTIFS COMMUNS
- 3 - PROPOSITION DE CRITÈRES POUR QU'UN ÉTABLISSEMENT OU UN GROUPE D'ÉTABLISSEMENTS SOI(EN)T INTÉGRÉ(S) À DES PROGRAMMES STRUCTURANTS
- 4 - MODALITÉS DES PLANS D'ACTION : À L'ÉCHELLE DE “GRANDS TERRITOIRES DE PROJET”

1 - PROPOSITION D'UNE RÉPARTITION DES “GRANDS TERRITOIRES DE PROJET”

Le projet de structuration du réseau de l'enseignement spécialisé est proposé à l'échelle de **10 grands territoires (voir carte ci-après), dont les limites restent à établir clairement**, auxquels il convient d'intégrer des territoires intermédiaires pour couvrir l'ensemble de la région, **en tenant compte des missions et des moyens de chaque établissement** selon son rayonnement : régional (CNR), départemental (ENM(D,T)), intercommunal (établissement agréé) et communal (établissement municipal). Selon la spécificité de leurs missions et de leurs compétences, des associations peuvent être appelées à rayonner d'une échelle communale à une échelle régionale.

Il conviendra de veiller à ne pas créer de hiérarchie entre les établissements mais plutôt des passerelles en renforçant leur complémentarité.

Il convient en outre d'insister sur le fait que ce découpage en grands territoires constitue la représentation d'espaces cohérents pour l'aménagement du territoire et suppose une élaboration conjointe du projet par les responsables politiques et les responsables de projets et de structures.

Il convient enfin de rappeler l'objectif global qui est de permettre l'accès de tous à un enseignement de qualité sur chacun de ces grands territoires.

Chacun des “grands territoires de projet” fait l'objet d'une analyse approfondie et de propositions concrètes.

Ces fiches par territoires se trouvent en annexe.

L'échelle départementale semble pertinente pour la mise en place de propositions détaillées qui pourraient déboucher sur des collaborations, voir des regroupements.

Le poids régional des agglomérations de Rouen et du Havre appelle un traitement de la Seine-Maritime dans un premier temps.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROUEN

8 380 élèves
400 000 habitants

1

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EVREUX

960 élèves
83 700 habitants

6

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PORT-JÉRÔME

706 élèves
29 800 habitants

LE SIVU DU VAL DE SEINE

510 élèves
18 000 habitants

Territoire potentiel de plus de 80 000 habitants
(avec les Communautés de Communes de Caudebec-en-Caux, de Seine Austreberthe et de Bolbec)

2

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU HAVRE

2 500 élèves
258 000 habitants
Pays potentiel de 271 000 habitants

3

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE DIEPPE

1 162 élèves
54 500 habitants

LE SIVU DE SAINT-VALÉRY-EN-CAUX ET CANY-BARVILLE

676 élèves
9 000 habitants
Côte d'albâtre 21 000 habitants

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'YVETOT

450 élèves
20 800 habitants

FÉCAMP

278 élèves
22 000 habitants
avec un potentiel de 50 000 (Hautes falaises)

4

LE PAYS DE BRAY

600 élèves + le Conservatoire itinérant en Pays de Bray
2 200 enfants + Atelier Chant Choral 300 choristes
Communauté de communes de 59 150 habitants

Territoire de 120 000 habitants
(avec les Communautés de Communes voisines)

5

SEINE EURE

1 100 élèves
58 000 habitants

SEINE BORD (PONT DE L'ARCHE)

280 élèves
6 700 habitants

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'EMPLOI DE L'ANDELLE (ROMILLY SUR ANDELLE)

144 élèves
11 162 habitants

Territoire potentiel de plus de 75 000 habitants

7

EURE MADRIE SEINE (GAILLON)

600 élèves
24 700 habitants

PORTES DE L'EURE (VERNON)

1 000 élèves
57 100 habitants

Territoire potentiel de 80 000 habitants

8

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BERNAY ET SES ENVIRONS

750 élèves
17 800 habitants
Pays de 65 400 habitants (Pays de Risle Charentonne)

9

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PONT AUDEMER

près de 500 élèves
18 000 habitants
Pays de 76 000 habitants (Pays de Risle Estuaire)

10

LA SEINE-MARITIME

Les E1 et des E2 sont bien répartis sur le territoire de la Seine-Maritime et proposent une offre diversifiée et de qualité qui touche 75% des effectifs et 62% de la population du département.

C'est autour de ces établissements que pourraient se structurer la majorité des "grands territoires de projet" :

- Communauté d'agglomération de Rouen,
- Port-Jérôme / Val-de-Seine,
- Communauté d'agglomération du Havre,
- Dieppe / Saint-Valery-en-Caux / Yvetot / Fécamp,

AUTOUR DES E1 ET E2 DE SEINE-MARITIME

40 établissements

14 000 élèves

75% des effectifs de Seine Maritime

66% des effectifs de Haute-Normandie

772 000 habitants

62% de la population du département

901 000 habitants potentiellement touchés

73% de la population potentiellement touchée

Quand l'accès des habitants proches des E1 et E2 sera favorisé, près des deux tiers de la population aura accès à l'enseignement dispensé dans ces établissements.

Des zones intermédiaires, où réside entre un quart et un tiers de la population, se dessinent et appellent une réflexion particulière. Le rayonnement et la mise en réseau des établissements tels que décrits ci-dessus permettent à plus ou moins long terme d'envisager une offre capable de couvrir une grande partie de ces zones intermédiaires (et 10% de la population), exception faite en particulier des territoires les plus éloignés des E1 et E2, le Pays-de-Bray à l'est du département.

L'action menée en Pays-de-Bray est intéressante en ce qu'elle permet la structuration d'une offre sur un territoire vaste, où il n'y a pas d'E1 ou d'E2.

Les cinq grands territoires sur lesquels l'offre est la plus structurée regroupent 90% des effectifs et ne concernent cependant a priori que 46% de la population du département :

- Communauté d'agglomération d'Evreux,
- Eure-Madrie-Seine / Portes de l'Eure,
- Pont-Audemer et le Pays de Risle Estuaire,
- Bernay, ses environs et le Pays de Risle Charentonne, (traité dans la même fiche en annexe que Pont-Audemer)
- Seine Eure / Seine Bord / Andelle.

AUTOUR DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE L'EURE

26 établissements
5 880 élèves

près de 90% des effectifs de l'Eure
24% des effectifs de Haute-Normandie

242 500 habitants
45% de la population du département
380 000 habitants potentiellement touchés
70% de la population potentiellement touchée

La question d'une offre d'enseignement artistique spécialisé adaptée aux 55% de la population de l'Eure, qui ne se trouvent pas sur le territoire d'un établissement structuré, est un des enjeux majeurs du schéma départemental.

La structuration et le rayonnement des offres sur ces "grands territoires" (et donc en lien avec la structuration des intercommunalités et des pays) pourra permettre d'accueillir 70% de la population du département.

A l'instar du Pays-de-Bray en Seine-Maritime, des zones intermédiaires regroupant 30% de la population du département, apparaissent cependant plus distantes de ces cinq "grands territoires" et appellent donc là encore une réflexion particulière.

Les zones principalement repérées sont les Pays du Vexin Normand, du Roumois, de Saint André de l'Eure et de Avre-et-Iton, dont les situations semblent avoir des points communs avec le Pays de Bray :

- des villes de taille moyenne,
- un très grand nombre de petites communes,
- une situation géographique qui oriente l'activité vers les zones frontalières et/ou d'autres Pays ou agglomérations comme Romilly sur Andelle avec Val de Reuil, Saint Pierre des Fleurs avec Elbeuf, etc.
- des structures d'enseignement qui proposent une offre de proximité, mais dont la taille, la structuration et le rayonnement sont modestes et permettent difficilement de couvrir un territoire intercommunal,
- des enjeux d'enseignement étroitement liés aux enjeux de diffusion.

L'action menée en Pays-de-Bray apporte donc un éclairage intéressant en tant qu'exemple complémentaire pour la structuration d'une offre sur un territoire où il n'y a pas d'E1, d'E2 ou d'E3 particulièrement structurés.

Le cas de petites structures ayant fusionné comme autour de Saint-Pierre-des-Fleurs ou d'établissements intercommunaux de Bourgheroulde-Infreville et de Saint-André de l'Eure apporte également des exemples utiles dans la recherche de solutions.

Le dynamisme et la qualité du travail mené au Centre de danse et de remise en forme à Verneuil-sur-Avre, dirigé par une ancienne danseuse étoile de l'Opéra de Paris, offre enfin une piste pour cet enseignement spécifique dans le sud du département.

2 - DÉFINITION D'OBJECTIFS COMMUNS

le formidable enjeu régional de la mise en réseau à l'échelle de grands territoires

Un projet structuré de l'enseignement spécialisé à la fois par grands territoires et avec une perspective régionale permettra :

D'un point de vue territorial de :

- aboutir à un tout cohérent,
- donner à chaque grand territoire une identité forte et cohérente en matière d'enseignement spécialisé,
- créer une synergie entre les politiques culturelles et de formation des différentes communes, du département et de la région.

Pour les élèves de :

- maintenir une offre de proximité diversifiée,
- leur permettre d'avoir accès à des cursus structurés,
- développer pour tous ceux qui le souhaitent la possibilité de préparer en région le nouveau DINOP dans toutes les disciplines (par une répartition des spécialités entre les E1),
- créer des passerelles entre les établissements et permettre une circulation des élèves (par exemple : un élève pourrait suivre une discipline instrumentale dans un établissement et continuer des disciplines complémentaires dans un autre),
- mutualiser certains postes spécifiques afin d'offrir l'accès à des disciplines rares (faibles effectifs) et de bâtir un véritable projet de musique à l'école,
- proposer des collaborations diversifiées dans les pratiques d'ensembles et la possibilité d'échanger et de jouer en public,
- développer une réelle harmonisation des tarifs à l'échelle de grands territoires et, pour les élèves de cycle d'orientation professionnelle, à l'échelle de la région.

Pour les enseignants, de mutualiser certains postes spécifiques (disciplines rares, interventions en milieu scolaire, etc.) et ainsi offrir des temps complets et des postes attractifs,

Pour la dynamique d'ensemble sur chaque grand territoire de :

- développer des partenariats entre les équipements culturels, développer les résidences d'artistes, aider à l'émergence de projets innovants dans et au sein des établissements,
- mutualiser des moyens humains et matériels, développer des synergies communes et retrouver des marges de manœuvres pour porter de grandes orientations,
- développer des identités fortes et une attractivité accrue.

3 - PROPOSITION DE CRITÈRES POUR QU'UN ÉTABLISSEMENT OU UN GROUPE D'ÉTABLISSEMENTS SOI(EN)T INTÉGRÉ(S) À DES PROGRAMMES STRUCTURANTS

Sur chacun des territoires étudiés en détail (annexe des zones), un ou plusieurs établissements rédigeront, selon leurs spécificités et en collaboration avec leurs élus locaux, un projet susceptible d'être intégré à des programmes structurants associant l'État et l'ensemble des collectivités.

Dans chacun des grands territoires, la mise en réseau des établissements et la mutualisation de leurs spécificités et compétences permettra le développement d'un projet fort.

Les projets proposés prendront appui sur le ou les projets d'établissements et s'inscriront dans une démarche de long terme avec un plan d'action et des échéances précises.

La démarche intégrera une évolution vers une gestion intercommunale. Le recours à un système de conventionnement entre établissements peut constituer une première étape avant la structuration intercommunale de l'offre sur un territoire.

Si de tels projets de territoire peuvent sembler séduisants, ils sont à envisager avec prudence. En effet, l'addition d'établissements différents, d'enseignants et d'élèves ne fonde pas, pour autant, un établissement cohérent, comme l'est un seul établissement. C'est une véritable organisation en réseau qu'il faudra construire à l'échelle de chaque grand territoire (principales agglomérations, rapprochements de communautés de communes ou de pays).

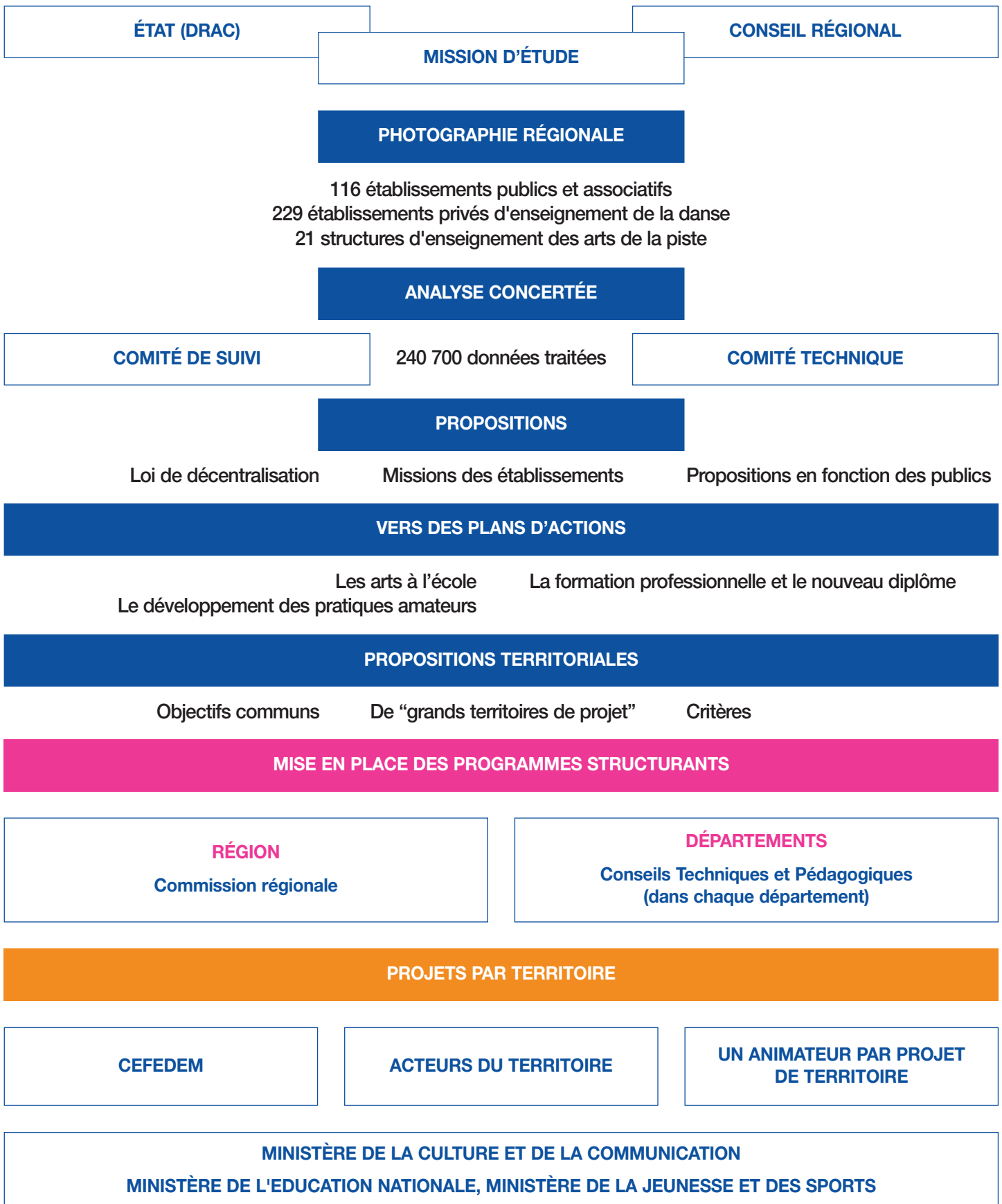
De plus, il faudra veiller à préserver l'identité de chacun et ainsi trouver un équilibre entre la centralisation des prises de décision liées aux grandes orientations et la marge de liberté nécessaire à l'initiative locale, afin de permettre à chaque commune de s'impliquer dans son établissement (qui doit rester son établissement) et de l'intégrer dans la politique culturelle du territoire.

Si cette démarche est retenue par les collectivités, chaque établissement ou regroupement d'établissements sera appelé, en fonction de son identité et de ses atouts propres, pour être intégré aux programmes structurants dont les modalités sont à déterminer par l'État et l'ensemble des collectivités, à se conformer aux critères structurants suivants.

CRITÈRES STRUCTURANTS

- 1. Le projet d'établissement(s) est adopté en conseil municipal ou de regroupement de communes**
(voir Projets d'établissements) **et mentionne les neuf points suivants.**
- 2. La structuration pédagogique dans l'enseignement des différentes disciplines et notamment des cycles 1 et 2 et des pratiques collectives** (voir Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre).
- 3. La structuration du cycle d'orientation professionnelle en départements et/ou les partenariats permettant la mobilité des élèves**, en priorité dans les zones éloignées des E1 (voir Formation initiale).
- 4. La qualification des enseignants, des encadrants et un plan de formation pluriannuel de ces personnels**
(voir Formation continue diplômante et continue).
- 5. Une organisation en réseau des établissements présents sur le territoire** suivant une logique géographique et en respectant les équilibres de population, et en tenant compte des partenaires potentiels autour de projets pédagogiques et artistiques concertés.
- 6. L'accueil des amateurs dans un cadre adapté : maillage de lieux ressources**
(voir Développement des pratiques amateurs).
- 7. Le développement de la sensibilisation et de l'éducation artistique : contribution au plan d'action "arts à l'école"**
(voir "Arts à l'école").
- 8. Le développement en partenariat avec les structures de diffusion et de création, de résidences d'artistes, d'ensembles et de compagnies dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques**
(voir "Arts à l'école" et "Développement des pratiques amateurs").
- 9. Des locaux, un parc de matériel et des projets de construction et/ou d'aménagement adaptés aux différentes pratiques :** auditorium adaptable, salles pour les pratiques collectives, studios pour les pratiques amplifiées, studios de danse aux normes, accueil des handicapés.
- 10. Une grille tarifaire, un mode de dégressivité et des modalités d'accès qui favorisent l'accueil et la mobilité des élèves sur l'aire de référence, sans oublier les adultes.**

4 - MODALITÉS DES PLANS D'ACTION À L'ÉCHELLE DE "GRANDS TERRITOIRES DE PROJETS"



L'ÉTAT (DMDTS ET DRAC) :

- Met en place, en partenariat avec la Région **une plate-forme de formation continue** (voir Formation professionnelle).
- Met en place, en partenariat avec les Conseils généraux et les communes et en collaboration avec la Région, **un programme susceptible d'accompagner la structuration d'un maillage de lieux ressource pour le développement des pratiques amateurs en musique, danse, théâtre et cirque** (voir Développement des pratiques amateurs).
- Facilite la mise en place d'une **formation en cours d'emploi au DUMI** sous forme d'une convention entre l'Université de Rouen et les CFMI de L'Université de Lille 3 ou de Paris 11, Orsay.
- Apporte son soutien aux départements dans le cadre de la mise en place des schémas départementaux.
- **Apporte conseil et expertise** (schémas d'orientation pédagogique, projets d'établissements, partenariats entre établissements, avec les autres ministères en lien avec les structures de diffusion et de création).
- **Peut conseiller dans le recrutement des chargés de missions.**
- **Classe et déclasse les établissements.**

LE CONSEIL RÉGIONAL

PLAN RÉGIONAL

- Organise et finance le **cycle d'orientation professionnelle initiale** (voir Formation professionnelle) en favorisant la **mobilité des élèves** de ce cycle.
- Installe une **commission régionale** dont les missions sont l'organisation du **DINOP**.
- Aide à la qualification des personnels avec un **plan régional de formations continues et continues diplômantes** (voir Formation professionnelle).
- Met en place, en partenariat avec l'État **une plate-forme de formation continue** (voir Formation professionnelle).
- **Collabore à la structuration d'un maillage propre à favoriser le développement des pratiques amateurs**, conduit par les Conseils généraux (voir Développement des pratiques amateurs).

- Elaborent un schéma départemental.
- Chaque département se dote d'un **Conseil Technique et Pédagogique** qui :
 - regroupe le Conseil Général (le service culturel), la DRAC, les chargés de missions, les responsables de projets de territoires, et les directeurs d'établissements.
 - a pour mission de piloter, de coordonner et de mettre en oeuvre **le schéma départemental**, ainsi que d'en faire l'évaluation.
- Chaque Conseil général nomme **un chargé de mission** (professionnel reconnu ayant une bonne connaissance des enjeux de l'enseignement artistique spécialisé : par exemple directeur d'établissement, professeur coordonnateur, chargé de pratiques collectives, etc.) qui devra assurer la coordination du projet, le lien avec les animateurs de projets de territoires, la coordination générale du réseau.
- Chacun des "grands territoires de projets" mettra en place **un conseil regroupant les responsables de l'ensemble des structures de l'aire de référence**. Ce conseil devra désigner un animateur chargé de la coordination des projets. Le chargé de mission départemental participera à l'ensemble des réunions de ces conseils. Ce conseil rédigera les **propositions de mise en réseau**, c'est à dire les textes de **conventionnement entre les établissements**, en s'appuyant sur les objectifs et critères détaillés dans cette étude, et mettra en mouvement des synergies communes pour évoluer vers de nouveaux territoires et l'intercommunalité en particulier.
- Suivant les propositions de chaque territoire et au titre de la solidarité vis-à-vis des communes et regroupements intercommunaux qui supportent le poids d'établissements bénéficiant à une population plus large que les seuls résidents de la commune ou du regroupement, **le Conseil général pourra subventionner des programmes d'amélioration de l'offre et des conditions d'accès à l'enseignement artistique spécialisé** (voir Critères structurants).

Les axes suivants seront prioritaires :

- la mise en réseau des projets pédagogiques et artistiques,
- le développement de l'art à l'école,
- l'accueil et l'accompagnement des pratiques amateurs,
- le partenariat avec les structures de diffusion et de création,
- l'harmonisation des tarifs

- Mettent en place, en partenariat avec l'État et l'ensemble des collectivités, des programmes susceptibles d'accompagner la structuration d'un maillage de lieux ressource pour le développement des pratiques en musique, danse, théâtre et cirque (voir Développement des pratiques amateurs).

Chaque conseil technique et pédagogique rendra compte aux élus de ses travaux et des ses propositions.

Ce projet est soumis à la réflexion de l'État, de la Région, des Départements, des communes dans la perspective du plan régional et des schémas départementaux, mais aussi, avec les moyens qui y concourent, pour l'élaboration des outils nécessaires à la réalisation des objectifs que les collectivités se donnent et se donneront dans le cadre de ce plan et de ces schémas.

CONCLUSION

Cette étude a permis de mettre en évidence et de manière objective les richesses de tous ordres mais aussi les disparités d'accès à l'enseignement spécialisé entre villes centres et quartiers périphériques, entre villes et milieu rural, entre communes riches et communes pauvres.

Les plus grandes disparités sont bien sûr d'ordre social : il est donc fondamental dans les propositions de prendre en compte le développement des arts à l'école, qui est peu développé dans la région.

La mise en œuvre du plan régional et des schémas départementaux est un travail qu'il faut envisager à long terme.

Il est souhaitable et possible de mieux aménager le territoire pour développer l'égalité des chances. Une telle démarche devrait s'appuyer sur les structures existantes, en clarifiant les missions de chacun et en répartissant les compétences de manière plus complémentaire et dynamique.

Les objectifs proposés pour l'aménagement du territoire porteraient la culture au sein des bassins de vie, élargiraient l'accès de tous à des pratiques diversifiées et permettraient d'affirmer l'identité culturelle de la région, des départements, des communes et de leurs regroupements.

Les nombreuses rencontres faites sur le terrain montrent que les collectivités locales s'interrogent sur le sens de leur effort dans le domaine de l'enseignement artistique spécialisé.

Qu'est-ce qui justifie l'engagement des collectivités et sur quoi les orientations sont-elles fondées ?

Les propositions faites dans cette étude devraient nourrir la réflexion de l'ensemble des acteurs afin d'apporter des réponses concertées à ces questions.

Les communes et leurs regroupements sont de fait au premier rang des projets de structuration d'un secteur dont ils sont les premiers financeurs et les premiers partenaires.

Le Conseil régional, dans le cadre de son plan régional, aura de nouvelles compétences en matière d'enseignement artistique spécialisé, et en particulier en ce qui concerne la formation professionnelle.

Les Conseils généraux inscriront leur action dans le cadre des schémas départementaux en partenariat avec l'État et le Conseil régional.

Grâce à une volonté commune et renforcée entre le Conseil régional, les Conseils généraux, les communes, leurs regroupements et l'État, une synergie nouvelle devrait voir le jour, autour de programmes structurants, et offrir à tous un projet ambitieux pour la Haute-Normandie.

4^{ème} PARTIE
ANNEXES

PROPOSITIONS PAR “GRAND TERRITOIRE DE PROJET”

Cette annexe contient le détail des propositions pour chaque “grand territoire de projet”.

Les propositions sont le fruit d'une enquête portée sur le terrain avec un questionnaire approfondi et de nombreuses rencontres et réunions de travail avec les responsables des établissements et de nombreux élus ou responsables des services culturels des collectivités concernées.

Cette annexe, qui se présente sous forme de fiches par grand territoire, vient ainsi détailler et développer la réflexion menée à l'issue de ce rapport autour d'une carte de l'offre d'enseignement artistique dans la région et des critères structurants proposés pour l'intégration de projets de territoire à des programmes structurants (voir Vers une politique globale d'aménagement du territoire pour l'enseignement artistique spécialisé).

LA SEINE-MARITIME

1. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROUEN (CAR)

Actuellement, la Communauté d'agglomération de Rouen est dotée de la compétence culturelle, mais celle-ci ne porte pas encore aujourd'hui sur l'enseignement artistique spécialisé.

Le CNR et les AGEMUR sont rattachés à la ville de Rouen. L'Ecole Nationale est intercommunale et rattachée aux villes de Petit Couronne et Grand Couronne. Les autres établissements de l'agglomération : les deux E2, les trois établissements municipaux ainsi que les onze établissements associatifs, dépendent de leur commune respective.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROUEN

1CNR

1ENMD

2 établissements agrées

12 établissements municipaux

11 établissements associatifs

8 380 élèves

dont 1 382 en danse

46% des élèves du département

34% des élèves de la région

75% des communes financent un établissement

Ces communes regroupent 96% de la population de la CAR

Elèves originaires à 95% des communes de la CAR

La CAR : territoire de 398 000 habitants

La commune de Rouen est dotée d'un CNR qui regroupe 894 élèves et d'une association, les AGEMUR, qui compte 595 élèves.

Déjà en 1998 une inspection de la DMDTS mettait en évidence le point suivant :

“Il faudrait établir des projets pédagogiques similaires et complémentaires, basés sur des objectifs, des contenus, des règlements adaptés aux réalités de la demande et des exigences d'aujourd'hui.”

A partir de la situation de ces deux structures qui regroupent à Rouen près de 1 500 élèves, et de la richesse de l'offre sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, un projet global d'enseignement spécialisé pourrait être étudié au sein de la Communauté d'agglomération.

Pourquoi ne pas envisager un grand projet fédérateur et un large développement du réseau des 27 établissements qui regroupent 46% des effectifs du département (effectifs originaires à 95% des communes de la Communauté d'agglomération) ?

SPÉCIFICITÉS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

Le CNR

- les cursus de musique, de danse et de théâtre doivent permettre d'amener les élèves jusqu'au DINOP,
- les pratiques d'ensembles sont largement développées (musique de chambre, harmonie, orchestre symphonique de cycle 2 et 3),
- l'équipe pédagogique est constituée de professeurs diplômés, pour la plus grande partie d'entre-eux titulaires du CA et du DE,
- à l'exception de la harpe, l'ensemble des disciplines instrumentales est représenté,
- la seule classe d'orgue de l'agglomération,
- le département de jazz est déjà dynamique, il resterait à le développer,

L'ENMD

- le département de musiques actuelles amplifiées, déjà bien implanté, est en cours de structuration et de développement,
- les amateurs sont largement accueillis, mission qui n'est pas remplie par le CNR,
- une implantation sur la rive gauche de l'agglomération permettant de compléter le travail du CNR pour développer la musique à l'école (classes à horaires aménagés),
- des locaux récents et adaptés.

Les EMDA de Sotteville-les-Rouen et Saint Étienne du Rouvray

- les deux établissements dispensent l'enseignement de la harpe et du clavecin, ce qui n'est pas le cas du CNR et de l'ENMD,
- la danse est enseignée dans les deux établissements,
- le jazz et les musiques actuelles amplifiées sont également enseignés, en particulier sous forme d'ateliers,
- un département de musique ancienne est développé avec un nombre important de disciplines spécifiques qui ne sont enseignées qu'à Saint-Étienne-du-Rouvray,
- les deux établissements accueillent les amateurs.

Les établissements municipaux et associatifs

- 23 établissements proposent un enseignement de proximité,
- ils couvrent presque tout le reste du territoire de la Communauté d'agglomération (où seul 4% de la population ne réside pas sur le territoire d'une commune qui finance un établissement d'enseignement artistique spécialisé),
- ils proposent un enseignement diversifié et dans certains cas spécifique, par exemple :
 - le jazz à l'EIJ,
 - un très grand nombre de disciplines musicales à l'école municipale de Mont-Saint-Aignan,
 - le théâtre et la danse à Déville-les-Rouen,
 - des interventions en milieu scolaire avec une intervenante titulaire du DUMI à Malaunay et aux AGEMUR,
 - les pratiques d'ensembles particulièrement développées,
 - une pédagogie innovante à Oissel,
 - un enseignement de la mandoline à Bois-Guillaume et du luth à Mesnil-Esnard, etc.

CE QU'IL FAUDRAIT DÉVELOPPER POUR PARVENIR A UN PROJET DE TERRITOIRE À ROUEN

Suivant une logique géographique et en respectant les équilibres de population, il est possible d'organiser trois ou quatre grandes antennes.

Les grands axes suivants pourraient être développés en commun sur l'ensemble de l'agglomération :

1. Les projets d'établissements sont adoptés en conseil municipal ou d'agglomération (voir Projets d'établissements) **et mentionnent les neuf points suivants.**

2. La structuration et l'harmonisation pédagogiques dans l'enseignement des différentes disciplines (le développement du théâtre en particulier à l'ENMD) **et notamment des cycles 1 et 2 et des pratiques collectives** (voir les Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre).

3. La structuration du cycle d'orientation professionnelle en départements et/ou les partenariats permettant la mobilité des élèves, en priorité dans les zones éloignées des E1 (voir Formation initiale) :

- les disciplines instrumentales et chant au CNR et à l'ENMD,
- un département de musiques anciennes au CNR (une collaboration avec Saint-Etienne-du-Rouvray pourrait être explorée),
- un département de jazz en partenariat entre le CNR, l'ENMD et l'EIJ,
- un département de musiques actuelles amplifiées (voix et instrument) à l'ENMD de Petit Couronne et Grand Couronne en partenariat avec le CEM du Havre,
- un partenariat en réseau du CNR et le département de Musicologie de l'Université de Rouen pour la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, ainsi que pour la culture et la formation musicale,
- un partenariat en réseau du CNR et de l'ENMD de Dieppe pour l'écriture, la composition, l'orchestration, les arrangements et l'électro-accoustique,
- un partenariat en réseau du CNR, de l'ENMD et du département de Physique de l'Université pour la mise en place du DINOP de technique du son (une collaboration avec l'INSA et/ou un centre de formation technique pourra être exploré),
- le développement au CNR d'un département de danse structuré dans les trois disciplines semble indispensable,
- le développement au CNR d'un département de théâtre structuré, en partenariat avec l'ENMDT du Havre, pour le cycle préparant au DINOP, est absolument indispensable.

4. La qualification des enseignants, des encadrants : plan de formation pluriannuel de ces personnels (voir Formation continue-diplômante et continue).

5. Une organisation en réseau des établissements présents sur le territoire suivant une logique géographique et en respectant les équilibres de population, et en tenant compte des **partenaires potentiels autour de projets pédagogiques et artistiques concertés.**

6. L'accueil des amateurs dans un cadre adapté : maillage de lieux ressources selon les spécificités des établissements (voir Développement des pratiques amateurs).

7. Le développement de la sensibilisation et de l'éducation artistique : contribution au plan d'action "arts à l'école" (voir "Arts à l'école") :

- un partenariat accru avec l'Éducation Nationale,
- des postes de musiciens intervenants (titulaires du DUMI) dont les missions pourraient être d'intervenir à l'école, mais aussi de jouer un rôle de médiateur entre les diverses entités,
- les musiciens intervenants (titulaires du DUMI) pourraient être les moteurs d'un développement équilibré des classes à horaires aménagés et permettre à l'ensemble des enfants de l'agglomération d'y avoir accès, quelque soit leur lieu de résidence dans l'agglomération,
- mettre en place dans au moins une école élémentaire de la ville une CHAD (danse).

8. Le développement en partenariat avec les structures de diffusion et de création, de résidences d'artistes, d'ensembles et de compagnies dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques (voir "Arts à l'école" et "Développement des pratiques amateurs").

9. Des locaux, un parc de matériel et des projets de construction et/ou d'aménagement adaptés aux différentes pratiques : auditorium adaptable, salles pour les pratiques collectives, studios pour les pratiques amplifiées, studios de danse aux normes, accueil des handicapés.

10. Une grille tarifaire, un mode de dégressivité et des modalités d'accès harmonisées qui favorisent l'accueil et la mobilité des élèves sur l'aire de référence, sans oublier les adultes.

2. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU HAVRE (CODAH)

Actuellement, la Communauté d'agglomération du Havre n'est pas dotée de la compétence culturelle pour l'enseignement artistique spécialisé.

L'ENMDT et les autres établissements de l'agglomération : les trois établissements municipaux ainsi que les quatre établissements associatifs, dont le CEM et le JUPO au Havre, dépendent de leur commune respective.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU HAVRE

1 ENMDT

3 établissements municipaux

4 établissements associatifs
dont le CEM et le JUPO

2 500 élèves

15% des effectifs du département

10% des effectifs d'élèves de la région

La CODAH : 258 000 habitants

21% de la population du département

14% de la population régionale

Pays de 271 000 habitants

La ville du Havre a sollicité la DMDTS pour un classement de l'ENMDT en CNR.

La commune du Havre est dotée d'une ENMDT qui regroupe 1 560 élèves et de deux associations spécialisées, le CEM dans l'enseignement des musiques actuelles amplifiées, et le JUPO dans l'enseignement du jazz, qui comptent respectivement 446 et 243 élèves.

La situation est différente de celle de Rouen. En effet la ville centre du Havre regroupe une population de 196 000 habitants, représentant 76% de la population de l'agglomération.

L'ENMDT implantée dans de très beaux locaux neufs propose l'ensemble des disciplines instrumentales ainsi qu'un enseignement de la danse et du théâtre.

Le JUPO est une association, adhérente à la FNEIJ, spécialisée dans l'enseignement du jazz qui propose des cours individuels, vocaux et instrumentaux et des pratiques d'ensembles.

L'équipe enseignante est en CDI dans le cadre de la Convention collective de l'animation, avenant de 1998 pour les établissements d'enseignement artistique spécialisé.

Une volonté forte semble se dégager de la part des responsables pour développer un partenariat, déjà bien engagé avec l'ENMDT.

Le CEM est une école associative orientée vers les musiques actuelles amplifiées, elle est reconnue dans la ville pour avoir développé de multiples projets pédagogiques et des partenariats avec le tissu socioculturel.

Au niveau régional elle est clairement identifiée comme moteur dans le développement de la pédagogie des musiques actuelles amplifiées dans la région.

Cette structure est à l'initiative du développement de la formation continue en direction des professeurs enseignants dans les associations de la région.

Le rapport d'inspection du CEM effectué à la demande de la DRAC en 2003 se concluait par *"L'équipe du CEM est compétente, enthousiaste, motivée."*

A partir de la situation de ces trois structures, regroupant 2 250 élèves, de la complémentarité de leur offre d'enseignement, et de leurs compétences reconnues, un projet global de partenariat pourrait être construit dans l'intérêt des usagers, puis ultérieurement se développer au sein de la Communauté d'agglomération.

Une mise en réseau pourrait être explorée avec notamment les établissements de Montivilliers et Saint-Adresse.

L'ensemble des établissements de l'agglomération pourrait se regrouper autour de l'ENMDT et se mobiliser autour d'un projet fédérateur.

SPÉCIFICITÉS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

L'ENMDT :

- le développement de cours d'éveil dans les quartiers,
- les élèves peuvent poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du DINOP,
- les cursus de danse et de théâtre permettront bientôt d'amener les élèves jusqu'au DINOP,
- les pratiques d'ensembles sont largement développées avec une douzaine d'ensembles variés, associant enseignants, élèves et amateurs adultes,
- l'équipe pédagogique est constituée de professeurs diplômés, pour la plus grande partie d'entre eux titulaires du CA ou du DE,
- l'équipe pédagogique mène un travail concerté de réflexion susceptible de favoriser la mise en réseau avec le CNR notamment pour les pratiques d'ensemble et pour la structuration des cycles d'enseignement professionnel initial en direction de chœurs, d'ensembles, en formation et/ou en culture musicale, en théâtre, etc...
- une bibliothèque en cours de structuration,
- une large diffusion amateur et professionnelle qui s'appuie sur une équipe de "développement culturel", la création ayant également toute sa place dans l'établissement,
- l'école est ouverte aux pratiques amateurs, une réflexion sur un accueil spécifique des amateurs est en cours au sein de l'équipe pédagogique,
- des locaux de grande qualité (salles d'ensemble, auditorium).

Le CEM :

- l'ensemble des instruments et la voix utilisés dans les musiques actuelles amplifiées est enseigné à la fois en cours individuels et en pratique d'ensembles,
- les amateurs sont largement accueillis,
- des partenariats avec les acteurs de la diffusion, notamment l'Agora, sont mis en place,
- le rayonnement sur la ville et la région fait de cet établissement un partenaire incontournable pour le développement des musiques actuelles amplifiées et pour les questions de formation au sein des associations,
- la formation de l'équipe enseignante est au centre des préoccupations pédagogiques de l'établissement,
- les locaux sont inadéquats et une solution devra être trouvée à court terme.

Le JUPO :

- l'enseignement du jazz est complet aussi bien en ce qui concerne les disciplines que les esthétiques,
- un établissement qui pourrait collaborer avec efficacité avec l'ENMDT, tout particulièrement en ce qui concerne le cycle d'orientation professionnelle,
- 21% des élèves ne sont pas issus de la commune,
- un partenariat est institué avec la SMAC pour la diffusion

CE QU'IL FAUDRAIT DÉVELOPPER POUR PARVENIR A UN PROJET DE TERRITOIRE AU HAVRE

Les grands axes suivants pourraient être développés en commun sur l'ensemble de l'agglomération :

1. Le projet d'établissement(s) est adopté en conseil municipal ou de regroupement de communes (voir Projets d'établissements) **et mentionne les neuf points suivants.**

2. L'enjeu du rapprochement des établissements, projet qui permettra de :

- développer un partenariat entre l'ENMDT et les associations dans l'intérêt des élèves,
- maintenir une offre de proximité diversifiée,
- développer des cursus structurés,
- créer des passerelles entre l'ENMDT et les associations et permettre ainsi aux élèves d'avoir accès à des cursus structurés (par exemple : un élève pourrait suivre une discipline instrumentale dans un établissement et continuer des disciplines complémentaires dans un autre, tout particulièrement en ce qui concerne le jazz et les musiques actuelles amplifiées),
- mener une réflexion pédagogique avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement spécialisé de l'agglomération et de déboucher à terme sur des collaborations artistiques et pédagogiques,
- construire un véritable réseau d'enseignement avec les écoles périphériques et implanter des centres d'enseignements (antennes) en respectant les équilibres de population,
- développer une synergie commune,
- réfléchir à une harmonisation des tarifs dans l'intérêt des usagers ; ce sujet étant complexe du fait de la différence de statuts des établissements (public et associatif).

3. La structuration et l'harmonisation pédagogiques dans l'enseignement des différentes disciplines et notamment des cycles 1 et 2 et des pratiques collectives (voir les Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre).

4. La structuration du cycle d'orientation professionnelle en départements et/ou les partenariats permettant la mobilité des élèves, en priorité dans les zones éloignées des E1 (voir Formation initiale) :

- les disciplines instrumentales et chant à l'ENMDT,
- un département de jazz en partenariat avec le JUPO,
- un département de musiques actuelles amplifiées (voix et instruments) en partenariat avec le CEM,
- un partenariat en réseau avec le CNR et le département de Musicologie de l'Université de Rouen pour la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, ainsi que pour la culture musicale,
- le développement à l'ENMDT d'un département de danse structuré, dans les trois disciplines, semble indispensable,
- le développement à l'ENMDT d'un département de théâtre structuré, en partenariat avec le CNR de Rouen, pour le cycle préparant au DINOP, semble également souhaitable.

5. La qualification des enseignants, des encadrants et un plan de formation pluriannuel de ces personnels (voir Formation continue diplômante et continue).

6. L'accueil des amateurs dans un cadre adapté : maillage de lieux ressources (voir Développement des pratiques amateurs).

7. Le développement de la sensibilisation et de l'éducation artistique : contribution au plan d'action "arts à l'école" :

- un partenariat avec l'Éducation Nationale est à construire,
- des classes à horaires aménagés à l'école élémentaire et au collège, en musique et en danse, sont à mettre en place (voir nouveaux textes beaucoup moins contraignants),
- des postes de musiciens intervenants en milieu scolaire (titulaires du DUMI) dont les missions pourraient être d'intervenir à l'école, mais aussi de jouer un rôle de médiateur entre les diverses entités,
- ces musiciens intervenants pourraient être les moteurs d'un développement équilibré des classes à horaires aménagés et permettre à l'ensemble des enfants de l'agglomération d'y avoir accès, quelque soit leur lieu de résidence dans l'agglomération. Ils pourraient développer des projets musicaux et initier des antennes dans les salles de quartier, en cohérence et sous la responsabilité de la direction de l'ENMDT.

8. Le développement en partenariat avec les structures de diffusion et de création, de résidences d'artistes, d'ensembles et de compagnies dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques (voir "Arts à l'école" et "Développement des pratiques amateurs"). La collaboration avec le Volcan, Scène nationale et le Centre Chorégraphique National, pourrait se développer autour de projets de diffusion et de diverses collaborations dans le cadre d'accueil d'artistes qu'ils soient musiciens, danseurs ou comédiens.

9. Des locaux, un parc de matériel et des projets de construction et/ou d'aménagement adaptés aux différentes pratiques : auditorium adaptable, salles pour les pratiques collectives, studios pour les pratiques amplifiées, studios de danse aux normes, accueil des handicapés.

10. Une grille tarifaire, un mode de dégressivité et des modalités d'accès qui favorisent l'accueil et la mobilité des élèves sur l'aire de référence, sans oublier les adultes.

3. PORT-JÉRÔME / VAL DE SEINE :

La Communauté de communes de Port Jérôme est dotée de la compétence culturelle pour l'enseignement artistique spécialisé. Le SIVU de Val de Seine regroupe sept communes pour un total de 18 000 habitants. Ces communes sont voisines et sur un territoire regroupant 25 000 habitants, celui des deux Communautés de communes de Seine-Austreberthe et Caudebec-en-Caux, situées respectivement le long de la Seine (au nord essentiellement hormis 2 500 habitants de cinq villages sur la presqu'île desservie par le bac en face de Duclair) entre Barentin-Pavilly et Rouen à l'ouest, Le Havre, la Communauté de communes de Port-Jérôme et Bolbec à l'est, Yvetot au nord et l'Eure au sud.

PORT-JÉRÔME / VAL DE SEINE

1 ENMD

1 EMDA

dont une sur 4 sites en milieu rural

1 210 élèves

7% des effectifs du département

5% des effectifs d'élèves de la région

Un territoire regroupant 50 000 habitants

Autour de 3 communautés de communes et un syndicat
(Potentiellement 80 000 habitants avec les communautés de communes
de Seine-Austreberthe, Caudebec-en-Caux et Bolbec)

SPÉCIFICITÉS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

L'ENMD de Port-Jérôme :

- les pratiques d'ensembles sont largement développées en partenariat notamment avec Val de Seine, associant enseignants, élèves et amateurs adultes,
- une offre de danse permettant aux élèves d'y suivre les premiers cycles d'un cursus structuré,
- une équipe pédagogique dynamique et diplômée qui développe des actions de diffusion,
- un département de musiques actuelles amplifiées déjà bien développé avec l'enseignement de la guitare électrique, de la basse et de la batterie,
- des possibilités de partenariat avec les acteurs locaux de la diffusion,
- des locaux de qualité complétés par une série de travaux,
- un parc instrumental bien fourni,
- un atelier de lutherie, unique dans la région
- les collaborations avec l'Éducation Nationale ont permis la mise en place de classes à horaires aménagés à l'école élémentaire et au collège. Des interventions sont menées dans les 14 communes.

L'EMDA Val de Seine :

- une gestion intercommunale,
- une implantation en quatre sites proposant une réponse originale à la question de l'implantation en milieu rural,
- une offre riche et diversifiée de musique et de danse, tournée vers la pratique d'ensembles,
- une classe menant un travail spécifique en direction de personnes handicapées,
- de nombreux partenariats artistiques ou pédagogiques, notamment avec l'ENMD de Port-Jérôme.

UN ENJEU POUR LES TERRITOIRES LE LONG DE LA SEINE

La proximité et/ou les nombreuses collaborations des établissements de Port-Jérôme et du Val de Seine offrent :

- la cohésion d'un projet territorial, reliant les communes urbaines et rurales,
- une offre de proximité, variée et de qualité pour les élèves,
- la possibilité d'accéder au DINOP à Port-Jérôme,
- la création de passerelles et de projets communs entre les établissements (en particulier entre Port-Jérôme et le Val de Seine puis vers Bolbec, Barentin-Pavilly dont les établissements ont été regroupés),
- la possibilité de pérenniser et de développer des postes grâce à la mutualisation (certains sont déjà partagés entre les établissements),
- **la possibilité de développer des identités et un projet fort entre Rouen et le Havre.**

Pour le Val de Seine, l'extension du champ de compétence des deux communautés de communes à l'enseignement spécialisé et l'adhésion de Yainville et du Trait à ces Communautés de communes sont les deux enjeux qui semblent aujourd'hui précéder le développement plus large de cet établissement.

Cette situation originale pose la question du rayonnement des établissements et de leur capacité à se mettre en réseau. Le dynamisme et la singularité de chacun de ces deux établissements devraient favoriser le renforcement de leur collaboration en un projet de territoire.

CE QU'IL FAUDRAIT DÉVELOPPER POUR PARVENIR À UN PROJET DE TERRITOIRE ENTRE LE HAVRE ET ROUEN :

Dans un tel projet, il faudrait ainsi prolonger les partenariats nombreux initiés entre la Communauté de communes de Port-Jérôme et du SIMU de Val de Seine.

1. Le projet d'établissement(s) est adopté en conseil municipal ou de regroupement de communes (voir Projets d'établissements) **et mentionne les dix points suivants.**

2. La structuration et l'harmonisation pédagogiques dans l'enseignement des différentes disciplines (le développement du théâtre en particulier à l'ENMD et l'EMDA) **et notamment des cycles 1 et 2 et des pratiques collectives** (voir les Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre).

3. La structuration du cycle d'orientation professionnelle en départements à Port-Jérôme et/ou les partenariats permettant la mobilité des élèves, en priorité dans les zones éloignées des E1 (voir Formation initiale) :

- les disciplines instrumentales et chant à l'ENMD,
- le département de musiques anciennes pourrait être complété,
- un département de musiques traditionnelles pourrait voir le jour en complétant l'existant ; il serait le seul dans la région,
- des partenariats entre les départements de musiques actuelles amplifiées (voix et instruments) et de danse, en partenariat avec le CEM, le Havre, le CNR et le département de Musicologie de l'Université de Rouen, pour permettre aux élèves d'accéder aux DINOP dans ces disciplines.

4. La qualification des enseignants, des encadrants et un plan de formation pluriannuel de ces personnels (voir Formation continue diplômante et continue).

5. Le renforcement des postes et des équipes : la mutualisation des postes permettra de régler la situation précaire d'un certain nombre d'enseignants et de poursuivre les titularisations en cours.

6. Une organisation en réseau des établissements présents sur le territoire suivant une logique géographique et en respectant les équilibres de population, et en tenant compte des partenaires potentiels autour de projets pédagogiques et artistiques concertés.

7. L'accueil des amateurs dans un cadre adapté : maillage de lieux ressources (voir Développement des pratiques amateurs).

8. Le développement de la sensibilisation et de l'éducation artistique : contribution au plan d'action "arts à l'école" (voir "Arts à l'école") :

- un partenariat accru avec l'Éducation Nationale,
- la création de classes à horaires aménagés à Val de Seine,
- le recrutement et la mutualisation des postes de musiciens intervenants (titulaires du DUMI) dont les missions pourraient être d'intervenir à l'école, mais aussi de jouer un rôle de médiateur entre les diverses entités,
- concernant les intervenants non diplômés, il serait souhaitable de les encourager à préparer un DUMI et/ou de s'orienter vers une VAE (voir chapitre formation continue diplômante)
- ces intervenants pourraient être les moteurs d'un développement équilibré des classes à horaires aménagés.

9. Le développement en partenariat avec les structures de diffusion et de création, de résidences d'artistes, d'ensembles et de compagnies dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques (voir "Arts à l'école" et "Développement des pratiques amateurs").

10. Des locaux, un parc de matériel et des projets de construction et/ou d'aménagement adaptés aux différentes pratiques : auditorium adaptable, salles pour les pratiques collectives, studios pour les pratiques amplifiées, accueil des handicapés **et surtout le plancher des salles de danse** qui est à revoir là où il n'est pas aux normes.

11. Une grille tarifaire, un mode de dégressivité et des modalités d'accès qui favorisent l'accueil et la mobilité des élèves sur l'aire de référence, sans oublier les adultes.

4. LA CÔTE DE LA MANCHE : DIEPPE / SAINT-VALÉRY-EN-CAUX, CANY-BARVILLE / FÉCAMP / YVETOT

La Communauté d'agglomération de Dieppe n'avait pas achevé, lors de l'enquête menée dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Plan Etat-Région, sa structuration en agglomération, et n'est a priori pas dotée de la compétence culturelle pour l'enseignement artistique spécialisé. L'ENMD dépend d'un Syndicat (SIVU) regroupant environ 60 communes.

L'établissement agréé de Saint-Valéry-en-Caux et Cany-Barville, communes regroupées en syndicat, est situé sur la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre et regroupe des élèves originaires de 61 communes. Au moment de l'enquête, cet établissement n'était pas passé en gestion intercommunale.

Fécamp, ville située sur la côte entre Saint-Valéry-en-Caux et Le Havre, avec près de 22 000 habitants, regroupe au sein d'un établissement actuellement municipal 278 élèves, dont 33% sont extérieurs à la commune.

L'ensemble du territoire des Hautes falaises (avec les cantons de Valmont et Goderville), représente une agglomération potentielle de 50 000 habitants qui pourrait finir de couvrir la région côtière.

Yvetot est une ville de 11 000 habitants, inscrite dans une communauté de communes dont le potentiel est de 22 000 habitants. La Communauté de communes d'Yvetot n'est pas à ce jour dotée de la compétence culturelle pour l'enseignement artistique.

L'établissement agréé d'Yvetot est en gestion communale. Un établissement associatif, le Théâtre en face, développe au sein de la communauté de communes un travail spécifique sur l'enseignement du théâtre.

Ce grand territoire de projet est le plus vaste de la région. Le dynamisme des établissements avec un regroupement de nombreuses communes est un atout considérable.

DIEPPE / SAINT-VALÉRY-EN-CAUX, CANY-BARVILLE / FÉCAMP / YVETOT

1 ENMD

2 EMDA

dont une sur 4 sites

1 établissement municipal

1 établissement associatif spécialisé dans l'enseignement du théâtre

2 560 élèves

14% des effectifs du département

10% des effectifs d'élèves de la région

Un territoire regroupant potentiellement près de 150 000 habitants

Plus de 100 communes autour de la Communauté d'agglomération de Dieppe, les Communautés de commune d'Yvetot et de la Côte d'Albâtre et Fécamp (Potentiellement les pays des Hautes falaises et du Caux Maritime)

SPÉCIFICITÉS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

L'ENMD de Dieppe :

- un département de musiques anciennes développé qui peut accompagner les élèves jusqu'au DINOP,
- des départements de jazz et de musiques actuelles amplifiées,
- une classe d'électro acoustique avec une relation étroite entre création et pédagogie,
- l'équipe pédagogique est constituée de professeurs diplômés et titulaires pour la majorité d'entre eux,
- un projet original avec l'Éducation Nationale (plan "Musique à l'école"), site pilote des ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication,
- les interventions en musique sont menées par des musiciens intervenants titulaires du DUMI au nombre de sept et touchant soixante communes,

- une offre de danse permettant aux élèves d'y suivre les premiers cycles d'un cursus structuré,
- une collaboration avec Saint-Valéry-en-Caux qui pourrait se développer,
- des locaux de qualité (salles d'ensemble, auditorium).

L'EMDA de Saint-Valéry-en-Caux et de Cany-Barville :

- une implantation en quatre sites proposant une réponse originale à la question de l'irrigation d'un territoire,
- une répartition des disciplines instrumentales très équilibrée,
- une offre riche et diversifiée d'esthétiques musicales, tournée vers la pratique d'ensemble,
- un engagement des enseignants pour la diffusion et l'intervention en milieu scolaire,
- une diffusion musicale importante et variée,
- un partenariat avec l'ENMD de Dieppe.

Établissements sur le territoire de la Communauté de communes d'Yvetot :

- un établissement agréé proposant une offre de proximité, variée et de qualité, et une structuration claire des études sur la base du schéma d'orientation pédagogique,
- le développement de l'accueil des amateurs au sein de pratiques d'ensembles,
- la proximité et la complémentarité avec l'offre spécialisée du Théâtre en face,
- la proximité immédiate avec une salle de spectacle dédiée en particulier aux musiques actuelles amplifiées,
- des locaux neufs et de très bonne qualité,
- une politique tarifaire ne permettant pas un accès aisé aux élèves hors-commune.

UN ENJEU POUR LE TERRITOIRE SITUÉ LE LONG DE LA CÔTE DE LA MANCHE ET AU CŒUR DU PAYS DE CAUX

La proximité et/ou les nombreuses collaborations des établissements de Dieppe, Saint-Valéry-en-Caux / Cany-Barville, Fécamp et Yvetot offrent :

- la cohésion d'un projet territorial, reliant les communes urbaines et rurales couvrant un territoire allant du littoral de la Manche vers le nord de la région et l'intérieur des terres,
- une offre de proximité, variée et de qualité pour les élèves,
- la possibilité d'accéder au DINOP à Dieppe,
- la création de passerelles et de projets communs des établissements entre eux, vers Yport, Doudeville, Luneray, Offranville, Saint Nicolas d'Aliemont, Le Tréport, Eu puis vers Le Havre et Cauville, Fontenay, mais aussi Rouen et Londinières, Les Grandes Ventres, etc.
- la possibilité de pérenniser et de développer certains postes grâce à la mutualisation,
- **des identités et un projet fort au nord-ouest de la région.**

A partir de la situation de l'E1 de Dieppe, qui regroupe 1 162 élèves en lien avec une soixantaine de communes (SIVU), et de la richesse de l'offre d'enseignement qu'elle propose, un projet fédérateur au sein de la Communauté d'agglomération pourrait être envisagé.

De même la situation, et le dynamisme intercommunal, de Saint-Valéry-en-Caux / Cany-Barville permet d'envisager le développement du projet de l'E2 à une échelle plus large encore.

Yvetot, dont l'E2 bénéficie de nouveaux locaux, et qui vient d'être rattaché au pays de Caux Maritime, est un carrefour entre ce vaste pays qui inclut Saint-Valéry-en-Caux et le pays de Caux Vallée de la Seine et une large zone à l'ouest de l'agglomération rouennaise, communes non encore rattachées à un ou plusieurs pays ou agglomérations.

Une étude ciblée sur le potentiel intercommunal des Hautes falaises (avec Fécamp, Valmont et Goderville) devra être menée dans le cadre des schémas départementaux. Un établissement intercommunal agréé permettrait de répondre à une demande et de couvrir un territoire relativement sous-équipé en terme d'enseignement artistique.

CE QU'IL FAUDRAIT DÉVELOPPER POUR PARVENIR À UN PROJET DE TERRITOIRE AU NORD-OUEST DE LA RÉGION :

1. Le projet d'établissement(s) est adopté en conseil municipal ou de regroupement de communes (voir Projets d'établissements) et mentionne les neuf points suivants.

2. La structuration et l'harmonisation pédagogiques dans l'enseignement des différentes disciplines et notamment des cycles 1 et 2 et des pratiques collectives (voir les Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre) **et en particulier le développement d'un département de danse** (proposé seulement à Dieppe et de manière incomplète) qui pourrait être envisagé à Saint-Valery-en-Caux / Cany Barville, Fécamp et/ou Yvetot. **L'enseignement du théâtre pourrait être également développé.**

3. La structuration du cycle d'orientation professionnelle en départements à Dieppe et/ou les partenariats permettant la mobilité des élèves, en priorité dans les zones éloignées des E1 (voir Formation initiale) :

- les disciplines instrumentales et chant à l'ENMD,
- le département de musiques anciennes pourrait être complété,
- des partenariats des départements de musiques actuelles amplifiées (voix et instruments), de jazz, d'électro-acoustique et de danse, avec le CEM, le JUPO et l'ENMD du Havre, le CNR et le département de Musicologie de l'Université de Rouen, pour permettre aux élèves d'accéder au DINOP dans ces disciplines,

4. La qualification des enseignants, des encadrants, un plan de formation pluriannuel de ces personnels (voir Formation continue-diplômante et continue) **et le renforcement des équipes et des postes** par la mutualisation qui permettra de régler la situation précaire d'un certain nombre d'enseignants et de poursuivre les titularisations en cours, **en particulier à Fécamp.**

A Saint-Valery-en-Caux et Cany Barville :

- le recrutement d'un musicien intervenant (titulaire du DUMI) en tant que coordinateur, permettrait de piloter l'ensemble des interventions qui existent depuis de nombreuses années, et d'assurer le lien entre les sites. Il permettrait ainsi de libérer le directeur de nombreuses tâches administratives et apporterait une présence renforcée sur chaque site,
- la formation continue des enseignants est à développer tout particulièrement en direction de chœurs et d'ensembles,
- la mise en place du schéma d'orientation est nécessaire,
- une réflexion de l'ensemble de l'équipe pédagogique sur l'évaluation est également nécessaire,

5. Une organisation en réseau des établissements présents sur le territoire suivant une logique géographique, en respectant les équilibres de population, et en tenant compte des partenaires potentiels autour de projets pédagogiques et artistiques concertés.

6. L'accueil des amateurs dans un cadre adapté : maillage de lieux ressources (voir Développement des pratiques amateurs).

7. Le développement de la sensibilisation et de l'éducation artistique : contribution au plan d'action "arts à l'école"

- un partenariat accru avec l'Éducation Nationale à Saint-Valery-en-Caux / Cany Barville et Fécamp,
- la création de classes à horaires aménagés à Yvetot et à Saint-Valery-en-Caux / Cany-Barville (école élémentaire et collège),
- le recrutement et la mutualisation des postes de musiciens intervenants (titulaires du DUMI) dont les missions pourraient être d'intervenir à l'école, mais aussi de jouer un rôle de médiateur entre les diverses entités,
- concernant les intervenants non diplômés, il serait souhaitable de les encourager à préparer un DUMI et/ou de s'orienter vers une VAE (voir Formation continue diplômante)
- ces intervenants pourraient être les moteurs d'un développement équilibré des classes à horaires aménagés.

8. Le développement en partenariat avec les structures de diffusion et de création (comme le Rayon vert à Saint-Valery-en-Caux et le centre de création à Fécamp), **de résidences d'artistes, d'ensembles et de compagnies dans le cadre de projets.**

9. Des locaux, un parc de matériel et des projets de construction et/ou d'aménagement adaptés aux différentes pratiques : auditorium adaptable, salles pour les pratiques collectives, studios pour les pratiques amplifiées, studios de danse aux normes, accueil des handicapés.

10. Une grille tarifaire, un mode de dégressivité et des modalités d'accès qui favorisent l'accueil et la mobilité des élèves sur l'aire de référence, sans oublier les adultes.

5. PAYS DE BRAY

Le Pays de Bray regroupe 120 communes, sept cantons et sept Communautés de communes, et 60 000 habitants, répartis sur 100 km de long et 40 km de large. C'est un territoire situé entre Rouen et Amiens, entre Dieppe et Beauvais et dont les principales villes, Saint Saëns, Neuchâtel-en-Bray, Les Grandes Ventes et Gournay-en-Bray sont tournées vers ces agglomérations. Ces quatre communes regroupent 30% de la population et ont sur leur territoire un établissement associatif. 70% de la population sont donc répartis sur les 116 autres communes. **Face à cette situation, les communes se sont très tôt regroupées en Pays et ont accueilli la démarche originale des Rencontres en Pays de Bray et de son Conservatoire itinérant qui permet à 2 200 élèves de recevoir une éducation musicale du CP au CM2.**

LE PAYS DE BRAY

5 établissements associatifs

600 élèves

3% des effectifs de Seine Maritime

2% des effectifs de Haute-Normandie

+

le Conservatoire itinérant en Pays de Bray

2 200 élèves du CP au CM2

+

Atelier Chorale

300 choristes

120 000 habitants

70% de la population sur 116 communes

SPÉCIFICITÉS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

- des établissements associatifs proposant une pratique instrumentale de proximité et des pratiques d'ensembles,
- les Rencontres en Pays de Bray qui regroupent :
 - un projet de diffusion artistique de haut niveau,
 - un conservatoire itinérant proposant une éducation artistique en milieu scolaire,
 - un atelier de chant choral qui devrait se structurer en Ecole maïtrisienne.

Le développement et l'approfondissement de la mise en réseau entre les différents acteurs permettraient :

- un projet territorial cohérent, reliant les principales communes aux communes dont la taille est plus modeste,
- une offre diversifiée et de proximité,
- un prolongement de la démocratisation de l'enseignement artistique par le travail d'éducation artistique en partenariat accru avec l'Éducation Nationale et tout particulièrement par la création d'une maîtrise en milieu rural, sous forme de classes à horaires aménagés.

Une étude complémentaire dans le cadre des plans départementaux devrait permettre une évaluation détaillée des actions menées et permettre ainsi un soutien accru pour leur développement de ce pays où plus de 3 000 personnes ont une activité musicale, vocale et/ou instrumentale.

À l'échelle du département de Seine-Maritime, les enjeux propres aux agglomérations, aux communautés de communes et aux pays se rejoignent en de nombreux points et permettent d'imaginer une carte cohérente de l'enseignement artistique spécialisé.

Le renforcement des offres d'enseignement et leur rayonnement pour la couverture des territoires intermédiaires de moindre densité de population pourra constituer l'un des axes majeurs des futurs schémas départementaux.

1. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EVREUX :

Evreux est une ville de 51 000 habitants, inscrite dans une agglomération dont le potentiel est de 83 700 habitants. Actuellement, la Communauté d'agglomération d'Evreux n'est pas dotée de la compétence culturelle pour l'enseignement artistique spécialisé. L'Ecole Nationale de Musique d'Evreux est en gestion communale et regroupe 637 élèves.

La Maison des Jeunes et de la Culture d'Evreux, développe au sein de la Communauté d'agglomération un travail spécifique d'éducation artistique en milieu scolaire.

A partir de la situation de ces deux structures qui regroupent à Evreux près de 1 000 élèves, de la complémentarité de leur offre d'enseignement, et de leurs compétences reconnues, un projet global d'enseignement spécialisé pourrait être étudié à Evreux, puis au sein de la Communauté d'agglomération.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EVREUX

1 ENM

**1 établissement associatif
spécialisé dans l'intervention en milieu scolaire**

960 élèves

15% des effectifs du département

4% des effectifs d'élèves de la région

83 700 habitants

15% de la population du département

5% de la population régionale

SPÉCIFICITÉS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

L'ENM

- une offre d'enseignement de qualité,
- l'équipe pédagogique est constituée de professeurs diplômés, pour la plus grande partie d'entre eux titulaires du CA ou du DE,
- une situation géographique centrale dans le département, unique établissement contrôlé de l'Eure qui peut donc proposer l'accès au DINOP.

La MJC

- des ateliers de musiques actuelles amplifiées, discipline qui n'est pas enseignée à l'ENM,
- des interventions dans tout le département pour l'éducation artistique en milieu scolaire par des musiciens intervenants titulaires du DUMI,
- un atelier de théâtre,
- une histoire commune et des complémentarités avec les activités de l'Abordage :
 - la diffusion et le festival,
 - l'accueil de groupes en répétitions.

Une mutualisation de l'ensemble de ces spécificités et de ces compétences pourrait permettre le développement d'un projet cohérent.

Une démarche volontariste semble devoir être entreprise, pour créer notamment des synergies entre les partenaires culturels de la ville, et permettre :

- l'accès à une formation artistique pour tous dans l'agglomération,
- le rayonnement départemental que se doit d'avoir l'ENM.

CE QU'IL FAUDRAIT DÉVELOPPER POUR PARVENIR À UN PROJET DE TERRITOIRE À ÉVREUX

Les grands axes suivants pourraient être développés en commun sur l'ensemble de l'agglomération :

1. Le projet d'établissement(s) est adopté en conseil municipal ou de regroupement de communes (voir Projets d'établissements) et mentionne les neuf points suivants.

2. La structuration et l'harmonisation pédagogiques dans l'enseignement des différentes disciplines et notamment des cycles 1 et 2 et des pratiques collectives (voir les Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre) :

- la création d'au moins un département spécifique en musique (musiques anciennes, jazz, musiques actuelles amplifiées, etc.),
- les pratiques d'ensembles pourraient être développées en réseau avec d'autres établissements,
- la création de départements de danse et de théâtre pourrait permettre, en partenariat avec d'autres structures comme la Scène nationale, d'accueillir les élèves dès le 1^{er} cycle et de les amener jusqu'au DINOP, de proposer à l'ensemble des usagers les trois disciplines et d'assumer le développement de sa mission départementale,
- une adaptation des locaux aux conditions de sécurité et un traitement acoustique est indispensable,
- la création d'un auditorium et de studios de danse sont aussi indispensables.

3. La structuration du cycle d'orientation professionnelle en départements et/ou les partenariats permettant la mobilité des élèves, en priorité dans les zones éloignées des E1 (voir Formation initiale) :

- les disciplines instrumentales et chant à l'ENM,
- un partenariat avec la MJC et/ou la Scène de musiques actuelles amplifiées, pourrait permettre l'accueil d'élèves au sein d'un département de musiques actuelles amplifiées (voix et instrument),
- un partenariat en réseau avec le CNR et le département de Musicologie de l'Université de Rouen pour la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, ainsi que pour la culture et la formation musicale,
- l'ouverture et le développement à l'ENM d'un département de danse structuré,
- l'ouverture et le développement à l'ENM d'un département de théâtre structuré dans les deux premiers cycles pourrait se faire en partenariat avec la Scène nationale.

4. La qualification des enseignants, des encadrants et un plan de formation pluriannuel de ces personnels (voir Formation continue diplômante et continue).

5. Une organisation en réseau des établissements présents sur le territoire suivant une logique géographique et en respectant les équilibres de population, et en tenant compte des partenaires potentiels autour de projets pédagogiques et artistiques concertés.

6. L'accueil des amateurs dans un cadre adapté : maillage de lieux ressources (voir Développement des pratiques amateurs).

7. Le développement de la sensibilisation et de l'éducation artistique : contribution au plan d'action "arts à l'école" (voir "Arts à l'école") :

- un partenariat accru avec l'Éducation Nationale,
- le travail en partenariat avec la MJC, autour d'une équipe d'intervenants (titulaires du DUMI),
- création de classes à horaires aménagés à l'école élémentaire et au collège (chant choral en particulier) pour permettre à l'ensemble des enfants de l'agglomération, et de ZEP en particulier, d'y avoir accès.

8. Le développement en partenariat avec les structures de diffusion et de création, de résidences d'artistes, d'ensembles et de compagnies dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques (voir "Arts à l'école" et "Développement des pratiques amateurs") et le développement du rayonnement artistique :

- être un lieu d'animation artistique et culturelle,
- assurer des fonctions d'accueil artistique,
- développer des partenariats avec les structures de création-diffusion.

9. Des locaux, un parc de matériel et des projets de construction et/ou d'aménagement adaptés aux différentes pratiques : auditorium adaptable, salles pour les pratiques collectives, studios pour les pratiques amplifiées, studios de danse au normes, accueil des handicapés.

10. Une grille tarifaire, un mode de dégressivité et des modalités d'accès qui favorisent l'accueil et la mobilité des élèves sur l'aire de référence, sans oublier les adultes.

2. TERRITOIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'EURE-MADRIE-SEINE ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES PORTES DE L'EURE

La Communauté de communes d'Eure-Madrie-Seine et la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, voisines géographiquement de 14km (séparant Gaillon de Vernon), se sont chacune dotées d'un établissement intercommunal.

Ces deux établissements ont été agréés par l'État au titre de la qualité de l'enseignement dispensé et du projet mis en œuvre.

Il existe par ailleurs sur le territoire d'Eure-Madrie-Seine une offre de danse au sein d'un établissement associatif avec 120 élèves, et sur le territoire des Portes de l'Eure une offre complémentaire en musique avec un établissement municipal et deux associations.

EURE MADRIE SEINE / PORTES DE L'EURE

2 Etablissements agréés
5 établissements municipaux
2 établissements associatifs

2 170 élèves
33% des effectifs du département
9% des effectifs d'élèves de la région

82 000 habitants
2 structures intercommunales

15% de la population du département
5% de la population régionale

SPÉCIFICITÉS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

EMA de la Communauté de communes d'Eure-Madrie-Seine :

- un cursus spécifique adapté aux amateurs (130 élèves),
- le large développement de pratiques d'ensembles diversifiées (une vingtaine d'ateliers) associant l'ensemble des enseignants et ouverts pour 50% de leurs effectifs aux amateurs,
- un travail de renouvellement des répertoires d'harmonies par une politique de commandes à des compositeurs,
- le développement d'un département de musiques actuelles amplifiées avec un studio de répétition, un atelier de Musique Assistée par Ordinateur et un enseignant titulaire du CA (notamment formateur pour la préparation du DE),
- des travaux pour l'adaptation des locaux aux pratiques.

EMDTA de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure :

- un département de musiques anciennes et des enseignants diplômés,
- un département de danse,
- un département de théâtre,
- la proximité immédiate de l'Espace Philippe Auguste, lieu de diffusion de spectacle vivant,
- des locaux de qualité.

Les autres établissements municipaux et associatifs

- les quatre établissements proposent un enseignement de proximité,
- ils couvrent presque tout le reste du territoire de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes,
- ils proposent un enseignement diversifié et dans certains cas spécialisé, avec par exemple la danse sur le territoire de la communauté de communes d'Eure-Madrie-Seine.

UN ENJEU COMMUN À L'ÉCHELLE DES DEUX INTERCOMMUNALITÉS

A partir de l'évolution des deux établissements agréés et des quatre autres qui regroupent près de 1600 élèves, soit presque le quart des effectifs du département, un projet global d'enseignement spécialisé sur l'ensemble de ces deux territoires pourrait être étudié.

Les deux établissements agréés mènent déjà certains projets en partenariat favorisant leur rayonnement :

- des concerts réunissant les enseignants,
- des pratiques d'ensembles (orchestres de chambre, symphonique, etc.) et des événements proposés en commun,
- un projet d'échange pour les instruments comme la harpe et la contrebasse afin de permettre l'accès des élèves à des disciplines rares.

Les spécificités de chaque établissement sont complémentaires et constituent une offre riche sur le territoire des deux intercommunalités.

Pourquoi ne pas envisager un projet de développement commun dans le cadre du renforcement du travail en réseau des deux établissements agréés ?

Un tel projet présente des atouts appréciables :

- un nombre d'habitants important,
- une croissance démographique soutenue,
- des effectifs d'élèves représentant le tiers des effectifs du département (avec l'ensemble des établissements),
- un nombre important d'enseignants qualifiés,
- une offre de proximité, riche et diversifiée,
- l'apport de nombreux projets de collaborations.

Le contexte départemental semble renforcer l'opportunité de ce projet :

- dans l'Eure, un seul établissement est habilité à délivrer le DINOP, et pas dans toutes les disciplines,
- il ne propose pas actuellement l'enseignement de la danse, du théâtre, du jazz, des musiques actuelles amplifiées et des musiques anciennes,
- le projet de structuration d'un réseau départemental pour les musiques actuelles amplifiées pourrait s'appuyer notamment sur le département développé au sein de l'établissement d'Eure-Madrie-Seine, le responsable du département étant titulaire du CA de musiques actuelles amplifiées.

CE QU'IL FAUDRAIT DÉVELOPPER POUR PARVENIR À UN PROJET DE TERRITOIRE

Les préconisations prennent appui sur les critères utilisés dans les précédentes fiches (voir Critères structurants de la fin du rapport) et sont le fruit d'une réflexion avec les responsables des établissements concernés.

1. Le projet d'établissement(s) est adopté en conseil municipal ou de regroupement de communes (voir Projets d'établissements) et mentionne les neuf points suivants.

2. La structuration et l'harmonisation pédagogiques dans l'enseignement des différentes disciplines et notamment des cycles 1 et 2 et des pratiques collectives (voir les Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre) :

- si l'établissement agréé des Portes de l'Eure dispense un enseignement de musique, de danse et de théâtre, l'établissement agréé d'Eure-Madrie-Seine ne dispense pas d'enseignement en danse et a priori en théâtre, une collaboration spécifique pour ces disciplines pourrait être étudiée.

3. Des partenariats avec les E1 pour la mobilité des élèves et leur accès au cycle d'enseignement professionnel initial.

4. La qualification des enseignants, des encadrants et un plan de formation pluriannuel de ces personnels :

- un plan de formation commun à l'ensemble des structures devrait être mis en place,
- un plan de titularisation pourrait être envisagé en tenant compte d'une mutualisation possible des postes entre les structures
- une réflexion globale sur le contenu des études et le fonctionnement des cursus devrait être un projet commun défini dans un ou des textes fédérateurs comme les Projet(s) d'établissement(s) et le règlement pédagogique.

5. Une organisation en réseau des établissements présents sur le territoire suivant une logique géographique et en respectant les équilibres de population, autour **de projets pédagogiques et artistiques concertés.**

6. L'accueil des amateurs dans un cadre adapté : maillage de lieux ressources (voir Développement des pratiques amateurs).

7. Le développement de la sensibilisation et de l'éducation artistique : contribution au plan d'action "arts à l'école" :

- des interventions en milieu scolaire plus développées et structurées avec des musiciens intervenants (titulaires du DUMI),
- la mise en place de classes à horaires aménagés à l'école élémentaire et au collège.
- l'aboutissement du projet en cours sur les aménagements d'horaires en ZEP.

8. Le développement en partenariat avec les structures de diffusion et de création, de résidences d'artistes, d'ensembles et de compagnies dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques (voir "Arts à l'école" et "Développement des pratiques amateurs")

- développer des partenariats pour l'accueil d'artistes et la diffusion de spectacles dans les différentes communes.

9. Des locaux, un parc de matériel et des projets de construction et/ou d'aménagement adaptés aux différentes pratiques :

- des travaux de mise aux normes et d'adaptation aux musiques actuelles amplifiées sont en cours à Gaillon et les locaux à Vernon sont en très bon état, mais le développement des pratiques d'ensembles met en lumière la taille limitée des salles pouvant potentiellement accueillir un grand nombre d'élèves. Un effort particulier reste à faire concernant les locaux, pourquoi ne pas imaginer des antennes ? Ceci pourrait répondre à une attente de proximité de la part de la population.
- un centre de documentation (bibliothèque musicale) commun devrait être mis en place.
- l'enseignement de la danse nécessite d'avoir un plancher sur doubles lambourdes, condition qui n'est pas remplie par un certain nombre de structures.

10. Une grille tarifaire, un mode de dégressivité et des modalités d'accès qui favorisent l'accueil et la mobilité des élèves sur l'aire de référence, sans oublier les adultes.

Les propositions ciblées pourront utilement accompagner la réflexion des élus et professionnels concernés dans l'élaboration de leur projet de territoire. À terme, un projet d'ensemble sous la forme d'une seule structure intercommunale, ou par conventionnement entre les deux établissements agréés, permettra d'envisager, après inspection, un classement de l'établissement en ENMDT.

3. BERNAY ET PONT AUDEMER

A l'ouest du département de l'Eure s'étendent les deux pays de Risle Estuaire et de Risle Charentonne. Les problématiques de développement, propres à chacun de ces vastes territoires, présentent de nombreux points communs. C'est pourquoi les propositions les concernant ont été rassemblées ici.

La Communauté de communes de Bernay et ses environs, qui compte 11 000 habitants, est gestionnaire de l'établissement agréé. Ce n'est pas le cas en revanche de la Communauté de communes de Pont Audemer. L'établissement agréé de Pont Audemer est en effet en gestion communale, dans une ville de 9 400 habitants elle-même faisant partie d'une intercommunalité de 40 000 habitants.

Ces deux établissements ont été agréés par l'État au titre de la qualité de l'enseignement dispensé et sont les deux principaux établissements de l'ouest du département.

Les zones d'influence des villes de Pont Audemer et de Bernay sont aux dimensions des Pays de Risle-Estuaire et de Risle-Charentonne. Chacun de ces Pays compte trois établissements associatifs, et le Pays de Risle-Charentonne compte deux établissements municipaux, en plus des établissements agréés.

Les deux établissements agréés occupent une situation centrale au sein de chacun des deux Pays en question, et la répartition des huit autres établissements, sur chacun des deux territoires, semble favorable à une mise en réseau des offres de chacun des établissements sur le territoire de leur Pays respectif, autour de l'offre particulièrement structurée des deux établissements agréés.

PONT AUDEMER PAYS DE RISLE-ESTUAIRE

**1 établissement agréé communal
3 établissements associatifs**

près de 500 élèves
dont 344 à Pont Audemer (et 190 en danse)

8% d'élèves du département
2% de la région

9 400 habitants
Ville de Pont Audemer
et

40 000 habitants
Communauté de communes
de Pont Audemer

BERNAY ET SES ENVIRONS PAYS DE RISLE-CHARENTONNE

**1 établissement agréé intercommunal
2 établissements municipaux
3 établissements associatifs**

près de 750 élèves
dont 385 à Bernay

12% d'élèves du département
3% de la région

8 800 habitants
Ville de Bernay
et

11 000 habitants
Communauté de communes
de Bernay et ses environs

SPÉCIFICITÉS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

EMA de la Communauté de Communes de Bernay et ses environs :

- le développement de l'accueil des amateurs semble faire partie des priorités,
- le large développement de pratiques d'ensembles diversifiées,
- le développement d'un département de cordes complet,
- le partenariat avec l'Éducation Nationale, des interventions et classes à horaires aménagés au collège,

EMDA de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure :

- un département de danse,
- un projet de développement de l'accueil des amateurs est en cours,
- le développement d'un département de musiques actuelles amplifiées avec un studio de répétition, un atelier de musique assistée par ordinateur,
- la proximité immédiate de l'Éclat, lieu de diffusion de spectacle vivant, et des partenariats autour d'artistes en résidence,
- des locaux de qualité adaptés aux musiques actuelles amplifiées,

Les autres établissements municipaux et associatifs

- les huit établissements proposent un enseignement de proximité,
- ils couvrent presque tout le reste du territoire des Pays de Risle-Estuaire et Risle-Charentonne,
- ils proposent un enseignement diversifié et essentiellement musical.

A partir de l'évolution de chacun de ces deux établissements agréés, dont un est passé en gestion intercommunale, de l'importance des Communautés de communes de Pont Audemer et Bernay à l'échelle des Pays, un projet de mise en réseau des offres d'enseignement spécialisé sur chacun de ces deux territoires pourrait être étudié.

La situation propre à chacun de ces deux territoires nécessite une étude spécifique. Les pistes évoquées ici pourront servir de base à une analyse plus détaillée.

Les deux établissements agréés mènent chacun des projets susceptibles de servir de base à des partenariats avec les établissements présents sur chacun des Pays :

- des concerts réunissant les élèves ou les enseignants,
- des partenariats avec les structures de diffusion,
- des pratiques d'ensembles (orchestres de chambre, harmonies, groupes de musiques actuelles amplifiées, etc.) et des événements proposés en commun,
- des complémentarités dans leurs offres respectives.

CE QU'IL FAUDRAIT DÉVELOPPER POUR PARVENIR À DES PROJETS DE TERRITOIRE

Les préconisations prennent appui sur les critères utilisés dans les précédentes fiches (voir Critères structurants).

1. Le projet d'établissement(s) est adopté en conseil municipal ou de regroupement de communes (voir Projets d'établissements) et mentionne les neuf points suivants.

2. La structuration et l'harmonisation pédagogiques dans l'enseignement des différentes disciplines et notamment des cycles 1 et 2 et des pratiques collectives (voir les Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre) :

- l'ouverture de cours de danse au sein de l'établissement agréé de Bernay et ses environs,
- les pratiques d'ensembles pourraient se développer en partenariat, tout particulièrement entre Pont Audemer et Bernay,
- compléter le département cordes à Pont Audemer,
- l'enseignement du théâtre n'étant pas dispensé sur ces territoires, des collaborations spécifiques pour l'enseignement du théâtre (à partir de stages, de résidences) seront étudiées, notamment à Pont Audemer avec le théâtre de l'Éclat.
- le département de musiques actuelles amplifiées de Pont Audemer, dynamique et structuré, pourrait devenir pôle ressource pour l'ouest de l'Eure. Des conventions seraient à établir avec les autres structures pour en faciliter l'accès à l'ensemble des usagers des Pays.

3. Des partenariats avec les E1 pour la mobilité des élèves et leur accès au cycle d'enseignement professionnel initial.

4. La qualification des enseignants, des encadrants et un plan de formation pluriannuel de ces personnels :

- un plan de formation commun à l'ensemble des structures devrait être mis en place,
- un plan de titularisation pourrait être envisagé en tenant compte des mutualisations possibles des postes entre les structures,
- une réflexion globale sur le contenu des études et le fonctionnement des cursus devrait être un projet commun défini dans un ou des textes fédérateurs comme les Projet(s) d'établissement(s).

5. Une organisation en réseau des établissements présents sur le territoire autour de projets concertés.

6. L'accueil des amateurs dans un cadre adapté : maillage de lieux ressources (voir Développement des pratiques amateurs).

7. Le développement de la sensibilisation et de l'éducation artistique : contribution au plan d'action "arts à l'école" :

- un partenariat accru avec l'Éducation Nationale, en particulier à Pont Audemer,
- le recrutement d'un ou deux intervenants en milieu scolaire (titulaires du DUMI) à Bernay,
- l'ouverture de classes à horaires aménagés à l'école élémentaire de Bernay et de Pont-Audemer devra permettre à l'ensemble des enfants des communautés de communes d'y avoir accès, quel que soit leur lieu de résidence.

8. Le développement en partenariat avec les structures de diffusion et de création, de résidences d'artistes, d'ensembles et de compagnies dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques (voir "Arts à l'école" et "Développement des pratiques amateurs")

- le développement d'une mise en réseau des établissements au sein des deux structures intercommunales, et plus loin les Pays, pouvant permettre notamment le développement de la diffusion de spectacles dans les différentes communes,

9. Des locaux, un parc de matériel et des projets de construction et/ou d'aménagement adaptés aux différentes pratiques : auditorium adaptable, salles pour les pratiques collectives, studios pour les pratiques amplifiées, studios de danse au normes, accueil des handicapés.

10. Une grille tarifaire, un mode de dégressivité et des modalités d'accès qui favorisent l'accueil et la mobilité des élèves sur l'aire de référence, sans oublier les adultes.

A titre d'exemples structurants, les préconisations ciblées pourront utilement accompagner la réflexion des élus et professionnels concernés dans l'élaboration de leur projet de territoire. Il sera néanmoins nécessaire d'examiner attentivement chacun des critères structurants.

4. LE TERRITOIRE DE SEINE-BORD / SEINE-EURE :

La zone concernée, dont la population compte près de 75 000 habitants, correspond aux territoires de la Communauté d'agglomération de Seine-Eure, autour de Val-de-Reuil et Louviers, et de la Communauté de communes de Seine-Bord, autour de Pont de l'Arche, auxquels il faut ajouter quelques communes du Vexin, autour de Romilly sur Andelle.

Ces intercommunalités sont situées entre le sud de l'agglomération de Rouen, la Communauté d'agglomération d'Elbeuf - Boucle de la Seine, le Vexin Normand, triangle nord est de l'Eure, l'axe de l'A13 avec Gaillon (Eure Madrie Seine) puis Vernon (Portes de l'Eure), et Evreux à l'ouest.

Ce territoire, dont l'intercommunalité est en cours de structuration, est riche d'une offre d'enseignement importante et de qualité, et particulièrement dans le domaine des musiques actuelles amplifiées.

SEINE-BORD / SEINE-EURE / ANDELLE

4 Etablissements municipaux

1 établissement associatif

1 500 élèves

23% des effectifs du département

6% des effectifs d'élèves de la région

75 000 habitants

2 structures intercommunales

13% de la population du département

5% de la population régionale

SPÉCIFICITÉS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

EMMD Val de Reuil-Léry-Poses :

- un cursus spécifique adapté aux amateurs,
- un département de musiques actuelles amplifiées avec un atelier de musique assistée par ordinateur,
- un dispositif de soutien aux pratiques de groupes (répétitions, diffusion),
- l'enseignement de la danse,
- des interventions en milieu scolaire (un intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI en commun avec Pont de l'Arche),
- de nombreux partenariats avec d'autres établissements.

EMM de Louviers :

- le développement des disciplines d'ensembles (harmonies en particulier),
- des interventions en milieu scolaire,
- la proximité immédiate de la Scène nationale, et de la Gare aux musiques, lieux de pratique, de formation et de diffusion des musiques actuelles amplifiées.

EMM Pont de l'Arche

- un atelier de jazz,
- un cours d'accordéon,
- des cours de danse,
- des interventions en milieu scolaire (un intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI en commun avec Val de Reuil),

Les autres établissements municipaux et associatifs :

- à cette offre, il faut ajouter les 144 élèves de Romilly-sur-Andelles, à proximité de Val de Reuil et partenaire de nombreux projets,
- les établissements proposent un enseignement de proximité,
- ils couvrent presque tout le reste du territoire de la Communauté d'agglomération et de la Communauté de communes,
- ils proposent un enseignement diversifié et tourné vers les pratiques d'ensembles.

A partir de l'évolution de ces établissements qui regroupent plus de 1 500 élèves, soit presque le quart des effectifs du département, un projet global d'enseignement spécialisé sur l'ensemble des territoires concernés pourrait être étudié.

L'établissement de Val de Reuil-Léry-Poses est intercommunal. Cependant, la question du passage en gestion intercommunale des deux principaux établissements de Seine-Eure a fait l'objet d'une étude en 2003, et la question s'est bien évidemment posée à la Communauté de communes de Seine-Bord, sans qu'à ce jour un tel transfert de compétence ait eu lieu.

Ces établissements, avec Romilly-sur-Andelle notamment, mènent certains projets et partenariats qui favorisent leur rayonnement pédagogique et artistique :

- des concerts réunissant les enseignants, les élèves et de nombreux amateurs,
- des pratiques d'ensembles (orchestres de chambre, symphonique, etc.) et des événements proposés en commun,
- un projet d'échange pour les instruments plus rares comme la harpe ou l'accordéon afin de permettre une mobilité des élèves.

CE QU'IL FAUDRAIT DÉVELOPPER POUR PARVENIR À UN PROJET DE TERRITOIRE

Les préconisations prennent appui sur les critères utilisés dans les précédentes fiches (voir Critères structurants de la fin du rapport) et sont le fruit d'une réflexion avec les responsables des établissements concernés.

1. Le projet d'établissement(s) est adopté en conseil municipal ou de regroupement de communes (voir Projets d'établissements) et mentionne les neuf points suivants.

2. La structuration et l'harmonisation pédagogiques dans l'enseignement des différentes disciplines et notamment des cycles 1 et 2 et des pratiques collectives (voir les Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre) :

- des collaborations spécifiques pour l'enseignement de la danse et du théâtre pourraient être étudiées plus spécifiquement, notamment avec la Compagnie Beau Geste pour la danse, et l'Ephéméride, ainsi que la Scène nationale pour le théâtre.

3. Des partenariats avec les E1 pour la mobilité des élèves et leur accès au cycle d'enseignement professionnel initial.

4. La qualification des enseignants, des encadrants et un plan de formation pluriannuel de ces personnels :

- un plan de formation commun à l'ensemble des structures devrait être mis en place,
- un plan de titularisation pourrait être envisagé en tenant compte des mutualisations possibles des postes entre les structures
- une réflexion globale sur le contenu des études et le fonctionnement des cursus devrait être un projet commun défini dans un ou des textes fédérateurs comme les Projet(s) d'établissement(s).

5. Une organisation en réseau des établissements présents sur le territoire autour de projets concertés.

6. L'accueil des amateurs dans un cadre adapté : maillage de lieux ressources (voir Développement des pratiques amateurs).

7. Le développement de la sensibilisation et de l'éducation artistique : contribution au plan d'action "arts à l'école" :

- un partenariat accru avec l'Education Nationale,
- le travail en partenariat, autour d'une équipe d'intervenants (titulaires du DUMI), dont les missions pourraient être aussi de jouer un rôle de médiateur entre les diverses entités,
- les intervenants (titulaires du DUMI), pourraient être les moteurs d'un développement équilibré des classes à horaires aménagés et permettre à l'ensemble des enfants du territoire d'y avoir accès, quelque soit leur lieu de résidence dans le territoire.

8. Le développement en partenariat avec les structures de diffusion et de création, de résidences d'artistes, d'ensembles et de compagnies dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques (voir "Arts à l'école" et "Développement des pratiques amateurs")

- pour le développement de la diffusion de spectacles dans les différentes communes, par exemple entre les établissements et la Gare aux musiques (musiques actuelles amplifiées), la Compagnie Beau Geste (danse) et la Scène nationale (théâtre).

9. Des locaux, un parc de matériel et des projets de construction et/ou d'aménagement adaptés aux différentes pratiques :

- la construction de locaux adaptés aux musiques actuelles amplifiées, à la danse et disposant d'un auditorium à Val de Reuil, permettrait à l'établissement de disposer d'équipements à la hauteur de son dynamisme et de rayonner d'avantage,
- la mise aux normes de sécurité et l'adaptation des locaux aux activités à Louviers et Pont de l'Arche, semblent indispensables,
- le développement des pratiques d'ensembles met en lumière la taille limitée des salles,

10. Une grille tarifaire, un mode de dégressivité et des modalités d'accès qui favorisent l'accueil et la mobilité des élèves sur l'aire de référence, sans oublier les adultes.

Les préconisations ciblées pourront utilement accompagner la réflexion des élus et professionnels concernés dans l'élaboration de leur projet de territoire. Il sera néanmoins nécessaire d'examiner attentivement chacun des critères structurants.

A terme, la construction de nouveaux locaux à Val de Reuil et la mise en place d'une gestion en réseau entre les quatre établissements (cohérence de l'offre, cohérence des projets pédagogiques et artistiques) pourraient permettre d'envisager, après inspection, un reclassement de l'établissement en établissement agrégé.

5. LES TERRITOIRES LES MOINS DOTÉS :

La question d'une offre d'enseignement artistique spécialisé adaptée aux 55% de la population de l'Eure, qui ne se trouvent pas sur le territoire d'un établissement structuré, est un des enjeux majeurs du schéma départemental.

La structuration et le rayonnement des offres sur ces "grands territoires" (et donc en lien avec la structuration des intercommunalités et des Pays) pourra permettre d'accueillir 70% de la population du département.

A l'instar du Pays de Bray en Seine-Maritime, des zones intermédiaires regroupant 30% de la population du département, apparaissent cependant plus distantes de ces cinq "grands territoires" et appellent donc là encore une réflexion particulière.

Les zones principalement repérées sont les Pays du Vexin Normand, du Roumois, de Saint-André-de-l'Eure et de Avre-et-Iton, dont les situations semblent avoir des points communs avec le Pays de Bray :

- des villes de taille moyenne,
- un très grand nombre de petites communes,
- une situation géographique qui oriente l'activité vers les zones frontalières et/ou d'autres Pays ou agglomérations comme Romilly-sur-Andelle avec Val-de-Reuil, Saint-Pierre-des-Fleurs avec Elbeuf, etc.
- des structures d'enseignement qui proposent une offre de proximité, mais dont la taille, la structuration et le rayonnement sont modestes et permettent difficilement de couvrir un territoire intercommunal,
- des enjeux d'enseignement étroitement liés aux enjeux de diffusion.

L'action menée en Pays de Bray apporte donc un éclairage intéressant en tant qu'exemple complémentaire pour la structuration d'une offre sur un territoire où il n'y a pas d'E1, d'E2 ou d'E3 particulièrement structurés.

Le cas de petites structures ayant fusionné comme autour de Saint-Pierre-des-Fleurs, ou du dynamisme des établissements intercommunaux de Bourgheroulde-Infreville et de Saint-André-de-l'Eure apportent également des exemples utiles dans la recherche de solutions.

Le dynamisme et la qualité du travail mené pour la danse à Verneuil-sur-Avre offre enfin une piste pour cet enseignement spécifique dans le sud du département.

ETUDE COMPLÉMENTAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

PRÉAMBULE

Lors du lancement de la mission, la liste des établissements rentrant dans le champ de l'étude a été établie selon les critères suivants :

- Au moins 3 enseignants salariés,
- Au moins 50 élèves,
- Un enseignement structuré et clairement repéré.

Enseignée dans 41% des établissements étudiés selon ces critères, la danse regroupe 2 979 élèves et 43 enseignants. Comparée aux 21 229 élèves et quelques 1 000 enseignants en musique, la place de la danse dans le réseau de ces établissements est bien modeste.

De plus, l'enseignement de la danse est encadré par la loi n°89-468 du 10 juillet 1989.

- Un établissement doit faire l'objet d'une déclaration d'ouverture, de fermeture et de modification de toute activité en Préfecture (dans les deux mois avant l'ouverture de l'établissement ou dans les 15 jours qui suivent la fermeture ou la modification d'activité de l'établissement.)
- Un professeur doit être titulaire du DE ou son équivalence ou avoir été régulièrement dispensé de ce diplôme pour enseigner "contre rétribution" la danse dans les secteurs publics et privés,
- Il est préconisé, dans le décret n° 92-193 du 27 février 1992, un plancher flottant amortissant sur doubles lambourdes, dans le but d'éviter toute atteinte aux articulations et au squelette, qu'entraînerait la pratique régulière de la danse sur un sol inadapté.

Etant donnés le cadre légal et le nombre important d'acteurs de cet enseignement qui se trouvaient en marge de l'étude menée initialement, une étude complémentaire a été lancée.

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

Cette enquête s'est déroulée en deux temps :

- Au cours du mois de juin 2004, les fichiers du Réseau Musique et Danse (Région musique), de la DRAC et du CeFEDeM, ont été croisés avec une enquête de terrain auprès des établissements et des mairies. Ce travail préliminaire a permis d'édifier une liste complémentaire de 229 établissements dispensant un enseignement de la danse en région,
- De septembre 2004 à janvier 2005, ces 229 établissements ont été interrogés par voie de questionnaires. Ces informations ont été traitées de la même manière que celles qui font l'objet central du rapport.

TAUX DE RÉPONSE

Au total, sur un panel de 229 établissements, ce sont 146 établissements qui ont répondu, soit au total, 63% des établissements destinataires du questionnaire : 42 établissements dans l'Eure (62%), 104 en Seine Maritime (63%).

STATUT ET DÉCLARATION EN PRÉFECTURE

STATUT DES ÉTABLISSEMENTS

Sur 144 établissements :

- 78% sont des associations (113 établissements),
- 1 seul établissement a été déclaré comme "libéral" (à but lucratif),
- 8% sont de statut public (9 établissements municipaux et 2 universitaires),
- 13% n'ont pas communiqué leur statut (19 établissements).

DÉCLARATION EN PRÉFECTURE

83% des établissements ont fait l'objet d'une déclaration en Préfecture.

Entre 12 et 24 établissements (17%) n'ont pas souscrit à cette obligation légale.

AIDES PUBLIQUES

Au moins 71% des établissements déclarent bénéficier d'une aide publique, parmi lesquels les structures de statut public et 85% des associations.

L'aide est apportée dans la plupart des cas par la mairie. L'intercommunalité n'est presque pas développée dans ce secteur.

Il convient de remarquer que la répartition des aides publiques est presque identique d'un département à l'autre.

Globalement, à l'échelle de la région :

- 71% des établissements bénéficient ainsi du prêt de locaux,
- 61% bénéficient de subventions,
- 18% bénéficient de matériel,
- 12% de personnel mis à disposition.

Il est intéressant de constater que les structures privées (associations en particulier) bénéficient autant que les structures publiques de prêt de locaux ou de subventions.

Parmi le matériel mis à disposition, il y a :

- Le matériel spécifique nécessaire à la pratique (appareil de diffusion sonore, miroirs, barres, etc.),
- Le matériel de base nécessaire à la pratique (tables, chaises, bancs, etc.),
- Le matériel nécessaire au spectacle (scène, éclairage, autres équipements de scène),
- Le matériel administratif (informatique, matériel de bureau, armoires, etc.).

Parmi le personnel mis à disposition, il y a :

- 10 personnels d'entretien (7% des établissements)
- 5 enseignants (3%)
- 11 personnels administratifs (8%)

PHOTOGRAPHIE RÉGIONALE

Le recensement mené met en lumière le nombre très important d'élèves en danse dans la région. La Seine-Maritime regroupe les trois quarts des élèves, mais l'écart d'effectifs de 1 à 3 entre les deux départements correspond aux écarts constatés dans l'enseignement étudié précédemment.

L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE EN HAUTE-NORMANDIE*

257 ÉTABLISSEMENTS

18 500 ÉLÈVES

271 ENSEIGNANTS

* toutes données confondues

L'enseignement couvert ici concerne 229 établissements sur le territoire régional, 15 728 élèves et 243 enseignants. Cette annexe vient offrir un précieux complément d'information sur l'enseignement de la danse en Haute-Normandie.

Les effectifs ci-dessous concernent donc spécifiquement l'enseignement de la danse au sein des 229 établissements concernés par cette étude complémentaire.

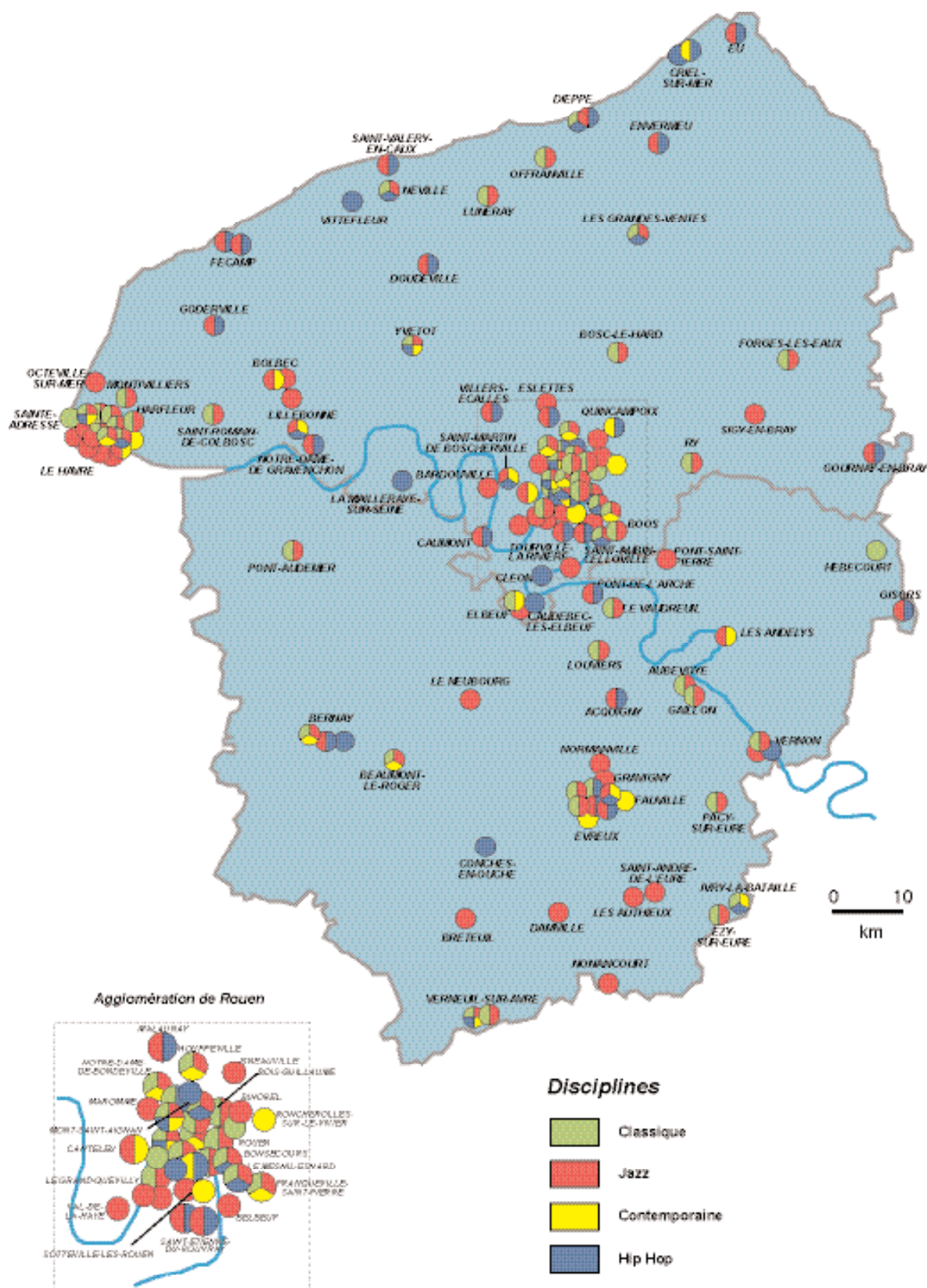
	HAUTE-NORMANDIE	EURE	SEINE-MARITIME
Effectifs d'élèves	15 728	3 822	11 906

Le calcul du nombre d'habitants et d'élèves pour 10 000 habitants, et du nombre moyen d'élèves par établissement, corrigé par une estimation des non-réponses (calcul établi sur le panel de 229 établissements), révèle une couverture importante du territoire, des effectifs importants et, dans chaque département, un aménagement presque proportionnel au nombre d'habitants. Ces chiffres pourraient confirmer l'hypothèse d'une demande très importante pour l'enseignement de la danse, demande aussi importante en Seine-Maritime que dans l'Eure.

	HAUTE-NORMANDIE	EURE	SEINE-MARITIME
Nombre d'établissements pour 10 000 habitants	1,27	1,20	1,31
Nombre d'élèves pour 10 000 habitants	109	71	96
Nombre moyen d'élèves par établissement	69	59	70

La cartographie ci-contre met en lumière la répartition sur l'ensemble du territoire des établissements étudiés dans l'étude complémentaire de l'enseignement de la danse.

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE



RÉPARTITION DES DISCIPLINES SUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS :

	EURE	SEINE-MARITIME
Danse jazz	76%	74%
Danse classique	38%	38%
Danse hip hop	31%	36%
Danse contemporaine	6%	22%

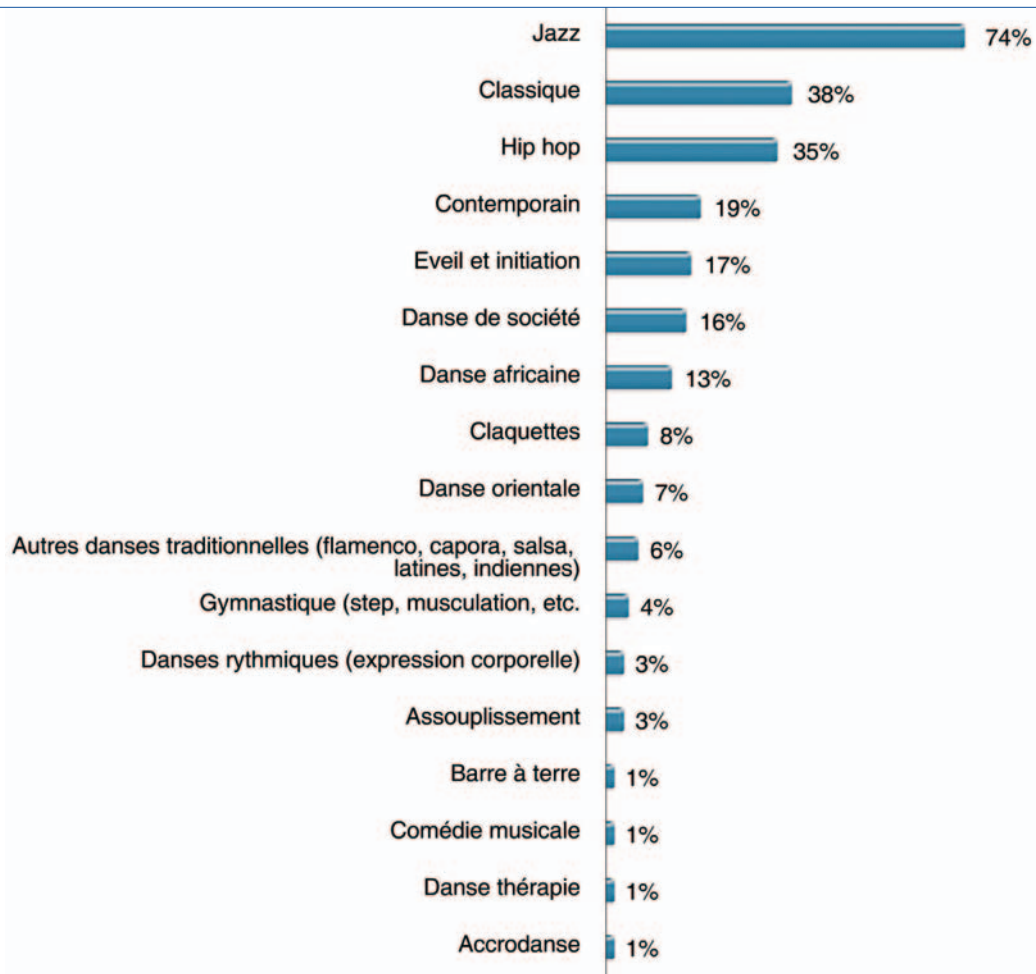
La danse jazz est enseignée dans 76 % des établissements de l'Eure, recensés dans cette étude complémentaire pour l'enseignement de la danse.

Il convient de remarquer que si les danses jazz et classique sont enseignées dans les mêmes proportions dans l'Eure et la Seine-Maritime, il existe un écart entre les deux départements pour l'enseignement des danses hip hop et contemporaines.

Viennent ensuite les pratiques spécifiques de l'éveil et de l'initiation pour les plus jeunes.

La place importante des danses de salon, claquettes et de l'ensemble des danses traditionnelles (africaine, orientale, flamenco, etc.) témoigne de la grande diversité des pratiques et des enseignements en danse.

RÉPARTITION DES DISCIPLINES SUR L'ENSEMBLES DES ÉTABLISSEMENTS



Ces chiffres confirment la place importante de la danse jazz et de la danse classique, dans les structures privées d'enseignement, le développement important de la danse Hip Hop, et le développement relativement modeste encore aujourd'hui de la danse contemporaine.

Ces chiffres révèlent également l'importance, sous l'appellation danse, de pratiques "rythmiques", "assouplissement", "muscultation". Il y a donc une diversification de l'offre vers de telles pratiques. Cette diversification correspond à une demande, elle peut être également expliquée par le lien historique de la danse avec le ministère et les services municipaux de la Jeunesse et des Sports, mais elle peut aussi masquer un enseignement de la danse contre rétribution et ainsi contourner les obligations, en termes de qualification des enseignants et des lieux de pratique, imposées par la loi.

EFFECTIFS PAR DISCIPLINE

	HAUTE-NORMANDIE	
Danse jazz	7 874	55%
Danse classique	2 386	17%
Danse hip hop	1 482	10%
Danse de société	775	5%
Danse contemporaine	579	4%
Eveil et initiation*	461	3%
Danse africaine	374	2,5%
Danse orientale	234	2%
Claquettes	151	1%
Danses traditionnelles	64	0,5%
TOTAL	14 380	

* non apparenté de manière explicite à une discipline

Parmi les effectifs recensés :

- 14 380 élèves suivent des cours identifiés comme de la danse,
- 1 348 suivent des cours proches de la gymnastique.

La répartition des effectifs par discipline fait apparaître que un danseur sur deux pratique la danse jazz, et que les danses classiques et hip hop viennent ensuite avec des effectifs importants.

	EURE	SEINE-MARITIME
Danse jazz	2 078	5 796
Danse classique	614	1 772
Danse hip hop	520	962
Danse de société	100	675
Danse contemporaine	70	509
Eveil et initiation*	113	348
Danse africaine	67	307
Danse orientale	82	152
Claquettes	35	116
Danses traditionnelles	0	64

La répartition des effectifs entre les départements fait apparaître un écart bien supérieur à la moyenne pour les danses de société, contemporaine et traditionnelles : ces danses semblent être très peu enseignées dans l'Eure.

En effet, pour un écart de population de 1 à 2,3, cet écart est, comme pour la musique, de 1 à 2,8 pour la danse jazz et de 1 à 7 pour la danse contemporaine.

STRUCTURATION CURSUS

Une évaluation de la structuration pédagogique des enseignements dispensés n'est possible que pour des disciplines relevant effectivement d'un enseignement.

Pour les danses jazz, classique, contemporaine et hip hop, il peut exister un cursus, une définition des contenus pédagogiques et des modes d'évaluation.

Toutes les disciplines apparentées à la gymnastique ne peuvent évidemment correspondre à un enseignement de la danse et a fortiori à un cursus.

Enfin, les danses du monde, traditionnelles ou de salon peuvent être structurées en ateliers de niveaux ou de tranches d'âge. Cependant la notion de cursus, nécessitant un contenu pédagogique, des objectifs pluriannuels et une évaluation, ne correspond guère à ces enseignements.

Si 48% des structures associent leur démarche à la notion d'apprentissage, seuls 5% évoque une structuration en cycles ou cursus.

78% évoquent la notion de loisir, 57% celle d'initiation et 24% celle d'atelier sans autre précision.

Globalement, très peu de structures ont donc mis en place une structuration pédagogique sous forme de cycles ou de cursus. Le schéma d'orientation pédagogique est donc très peu appliqué.

Enfin, 33% évoquent la notion de technique sans que cet apprentissage technique soit rattaché à un cursus par cycle.

MODES D'ÉVALUATION

Près de la moitié des structures pratique une évaluation sous forme d'audition ou de spectacle de fin d'année.

Seules deux structures sur 144 ayant répondu déclarent mener des examens.

11% des structures évoquent enfin l'évaluation continue des élèves, le plus souvent sous une forme limitée au spectacle de fin d'année et/ou à l'observation courante par l'enseignant.

SPÉCIFICITÉS

Ateliers chorégraphiques

Un tiers des structures propose des ateliers chorégraphiques, sans qu'il soit toujours possible de préciser la discipline.

Accompagnement musical

19% proposent un accompagnement musical et cet accompagnement n'est permanent que dans 3 structures. Il s'agit majoritairement de percussions pour la danse africaine, et dans 3 cas, de piano, dans 1 cas, de guitare.

La moitié des cours est accompagnée par de la musique enregistrée.

31% des établissements n'ont pas répondu à la question.

Activité de tutorat

Le CeFEDeM travaille avec une quinzaine de structures avec un système de tutorat et une structure en Seine-Maritime l'a intégré dans son fonctionnement.

Autres enseignements complémentaires

La moitié des structures ne dispense pas d'enseignement complémentaire.

Un tiers propose aux élèves des pratiques collectives, 20% abordent des notions de culture chorégraphique et entre 7 et 8% abordent des notions de formation musicale du danseur, de physiologie ou d'anatomie physiologie.

Une structure dans l'Eure propose des séances d'élaboration chorégraphique et le développement de la relation musique et mouvement.

Un travail de création associé à la notion de thérapie est également proposé dans une structure. Cirque, théâtre ou chant sont proposés dans 5 structures (il s'agit de MJC le plus souvent).

Il existe ainsi très peu d'établissements où la pratique de la danse est enrichie d'enseignements complémentaires, d'un travail des danseurs en contact avec des musiciens et/ou de la notion de formation du danseur en vue d'une pratique de création autonome.

Globalement, les enseignements complémentaires, les ateliers chorégraphiques ou l'accompagnement musical sont très peu développés, ce qui est lié en partie seulement à des contraintes économiques.

RAYONNEMENT

Actions de sensibilisation

Dans près de la moitié des structures, certaines actions de sensibilisation permettent de toucher au moins ponctuellement d'autres publics.

20% développent un travail en collaboration avec d'autres associations et 20% en milieu scolaire.

Très peu d'actions sont cependant menées dans le cadre de conventions associant plusieurs partenaires.

Agrément Jeunesse et Sport

53% des établissements sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Entre 54 et 68 établissements (48%) ne bénéficient pas de cet agrément.

Sorties

Un peu moins de la moitié des structures propose à leurs élèves entre 1 et 3 sorties par an. La proximité ou l'éloignement des structures de diffusion est bien sûr un facteur déterminant, mais la volonté des enseignants de réunir les élèves hors du cadre des cours est aussi le signe d'une culture partagée au-delà de l'enseignement.

Ces sorties nourrissent une convivialité au sein du groupe, autant qu'elles invitent les élèves à être curieux, à être de futurs spectateurs.

Projets et mise en réseau

Le tiers des structures mène des projets avec d'autres structures, essentiellement des associations, mais aussi la Fédération Française de Danse, des municipalités, des écoles, des lieux de diffusion, d'autres écoles de danse, des centres de loisirs ou MJC, une maison de retraite, etc.

19% des projets sont des projets de création artistique, 14% des projets pédagogiques et 11% des projets de diffusion.

Ces projets qui constituent les premières mailles d'une mise en réseau des établissements permettent l'élaboration de projets très divers, une mobilité des élèves et de nombreux échanges entre les enseignants, les élèves et d'autres publics.

ENSEIGNANTS

EFFECTIFS D'ENSEIGNANTS

■ 80% des enseignants ont répondu,

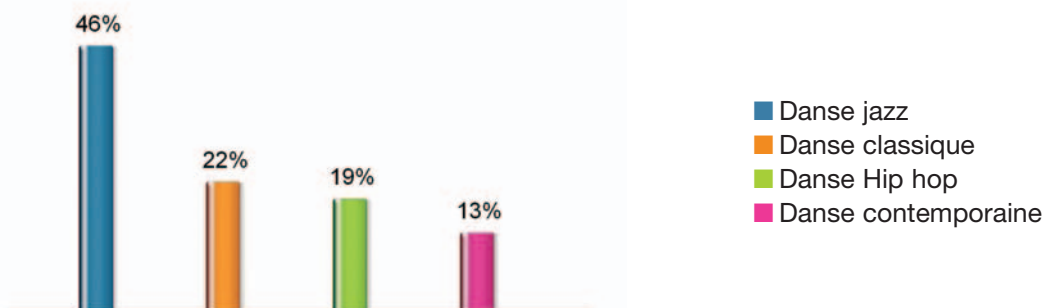
L'estimation sur l'ensemble des postes permet de considérer que la Haute-Normandie compte :

■ 243 enseignants, dont 73 dans l'Eure et 170 en Seine-Maritime,

■ 378 postes, dont 115 dans l'Eure et 263 en Seine-Maritime.

■ 141 enseignent le jazz, 67 la danse classique, 59 le Hip hop et 40 la danse contemporaine (une grande partie enseigne plusieurs disciplines).

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR DISCIPLINE



MOYENNE D'ÂGE

La moyenne d'âge des équipes pédagogiques, dans chaque établissement, varie de 26 à 41 ans.

La moyenne d'âge régionale est à 34 ans.

QUALIFICATION

QUALIFICATION PÉDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS EN DANSE



71% des enseignants, soit, en incluant les non réponses et une estimation des postes multiples, 173 enseignants ne sont pas titulaires du diplôme pédagogique ou de la dispense obligatoire dans le cadre de la loi de 1989.

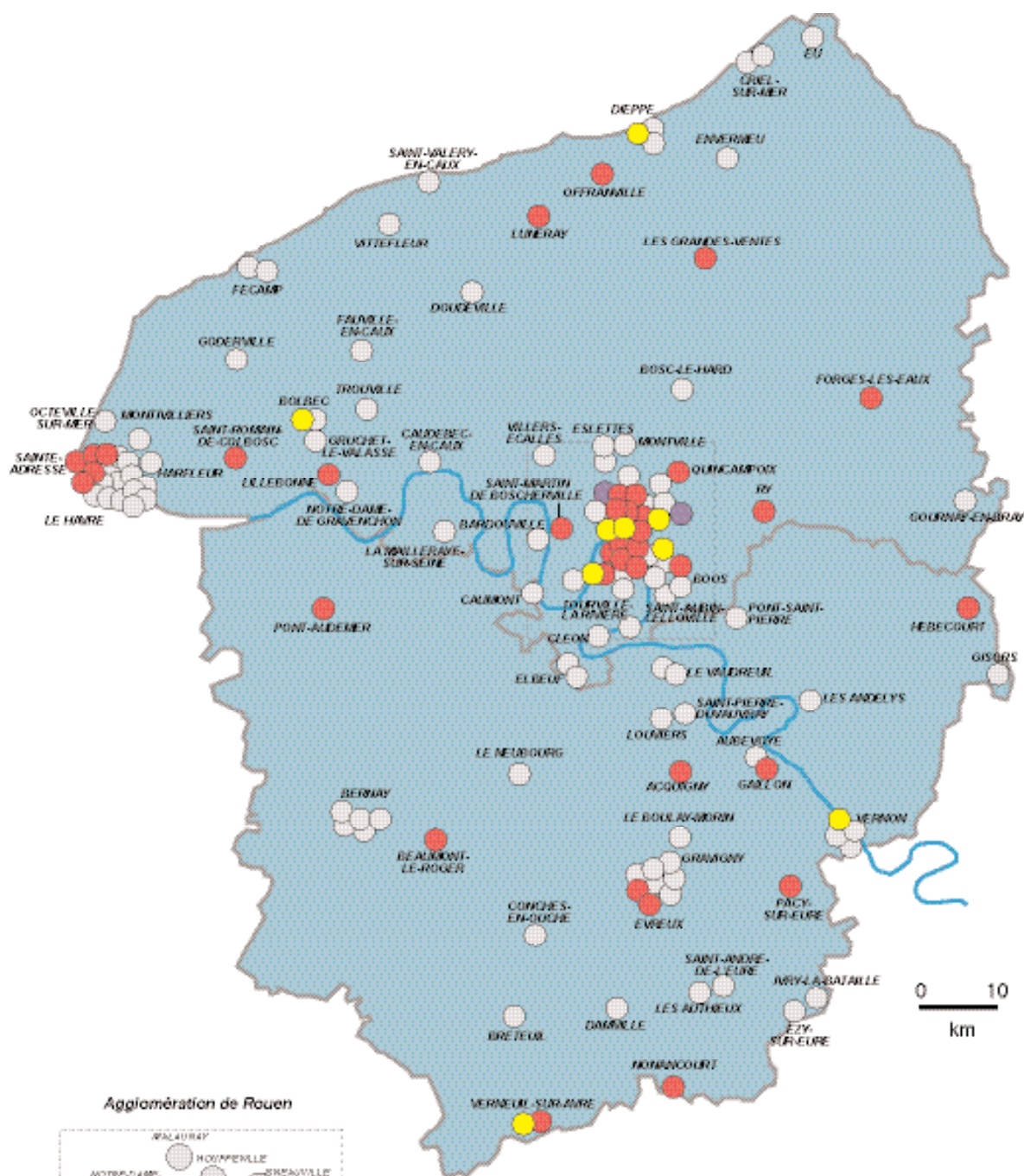
Il est possible d'estimer que 6 650 élèves sont inscrits en danses jazz, classique ou contemporaine, dans des établissements où aucun enseignant n'est titulaire de ces diplômes obligatoires.

(N'entrent pas dans ce calcul, les élèves de danse Hip hop (1 482) et les élèves des associations qui ont en leur sein au moins un enseignant titulaire du DE ou dispensé (550 élèves)).

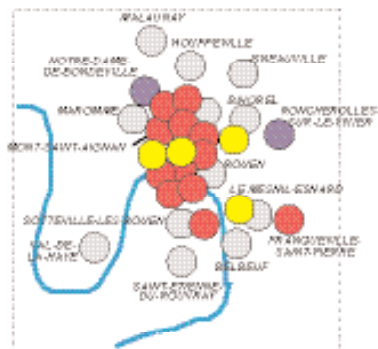
72% des enseignants en jazz sont encore dans cette situation, 68% des enseignants de danse contemporaine et 49% des enseignants de danse classique.

Il convient de constater, en l'absence d'un DE de danse hip hop, que 9% des enseignants de hip hop sont titulaires du DE dans une autre discipline. Un seul enseignant est titulaire du CA de danse.

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE



Agglomération de Rouen



- DE ou Dispense de DE et plancher sur doubles lambourdes
- Diplôme d'état (DE) ou Dispense de DE et plancher non-conforme
- Plancher sur doubles lambourdes et enseignant non-diplômé ou dispensé
- Absence de DE, de dispense de DE et de plancher sur doubles lambourdes

FORMATION

Enseignants de jazz, classique et contemporain

Seuls 11% des enseignants déclarent avoir suivi une formation au cours des quatre dernières années.

Onze enseignants déclarent avoir suivi une formation au CeFEDeM, quatre dans un établissement comme le CND ou un CNSMD, cinq des stages, dont un pour les stages "danse à l'école".

Près du quart d'entre eux souhaite une formation continue et 20% souhaitent une formation diplômante.

La situation des 71% d'enseignants non titulaires du DE, du CA ou d'une dispense d'une part, et de l'ensemble des enseignants ne suivant pas de formation en général, est préoccupante et leur situation ne peut être simplement résolue par un plan de formation, dans la mesure où :

- Ces enseignants "hors-la-loi" ne peuvent légalement être bénéficiaires d'un plan de formation financé par des fonds publics,
- L'obtention du DE suppose l'obtention préalable de l'EAT ou une dispense spécifique, conditions difficile à remplir pour nombre d'enseignants,
- Leur isolement professionnel nécessite un vaste travail de diffusion de l'information, de recensement des besoins, préalables à une véritable mise en réseau.

Hip hop et autres disciplines

En l'absence d'un DE spécifique, le cas des autres disciplines est très différent.

Pour la danse hip hop, par exemple et en dehors de trois enseignants titulaires du DE (de danse contemporaine), les autres enseignants ont été formés, pour les deux tiers dans le cadre de formations privées, pour 3 d'entre eux auprès de compagnies et pour les autres, via des formations indirectement liées à la danse comme le BAFA ou le Brevet d'Etat de métier de la forme.

LOCAUX

Propriétaires

Si 79% au moins des établissements interrogés relèvent d'un statut privé, en revanche 77% sont dans des locaux qui appartiennent à une collectivité (propriétaire de droit public), essentiellement à une municipalité.

22% des locaux appartiennent à des structures privées, essentiellement des associations.

Nature des sols

Il convient de rappeler qu'il est préconisé dans le décret n° 92-193 du 27 février 1992, un plancher flottant amortissant sur doubles lambourdes, dans le but d'éviter toute atteinte aux articulations et au squelette, qu'entraînerait la pratique régulière de la danse sur un sol inadapté.

- 33% des structures interrogées n'ont pas répondu à cette question,
- 40% des sols sont une dalle de béton,
- 5% sont du carrelage,
- 15% un plancher sur lambourdes,
- 7% un plancher sur doubles lambourdes.

Surface d'évolution

- 28% sont diverses surfaces plastifiées (linoléum, PVC, etc.),
- 50% des surfaces d'évolution sont un plancher,
- 22% sont un tapis.

93% des sols ne correspondent pas aux préconisations du décret n° 92-193 du 27 février 1992 et 50% des sols ne sont pas des planchers (la plus grande partie sont des tapis sur béton ou carrelage).

Il convient de préciser qu'un plancher sur doubles lambourdes, ou équivalent, aux normes, avec la livraison, la pose et un tapis adapté à la pratique (selon la charge), matériel classé au feu M3, coûte entre 120 et 150 € / m².

Equipements complémentaires

93% des studios de danse sont équipés de sanitaires (un ou deux essentiellement),
78% sont équipés de barres,
75% sont équipés de vestiaires (un ou deux essentiellement),
70% sont équipés de glaces,
50% sont équipés de douches (un ou deux essentiellement).

25% des locaux ne sont pas équipés de vestiaires

50% des locaux ne sont pas équipés de douches

TARIFS

Il existe une grande diversité de tarifs, en croisant :

- La possibilité de payer le cours à l'unité (5% des structures) ou par groupe de 10, 20 ou 30 (2%),
- Le nombre de cours par semaine (de 1 à 3),
- L'inscription pour un an (45%), un trimestre (40%) ou un mois (12%),
- La possibilité de prendre un "pass" donnant l'accès libre pendant un an (2%) ou un trimestre (1%).

Les 39% d'établissements qui ne bénéficient pas de subventions facturent nécessairement l'intégralité du coût de l'enseignement aux élèves ou parents d'élèves.

Les subventions permettent dans des proportions très diverses de diminuer ce tarif et ainsi de faciliter plus ou moins l'accès à ces enseignements.

CONCLUSION

La présente étude de l'enseignement de la danse, largement complétée par une enquête spécifique sur l'enseignement privé, permet d'offrir une image fiable de ce secteur en région. A la lecture des résultats, un certain nombre de points, qu'il convient de rappeler de manière synthétique, justifie la proposition d'un plan d'urgence pour l'enseignement de la danse.

IMPORTANCE DU SECTEUR

Avec 257 établissements, 18 500 élèves et 271 enseignants, l'enseignement de la danse est réparti sur l'ensemble du territoire comme le révèle la carte des disciplines.

Les associations représentent la grande majorité de ces structures. Associatives ou publiques, ces structures bénéficient dans la plupart des cas d'une aide municipale (85% des associations étudiées spécifiquement). L'intercommunalité est très peu développée pour les structures spécialisées dans l'enseignement de la danse.

UNE STRUCTURATION PÉDAGOGIQUE RELATIVEMENT FAIBLE

Une évaluation de la structuration pédagogique des enseignements dispensés n'est possible que pour des disciplines relevant effectivement d'un enseignement. Si 48% des structures associent leur démarche à la notion d'apprentissage, **5% évoque une structuration en cycles ou cursus**. Le schéma d'orientation pédagogique est donc très peu appliqué.

Il existe très peu d'établissements où la pratique de la danse est enrichie d'enseignements complémentaires, d'un travail des danseurs en contact avec des musiciens vivants et/ou de la notion de formation du danseur en vue d'une pratique de création autonome (accompagnement musical et ateliers chorégraphiques)

LES LIMITES DE LA QUALIFICATION ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

80% des enseignants ont répondu. 71% des enseignants soit, en incluant les non réponses et une estimation des postes multiples, **173 enseignants ne sont pas titulaires du diplôme pédagogique (DE) ou de la dispense obligatoire dans le cadre de la loi de 1989. Il est possible d'estimer qu'au moins 6 650 élèves sont inscrits en danses jazz, classique ou contemporaine, dans des établissements dans lesquels aucun enseignant n'est titulaire de ces diplômes obligatoires.**

1) pour les enseignants en danses jazz, classique et contemporaine

Seuls 11% des enseignants déclarent avoir suivi une formation au cours des quatre dernières années. La situation des 71% d'enseignants non titulaires du DE, du CA ou d'une dispense d'une part, et de l'ensemble des enseignants ne suivant pas de formation en général, est préoccupante et leur situation ne peut être simplement résolue par un plan de formation, dans la mesure où :

- les enseignants "hors-la-loi" ne peuvent légalement être bénéficiaires d'un plan de formation financé par des fonds publics,
- L'obtention du DE suppose l'obtention préalable de l'EAT ou une dispense spécifique, conditions difficiles à remplir ,
- Leur isolement professionnel nécessite un vaste travail de diffusion de l'information, de recensement des besoins, préalables à une véritable mise en réseau.

2) pour les enseignants en hip hop et autres danses

En l'absence d'un DE spécifique, le cas des autres disciplines est très différent.

Pour la danse hip hop, par exemple et en dehors de trois enseignants titulaires du DE (de danse contemporaine), les autres enseignants ont été formés, pour les deux tiers dans le cadre de formations privées, pour trois d'entre eux auprès de compagnies et pour les autres il s'agit de formations indirectement liées à la danse comme le BAFA ou le Brevet d'Etat de métier de la forme.

NATURE DES SOLS

Il convient de rappeler qu'**il est préconisé dans le décret n° 92-193 du 27 février 1992, un plancher flottant amortissant sur doubles lambourdes**, dans le but d'éviter toute atteinte aux articulations et au squelette, qu'entraînerait la pratique régulière de la danse sur un sol inadapté.

93% des sols ne correspondent pas aux préconisations du décret et 50% des sols ne sont pas des planchers (dont la plus grande partie sont des tapis sur béton ou carrelage).

PLAN D'URGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

Dans le cadre du plan régional et des schémas départementaux, il semble absolument nécessaire d'inscrire un programme de suivi de ces enseignements et d'action en faveur de :

- la formation des enseignants susceptibles de passer l'EAT et le DE (voir Formation professionnelle),
- la consolidation des emplois d'enseignants titulaires de ces diplômes ou dispenses, par la mutualisation de certains postes, et le recrutement d'enseignants diplômés ou dispensés,
- la formation des encadrements pour le développement des cursus, l'enseignement des disciplines complémentaires, la mise en réseau des projets pédagogiques et artistiques,
- l'équipement de ces établissements en planchers aux normes.

Comme dans les propositions par territoire en 3^{ème} partie, il serait pertinent, sur la base de ces critères de qualification, de mutualisation, de formation continue des encadrants, de structuration pédagogique et de mise aux normes des équipements, de s'appuyer sur les projets des onze établissements recensés comme disposant au moins des qualifications et d'un plancher, sans compter les E1, E2 ou E3 (dont Gonfreville l'Orcher, Petit Quevilly, etc.).

1) Établissements dont les enseignants sont titulaires du DE ou d'une dispense et qui sont équipés d'un plancher sur doubles lambourdes : le centre de danse et de remise en forme de Yannick Stéphant à Verneuil sur Avre, l'association Turbulences à Rouen, l'école de danse Caroline Lemaître à Vernon, l'académie de danse de Rouen et l'association Bihorel Culture à Bihorel.

2) Établissements dont les enseignants sont titulaires du DE ou d'une dispense et qui sont équipés d'un plancher : le Lieu au Havre et le studio Tempo au Grand Quevilly, association les Chorélias à Forges les eaux, association Temps danse à Mesnil Esnard, le centre artistique des 3 vallées à Ry, l'académie de danse d'Elbeuf.

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LES ÉCOLES ET ATELIERS DE CIRQUE

PRÉAMBULE

La pratique circassienne, tout comme celle de la danse, est une pratique à risque : elle requiert une maîtrise des outils utilisés et des notions pédagogiques de base.

L'enseignement du cirque n'est pas régi par une loi spécifique comme l'est l'enseignement de la danse.

L'enseignement du cirque s'appuie sur la circulaire n° 162-782 du 9 mars 1999 annexée à la Charte de qualité des arts du cirque

La charte de qualité, dont le but est la mise en place d'une réglementation nationale pour la pratique des arts du cirque, a été définie par le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Jeunesse et des Sports, la Fédération Française des Ecoles de Cirques (FFEC).

Cette charte de qualité a été concrétisée par un protocole d'accord entre les trois partenaires concernés. Elle a ainsi permis la création du Brevet d'initiateur aux arts du cirque (BIAC) et un brevet spécialisé "Art du clown" (BISAC). Un brevet "petite enfance" est en préparation.

La structuration souhaitée semble plus ou moins effective sur le terrain. Il apparaît qu'aujourd'hui peu d'associations soient affiliées à la FFEC et que peu d'intervenants circassiens soient titulaires du BIAC.

Dans ce contexte, il a semblé nécessaire d'étendre le champ de la présente étude aux associations qui dispensent un enseignement du cirque en Haute-Normandie.

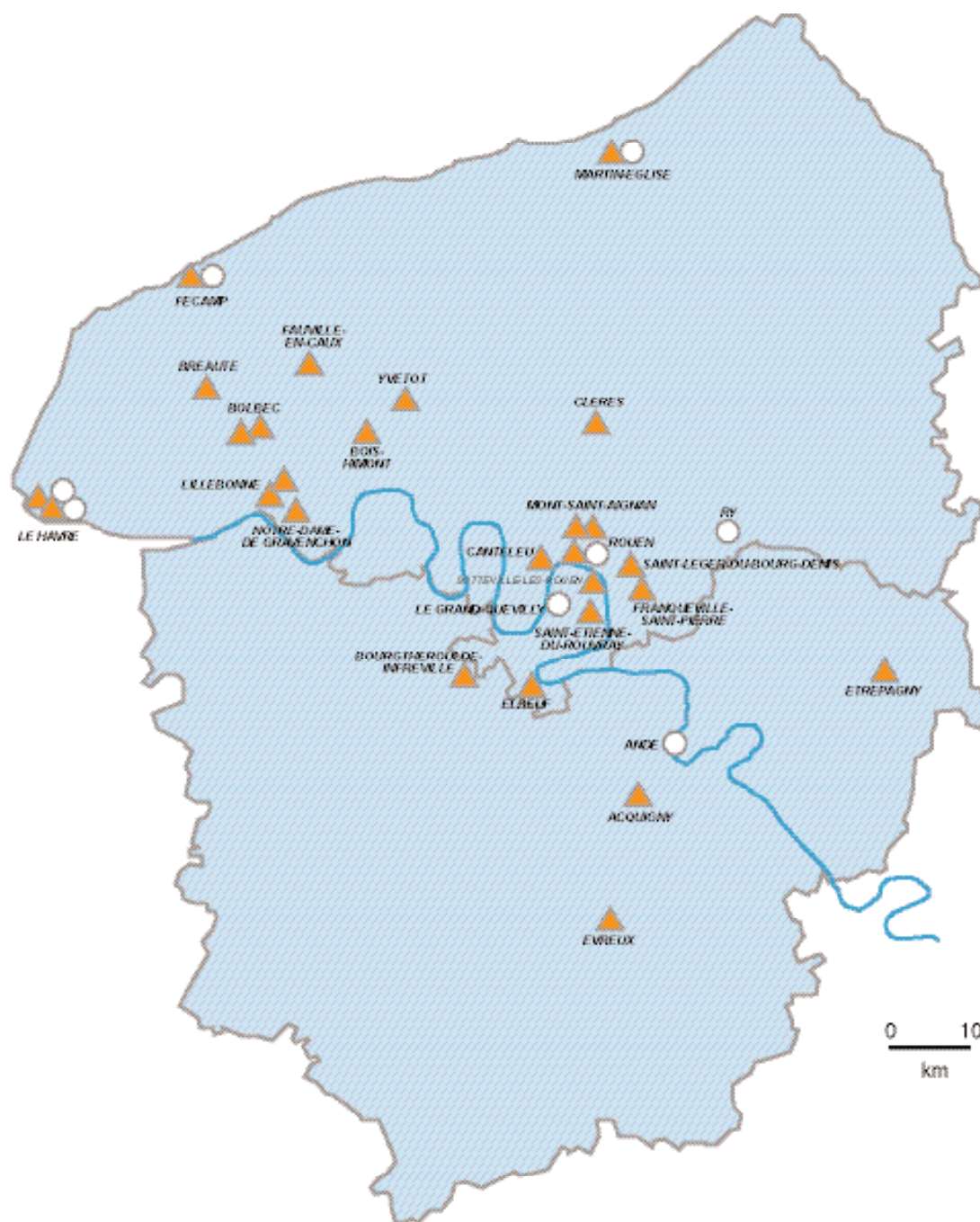
Cette enquête a donné lieu à des rencontres avec le Cirque Théâtre d'Elbeuf et avec des acteurs dynamiques comme l'association Le Baron perché, auteur d'un fichier de recensement des écoles et ateliers de cirque de la région.

Un questionnaire a été envoyé aux associations recensées dans ce fichier.

Au total, sur un panel de 39 associations en Haute-Normandie, ce sont 21 structures qui ont répondu (55%), 17 structures en Seine-Maritime (80%) et 4 dans l'Eure (20%).

LISTE DES STRUCTURES PROPOSANT DES ATELIERS DE CIRQUE EN HAUTE-NORMANDIE (VOIR P. 276)

LES ATELIERS DE CIRQUE



- ▲ Réponse
- Non-réponse

STATUT, DÉCLARATION EN PRÉFECTURE ET AGRÉMENT

STATUT

Les structures sont toutes sous statut associatif.

DÉCLARATION EN PRÉFECTURE

81% des établissements ont fait l'objet d'une déclaration en Préfecture.

AGRÉMENT

- **Une seule structure (5%) en Haute-Normandie est agréée par la FFEC** (Fédération Française des Écoles de Cirque).
- Sept structures (33%) sont agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Une autre est agréée par l'Éducation Nationale.
- Deux ont un agrément Jeunesse et Sport ou FFEC en cours.
- **Huit ne répondent pas à cette question (40%).**

Comment expliquer que si peu de structures soient agréés ? La FFEC est-elle connue ?

42,9% des structures déclarent connaître la FFEC mais plus du quart des structures ne répond pas à cette question, et une structure déclare être en désaccord avec la FFEC, une autre déclare ne pas reconnaître sa compétence.

AIDES PUBLIQUES

- Deux structures (10%) déclarent s'autofinancer.
- 76% des structures interrogées déclarent bénéficier d'aides municipales :
 - 41,5% prêt de locaux,
 - 36,5% subventions,
 - 12,2% prêt de matériel,
 - 7,5% mise à disposition de matériel,
 - 2,4% achat de matériel.
- Dont la moitié n'a pas d'autres sources de financement,
- Et l'autre moitié reçoit un soutien :
 - Du conseil général (15%) ou régional (10%),
 - De la CAF (10%),
 - Du CNASEA, de différentes communes et de l'État (postes d'emplois jeunes),
 - Ponctuellement du Ministère de la Culture et de la Communication (20%)

L'ENSEIGNEMENT DU CIRQUE EN HAUTE-NORMANDIE

39 structures associatives

80% en Seine Maritime, 20% dans l'Eure
21 ont répondu, soit 55% de réponses

1 agréée par la Fédération Française des Ecoles de Cirque

971 élèves

54% en Seine Maritime, 46% dans l'Eure

34 enseignants

21 en Seine Maritime
13 dans l'Eure

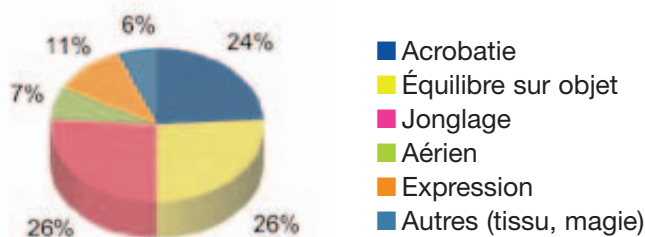
41 postes

28 en Seine Maritime
13 dans l'Eure

EFFECTIFS PAR ACTIVITÉ

Au total, au moins 971 élèves fréquentent une école de cirque de loisirs en Haute-Normandie, dont 442 (46%) dans l'Eure. Les arts du cirque peuvent être divisés en 5 grandes familles, dont les effectifs en Haute-Normandie sont répartis comme suit :

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES ARTS DE LA PISTE PAR DISCIPLINE



Pour l'ensemble des interventions, 151h30 seraient dispensées par semaine en Haute-Normandie.

BABY CIRQUE

La FFEC donne un agrément aux écoles pour l'enseignement des arts du cirque à partir de 6 ans.

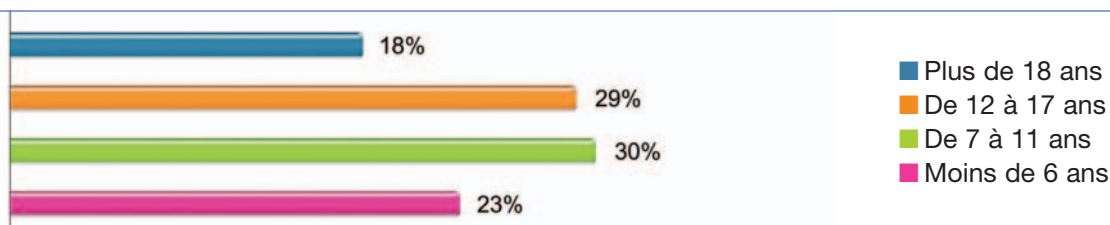
Cependant, dans la pratique, la grande majorité des établissements ne sont pas agréés par la FFEC et pratiquent des activités d'éveil pour des enfants d'âge maternel.

Ainsi plus du tiers des structures interrogées en Haute-Normandie déclare proposer des activités de "baby cirque", parfois dès l'âge de deux ans (4,7%) mais plus fréquemment pour des enfants de 3 à 4 ans (28,4%).

Ces pratiques font l'objet de réflexions particulières au sein de la FFEC qui doivent déboucher sur des agréments "petite enfance" et "cirque adapté".

Le Baby cirque touche près du quart des enfants et la pratique circassienne en général touche des enfants, des adolescents ou des adultes d'âges très divers :

ÂGE DES PRATICIENS ET ÉLÈVES ACCUEILLIS DANS LE CADRE DES ATELIERS DE CIRQUE



ENSEIGNANTS

34 enseignants et 41 postes ont été recensés pour l'enseignement du cirque dans la région.
52% des structures emploient des salariés vacataires.
42% font appel à des bénévoles.

FORMATION REÇUE PAR LES ENSEIGNANTS

En Seine-Maritime, une seule personne est titulaire du BIAC, diplôme mis en place par la FFEC.
Une autre est titulaire du Diplôme d'État des Arts du Cirque (DEAC), délivré par le Centre National des Arts du Cirque (Ecole Nationale supérieure délivrant un diplôme d'interprète mais pas d'enseignant).
La quasi-totalité des intervenants en arts du cirque est issue du secteur de l'animation ou bien s'est formée de façon privée en suivant les cours et stages de compagnies et écoles régionales ou nationales parmi lesquelles : Le cirque plume, les compagnies Cahin-Caha, Nadir, 14:20, L'Éolienne, Atoucirque, le Baron perché, etc.

SOUHAITS DE FORMATION

Les souhaits de formation exprimés mettent en lumière une forte volonté d'accéder à un diplôme pour les enseignants de 30% des structures, puis de recevoir la formation de formateur dispensée aujourd'hui par le Cirque Théâtre d'Elbeuf pour les enseignants de 30% des structures.
D'autres personnes sondées souhaitent élargir leurs domaines d'intervention et s'initier à d'autres disciplines (main à main, jonglerie, clown...) ou recevoir des cours de pédagogie (notamment pédagogie du jonglage).

FORMATION DU FORMATEUR

76% des intervenants déclarent avoir connaissance de l'existence de la formation du formateur proposée par le Cirque Théâtre d'Elbeuf.
Cependant la moitié seulement des personnes sondées (52%) manifeste son intérêt quant à cette formation.
La principale raison de cette réserve est le prix de la formation difficilement abordable pour les petites structures, d'autant que la formation est non diplômante.

RAYONNEMENT

ACTIONS DE SENSIBILISATION MENÉES

57% des associations mènent des actions de sensibilisation en milieu scolaire pour toucher un autre public.
38% développent un travail en collaboration avec des associations partenaires.

SORTIES

62% des associations proposant une initiation aux arts du cirque n'organisent pas de sorties avec leurs élèves pour voir des spectacles.
Quand elles organisent des sorties (38%), le spectacle est deux fois sur trois pris en charge par l'association et une fois sur trois par les parents.

LES TARIFS

23% des structures établissent des tarifs trimestriels et 77% proposent un tarif annuel. Les tarifs pratiqués dans les écoles de cirque loisirs sont volontairement bas pour être accessibles au plus grand nombre et en particulier aux enfants défavorisés. Le recours à de nombreux bénévoles permet également une politique de tarifs peu onéreux pour les familles.

CONCLUSION

Alors qu'il existe aujourd'hui une demande sociale extrêmement forte concernant les arts de la piste, la Haute-Normandie offre un paysage contrasté et très peu structuré.

Il existe peu ou pas d'école de cirque en tant que lieu spécifique, adapté et disposant du matériel d'activités adéquat et homologué. Dans l'immense majorité des cas, les associations mènent leurs activités au sein de structures non spécialisées de type MJC, centres de loisirs, centres sociaux, etc.

De véritables écoles de cirque disposant de lieux spécifiques mis à disposition par les municipalités, ayant un personnel formé et qualifié, doté de matériel homologué et répondant aux normes de sécurité en vigueur, sont absentes du paysage haut-normand. Pourtant ce type d'école s'est imposé durablement depuis 15 ans sur le territoire national (il en existe environ 500 en France).

La mise à disposition de locaux à l'échelle des communes, l'acquisition d'un équipement de qualité et homologué, la formation des enseignants restent absolument nécessaires pour une mise à niveau régionale dans ce domaine.

Concernant la formation des enseignants, le Cirque Théâtre d'Elbeuf, pôle régional des arts de la piste pourrait devenir un lieu déterminant, préparant notamment au Diplôme d'État d'enseignant qui devrait voir le jour en 2006.

Par ailleurs, au-delà de cette structuration et qualification nécessaires, la mise en place dans une de ces écoles, voire au Cirque Théâtre d'Elbeuf, d'un cycle préparatoire aux concours d'entrée des écoles de cirque nationales supérieures s'avère une nécessité.

Aujourd'hui trois écoles nationales supérieures existent dans ce domaine :

- Le Centre National des Arts du Cirque à Chalons en Champagne,
- L'Ecole Nationale de Cirque à Rosny-sous-Bois,
- L'Académie Nationale Contemporaine des Arts du Cirque Annie Fratellini à Saint-Denis.

Ces trois écoles délivrent un diplôme national supérieur d'interprète.

Six écoles organisent un cycle préparatoire aux concours d'entrée de ces écoles nationales supérieures et bénéficient d'un financement du ministère de la Culture et de la Communication :

- Le Lido à Toulouse,
- La Campelières à Mougins,
- Arc-en-Cirque à Chambéry,
- Balthazar à Montpellier,
- Vous trouvez ça drôle à Lomme,
- La Manufacture à Chatelleraut.

La mise en place d'un cycle préparatoire de ce type, en Haute-Normandie, serait donc un élément structurant, et de rayonnement régional, apprécié et attendu par les acteurs.

La structuration d'écoles de cirque dans les principales agglomérations (Rouen, Le Havre, Evreux et Dieppe ou Vernon par exemple) offrirait une bonne base à un schéma de développement des arts de la piste en Haute-Normandie.

ETUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LES INTERVENTIONS ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

PRÉAMBULE

Les interventions à l'école occupent une part importante de l'activité dans l'enseignement artistique spécialisé mais leur ampleur, leur nature et les intervenants sont parfois méconnus. C'est pourquoi la présente étude a été étendue au champ des interventions en milieu scolaire.

Des rencontres avec les Inspections Académiques de chaque département, et la collaboration avec la conseillère pour l'éducation artistique et culturelle à la DRAC, ont permis de mener l'enquête sur les interventions en milieu scolaire de différentes manières :

- Les données synthétiques de la DRAC pour 2003 permettent de faire une photographie régionale puis par département des interventions soutenues par la DRAC,
- L'envoi de questionnaires auprès des établissements dans l'Eure a permis de recueillir un certain nombre d'informations plus précises,
- Le document de bilan des conseillers techniques de l'Inspection d'Académie (IA) de Seine- Maritime, pour l'action culturelle en 2002-2003, permet de renforcer l'étude pour ce département.

PHOTOGRAPHIE RÉGIONALE

Les interventions artistiques en milieu scolaire sont d'une grande diversité et, pour une grande partie, difficiles à recenser. Le plus souvent, elles sont menées à l'initiative des enseignants et instituteurs eux-même, en lien avec leur chef d'établissement ou leur directeur d'école, l'IA ou le Rectorat et la collectivité gestionnaire de l'établissement. Un certain nombre d'actions menées dans les écoles élémentaires échappe à notre enquête.

Un grand nombre d'actions, menées en lien et avec le soutien financier de l'IA ou du Rectorat ont cependant pu être recensées. Parmi celles-ci, certaines bénéficient d'un soutien de la DRAC. Ces actions peuvent être à l'initiative des artistes ou de structures culturelles. Il a donc ainsi été possible de recenser 600 interventions en milieu scolaire, de natures très diverses, bénéficiant d'un soutien financier de la DRAC. Le graphique suivant répartit chaque action en fonction du cadre contractuel dans lequel elle a pu être mise en place.

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE SOUTENUES PAR LA DRAC



Les deux tiers de ces interventions sont des actions de sensibilisation et les dispositifs de classes à PAC ou d'ateliers artistiques représentent 21% des interventions.

Les classes à PAC bénéficient d'une dizaine d'heures d'interventions de professionnels par an et s'articulent autour de 3 axes :

- Une première expérience artistique, avec une approche de la pratique.
 - La relation avec un artiste ou un professionnel de la culture.
 - Le lien avec les structures culturelles voisines (établissements d'enseignement artistique, théâtres, bibliothèques, galeries, etc.).
- Les ateliers de pratique artistique (APA) bénéficient d'un plus large volume d'interventions (cofinancement IA-DRAC) avec entre 20 et 30 heures par an.

La musique (40% du total des classes à PAC et APA), la danse (trois APA), le cirque (trois APA) et le théâtre (seize APA) occupent une place prépondérante avec l'audiovisuel et le patrimoine.

D'autres actions associent divers partenaires comme des compagnies, des ensembles vocaux, des lieux de diffusion et des établissements d'enseignement artistique spécialisé.

Tous les Contrats Educatifs Locaux (CEL) ne sont pas axés sur la culture de manière claire et ne recrutent pas nécessairement des intervenants dont les compétences artistiques et pédagogiques sont reconnues par la DRAC, ce qui explique la part modeste des CEL soutenue par la DRAC.

La répartition en terme d'apport financier de la DRAC par élève est différente de cette répartition en volume, dans la mesure où :

- avec un financement global de la DRAC de 63 000 €, les APA reposent sur des enveloppes moyennes de 2 000 €, pour un groupe de 12 à 15 volontaires dans le secondaire et une classe de 25 enfants dans l'élémentaire,
- avec des financements globaux de 17 000 € et 46 000 €, les classes à PAC et les actions de sensibilisation reposent sur des enveloppes beaucoup plus modestes et donc une pratique qui l'est également,
- les jumelages reposent sur un budget global beaucoup plus important (financement global de 92 000 €) et concernent des actions sur plusieurs années (au moins 3 ans) entre un établissement scolaire et une structure culturelle comme une Scène nationale, une compagnie, etc.
- les conventions avec la DRAF et les lycées agricoles (financement global de 10 000 €) (au Neubourg, près de Verneuil sur Avre, à Evreux, à Yvetot et dans le Pays de Bray) sont liées à la mission de rayonnement de ces pôles ressources (un enseignant est en charge de l'action culturelle et coordonne la diffusion, les interventions et les programmes de l'école du spectateur).

Les actions menées au lycée dans le cadre des options facultatives permettent, grâce à un cofinancement Rectorat-DRAC, de financer la venue d'artistes extérieurs.

LES INTERVENTIONS DANS L'EURE

Les données de la DRAC ont permis de recenser 247 interventions en milieu scolaire soutenues par l'État et réparties dans les divers Pays et Communautés d'Agglomération du département :

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR PAYS OU AGGLOMÉRATION DANS L'EURE



La Communauté d'Agglomération d'Evreux et le territoire du Centre Est de l'Eure, autour de la Communauté d'agglomération de Seine Eure, représentent 59% de ces interventions.

70% de ces interventions sont des actions de sensibilisation et les dispositifs de classes à PAC ou d'ateliers artistiques représentent encore 23% des interventions.

Les autres actions et partenariats sont relativement moins développés, mais peuvent reposer sur des budgets importants comme pour les jumelages ou les conventions avec les lycées agricoles et la DRAF.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Au total, 52 écoles élémentaires dans l'Eure ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé.

Sur 269 classes dénombrées, 194, soient 74%, déclarent faire appel à des intervenants artistiques en musique, danse et théâtre.

NATURE DES INTERVENTIONS

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS RECENSÉES DANS L'EURE SELON LES DISCIPLINES CONCERNÉES



Aucun intervenant en cirque n'a été recensé dans ce département.

Quatre établissements sur cinquante deux accueillent des intervenants en musique et danse, un établissement en musique et théâtre et un en musique, danse et théâtre.

FORMATION ET DIPLÔMES

DIPLÔME ET FORMATION DES INTERVENANTS EN MUSIQUE

Neuf établissements sur cinquante deux (13,5 %) déclarent faire appel à des intervenants titulaires du DUMI. Les autres ne font pas appel à des intervenants titulaires de ce diplôme.

- 25,5% des intervenants en musique déclarent être titulaires de diplômes obtenus au conservatoire sans plus de précision,
- 12,8% déclarent être des professeurs de musique sans préciser cependant la formation qu'ils ont reçue,
- 12,8% ont passé un BAC F11 / option musique,
- 2,1% ont fait des études universitaires en musicologie,
- 12,7% des autres intervenants sont issus du secteur de l'animation (10,6% ont le BAFA, et 2,1% se déclarent animateur musical sans autre précision).

DIPLÔME ET FORMATION DES INTERVENANTS EN DANSE

Sur les cinq intervenants recensés en danse, une personne déclare un Diplôme d'Etat et une autre a un statut d'intermittent du spectacle (il s'agit d'un danseur professionnel reconnu). Les trois autres ne se prononcent pas quant à leur formation.

DIPLÔME ET FORMATION DES INTERVENANTS EN THÉÂTRE

Parmi les trois intervenants en théâtre, une personne est diplômée du conservatoire, les deux autres ne révèlent pas leur formation.

GESTION DES INTERVENTIONS ARTISTIQUES

41% des interventions artistiques sont gérés par un syndicat intercommunal, 41% par des services municipaux, 10% par une association, 4% par la caisse d'école et 4% sont gérés par le Conseil général.

Lorsqu'elles sont gérées par les services municipaux, les interventions municipales sont sous la tutelle de l'établissement d'enseignement artistique spécialisé (55%) ou des services jeunesse ou culturel (45%).

SOURCES DE FINANCEMENT ET MONTANTS

Les deux sources principales de financement sont les communes (citées 1 fois sur 3) et les communautés de communes ou syndicats intercommunaux (cités 1 fois sur 4).

Interviennent également dans le financement divers partenaires comme les coopératives scolaires, les associations de parents d'élèves, les ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports.

Les sommes varient de 400€ pour une classe à PAC à 6 500 € pour la participation d'un syndicat intercommunal. Les soutiens municipaux portent en moyenne sur des montants entre 1 000 et 2 000 €.

PROJET PÉDAGOGIQUE

91% des interventions ne semblent pas liés directement à un projet pédagogique.

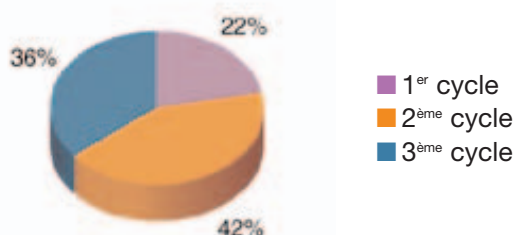
9% sont explicitement liés à un projet d'école.

CLASSES ET CYCLES CONCERNÉS

Les interventions se répartissent comme suit entre les 3 cycles :

- Le premier cycle (de la petite à la moyenne section de maternelle),
- Le second cycle (de la grande section de maternelle au CE1),
- Le troisième cycle (du CE2 au CM2).

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR CYCLE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



DURÉE ET FRÉQUENCE

Les deux tiers des interventions sont hebdomadaires (souvent sur une période de quelques mois) et un quart a lieu une fois tous les quinze jours. Dans de rares cas, elles ont lieu jusqu'à deux fois par semaine ou une fois par mois.

Les deux tiers des interventions sont répartis sur une année scolaire (au sens large), 22% sont regroupées sur un semestre, 8% sur un trimestre et 4% sur un mois.

La durée des interventions varie entre 30 minutes et 2 heures pour certaines interventions spécifiques en théâtre ou en danse. La durée moyenne est de 40 minutes.

PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

Les projets sont étroitement liés à chaque école et au profil des enseignants.

Les sujets principalement abordés et au sein desquels la musique, la danse ou le théâtre peuvent jouer un rôle important, sont :

- L'éveil des sens par le biais de la musique (rythme, chant, écoute, respiration),
- L'ouverture sur le monde (la musique en Europe, les cultures du monde),
- L'environnement (le bois et la forêt...),
- Le lien entre la grande section de maternelle et le CP par l'activité musicale.

LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DU CHANT CHORAL

Signée par l'ensemble des partenaires, cette charte offre un cadre pour le développement du Chant choral en milieu scolaire. En partenariat avec Région Musique, elle poursuit un objectif de formation des chefs de chœurs et des enseignants de l'Éducation Nationale, et un objectif de collaboration entre l'Éducation Nationale et les établissements d'enseignement artistique spécialisé (beaucoup de chefs de chœur étant enseignants en musique).

LES INTERVENTIONS EN SEINE-MARITIME

Les données de la DRAC ont permis de recenser 353 interventions en milieu scolaire soutenues par l'Etat et réparties dans les divers Pays et Communautés d'agglomération du département :

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE EN SEINE-MARITIME ENTRE LES PAYS ET LES AGGLOMÉRATIONS



La Communauté d'agglomération de Rouen représente le tiers des interventions en milieu scolaire soutenues par la DRAC. Les Communautés d'agglomération du Havre et de Dieppe représentent chacune 13% et autour d'Yvetot (centre du département) sont menés 10% des interventions.

65% de ces interventions sont des actions de sensibilisation et les dispositifs de classes à PAC ou d'ateliers de pratique artistique représentent encore 20% des interventions.

Les autres actions et partenariats sont davantage développés que dans l'Eure, notamment dans le cadre des CEL ou de projets hors protocoles associant des compagnies, des ensembles professionnels ou des structures de diffusion.

BILAN DE L'ACTION CULTURELLE

Depuis la mise en place du plan pour le développement des arts et de la culture à l'école, l'Inspection Académique de la Seine-Maritime a fait le choix d'impulser des actions favorisant les démarches artistiques et culturelles. Elle affiche la volonté de généraliser les pratiques artistiques et d'étendre l'accès à la culture pour tous les élèves dans un lieu, l'école.

Les principales mesures ont été le renforcement des activités artistiques et culturelles facultatives, une sorte de généralisation progressive de l'intervention des artistes et professionnels de la culture dans les classes et le lancement de chorales supplémentaires.

LES CLASSES À PAC

En 2002-2003, 516 classes à PAC ont été financées en Seine-Maritime par l'IA à hauteur de 10h d'intervention d'un artiste ou d'un professionnel de la culture, par an.

En 2001-2002, ce chiffre était de 375 et il a baissé en 2003-2004 à 316 actions.

En raison des contraintes budgétaires, ce dispositif a été réduit en 2004-2005 dans son volume global, mais maintenu, permettant ainsi d'apporter un soutien à des projets dont la qualité augmente au fur et à mesure que les enseignants s'approprient cet outil.

La musique représentait 9% des classes à PAC en 2002-2003 et 7% en 2003-2004 : cette baisse s'explique par une difficulté à trouver des partenaires pour les classes à PAC musique car les intervenants préfèrent des interventions régulières sur l'année.

Le travail de chorale se mène par exemple sur l'année entière.

L'intérêt d'une collaboration plus importante avec les acteurs culturels sur le territoire apparaît donc clairement.

Le théâtre représentait 11% en 2002-2003 et 16% en 2003-2004 ; la danse 14% en 2002-2003 et 17% en 2003-2004 (1 800 enfants touchés en 2002-2003).

En début d'année scolaire, une commission constituée de membres des différents groupes thématiques de l'action culturelle s'est réunie pour étudier les projets, valider le respect du cahier des charges, préparer l'éventuel accompagnement des équipes d'écoles, relancer certains projets "non conformes". Ce travail de concertation a favorisé une plus grande transparence pour les écoles et les circonscriptions sur le financement des classes à PAC retenues.

En 2004-2005, l'objectif est de maintenir le nombre de classes à PAC dans le département, de renforcer et développer les partenariats existants :

- Favoriser les projets PAC s'inscrivant dans le cadre des partenariats
- Avec la DRAC dans le cadre de sa politique territoriale
- Avec les villes dans le cadre de conventions
- Favoriser les projets respectant le cahier des charges (Voir Bulletin départemental Action culturelle) : axe de la pratique / axe artistique / axe d'ouverture sur l'environnement culturel.

LES ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Huit ateliers de pratique artistique dont deux en musique, deux en danse et deux en théâtre ont été mis en place en 2003-2004. En raison d'un budget contraint, en 2004-2005, des actions avec une logique de territoire plus développée seront privilégiées (un projet à l'échelle d'une ville par exemple, regroupant des actions concernant plusieurs classes d'établissements différents et de niveaux différents).

LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Dans le cadre d'actions départementales plus vastes en 2002-2003 :

- 750 élèves de Dieppe, Le Havre et Petit Couronne, ont participé au printemps théâtral,
- 750 élèves de Rouen, Dieppe et Le Havre ont participé aux Itin-errances (Danse),
- 11 341 élèves ont participé au projet "Les enfants chantent" (associant chorales, classes à PAC et lieux de diffusion).

Dans ces actions départementales, l'intervention artistique revêt une dimension très variable. Dans de nombreux cas l'enseignant élabore le projet directement avec sa classe et le partenaire intervient ponctuellement le jour de la représentation pour soutenir la prestation des enfants sur scène. Une grande partie des pratiques culturelles se déroule ainsi sous la responsabilité des seuls enseignants.

Dans certains cas, des musiciens, des danseurs, des écrivains et metteurs en scène participent sur la durée à la sensibilisation, voire à la formation des enfants et adolescents en milieu scolaire.

L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'accompagnement pédagogique doit permettre aux enseignants engagés dans des projets de classes à PAC de commencer ce travail dès le mois d'octobre avec leurs élèves, sans attendre la première venue d'un partenaire.

Il revêt différents aspects :

- Mise en place d'ateliers de pratique artistique pour la formation des maîtres (en danse, théâtre, cinéma, photo, arts plastiques).
- Réalisation d'un CD "Les enfants chantent" pour la pratique du chant choral.
- Animations pédagogiques en Arts plastiques sur la thématique de l'exposition.
- Achat de malles Lecture, d'unités de montage et de tournage en vidéo.
- Organisation d'une réunion en octobre avec les enseignants ayant obtenu une classe à PAC, afin de les accompagner dans les démarches pédagogique, artistique et administrative.
- Organisation d'une réunion en octobre avec les artistes associés aux classes à PAC. Temps d'échanges et de réflexion sur le rôle de l'artiste.
- Forum des Arts à l'école, pour permettre aux enseignants de rencontrer les artistes avant la mise en place de leurs projets.
- Bulletin Départemental.

DES CONVENTIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Certains partenariats spécifiques avec les collectivités locales permettent de structurer un projet dans le cadre de conventions entre l'IA, les IEN et les collectivités et/ou d'autres partenaires comme la DRAC.

Ces conventions prévoient par exemple de :

- Donner plus de cohérence à la mise en place des classes à PAC et les inscrire dans une logique et dans un projet global,
- Mettre en place un plan de formation des enseignants,
- Favoriser l'accès à la programmation culturelle de la ville, etc.

LE PROJET DE CHARTE DÉPARTEMENTALE DU CHANT CHORAL

La Charte Départementale de Développement du Chant Choral a été signée à l'automne 2002. Elle associe l'Inspection Académique, le Rectorat, la DRAC, le Centre Régional de Documentation Pédagogique, l'IUFM et l'association Région Musique.

Selon une enquête intitulée "Le chant choral à l'école", le constat suivant pourrait être dressé :

- 57% des 447 écoles maternelles et des 785 écoles élémentaires interrogées ont répondu,
- 68% animent une chorale,
- **746 chorales existe ainsi dans 479 établissements du département,**
- **Avec un effectif moyen de 60 chanteurs, ces chorales regroupent près de 45 000 élèves,**
- **Dans 83% des cas des enseignants dirigent ces chorales,**
- **Des intervenants extérieurs viennent appuyer les enseignants.**

Une réflexion est en cours pour la clarification des missions, du rôle de chacun et pour la structuration des actions menées dans ce cadre.

LE CONSERVATOIRE ITINÉRANT EN PAYS DE BRAY

L'action du Conservatoire Itinérant en Pays de Bray bénéficie depuis 1998 aux élèves du CP au CM2 sous la forme de :

- Un atelier choral,
- Culture musicale, fabrication d'instruments,
- Evènements fédérateurs,
- Rencontres inter-écoles,
- La venue d'artistes professionnels.

LA FORMATION CONTINUE

En 2002-2003, l'IA avait mis en place un plan de formation comportant :

- 6 stages de 2 semaines en chant choral,
- 1 stage de 2 semaines en danse de création.

Si 18% des enseignants ont suivi dans les trois dernières années un stage de formation continue "chant choral" et si 36% ont suivi une animation pédagogique "chant choral", 29% des enseignants déclarent avoir demandé sans l'obtenir, dans les trois dernières années, un stage de formation continue ou une animation pédagogique de ce type.

Il semble néanmoins que ces formations continues soient efficaces et fassent augmenter le nombre de chorales.

72 h de formation ont par ailleurs été dispensées dans le cadre des projets menés en partenariat avec "Danse à l'école".

LA FORMATION INITIALE

Par l'intervention de personnes ressources de l'action culturelle à l'IUFM, les enseignants ont reçu une formation en danse notamment.

Il convient cependant d'insister sur le volume modeste d'heures de formation en musique par exemple à l'IUFM (une quinzaine par an). La connaissance du secteur culturel, de ses acteurs et de la diversité des partenaires et compétences, par les futurs enseignants est donc un enjeu majeur du travail en commun avec les établissements d'enseignement artistique (voir Arts à l'école).

Dans le cadre de la Charte départementale, en 2004-2005, les réflexions en cours pourraient donner lieu à des programmes de formation initiale et continue (préparation des dispositifs Art et Culture 2005-2006).

La préparation d'un guide de formation au sein du "Bulletin départemental" et la réactualisation des informations pratiques sur Internet permettra d'élargir la diffusion de l'information sur ces offres de formation.

LA FORMATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLES

Un volet de formation inscrit l'action culturelle au sein même de la formation des directeurs d'école. Celui-ci suit prend appui sur la philosophie exposée ci-dessous :

- Ne plus considérer l'art comme une matière secondaire, reléguée après les savoirs dits "fondamentaux".
- L'intelligence sensible est inséparable de l'intelligence rationnelle : l'enfant ne peut connaître un épanouissement harmonieux et équilibré que si celles-ci sont développées en harmonie et en complémentarité.
- Il faut privilégier le contact personnel de tous les enfants avec l'œuvre, les lieux de création, l'environnement culturel et favoriser les relations directes, les rencontres actives et vivantes avec des créateurs et artistes.
- L'école est un lieu susceptible d'organiser la rencontre de tous avec l'art et de réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture. Si l'école n'assure pas un accès démocratique à l'art, ce sont les logiques sociales qui prévaudront, dans le sens des inégalités, évidemment.
- Les pratiques culturelles sont aussi un sésame pour apprendre à vivre en communauté. Elles sont souvent collectives. Par le chant choral, le jeu théâtral, la danse, l'enfant cerne son identité, affirme sa personnalité, rencontre les autres sur des bases créatives, constructives et, en définitive, apaisées. L'apprentissage du groupe s'y fait selon des règles de plaisir, de partage, règles qui diffèrent de celles du seul pouvoir ou du seul profit.

CONCLUSION

Cette étude spécifique dresse un bilan qui est loin d'être exhaustif. En effet, bien d'autres travaux associant des acteurs culturels et d'autres actions portant sur des champs plus proches de l'audiovisuel ou du patrimoine n'ont pas été évoqués ici.

Mais cette enquête permet de prendre conscience de l'ampleur et de la diversité des interventions en milieu scolaire, ainsi que du développement croissant de partenariats de l'école avec les acteurs culturels.

Les enjeux de qualification des intervenants, de structuration des projets dans le cadre des projets d'école et projets d'établissements spécialisés, rejoignent la réflexion menée au chapitre sur les Arts à l'école et notamment les préconisations sur l'élaboration de plans d'actions qui pourraient être inscrits dans le cadre des schémas départementaux (**voir 3^{ème} partie, les Arts à l'école : musique, danse, théâtre et cirque**).

SIGLES UTILISÉS

ADCEM	Association des Directeurs d'Ecoles de Musique
AEA	Assistant d'Enseignement artistique
AGEMUR	Association de Gestion des Ecoles de Musique de Rouen
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique
BIAC	Brevet d'Initiateur aux Arts du Cirque
CA	Certificat d'Aptitude
CAEBS	Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de la Seine
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAR	Communauté d'Agglomération de Rouen
CDD(I)	Contrat à Durée Déterminée (Indéterminée)
CEFEDEM	CEntre de Formation des Enseignants de Danse et de Musique
CEM	Centre d'Expression Musicale
CFEM	Certificat de Fin d'Etudes Musicales
CFEC	Certificat de Fin d'Etudes Chorégraphiques
CHAM (D)	Classe à Horaires Aménagés Musique (Danse)
CLEA	Contrat Local d'Education Artistique
CEM	Centre d'Expression Musicale
CEL	Contrat Éducatif Local
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CNR	Conservatoire National de Région
CNSAD	Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse
CPEM	Conseiller Pédagogique en Education Musicale
CPER	Contrat de Plan État - Région
CSP	Catégorie Socio Professionnelle
DE	Diplôme d'État
DEC	Diplôme d'Études Chorégraphiques
DEM	Diplôme d'Études Musicales
DET	Diplôme d'Études Théâtrales
DEP	Département des Études et Prospectives du Ministère de la Culture et de la Communication
DTEA	Directeur Territorial d'Enseignement Artistique
DFS	Diplôme de Formation Supérieure
DJS	Direction de la Jeunesse et des Sports
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
DINOP	Diplôme National d'Orientation Professionnelle
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
EAT	Examen d'Aptitude technique
EIJ	Ecole d'Improvisation Jazz
EPCI	Etablissement Public de Coopération Industrielle
EMIJ	Ecole de Musique et d'Improvisation Jazz
ENM(D,T)	Ecole Nationale de Musique (Danse, Théâtre)
EMMA(D)	Ecole Municipale de Musique Agrée (Danse)
EMM(D)	Ecole Municipale de Musique (Danse)
FFEC	Fédération Française des Écoles de Cirque
FPT	Fonction Publique Territoriale
IA	Inspecteur d'Académie
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale
JUPO	Jazz Union de la Porte Océane
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
PTEA	Professeur Territorial d'Enseignement Artistique
VAE	Validation des Acquis par l'Expérience

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS AUXQUELS UN QUESTIONNAIRE A ÉTÉ ADRESSÉ

MISSION INITIALE : L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

E1

Le Conservatoire National de Région de Rouen ;
Les Ecoles Nationales de Musique, Danse et Art dramatique* de Dieppe, Evreux, Grand Couronne et Petit Couronne, Le Havre et Port Jérôme ;

E2

Les Ecoles de Musique, de Danse et d'Art dramatique* Agréées de Bernay et ses environs, Gaillon-Eure Madrie Seine, Val de Seine-Le Trait, Pont Audemer, Saint Etienne du Rouvray, Saint Valery en Caux, Sotteville-les-Rouen, Vernon-Portes de l'Eure et Yvetot ;

E3

Les autres établissements publics d'Amfreville-la-Mivoie, Les Andelys, Beaumesnil - EPCI, Blangy sur Bresle, Bolbec, Bonsecours, Bourg Achard, Brionne, Canteleu, Cauville, Charleval, Coudres, Darnétal, Deville-les-Rouen, Doudeville, Eu, Fécamp, Gisors, Gonfreville-l'Orcher, Grucher-la-Valasse, Isneauville, Louviers, Malaunay, Maromme, Mont Saint Aignan, Montivilliers, Nonancourt, Notre-Dame-de-Bondeville, Offranville, Oissel, Pavilly-Barentin, Le Petit-Quevilly, Pont de l'Arche, Romilly sur Andelle, Saint Pierre des Fleurs, Saint Martin du Vivier, Saint Martin de Colbosc, Val de Reuil et Yquebeuf ;

E4

Les établissements associatifs d'Aumale, Beaumont-le-Roger, Belbeuf, Beuzeville, Bihorel, Bois-Guillaume, Boos, Bosc le Hard, Bourgtheroulde, Bouville, Breteuil, Broglie, Conches en Ouches, Corneilles, Damville, Ecos, Elbeuf (ADAME, école de la CAEBS, EMIJ), Etrepagny, Evreux (MJC pour ses interventions en milieu scolaire), Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Forges-les-Eaux, Franqueville Saint Pierre, Gasny, Gournay-en-Bray, Les Grandes-Ventes, Le Grand Quevilly, Le Havre (CEM, JUPO), Houlbec-Cocherel, Le Houlme, La Mailleraye Sur Seine, Le Mesnil Esnard, Monfort sur Risle, Le Neubourg, Londinières, Mont Saint Aignan (EIJ), Montville, Neuchâtel en Bray, Préaux, Quevillon, Rouen (AGEMUR et GALAOR), Saint Adresse, Saint André de l'Eure, Saint Georges sur Fontaine, Saint Marcel, Saint Nicolas d'Aliermont, Saint Ouen de Thouberville, Saint Pierre du Vauvray, Saint Sebastien de Morsent, Serquigny, Le Thuit Signol, Le Thuit Simer, Le Tréport, Verneuil-sur-Avre, Yerville et Yport ;

Notons enfin les établissements associatifs spécifiques tels que le Conservatoire Itinérant en Pays de Bray dont le siège est à Saint Lucien et les théâtres de La canaille à Rouen, Le Carcahous à Blangy s/ Bresle, la Comédie errante à Cléon et Le Théâtre en face à Yvetot.

* Toutes ne dispensent l'ensemble de ces disciplines

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE LA DANSE

Les établissements d'enseignement de la danse ont été interrogés dans toutes les villes concernées par la mission initiale et aussi Amfreville-sur-Iton, Bosc Roger en Roumois, Breuilpont, Cailleville, Caudebec les Elbeuf, Caumont, Clasville, Clères, Criel sur Mer, Criquetot L'Esneval, Damville, Envermeu, Ezy-sur-Eure, Gaillefontaine, Goderville, Ivry la Bataille, La Londe, Les Authieux sur le Port Saint Ouen, Les Eslettes, Martainville-Epreville, Nointot, Normanville, Octeville-sur-Mer, Ourville-en-Caux, Pacy sur Eure, Quevreville la Poterie, Quillebeuf sur Seine, Quincampoix, Roncherolles sur le Vivier, Routot, Rouxmesnil Bouteilles, Saint Aubin Celloville, Saint Jacques sur Darnétal, Saint Hellier, Saint Léger du Bourg Denis, Saint Martin de Boscherville, Saint Martin en Campagne, Sandouville, Sigy en Bray, Tôtes, Tourville la Rivière, Trouville Alliquerville, Val de la Haye, Villers Ecalles, Villers sur le Roule et Vittefeur.

L'ENSEIGNEMENT DU CIRQUE

Ont été interrogées les structures suivantes proposant des ateliers de cirque :

Atoucirque, Acquigny, Les Zouaves, Bolbec, Cirqu'Onstance, Bolbec, Le Ludocirque du Roumois, Bolbec, Acro Cirque, Canteleu, Rêve de cirque, Etrépagny, Association Jeune cité, Evreux, Maison des Jeunes et de la Culture de Fécamp, Le cirque de l'aube, Le Grand Quevilly, Ecole de cirque du Havre, Les pieds au mur, Le Havre, Le théâtre de la voie Lactée, Le Havre, Association Saint Thomas d'Aquin, Le Havre, Université du Havre, Maison des Jeunes et de la Culture de Lillebonne, L'arche de Noé, Martin Eglise, Les saltimbanques de l'impossible, Martin Eglise, Maison des associations, Mont Saint Aignan, Université de Rouen, Mont Saint Aignan, Association mains libres, Montville, L'Arcade, Notre Dame de Gravenchon, Corps-Accords, Roncherolles en Bray, Récré Action, Rouen, Le Baron perché, Rouen, Le safran collectif, Rouen, Rouen cité jeunes, ASCDG Section Cirque, Ry, Cirque théâtre d'Elbeuf, Maison pour tous, Sotteville les Rouen, Centre Georges Désiré, Saint Etienne du Rouvray, Maison des Jeunes et de la Culture, Yvetot.

DÉTAIL DES RÉPONSES PAR ÉTABLISSEMENT

MISSION INITIALE

DANS L'EURE :

Statut	Nombre d'établissements par statut	Ville	Réponse de l'établissement ?	Nombre d'enseignants	Taux de réponse des enseignants
E1	1	Evreux	Oui	42	76%
E2	4	Vernon	Oui	39	90%
		Bernay	Oui	28	39%
		Pont-Audemer	Oui	20	65%
		Gaillon	Oui	22	91%
E3	11	Brionne	Oui	9	45%
		Charleval	Oui	10	40%
		Coudres	Oui	9	89%
		Gisors	Oui	20	70%
		Les Andelys	Oui	16	31%
		Louviers	Oui	17	100%
		Nonancourt	Non	11	0%
		Pont de l'Arche	Oui	16	94%
		Romilly s/ Andelle	Oui	15	14%
		Saint Marcel	Non	12	50%
		Val de Reuil	Oui	32	66%
E4	22	Beaumont-le-Roger	Oui	9	11%
		Beuzeville	Oui	10	100%
		Bourg-Achard	Oui	14	50%
		Bourgtheroulde-Infreville	Oui	16	63%
		Breteuil	Non	7	0%
		Brogie	Non	3	0%
		Conches en Ouches	Non	4	0%
		Cormeilles	Non	7	0%
		Damville	Oui	5	80%
		Ecos	Non	7	0%
		Etrepagny	Non	9	0%
		Evreux MJC	Oui	19	90%
		Gasny	Non	Nc	0%
		Le Neubourg	Oui	11	73%
		Monfort s/ Risle	Non	5	0%
		St André de l'Eure	Non	3	0%
		St Ouen de Thouberville	Oui	12	50%
		St Pierre des Fleurs	Oui	11	100%
		St Pierre du Vauvray	Oui	6	0%
		St Sébastien de Morsent	Non	10	0%
Serquigny - Risle Charentonne	Oui	6	50%		
Verneuil s/ Avre	Non	10	0%		

EN SEINE-MARITIME :

Statut	Nombre d'établissements par statut	Ville	Réponse de l'établissement ?	Nombre d'enseignants	Taux de réponse des enseignants
E1	1	Rouen CNR	Oui	82	33%
		Grand Couronne et Petit Couronne	Oui	40	73%
		Port Jérôme	Oui	58	59%
		Le Havre	Oui	65	85%
		Dieppe	Oui	59	97%
E2	5	Val de Seine	Oui	22	100%
		St Valery en Caux - Cany Barville	Oui	46	67%
		Yvetot	Oui	25	96%
		St Etienne du Rouvray	Oui	37	87%
		Sotteville-les-Rouen	Oui	21	100%
E3	25	Amfreville-la-Mivoie	Oui	11	100%
		Blangy s/ Bresle	Oui	9	0%
		Bolbec	Non	13	62%
		Bonsecours	Oui	15	60%
		Canteleu	Oui	14	86%
		Darnétal	Non	15	0%
		Deville-les-Rouen	Oui	13	0%
		Doudeville	Non	10	0%
		Fécamp	Oui	16	100%
		Gonfreville-l'Orcher M	Oui	20	60%
		Gonfreville-l'Orcher D	Oui	9	78%
		St Nicolas d'Aliermont	Oui	7	57%
		Le Petit-Quevilly	Oui	26	58%
		Le Tréport	Oui	15	87%
		Lunery	Non	Nc	0%
		Malaunay	Oui	14	79%
		Maromme	Non	18	0%
		Mont St Aignan	Oui	13	85%
		Montivilliers	Non	13	0%
		Notre-Dame de Bondeville	Non	14	0%
		Offranville	Oui	13	100%
		Oissel	Oui	25	88%
		Pavilly-Barentin	Non	13	0%
		St Martin du Vivier	Oui	9	90%
		St Romain de Colbosc	Oui	18	17%

Nc = non communiqué

EN SEINE MARITIME :

Statut	Nombre d'établissements par statut	Ville	Réponse de l'établissement ?	Nombre d'enseignants	Taux de réponse des enseignants
E4	42	Aumale	Non	10	0%
		Belbeuf	Oui	10	80%
		Bihorel	Oui	24	58%
		Carcahoux à Blangy s/ Bresle	Non	Nc	0%
		Bois-Guillaume	Oui	24	54%
		Boos	Non	4	0%
		Bosc le Hard	Non	Nc	0%
		Bouville	Oui	5	80%
		Cauville	Non	9	0%
		Comédie errante à Cléon	Oui	4	75%
		EM CAEBS à Elbeuf	Non	35	0%
		EMIJ à Elbeuf	Non	12	50%
		ADAME à Elbeuf	Oui	11	55%
		Fontaine-la-Mallet	Oui	13	62%
		Fontenay	Oui	9	100%
		Forges-les-Eaux	Oui	12	100%
		Franqueville St Pierre	Non	18	0%
		Gournay-en-Bray	Non	Nc	0%
		Le Grand Quevilly	Oui	24	67%
		Les Grandes-Ventes	Oui	7	71%
		CEM au Havre	Oui	30	80%
		Eu	Oui	12	0%
		JUPO au Havre	Oui	15	100%
		Le Houlme	Non	5	0%
		La Mailleraye s/ Seine	Non	10	0%
		Le Mesnil Esnard	Oui	20	80%
		Londinières	Non	6	0%
		EIJ à Mont St Aignan	Oui	15	100%
		Montville	Oui	11	100%
		Neuchâtel en Bray	Oui	10	30%
		Harmonie de Neuchâtel en Bray	Non	2	0%
		Préaux	Oui	13	62%
		Quevillon	Non	4	0%
		AGEMUR à Rouen	Oui	30	67%
		GALAOR à Rouen	Non	Nc	0%
		La Canaille à Rouen	Oui	8	0%
		St Georges s/ Fontaine	Oui	5	0%
		St Lucien - Pays de Bray	Non	6	100%
		St Adresse	Oui	16	81%
		Yerville	Non	Nc	0%
		Yport	Oui	8	100%
		Théâtre en face à Yvetot	Oui	3	100%

Nc = non communiqué

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE AYANT RÉPONDU SONT IMPLANTÉS À :

SEINE MARITIME :

Bardouville, Belbeuf, Bolbec, Bosc le Hard, Boos, Bihorel, Bonsecours, Bois-Guillaume, Bolbec, Caudebec Les Elbeuf, Criel sur Mer, Cléon, Dieppe, Doudeville, Elbeuf, Eu, Eslettes, Envermeu, Fécamp, Forges les eaux, Franqueville Saint Pierre, Fauville en Caux, Goderville, Gournay en Bray, Grand Quevilly, Gruchet le Valasse, Houppeville, Harfleur, Isneauville, Les Authieux, Les Grandes Ventes, La Mailleraye sur Seine, Lillebonne, Le Havre, Le Mesnil Esnard, Luneray, Maromme, Mont Saint Aignan, Malaunay, Montivilliers, Montville, Neuville les Dieppe, Notre Dame De Gravenchon, Offranville, Octeville sur Mer, Quincampoix, Ry, Rocherolles sur le Vivier, Rouen, Sainte Adresse, Saint Romain de Colbosc, Saint Valéry en caux, Sotteville Les Rouen, Saint Martin de Boscherville, Sigy en Bray, Saint Etienne du Rouvray, Saint Aubin Celoville, Tourville la Rivière, Trouville Alliquerville, Villers Eccalles, Vitteffleur, Val de la Haye, Yvetôt

EURE :

Aubevoye, Acquigny, Breteuil sur Iton, Bernay, Caumont, Conches en Ouches, Damville, Evreux, Ezy sur Eure, Gravigny, Gisors, Gaillon, Ivry la Bataille, Les Andelys, Le Vaudreuil, Le Neubourg, Le boulay Morin, Louviers, Le Vaudreuil, Nonancourt, Pont Audemer, Pacy sur Eure, Perrier la Campagne, Pont Audemer, Pont Saint Pierre, Saint Marcel, Saint André de l'Eure, Verneuil sur Avre, Vernon

LES STRUCTURES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT DU CIRQUE EN HAUTE NORMANDIE ET AYANT RÉPONDU :

Atoucirque, Acquigny, Les Zouaves, Bolbec, Cirqu'Onstance, Bolbec, Le Ludocirque du Roumois, Bolbec, Acro Cirque, Canteleu, Rêve de cirque, Etrépagne, Association Jeune cité, Evreux, Maison des Jeunes et de la Culture de Fécamp, Le cirque de l'aube, Le Grand Quevilly, Ecole de cirque du Havre, Les pieds au mur, Le Havre, Le théâtre de la voie Lactée, Le Havre, Association Saint Thomas d'Aquin, Le Havre, Université du Havre, Maison des Jeunes et de la Culture de Lillebonne, L'arche de Noé, Martin Eglise, Les saltimbanques de l'impossible, Martin Eglise, Maison des associations, Mont Saint Aignan, Université de Rouen, Mont Saint Aignan, Association mains libres, Montville, L'Arcade, Notre Dame de Gravenchon, Corps-Accords, Roncherolles en Bray, Récré Action, Rouen, Le baron perché, Rouen, Le safran collectif, Rouen, Rouen cité jeunes, Cirque théâtre d'Elbeuf, Maison pour tous, Sotteville les Rouen, Maison des Jeunes et de la Culture, Yvetot.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS VISITÉS

E1

Le Conservatoire National de Région de Rouen ;

Les Écoles Nationales de Dieppe, Evreux, Grand Couronne et Petit Couronne, Le Havre et Port Jérôme ;

E2

Les Écoles Agréées de Gaillon-Eure Madrie Seine, Val de Seine-Le Trait, Pont Audemer, Saint Etienne du Rouvray, Saint Valery en Caux, Sotteville-les-Rouen, Vernon-Portes de l'Eure et Yvetot ;

E3

Les autres établissements publics de Deville-les-Rouen, Fécamp, Louviers, Le Petit Quevilly, Pont de l'Arche, Val de Reuil

E4

Les établissements associatifs tels que les AGEMUR à Rouen, le CEM au Havre et la MJC d'Evreux

AUTRES ÉTABLISSEMENTS EN DANSE

A l'ensemble de ces établissements s'ajoutent deux visites de l'académie de danse de Y. Stephan à Verneuil s/ Avre et du département danse du CNR de Caen.

CHRONOLOGIE DES RÉUNIONS ET ENTRETIENS INDIVIDUELS

LANCEMENT DE LA MISSION

23 septembre 2003 :

présentation en Préfecture de Région des futures lois de décentralisation avec les maires des plus grandes villes de la Région.

- Lancement d'une mission d'état des lieux par le Ministère de la Culture.
- Recrutement du chargé de mission : Yves Testu, début de la mission le 1^{er} décembre 2003 ;
- Recrutement d'un assistant : Pierre Quenehen, le 1^{er} janvier 2004.
- Recrutement d'une assistante : Sidonie Dève, le 7 juin 2004 ;
- Le 20 janvier 2004 réunion de présentation et d'élaboration avec M^{me} Chatenay-Dolto, directrice de la DRAC Haute-Normandie ;
- Le 16 juin et le 24 septembre 2004, deux réunions avec M^{me} Chatenay-Dolto, directrice de la DRAC Haute-Normandie, pour le suivi de l'étude ;

RÉUNIONS DE PRÉPARATION AVEC LES ÉLUS OU REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS

- Le 9 décembre 2003 avec M^{me} Scelles, directrice de la culture au Conseil Général de Seine Maritime : présentation de la mission et politique culturelle du conseil général ;
- 16 février 2004 avec M. Chermeux, directeur culture et M^{me} Sophie Sérafin, responsable de l'action culturelle au Conseil Général de l'Eure : présentation de la mission et politique culturelle du conseil général ;
- Le 18 février 2004, avec M^{me} Rambaud élue du conseil régional à la culture et M^{me} Coppalle, Chef de service culture, puis avec M^{me} Claquin, directrice de la qualité de la vie, M^{me} Coppalle et M^{me} Parrad, responsable de l'animation culturelle : présentation de la mission et mise en place du partenariat du conseil régional ;
- Le 19 février 2004 : présentation de la mission aux élus de 130 communes de Haute-Normandie ayant sur leur territoire un établissement d'enseignement spécialisé.
- Le 24 mars 2004 :
 - avec M^{me} Morin Desailly, élue à la culture de la Ville de Rouen et M^{me} Christel Martin-Leverne, chef du service culture : présentation de la mission et politique culturelle de la Ville de Rouen ;
 - avec M. J.P. Addari, directeur général des services, Malaunay : présentation de la mission et politique culturelle de la Ville de Malaunay ;
 - avec M^{mes} Claquin, Coppalle et Parrad : suivi du partenariat avec la Région.
- Le 31 mars 2004 : avec M. T. Rouzies, directeur EM Agréée de Sotteville-les-Rouen, M. Berthaud, Directeur des Affaires Culturelles et M. Arnaudet, élu Culture et éducation de la Ville de Sotteville.
- Le 14 avril 2004 : - avec M^{mes} Morin Desailly et Christel Martin-Leverne : suivi de la mission et politique culturelle de la Ville de Rouen
- avec M^{mes} Claquin et Parrad : mise en place de la procédure de saisie.
- Le 28 avril 2004 : avec M. Serge Martin-Desgrange, Directeur de la Culture à l'Agglomération de Rouen.
- Le 26 mai 2004 : Val de Seine avec le directeur M. Jacques Couvez, M. Claudet, Président du SIVU et les deux présidents des communautés de communes.
- Le 7 juillet 2004 : - avec M. J.Y. Merle, élu à la culture du Conseil Général de Seine-Maritime ;
- avec M. Serge Martin-Desgrange, Directeur de la Culture à l'Agglomération de Rouen.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE SUIVI

- Le 28 avril 2004 : Première réunion du comité de suivi : présentation de l'étude ;
- Le 30 juin 2004 : seconde réunion : problématiques générales ;
- Le 24 septembre 2004 : troisième réunion et présentation de la photographie (premiers résultats).
- Le 24 novembre 2004 : derniers résultats et tableaux synthétiques ;
- Le 26 janvier 2005 : dernier comité de suivi, présentation des préconisations et débat.

RÉUNIONS DE PRÉPARATION AVEC LES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT

- Le 10 décembre 2003 :
 - présentation de la mission, montage administratif et action du CeFEDeM de Normandie avec M. Philippe Tailleux son directeur : le CeFEDeM porte administrativement la mission ;
 - présentation de la mission et convention d'accueil avec M. Benoît Grenèche, directeur de Région Musique, qui héberge la mission ;
 - présentation de la mission et des questionnaires et concertation avec les directeurs des Ecoles Nationales de Musique, de Danse et de théâtre et du Conservatoire National de Région, du Pôle Régional des Musiques actuelles, du CeFEDeM et de Région Musique ;
- Le 14 janvier 2004 : observateur à la réunion sur le DEM Régional
- Les 20 et 21 janvier 2004 : présentation en quatre réunions de la mission et des questionnaires et concertation avec respectivement les directeurs des écoles municipales et associatives de la Seine Maritime et de l'Eure ;

Sur l'ensemble de ces réunions de préparation, la mission a été accompagnée par M. Le Bourhis, conseiller musique et danse à la DRAC Haute-Normandie.

ENTRETIENS INDIVIDUELS AVEC LES DIRECTEURS

- Le 14 janvier 2004 : CeFEDeM, M. P. Tailleux
- Le 4 février 2004 : EM Agréée St Valery en Caux et Cany-Barville, M. Caux.
- Le 16 février 2004 : - ENM Evreux, M. Craven
- MJC Evreux, M^{me} Desnos et le directeur de la MJC
- Le 17 février 2004 : - M^{me} Hindryckx, directrice de l'EM Oissel
- M^{me} Becuwe, directrice de l'EM Agréée St Etienne du Rouvray
- M. Lamy et M^{me} Beaufort, responsable pédagogique et coordinatrice, CEM (association AHISC) du Havre
- M. Gibellini, directeur ENMDAD Le Havre
- Le 18 février 2004 : - M. Ribour, directeur ENMD Grand Couronne et Petit Couronne
- M. Maes, directeur CNR Rouen
- Le 19 février 2004 : - M. Lefebvre, directeur ENMD Dieppe
- M^{me} Buchy, adjointe à la culture Fécamp et M. Morisse, directeur EM

- Le 16 mars 2004 : - M^{me} S. Saas, directrice EMDT Petit Quevilly
 - M. J. Couvez, directeur EMD Agréée Val de Seine / Le Trait-Yainville
 - M. D. Beloeil, directeur EM Agréée Yvetot
 - M. Clodet, directeur E4 de Montville

- Le 17 mars 2004 : - M. J.P. Dambreville, directeur AGEMUR, Ecole associative de Rouen
 - M. E. Boyer, directeur EM Louviers et la M^{me} Directrice des Affaires Culturelles de la Ville

- Le 24 mars 2004 : - M. Adolphe Vasseur, directeur EM Deville les Rouen

- Le 31 mars 2004 : - M. T. Muller, directeur ENMD Port-Jérôme
 - M. T. Rouzies, directeur EM Agréée de Sotteville-les-Rouen, M. Berthaud, Directeur des Affaires Culturelles et M. Arnaudet, élu culture et éducation de la Ville de Sotteville.

- Le 13 avril 2004 : - M. Meunier, directeur EM Val de Reuil
 - M. Picard, directeur EM Pont de l'Arche
 - M. Grenèche, directeur de Région Musique

- Le 14 avril 2004 : - M. R. Biet, responsable pédagogique de l'EIJ à Mt St Aignan et du jazz au CNR de Rouen
 - M. V. Bénard, directeur du Conservatoire itinérant en Pays de Bray

- Le 15 avril 2004 : - M. Patel, directeur de l'EM de Gaillon
 - M. Doucet, directeur de l'EM Agréée de Vernon
 - M. Hellot, directrice de l'EM Agréée de Pont Audemer

- Le 28 avril 2004 : Entretien sur la formation et le cadre d'emploi des personnels enseignants du secteur associatif avec M. T. Rouzies et M. E. Bligny, porteur du projet de réunion des établissements associatifs.

- Le 29 avril 2004 : avec M. Franck Rolland, directeur du Pôle Régional des Musiques Actuelles, sur le rapprochement des acteurs de la création-diffusion de ce secteur et les établissements d'enseignement spécialisé ;

- Le 26 mai 2004 : avec les quatre directeurs des établissements de Val de Reuil, Pont de l'Arche, Louviers et Romilly s/ Andelle (Seine Bord, Seine Eure) ;

- Le 16 juin et le 17 septembre 2004 : avec le directeur de l'Office de Diffusion et d'Information Artistique, M. Jean-Pierre Lacoste et Aude Tortuyaux ;

- Le 26 novembre 2004 : avec les deux directeurs des E2 d'Eure Madrie Seine et des Portes de l'Eure.

RÉUNIONS DU COMITÉ TECHNIQUE

- Le 28 juin 2004 : Première réunion du comité technique : présentation de l'étude et problématiques générales ;

- Les 21 et 27 septembre 2004 : Réunions thématiques sur la mise en réseau, la formation, l'enseignement spécifique de la danse, du théâtre et des musiques actuelles amplifiées et les liens avec l'Éducation Nationale.

RÉUNIONS SPÉCIFIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

- Le 4 mars 2004 avec M. Bernard Kesch, responsable de la danse au CeFEDeM de Normandie : présentation de la mission et enseignement de la danse ;
- Le 30 mars 2004 entretien téléphonique avec les responsables de la mission d'élaboration du schéma départemental pour la danse dans les Côtes d'Armor (ADDM 22) : documentation et méthodologie ;
- Le 26 mai 2004: recrutement de M^{me} Sidonie Dève, pour un recensement des acteurs de l'enseignement privé de la danse ;
- Les 9 et 22 juin, 16 novembre 2004 et 12 janvier 2005 : avec B. Kesch, pour le lancement de l'étude complémentaire sur la danse
- Le 22 juin 2004 : avec M^{me} Bulteau, responsable du département danse du CNR de Caen et chargée d'une mission sur la danse en Haute-Normandie en 98 ;
- Le 7 juillet 2004 : avec M^{me} Y. Stefant à Verneuil sur Avre ;
- Le 18 janvier 2005 : avec M. Paré, inspecteur de la danse DMDTS.

RÉUNION SPÉCIFIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE ET DU CIRQUE

- Le 14 mai 2004 : avec M. Bucquet, directeur du théâtre de la Canaille ;
- Les 2 juin, 5 juillet, 13 septembre, 10 novembre et 15 décembre 2004 : avec M. Baudet, conseiller théâtre de la DRAC Haute-Normandie ;
- Le 8 juin 2004 : avec M. Lescuyer du Cirque théâtre d'Elbeuf ;
- Le 7 septembre 2004 : avec M. Lachèvre, association du Baron Perché, rédacteur d'un annuaire du cirque ;
- Le mardi 11 janvier 2005 : avec M. Mézière, inspecteur du théâtre DMDTS.

RÉUNION SPÉCIFIQUE SUR LES PRATIQUES AMATEURS

- Le 9 décembre 2004 : avec M^{me} Minot, responsable du bureau des pratiques amateurs DMDTS ;

RÉUNIONS SPÉCIFIQUES SUR L'INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE ET LE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE

- Le 10 décembre 2004 : avec M^{me} Marie-Laure Delpuech, conseillère pour le milieu scolaire à la DRAC, accompagnée de M. Marc Le Bourhis ;
- Le 2 juin 2004 : avec M^{mes} Ramousse et Saulnier, conseillères techniques de M. l'Inspecteur d'Académie de Seine-Maritime ;
- Le 1^{er} juillet 2004 : avec M. Louis, Inspecteur d'Académie de l'Eure ;
- Le 17 septembre 2004 : avec les CPEM et deux IEN de Seine-Maritime ;

RÉUNION SPÉCIFIQUE SUR LA RECHERCHE DE DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

- Le 19 mai 2004 : avec M^{me} Marie Hélène Lemoine, responsable du centre de documentation de la DRAC

RÉUNIONS SPÉCIFIQUES À LA DEMANDE DES ACTEURS EUX-MÊME

- Le 16 juin 2004 : avec le représentant du Syndicat National des Artistes Musiciens de Haute-Normandie ;
- Le 24 septembre 2004 : avec M^{me} Happeday, Association Régionale des Parents d'Elèves de Conservatoires.

RÉUNIONS SPÉCIFIQUES SUR LE TRAITEMENT STATISTIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

- Le 10 mars 2004 : avec M. Cordier du CRIHAN ;
- Le 18 mars 2004 : avec M. Cordier et M. Lacoïnte, responsable de l'antenne du Réseau Musique et Danse à Région Musique ; travail cartographique avec M. Lacoïnte.
- Le 24 mars 2004 : la Région propose de prendre en charge des prestations spécifiques liées à la mission et décide d'étudier l'éventualité d'une prise en charge du travail de saisie et d'accompagnement du traitement statistique ;
- Le 14 avril 2004 : la Région décide de l'ouverture d'un marché public pour cette prestation : sélection à la fin du mois pour une mise en œuvre immédiate ;
- Le 20 juin 2004 : rendez-vous avec le prestataire de saisie informatique : Owl Fly, et lancement de la saisie ;
- Le 5 juillet 2004 : première réception de données saisies ;
- Le 15 juillet 2004 : fin de la saisie et utilisation du logiciel Moda Lisa avec la société Kynos ;
- Le 9 novembre 2004 : service cartographique du Conseil régional, M. Chevallier.

RAPPORTS

- L'enseignement spécialisé de la musique en Haute-Normandie, DRAC, 1997.
- L'enseignement musical en Basse Normandie, ARMIDE, 1993
- Inspection du CNR de Rouen, Michel Cuckier (Inspecteur de la création et des enseignements artistiques), 1998
- Inspection des écoles de musique de Rouen (Age.Mu.R), Michel Cuckier, 1998
- Inspection de l'École Intercommunale de Musique de Gaillon-Aubevoye, Jean-Claude Wolf (Chargé de mission d'inspection), 2004
- Évaluation des trois écoles : École d'Improvisation Jazz Christian Garros, École de musique d'Improvisation Jazz, Elbeuf, Jazz Union Port Océane par Laurent Cugny
- Évaluation du CEM, Ville du Havre, Thierry Riboulet
- Acteurs culturels au service du territoire en Nord-Pas-de-Calais, Yvan Sytnik, Scérén, 2003
- Rapport de M. Juppé-Leblond et Marie-Madelein Krynen
- L'enseignement des disciplines artistiques à l'école, Conseil Economique et Social
- Le DE de Conducteur de répétitions, CeFEDeM Rhône-Alpes, 2004
- Présentation synthétique des établissements classés..., DRAC Haute-Normandie 2001-2002
- Études du DEP sur les établissements contrôlés... de 1998-99 et 2001-2002
- Les pratiques amateurs..., Véronique Holstein, Région Musique 2002
- Annuaire des ensembles à vent..., Région Musique, mars 2003
- Rapport d'activité 2003, Réseau Musique et Danse, 2004
- Le marché du travail des professeurs de danse, Eliane le Dantec, Eric Fauchoux, 1998
- Les danseurs, bulletin du département des études et de la prospective, 2003
- Conseil pour l'aménagement des planchers de danse, ACORA, 1995
- Schéma des services collectifs culturels, DRAC Haute Normandie, 2000
- Rapport de la mission d'étude pour l'organisation du département danse du CEFEDeM de Normandie, Anne Bulteau 1998

ARTICLES

- Les régions s'emparent de la culture en ordre dispersé, Le Monde, 24 février 2004
- L'après 28 mars / En Haute-Normandie..., Le Monde, 18-19 avril 2004

OUVRAGES

- Enseigner la musique N°5, CeFEDem Rhône-Alpes
- L'orchestre dans tous ses éclats, Bernard Lehmann, La Découverte 2002
- Différentes études des publics, O. Donnat, DEP, 1995-2004

ACTES

- Enseignements artistiques et Service Public, Conservatoires de France, 1996
- Enseignements artistiques dans l'Action Culturelle, Conservatoires de France, 2001
- Culture et intercommunalité, ville de Rouen, Avant-Seine, 1991
- L'avenir de l'enseignement spécialisé de la musique.
- Le colloque de Dijon "Musique, danse et aménagement du territoire".

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET CIRCULAIRES

Charte de l'enseignement artistique spécialisé et schémas d'orientation pédagogique

Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales, Assemblée nationale mars 2004

Nouveaux textes CHAM, 2003

Loi de décentralisation, 2004

Loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse

Décret n°92-193 du 27 février 1992, portant application à la loi du 10 juillet 1989

Circulaire du 27 avril 1992 relative à la conformité des locaux et à l'enseignement de la danse

Enseignement de la danse, schéma d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial, DRAC, 2004

Enseignement du théâtre, schéma d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial, DRAC, juin 2001

AUTRES PUBLICATIONS

Les musiques actuelles..., Mesure pour Mesure n° 9, février 2002

Composer sur son ordinateur, Développement culturel n° 138, juin 2002

Les danseurs, Développement culturel n°142, novembre 2003

Missions de l'ARDMD Bourgogne, de l'Agence Musique et Danse en Rhône Alpes, 2004

Sites Internet de la DRAC et de la Région Haute-Normandie, 2004

Pays et structures intercommunales de l'Eure, Préfecture de région, septembre 2003

Pays et structures intercommunales de la Seine-Maritime, septembre 2003

Ecoles de musique et de danse classées, la documentation française 2002/2003

Territoire du hip hop, magazine Artpress, 2000

La danse, un état des lieux, magazine La scène, 2003

Guide de la danse en Europe, Cité de la musique, 1999

**Ministère de la Culture et de la Communication
Direction de la Musique, de la Danse
du Théâtre et des Spectacles**

53 rue Saint Dominique
75007 Paris
Tél : 01 40 15 80 00

Direction Régionale des Affaires Culturelles

2 rue Saint Sever
76100 Rouen
Tél : 02 35 63 61 60

Conseil Régional de Haute-Normandie

85 Boulevard Gambetta
76000 Rouen
Tél : 02 35 52 56 00

Conseil Général de l'Eure

Boulevard Georges Chauvin
27000 Evreux
Tél : 02 32 31 50 50

Conseil Général de Seine-Maritime

Hôtel du département
Cours Clémenceau
76100 Rouen
Tél : 02 35 03 55 55

CeFEDem de Normandie

65, rue Orbe
76000 Rouen
Tél : 02 32 76 07 08

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Délégation régionale de Haute-Normandie
20 Quai Gaston Boulet
76000 Rouen
Tél : 02 35 98 24 30

Région Musique

46 rue Saint Hilaire
76000 ROUEN
Tél : 02 35 70 30 65

ODIA Normandie

46 rue Saint Hilaire
76000 Rouen
Tél : 02 35 70 05 30

Pôle Régional des Musiques Actuelles

74 rampe Bouvreuil
76000 Rouen
Tél : 02 35 70 59 61

Université de Rouen

1 Rue Thomas Becket
76130 Mont Saint Aignan
Tél : 02 35 14 60 00

Université du Havre

25 rue Philippe Lebon
76600 Le Havre
Tél : 02 32 74 40 00

Inspection Académique de l'Eure

24 Boulevard Georges Chauvin
27000 Evreux
Tél : 02 32 29 64 00

Inspection Académique de Seine-Maritime

5 Place des Faienciers
76100 Rouen
Tél : 02 35 58 48 48

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

55 rue Am Cécille
76179 Rouen
Tél : 02 32 18 15 20

Conservatoire National de Région

50 avenue de la porte des champs
76000 Rouen
Tél : 02 32 08 13 50

**Conservatoire National Supérieur
de Musique et de Danse de Paris**

Parc de la Villette
209 avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél : 01 40 40 45 45

**Conservatoire National Supérieur
d'Art Dramatique**

2 bis rue du cours
75009 Paris
Tél : 01 42 46 12 91

Comité départemental de Danse de l'Eure

Multi concept
23 route de Conches
27000 Evreux
Tél : 02 32 38 46 41

**Comité départemental de Danse
de Seine-Maritime**

116 rue du Marchal Joffre
76600 Le Havre
Tél : 06 09 49 68 77

Cirque Théâtre d'Elbeuf

4 rue de Verdun
76410 Saint Aubin les Elbeuf
Tél : 02 32 13 10 49

Théâtre des 2 rives

48 rue Louis Ricard
76000 Rouen
Tél : 02 35 89 63 41

**Centre Chorégraphique National
du Havre Haute-Normandie**

30 r Briquetiers
76600 Le Havre
Tél : 02 35 26 23 00

LIEUX RESSOURCES NATIONAUX :**La Cité de la musique**

221, Avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél : 01 44 84 45 00

**Le Centre de documentation
de la musique contemporaine (CDNC)**

16, Place de la Fontaine aux Lions
75019 Paris
Tél : 01 47 15 49 85

Le Centre de musique Baroque de Versailles

22, avenue de Paris
78000 Versailles
Tél : 01 39 20 78 10

**Le Centre d'information t de ressources
sur les musiques actuelles (IRMA)**

22, rue Solillet
75020 Paris
Tél : 01 43 15 11 11

**Le Centre national de la chanson,
des variétés et du jazz (CNV)**

271, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris
Tél : 01 56 56 69 11 30

Le Hall de la chanson

Parc de la Villette
211, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél : 01 53 72 43 00

Le Centre national de la danse (CND)

1, rue Victor Hugo
93507 Pantin Cedex
Tél : 01 41 83 27 39

Le Centre national du théâtre (CNT)

6, rue de Braque
75003 Paris
Tél : 01 44 61 84 85

Le Centre national des arts du cirque (CNAC)

1, rue du cirque
51000 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 21 12 43

LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET CIRQUE :

Trois écoles supérieures de danse, sous statut associatif,
sous contrôle de l'état :

Hors-les-murs

68, rue de la folie-Méricourt
75011 Paris
Tél : 01 55 28 10 10

Le Centre national de création des arts de la rue

16, rue Condorcet
13016 Marseille
Tél : 04 91 03 81 28

Centre National danse contemporaine l'Esquisse

42 Boulevard Henri Arnauld
49100 Angers
Tél : 02 41 24 12 12

École nationale Supérieure de danse de Marseille

20 boulevard Gabés
13417 Marseille Cedex 08
Tél : 04 91 71 03 03

École supérieure de danse Rosella Hightower

27 Boulevard Monfleury
06400 Cannes
Tél : 04 93 06 79 79

Trois écoles de cirque servent de référent :

Centre National des arts du cirque

1 rue du cirque
51000 Châlons-en Champagne
Tél : 03 26 21 80 44

École Nationale de cirque de Rosny-sous-Bois

Rue Jules Guesde
93110 Rosny-sous-Bois
Tél : 01 56 63 05 40

Académie nationale contemporaine des arts du cirque Annie Fratellini

Avenue François Mitterrand
93210 Saint Denis
Tél : 01 49 46 00 00

Deux écoles supérieures de théâtre servent de référent :

**Conservatoire national supérieur
d'art dramatique de Paris**

2 bis, rue du conservatoire
75009 Paris
Tél : 01 42 46 12 91

**École supérieure d'art dramatique
du théâtre nationale de Strasbourg**

1, avenue de la Marseillaise BP 184/R5
67005 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 24 88 59

Deux conservatoires nationaux supérieurs
de musique et danse :

**Conservatoire national supérieur
de musique et de danse de Paris**

209, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél : 01 40 40 45 45

**Conservatoire national supérieur
de musique et danse de Lyon**

3, quai Chauveau
69266 Lyon cedex
Tél : 04 72 19 26 26

Les conservatoires nationaux et écoles
référents dans la formation initiale en théâtre :

Conservatoire national de région de Bordeaux

Centre André Malraux
22, quai Sainte-Croix
33800 Bordeaux
Tél : 05 56 92 96 96

Conservatoire national de région de Montpellier

14, rue Eugène Lisbonne
34000 Montpellier
Tél : 04 67 66 88 40

École du théâtre national de Bretagne

1, rue Saint Héliier
35000 Rennes
Tél : 02 99 31 55 33

École du centre dramatique national de Saint Etienne

7, avenue Emile Loubet
42000 Saint Etienne
Tél : 04 77 25 01 24

École régionale d'acteurs de Cannes

68 avenue du Petit-Juas
06400 Cannes
Tél : 04 93 38 73 30

Cet ouvrage a été réalisé par la DRAC Haute-Normandie
Cité administrative
2 rue Saint-Sever
76032 Rouen Cedex
tél. : 02 35 63 61 60
www.haute-normandie.culture.gouv.fr/

Tous droits réservés
Toute reproduction ou transmission, même partielle,
sous quelque forme que ce soit, est interdite
sans autorisation du détenteur des droits.

Le texte en couverture de cet ouvrage est tiré
de *Papparazzi* de Matéi Visniec - © Actes Sud Papiers, 1997
Avec l'aimable autorisation des éditions Actes Sud et de l'auteur

ISBN : 2-912571-00-6
Dépot légal : 1^{er} trimestre 2005

Tiré à 2 000 exemplaires

Imprimé en France au mois de mars 2005
sur les presses de Technic Imprim.
Parc d'Activités de Villejust-Courtaboeuf
15, avenue des Deux lacs
91971 Les Ulis Cedex



La Direction régionale des affaires culturelles et le Conseil régional de Haute-Normandie se sont associés pour lancer et accompagner cette mission d'étude de l'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre en Haute-Normandie. Le rapport qui en découle contient une photographie précise de la situation de ce secteur dans la région avec une analyse approfondie des enjeux pédagogiques, artistiques, politiques et territoriaux. Les analyses, comme l'ensemble de la méthodologie d'enquête, ont été élaborées en concertation avec les élus et les professionnels.

Des réflexions sont proposées sur l'adaptation de l'offre d'enseignement aux différents publics, mais aussi sur les champs de l'art à l'école, de la formation professionnelle et du développement des pratiques amateurs sur le territoire.

Il faut noter enfin que cette mission a été l'occasion de mener parallèlement trois enquêtes spécifiques sur l'enseignement privé de la danse, sur les ateliers de cirque et sur les interventions en milieu scolaire.

Le responsable de la mission, Yves Testu
Assisté de Pierre Quenehen
Et de Sidonie Dève, pour la mission spécifique
sur les enseignements privés de la danse et du cirque